

SOMMAIRE

Mot du Président, rapport moral et rapport d'activité.....	2
<i>Bernard DUPOU</i>	
Hommage à Alain Perthuis.....	15
<i>Collectif naturalistes</i>	
Chroniques climatologiques 2021 dans le Blaisois.....	16
<i>Jean PINSACH</i>	
Relevés climatologiques 2021 dans le Blaisois.....	18
<i>Jean PINSACH</i>	
Dans nos communes, la Nature c'est notre futur.....	20
<i>France Nature Environnement</i>	
10 ans d'évolution de l'effectif de sternes en Loir-et-Cher.....	26
<i>Alain POLLET</i>	
Suivi de la population des sternes et autres Laridés sur la Loire.....	32
<i>Jacques VION</i>	
A propos d'une donnée départementale de phoque veau-marin.....	40
<i>Jean-Pierre JOLLIVET</i>	
Pour un atlas des mammifères du Loir-et-Cher.....	41
<i>Michel GERVAIS</i>	
Bilan de 30 ans de suivi des oiseaux communs.....	45
<i>Alain POLLET</i>	
Enquête participative sur le coucou gris en 2021	47
<i>Jean-Pierre JOLLIVET et Alain POLLET</i>	
Info ornitho 41, notes 2020.....	50
<i>Alain POLLET et Henri BORDE</i>	
2021 : année compliquée pour les busards en zone NATURA 2000....	62
<i>François BOURDIN</i>	
La Couleuvre helvétique.....	72
<i>Gérard FAUVET</i>	
Gobemouche noir en forêt domaniale.....	74
<i>Jacques VION</i>	
Démantèlement des 2 anciens réacteurs nucléaires de St Laurent....	78
<i>Jean PINSACH</i>	
L'Anax empereur.....	84
<i>Gérard FAUVET</i>	
Ornithologie 2021 en Loir-et-Cher.....	87
<i>Alain POLLET</i>	
Le sud, les 4 saisons, Pyrene ... Promenades hors département.....	92
<i>Gérard REVOLTE</i>	
Effraie à « Bout ».....	95
<i>François BOURDIN</i>	
Juridique.....	99
<i>François BOURDIN</i>	
Vigie nature : programme de Sciences Participatives.....	111
<i>Dominique HEMERY</i>	
Réussir les couvées, protéger les nichées.....	113
<i>Sylvette LESAINT</i>	
Noël à la Creusille.....	116
<i>Sylvette LESAINT</i>	
Des nouvelles de mon jardin d'oiseaux.....	117
<i>Sylvette LESAINT</i>	

Ce bulletin 2021 est dédié à la mémoire d'Alain PERTHUIS, naturaliste, ornithologue, herpétologue, (1950 - 2021) pour sa contribution essentielle à la connaissance de l'avifaune du Loir-et-Cher.



LE MOT DU PRESIDENT

Le mot du Président a surtout pour but de vous présenter le rapport moral et le rapport d'activité de Loir-et-Cher Nature pour l'année 2021. Vous trouverez dans le bulletin annuel le détail de certaines de ces activités, reflet du travail des bénévoles qui œuvrent au bon fonctionnement de notre association. Que tous en soient aujourd'hui remerciés !

1. RAPPORT MORAL 2021

Il y a un an, comme beaucoup, nous espérions que 2021 nous apporterait une amélioration de la situation sanitaire. Que les restrictions mises en place pour éviter le développement de l'épidémie nous permettraient de reprendre une vie sociale plus active et donc une vie associative plus normale... Hélas, ce ne fut pas le cas. L'épidémie ne s'arrêta pas, avec des périodes de restrictions importantes, et, quelques périodes de liberté surtout pour les activités en extérieur, pendant les mois d'été et à l'automne, avant l'arrivée dramatique de la « 5ème vague épidémique ». Ce fut également le passage à la vaccination de masse, une véritable course contre la montre, pendant que les chiffres de malades et d'hospitalisations ne faiblissaient pas... Tout cela a engendré une certaine désorganisation de l'association, avec annulations de réunions (notre local a été plusieurs mois inaccessible), activités réduites ou supprimées, principalement pour le programme d'animations nature sur le terrain. Il a fallu encore s'adapter à cette situation difficile, avec des contraintes qui ont parfois généré complications et tensions (inscriptions à l'avance pour les sorties, masques, etc.). Le travail à distance, les réunions en visio-conférences, nous ont permis de continuer à fonctionner malgré tout. Des dossiers importants, notamment juridiques, ont été poursuivis et menés à bien comme vous pourrez le voir dans le compte-rendu des activités. Nous avons tenu et l'association ressort de cette période avec un bilan financier exceptionnel grâce à des financements importants obtenus pendant cette année 2021, et grâce au soutien des adhérents. Il faut véritablement remercier les administrateurs, le bureau et tous les membres actifs pour ces efforts.

Il n'en demeure pas moins que cette épidémie a fait des milliers de victimes, parfois des proches, des connaissances, des voisins, autant de drames humains à déplorer... C'est ainsi que, vous le savez, 2021 aura été marquée par la disparition d'Alain PERTHUIS, emporté par le Covid le 18 mai 2021 à l'âge de 71 ans. C'était un animateur infatigable en matière d'ornithologie depuis les années 80, au sein de notre association, comme avec d'autres associations, notamment Perche-Nature et la société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher. Ses connaissances naturalistes immenses sur le sujet et son expertise incontestée dans de nombreux dossiers (la situation ornithologique de la ZPS Petite Beauce, par exemple), manqueront localement dans l'avenir. Nous lui rendons hommage dans ce bulletin en rappelant son parcours associatif dans le Loir-et-Cher.

Vous le lirez également dans ce bulletin, l'année 2021 a été active en matière de dossiers juridiques et d'actions militantes. Nous devons répondre en effet à de multiples sollicitations, en raison d'une montée en puissance, depuis plusieurs années, des préoccupations de nombre d'acteurs en matière d'environnement. Nous avons été également confrontés à un nombre important d'infractions relevées par les agents de l'OFB (Office Français pour la Biodiversité). Ces affaires ont généré un travail conséquent devant le tribunal judiciaire de Blois, en tant que partie civile, conformément à notre agrément départemental. Les montants obtenus dans les jugements au titre des dommages et intérêts sont logiquement en forte croissance cette année.

Nous retiendrons de ce travail (qui demande beaucoup de temps d'analyses, de rédaction de mémoires, de patience – Merci à notre vice-président François BOURDIN) réalisé pour défendre nos intérêts, et donc la biodiversité, que dans ces affaires de destructions d'espèces protégées ou d'infractions pénales au code de l'environnement, il s'agit presque toujours de chasseurs, âgés ou parfois moins. Il serait donc nécessaire pour mettre fin à ces infractions d'un autre âge que les organisations de chasseurs, qui se targuaient il y a encore peu de temps d'être « les premiers écologistes de France », organisent des actions de sensibilisation de leurs adhérents et peut-être fassent un peu le ménage dans leurs troupes.

Il reste enfin la question redondante, dans plusieurs de ces affaires, de l'emploi totalement illégal d'un poison qui aurait dû disparaître depuis des années, le CARBOFURAN. Le constat fait par diverses associations (dont la LPO France) est alarmant. Ce poison est toujours utilisé dans de nombreuses régions, dont notre département, dans le cas d'actions volontaires de destruction d'espèces protégées, dont les rapaces. Depuis 2002, les analyses de la mortalité chez les rapaces (2002-2018) ont révélé que 32% des oiseaux avaient été victimes d'empoisonnement. Depuis deux ans environ, avec notamment les périodes de confinement, des actes illégaux, contre des espèces sensibles (oiseaux, mammifères, comme le loup...) ne cessent d'être révélés. Pourtant les sanctions prévues peuvent aller jusqu'à 2 ans de prison et 150 000 € d'amende. Mais, comme nous le voyons par exemple, dans notre département, les peines infligées ne sont pas à la hauteur de ce que nous attendons, de ce que la société attend !

Pour le Carbofuran, nous attendons, nous réclamons, pourquoi pas à l'échelle de la région, une réaction des Pouvoirs publics, une mobilisation des acteurs de terrain (administratifs et pourquoi pas judiciaires) pour lutter contre ces pratiques et arriver à faire disparaître de nos campagnes ce poison pourtant interdit depuis 2008.

Là aussi, c'est un travail de longue haleine... La mobilisation actuelle pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité sera plus que jamais utile.

Le président,
Bernard DUPOU

2. RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Rappelons, en préambule, que ce compte-rendu d'activités est annuel, en application de nos règles statutaires. Toutefois, certaines activités ou dossiers suivis se déroulent parfois sur plusieurs années. Pour avoir une vision complète des choses, il convient donc de se référer, dans certains cas, aux documents publiés dans de précédents bulletins.

Comme vous avez pu le constater, les activités de l'association ont été, comme en 2020, hélas, fortement réduites pendant cette année 2021, en raison de la grave crise sanitaire (pandémie Covid 19) que nous traversons depuis mars 2020, des directives gouvernementales et de notre volonté de protéger des risques sanitaires les adhérents et les bénévoles. Cette année encore, des réunions ont été déplacées ou annulées. Notre local, par exemple, a été fermé ou impossible à utiliser de manière optimale pendant plusieurs mois. À la fin du printemps et à l'automne, un peu de liberté nous a permis quelques activités naturalistes de terrain et le déroulement d'actions habituelles de suivi d'espèces patrimoniales (Sternes et Busards). Toutefois, globalement, comme vous pouvez vous en rendre compte ci-dessous, nous ne sommes pas restés inactifs, divers dossiers ont été traités dans la mesure de nos possibilités.

ACTIVITES NATURALISTES DE TERRAIN

Les activités de terrain (suivi d'espèces sensibles, comptages ponctuels ou habituels, inventaires, etc.) demeurent la priorité de nos activités. L'année 2021 se sera déroulée avec les difficultés liées à la pandémie, à commencer par l'annulation des deux réunions du groupe ornithologique (fixées habituellement au début du printemps et à l'automne). Mais les observateurs de terrain ont pu développer des activités diverses en se concertant à distance.

■ **Suivi des sternes nicheuses et autres Laridés sur la Loire** avec mise en place de panneaux de protection sur les sites de nidification (Zone NATURA 2000). Depuis 6 ans maintenant, de nouveaux panneaux, plus robustes, plus visibles, sont mis en place par nos soins. Ces actions sont réalisées principalement dans le cadre de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) du 16 décembre 2020 qui intègre maintenant 4 sites protégés, à Blois, à proximité (site de l'ancien barrage) et à Chaumont-sur-Loire-Veuzein-sur-Loire.

L'année 2021 aura été très difficile pour les sternes et leur suivi, en raison de deux crues rapides de la Loire à la mi-mai et début juillet, noyant presque tous les sites de reproduction. (La coordination du suivi des Laridés sur la Loire est toujours assurée par Jacques VION).

A noter que ce travail de recensement habituel s'intègre, comme en 2020, (et jusqu'en 2022) dans le cadre du 6ème recensement national des oiseaux marins de France métropolitaine (Réalisé par le GISOM, avec une coordination départementale de LCN, sous conventionnement prévoyant un financement forfaitaire).

Par ailleurs, l'année 2021 nous aura enfin permis d'aboutir à la concrétisation de notre dossier de subvention (déjà défini sans succès en 2020) en faveur d'un programme d'amélioration du suivi local des sternes. Présenté en mars auprès des services de la DREAL, ce lourd dossier financier a abouti favorablement, après, notons-le, de longs délais d'instruction pendant lesquels nous n'avions plus d'information de l'administration régionale. Alors que le suivi annuel des espèces était terminé, la subvention demandée, d'un montant de 8 000 €, nous a enfin été attribuée par une décision du 22 septembre 2021.

Rappelons que cette subvention attribuée « pour réaliser dans les meilleures conditions le suivi des populations nicheuses des sternes pierregarins et naines, et des mouettes mélanocéphales, sur les quatre îles protégées par l'APB », a permis de financer intégralement les actions suivantes :

- Mise à jour et réédition complète de notre dépliant « les sternes en Loir-et-Cher », (réalisé à l'origine en 2007) avec présentation des espèces et des sites protégés (tirage en 2000 exemplaires) ; puis distribution dans chaque commune concernée et aux divers organismes concernés (la diffusion ne pouvant être faite qu'en 2022) ;
- Acquisition de plusieurs matériels afin d'améliorer la qualité du suivi et notre capacité d'expertise (longue-vue de grande qualité optique ; piège photo et monoculaire de vision nocturne) ;
- Réalisation de nouveaux panneaux de signalisation des sites (principalement pour le nouvel îlot en APB et remplacement de panneaux usagés ou perdus).

Ces investissements ont été réalisés dès le printemps pour les panneaux, puis après l'attribution de la subvention, pour l'achat des matériels optiques (lunette Swarovski). La réalisation du dépliant, avec l'intervention d'une maquettiste professionnelle, s'est déroulée à la fin de l'année 2021 (pour diverses raisons liées notamment aux nouvelles restrictions sanitaires, l'impression du document n'a pu se faire qu'en janvier 2022).

Enfin, sur ce programme de suivi des sternes, mentionnons également les difficultés rencontrées par le CEN41 (conservatoire d'espaces naturels) gestionnaire officiel des sites de reproduction protégés, à qui revient la tâche, financée par l'État, dans le cadre de Natura 2000, d'entretenir chaque année ces sites, afin d'empêcher leur végétalisation par les saules et les

peupliers. Pour des raisons techniques, l'entretien mécanisé de l'îlot des Tuileries n'a pu se faire à la bonne période et le nouveau site du barrage n'a pu être intégré dans le dispositif.

Nous n'avons pu que déplorer cette situation. Des travaux d'arrachage manuel ont, encore une fois, dû être réalisés bénévolement, avec l'aide de l'observatoire Loire et du CEN41 (chantier bénévole sur l'îlot des Tuileries à Blois, le 13 octobre 2021, avec environ 10 personnes). Un arrachage manuel de jeunes saules a également été effectué lors du retrait des panneaux sur l'îlot de l'ancien barrage.

Cette situation regrettable nous renvoie des années en arrière, avant que la Loire soit classée en zone Natura 2000 ! Pourtant, depuis la désignation du CEN région Centre Val-de-Loire comme animateur officiel de la ZPS Loire, des crédits publics sont alloués pour ces chantiers de gestion des îlots à sternes. Pour comprendre toute cette organisation qui semble peu efficace, ni réactive, nous espérons obtenir des responsables une clarification indispensable.

■ **L'observatoire rapaces.** Sous l'égide de la LPO nationale et toujours en collaboration avec SNE et Perche Nature, nous participons également, comme les années précédentes, à cette enquête qui étudie les rapaces diurnes nicheurs dans un carré de 5 km de côté (situé au centre d'une carte IGN au 1/25000ème). Deux carrés ont été réalisés cette année dans la région de Montoire-sur-le-Loir (Perche Nature) et dans la campagne d'Herbault pour LCN. La Buse variable et le Faucon crécerelle sont toujours en tête des rapaces observés (coord : D. Hemery).

Bien d'autres recherches sur le terrain ont pu avoir lieu cette année dès la fin du confinement. Les résultats sont présentés dans ce bulletin dans le compte-rendu des activités ornithologiques. A noter que le groupe d'observateurs habituel a été rejoint par de nouveaux et jeunes bénévoles.

■ Notons tout de même une information particulièrement encourageante en ce qui concerne une espèce très rare dans notre région, que suivait particulièrement Alain Perthuis depuis de nombreuses années : **La Cigogne noire.**

Cet exceptionnel observateur et immense connaisseur de l'avifaune soupçonnait l'installation de la Cigogne noire en tant que nicheur depuis le début des années 2000 dans le département, plusieurs massifs forestiers pouvant être favorables. Or, le destin a voulu que ce soit en 2021, l'année de sa disparition, que la première nidification de la Cigogne noire a enfin été observée avec certitude dans le nord du département, avec **4 jeunes à l'envol** (des jeunes avaient été observés à proximité du site en 2020). L'espèce continue donc sa progression en France (le Loiret, l'Indre et l'Indre-et-Loire sont également concernés depuis peu ; 22 départements concernés en 2020). L'espèce reste classée en danger dans la liste rouge nationale. Voici donc une nouvelle espèce à suivre dans notre département (*Vous pouvez obtenir toutes les informations utiles auprès de la Coordination nationale du réseau Cigogne noire, soutenue par la LPO, L'ONF et l'OFB. Site Internet : www.cigogne-noire.fr*).

■ Enquête départementale : le Coucou gris

Une enquête départementale avec appel au public a été lancée par l'ensemble des APN au printemps 2021 pour connaître au mieux la répartition du Coucou gris. Le bilan est publié dans ce bulletin (coordination : Jean-Pierre Jollivet). Avec 134 données retenues, et par rapport aux chiffres de l'inventaire communal réalisé de 1997 à 2002, l'espèce semble en déclin, suivant ainsi les données connues pour la France. Ce résultat vient peut-être également d'une pression d'observation moins intense que celle qui a permis la publication il y a une quinzaine d'années de *l'inventaire communal des oiseaux*, sous la coordination d'Alain Perthuis (document de 230 pages toujours disponible auprès de l'association).

■ Suivi et protection des busards (Busard Saint-Martin, Busard cendré et Busard des roseaux)

Dans la zone de la Petite Beauce (ZPS Petite Beauce-Natura 2000 – coordination CDPNE-LPO avec l'aide de l'OFB, pour la partie conventionnée avec la Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher et la communauté de communes Beauce Val de Loire), des bénévoles coordonnés par F. Bourdin, ont poursuivi sensiblement les mêmes actions que l'année précédente : suivre la dynamique des populations de busards, alors que celles-ci sont maintenant bien présentes dans cette zone céréalière favorable. D'autres données sont disponibles également en dehors de la ZPS Petite Beauce (voir les chiffres dans le bilan ornitho 2021).

A noter que cette action dans la ZPS réalisée par LCN a été soutenue de manière importante, cette année, par la DREAL Centre Val-de-Loire, qui, suite à notre demande de subvention, nous a attribué une somme de 2500 €. Cette somme, versée en septembre, a permis de rembourser les frais kilométriques importants du principal bénévole actif sur le terrain (Henri Borde). L'intervention de cette aide financière peut être considérée comme une reconnaissance de l'importance et de l'intérêt de notre travail par les services de l'État en région.

■ Interventions diverses et pose de nichoirs

La pose de nichoirs s'est encore prolongée en 2021. Cette année a vu la participation de J. Vion à la pose d'un nichoir à effraie dans l'église Saint-Secondin de Molineuf (Valencisse) en janvier, construit par le CJNA. Le site de la Gendronnière, à Valaire, a également été concerné par des nichoirs (Chouette effraie et Hulotte). En mars, c'est l'école Cécile Rol-Tanguy (ex Hautes-Saules), à Blois, qui a été équipée de nichoirs (Coordination : G. Vion).

Nous avons également participé à un chantier sur l'étang de Beaumont, à Neung-sur-Beuvron, en janvier (CEN régional). Des échanges ont également eu lieu en mars, avec une société d'HLM de Blois (3F) à propos de la présence de nids d'hirondelles de fenêtre sur certains immeubles et les problématiques liées à leur protection (Fanny Frazier et Jacques Vion).

Inventaires sur le site de la Gendronnière à Valaire

Initiés par l'association CERCOPE en 2020, les inventaires faune, flore et fonge, pour le projet de nouvelle ZNIEFF sur le site du

domaine de la Gendronnière à Valaire, se sont poursuivis et achevés en 2021. Loir-et-Cher Nature a collaboré à ces inventaires notamment pour l'avifaune, l'herpétofaune et les odonates. Plus de 2300 espèces ont été répertoriées, dont 70 déterminantes pour les ZNIEFF.

ACTIONS MILITANTES ET JURIDIQUES

■ Intervention dans la cadre de la création d'un potager bio (en annexe de la création d'un hôtel-restaurant de luxe à Blois-Vienne).

Alors que la création de ce jardin en Vienne, à proximité de maisons d'habitation avait tout d'abord provoqué une certaine inquiétude d'une habitante de la rue concernée (la transformation d'une friche où la nature avait repris ses droits en exploitation maraîchère peut, a priori, paraître une action intrusive...), nous avons été contactés, en décembre, par le futur jardinier de ce potager biologique qui fournira les légumes bio au restaurant du chef étoilé Christophe Hay (ouverture de son nouvel hôtel-restaurant « Fleur de Loire », à Blois, prévue en juin 2022).

Cette personne souhaite aménager son jardin bio de la meilleure façon possible en favorisant au maximum la biodiversité. Cet échange positif s'est concrétisé par le projet de création d'une mare, pouvant devenir une oasis de vie dans ce quartier d'habitat pavillonnaire avec des zones encore un peu rurales. Nous suivrons ce projet avec un rendez-vous donné lors du creusement de la mare (G. Vion, F. Frazier, D. Hemery).

■ Intervention dans le cadre d'une enquête publique relative à la mise en compatibilité du PLU de Saint-Denis-sur-Loire (création d'un programme de construction d'un ensemble de maisons).

L'examen du dossier d'enquête publique (Agglopolys) a permis de remarquer que le projet d'aménagement, en prolongement du bourg de la commune, sur un terrain naturel, était situé à proximité d'un bois qui se prolonge sur le coteau. Or, c'est dans ce massif boisé que s'est installée récemment une nouvelle héronnière (la précédente, située dans le val, dans une peupleraie privée, ayant été détruite début 2019 – voir bulletin annuel 2018).

Nous sommes intervenus ainsi auprès du commissaire-enquêteur, en janvier 2021, pour signaler la présence de cette héronnière et demander que la situation du projet soit réexaminée. Cette demande a bien été prise en compte dans le cadre du compte-rendu de l'enquête publique. Nous ne connaissons pas à ce jour la suite donnée par la collectivité au projet d'aménagement présenté par une famille locale (G. Vion).

■ Sauvegarde des hirondelles de rivage à Blois

Au printemps, nous avons appris qu'un chantier de réfection et de confortement des digues de Blois (digue maçonnée située en rive gauche, en amont et en aval du pont Jacques-Gabriel – travaux réalisés pour éviter les infiltrations d'eau lors des hautes eaux de la Loire) était prévu en 2021. Sans suffisamment de précisions, nous étions alors inquiets pour la colonie d'hirondelles de rivage (*Riparia riparia*), que nous connaissons bien dans ce secteur (nidification dans les interstices des parapets, sur le pont et dans les digues empierrées).

Après observation de la situation des hirondelles (J. et G. Vion et Ludovic Fleytoux), et avec la crainte que le chantier démarre au moment de la reproduction des oiseaux, nous avons adressé une lettre au directeur départemental des Territoires (DDT), le 16 juillet, l'informant de la situation. Une réponse positive nous a été faite avec, ensuite, une réunion sur site avec le CDPNE (La DDT avait missionné le CDPNE pour établir un diagnostic environnemental du site des travaux, ce que nous ignorions). Ainsi, le chantier s'est déroulé à la fin de la saison de reproduction, avec un examen attentif des trous dans les digues (il nous a été précisé que moins de 10 nids étaient présents sur le secteur des travaux – le pont proche n'étant pas concerné). Enfin, dans le cadre des règles législatives (séquence ERC – Eviter Réduire Compenser), l'État a prévu, par un arrêté préfectoral du 18 août 2021, de réaliser une paroi de nidification artificielle, après les travaux, à titre de compensation. Ces aménagements devraient être réalisés avant la période de nidification suivante, au printemps 2022.

Ce type de décision de compensation, pour un chantier réalisé sous la responsabilité de l'État, étant à notre connaissance, une première en Loir-et-Cher, nous resterons donc attentifs à la suite donnée et à la bonne exécution de ces nids artificiels et à leur efficacité dans le temps. Nous reconnaissons toutefois la qualité de la méthode suivie par les services de la DDT dans le cadre de ce chantier.

■ Destruction involontaire d'une Chouette effraie dans le clocher de l'église de Châtres-sur-Cher

Au début du mois de mai 2021, nous avons constaté la présence d'un cadavre de Chouette effraie accrochée au grillage du clocher de l'église de Châtres-sur-Cher. Plusieurs cadavres de Choucas des tours, espèce également protégée, étaient également repérés dans ce grillage probablement posé pour empêcher l'entrée de pigeons (A. Pollet). Après avoir prévenu l'OFB et sans réponse de plusieurs mails adressés à la mairie du village, nous avons écrit un courrier argumenté au maire (Mme Doucet) le 31 mai 2021, en lui proposant à titre de compensation de venir poser un nichoir à Chouette effraie dans ce clocher.

Dans sa réponse, le 7 juin, Mme le maire a expliqué que ce grillage était ancien et qu'elle ne pouvait pas vraiment expliquer comment cette chouette s'était fait piéger. Les agents de l'OFB, en visite sur le site le 1er juin, ont demandé que des ouvertures soient pratiquées dans le grillage pour éviter ce genre d'accident. Ces aménagements ont été faits rapidement. Enfin, la commune a accepté la pose d'un nichoir. Cet incident aura permis de sensibiliser cette commune à ces problématiques et d'ajouter un nouveau nichoir à effraie, dans un nouveau clocher du département.

■ Projet de création d'une zone humide pédagogique au plan d'eau « La Ballastière de la Scierie », à Chouzy-sur-Cisse

En 2019 nous avons présenté à Agglopolys un projet de zone humide, sur le site du plan d'eau (maintenant ouvert à la pêche). Puis, ce fut la présentation du diagnostic écologique et des propositions d'aménagements en faveur de la biodiversité, ainsi que des orientations de gestion du site, en décembre 2020. L'année 2021, avec son lot de restrictions

sanitaires, n'a pas permis, semble-t-il, une grande avancée dans ce dossier.

Le **30 septembre**, nous avons rencontré Florie Miard (service biodiversité – Agglopolys) qui souhaitait notre avis sur le programme d'aménagement qui devrait être réalisé autour du plan d'eau sous la responsabilité d'Agglopolys. Un bureau d'études devait être désigné. Des financements recherchés... Nous attendons la suite, peut-être dans le courant de l'année 2022 (dossier suivi par G. et J. Vion et G. Fauvet).

■ Intervention dans le cadre du projet d'aménagement du secteur de « la Bouillie », à BLOIS-VIENNE

Le secteur de « La Bouillie », à Blois (Vienne) correspond à la zone du déversoir (entre les digues situées au Sud de la ville) connu depuis le XVII^e siècle, aménagé pour permettre de réduire l'importance des crues au niveau de Blois. Officialisé à nouveau en 1841 puis en 1850, comme une servitude pour les propriétaires, le déversoir avait été ensuite « oublié », avec la construction de plus d'une centaine de maisons et autres constructions, principalement au XX^e siècle. L'État a décidé, il y a environ 20 ans, de raser l'ensemble de ce quartier, en faisant en même temps de cette opération une vitrine pour d'autres villes gagnées par des constructions en zone inondable. C'est Agglopolys qui s'est chargée d'acquiescer et de démolir les constructions, au nom de l'État, depuis 2003. Le projet d'aménagement de ce site a fait l'objet d'une concertation auprès du public et des habitants au printemps 2021, avec des réunions et des ateliers. Il s'agirait de réaménager ce site « en privilégiant les mobilités douces et les aménagements naturels », en offrant un nouveau lieu de balade aux habitants.

Gilles Vion a participé à quelques échanges dans ce cadre. Nos propositions ont fait l'objet d'un courrier adressé à Agglopolys le 19 février 2021. Nous avons évoqué, entre autres, la création de mares permanentes pouvant s'avérer favorables à la population de crapauds calamites, présente dans ce secteur sableux, l'idée de zones à l'abri d'une forte fréquentation humaine le long du Cosson, et la mise en place d'un règlement limitant la présence humaine sur certains secteurs... Nous avons pu remarquer certaines demandes d'habitants assez peu en phase avec l'idée d'une amélioration de la biodiversité... Qu'en ressortira-t-il ? Le projet d'aménagement, suivi par un cabinet privé, devait être arrêté à l'automne par les élus. Nous n'en connaissons pas la teneur en ce début 2022...

■ Suivi des affaires juridiques

- **Plainte avec constitution de partie civile contre M. Gervais BOUILLON, pour destruction de 20 nids d'hirondelles de fenêtre à OUCQUES, déposée le 9 mars 2016.**

Pour mémoire, le 16 juin 2017, le prévenu a été condamné à 100 euros d'amende délictuelle avec sursis et à verser à LCN **un euro** à titre de dommages et intérêts. Nous avons interjeté appel à ce jugement, pour le moins surprenant, le 21 juin 2017 (voir bulletins LCN 2016, 2017 et 2020).

Après audience de la Chambre Correctionnelle de la Cour d'Appel d'Orléans, le **7 janvier 2020** (1000 € demandé au titre du préjudice moral et matériel et 252,64 euros au titre des frais de justice), le prévenu est condamné, le 3 mars 2020, au titre des dommages et intérêts, à nous verser une somme de **500 €**, à laquelle s'ajoute **252 €** pour les frais de justice, soit un total de **752,00 €**.

Sans réponse à nos courriers de demande de paiement, nous avons transféré le dossier à un huissier de justice de Blois. Cette procédure que nous avons rarement mise en œuvre a été efficace. Nous avons ainsi récupéré en 2021 la somme prévue, moins les frais de procédure, soit **676,51 €**.

- **Affaire concernant la destruction volontaire d'une nichée de busards cendrés, en Petite Beauce (dans la ZPS Natura 2000) (prévenu : M. Arnaud SAVOURE).**

Cet agriculteur d'Eure-et-Loir, mais habitant le Loir-et-Cher, âgé de 42 ans, a été jugé par le Tribunal Correctionnel de Blois, le **31 mars 2021**, pour avoir détruit de manière totalement volontaire, le 11 juillet 2018, pendant la campagne de sauvegarde des busards cendrés, 3 juvéniles de busard cendré prêts à l'envol, dans leur cage de protection posée par le CDPNE (infraction relevée par l'ONCFS-OFB).

Lors de cette audience, le prévenu n'a pas nié son geste et a expliqué au tribunal qu'il était mécontent d'avoir découvert la cage de protection sans avoir été prévenu à l'avance (par erreur, un autre agriculteur voisin de la parcelle avait été contacté à sa place). Enervé, fatigué, alors que la moisson battait son plein, il dit avoir agi dans un « coup de sang » totalement irréflectif. *« En tant que chasseur vous pensiez à tort que ce rapace se nourrit de petites perdrix alors qu'il ne mange que des campagnols et des insectes. Ces dix mètres carrés de blé représentaient à tout casser sept kilos de grains d'une valeur d'à peine plus d'un euro. Et vous vous retrouvez à la barre pour ça ! »*, a rappelé le procureur, en estimant que cet acte d'une certaine cruauté (les poussins ont été décapités) avait sali le travail des agriculteurs et des chasseurs qui *« jouent un rôle important dans la sauvegarde de la faune sauvage. Ces rapaces sont des prédateurs utiles »*. Une peine de 4000 € d'amende et la suspension du permis de chasse ont été requis par le représentant du ministère public.

En matière d'action civile, quatre associations se sont portées partie civile (LPO France, LCN, la Fédération des Chasseurs 41 et Perche Nature). François Bourdin, qui a travaillé de manière intense sur ce dossier concernant des busards, a demandé une somme de 4500 € en réparation du préjudice moral de l'association, ainsi que 688 € au titre des frais de procédure (article 475-1 du code de procédure pénale).

Le jugement a été mis en délibéré au **26 mai 2021**. Le Tribunal Correctionnel de Blois a condamné M. SAVOURE à une amende de **4000 €** (dont 2000 € avec sursis) pour les faits de destruction d'une espèce protégée et de transport de cette même espèce, le 11 juillet 2018, à SELOMMES.

Les parties civiles ont obtenues les sommes suivantes : 500 € au titre du préjudice moral, et 400 € au titre des frais de justice,

pour la LPO France ; 1000 € + 600 €, pour Loir-et-Cher Nature ; 500 € + 500 €, pour la Fédération des Chasseurs ; 500 € au titre du préjudice moral, pour Perche-Nature.

L'agriculteur condamné a très rapidement versé ces sommes, dont les 1600 € qui serviront au fonctionnement de notre association.

(Voir article de la Nouvelle République du 3 avril 2021, en annexe).

La Nouvelle République
Samedi 3 avril 2021

loir-et-cher | faits divers

Busards tués : amende requise contre l'agriculteur

Une amende de 4.000 euros a été requise envers l'agriculteur qui a reconnu avoir tué trois jeunes busards cendrés, à Selommes. Décision le 25 mai.

Tribunal correctionnel de Blois

Coup de sang d'un agriculteur sous pression ou geste délibéré d'un chasseur allergique aux rapaces ? Le tribunal correctionnel de Blois se fera une religion. Toujours est-il qu'une peine d'amende de 4.000 euros et une suspension de son permis de chasse ont été requises mercredi dernier envers l'exploitant agricole accusé d'avoir décapité trois petits busards cendrés dans leur nid (NR du 29 mars).

Les faits s'étaient produits le 11 juillet 2018 à Selommes, près de Vendôme. L'homme âgé de 42 ans a comparu pour destruction et transport d'oiseaux appartenant à une espèce protégée : à la barre, il a reconnu sans détour. « Je n'étais pas content quand j'ai découvert la cage car personne ne m'avait prévenu. Je suis de Chartres et j'ignorais que ces busards faisaient l'objet d'un programme de protection dans la commune. » L'agriculteur ajoute qu'il était fatigué car la moisson battait son plein et les résultats n'étaient pas à la hauteur de ses espoirs. Il n'a pas compris pourquoi le prestataire qui conduisait la moissonneuse avait épargné un carré de dix mètres carrés de blé. Ce dernier avait repéré la cage protégeant la couvée. Mais l'exploitant s'est dit vexé de ne pas avoir été informé et y a vu un manque de respect envers son travail : il ignorait alors que l'association en charge du programme de protection de ces rapaces s'était trompée en prévenant un propriétaire voisin.



Nid de busards dans un champ d'orge. L'espèce vient se reproduire au printemps dans la région.

(Photo d'archives NR Jérôme Dutac)

Le substitut Florent Schmittler rappelle au prévenu les caractéristiques du régime alimentaire du busard cendré. « En tant que chasseur vous pensiez à tort que ce rapace se nourrit de petites perdrix alors qu'il ne mange que des campagnols et des insectes. Ces dix mètres carrés de blé représentaient à tout casser sept kilos de grains d'une valeur d'à peine plus de 1 euro. Et vous vous retrouvez à la barre pour ça. »

« Je comprends le tort que j'ai causé au travail des bénévoles »

Un inspecteur de l'Office français de la biodiversité explique au juge Jean-Christophe Maze que les busards cendrés viennent pondre au printemps dans les plaines de Beauce avant de retourner en Afrique après les beaux jours. « Les pe-

tits sont particulièrement menacés au moment de la moisson car ils ne sont pas encore volants. »

L'agriculteur, chasseur occasionnel selon ses dires, assure ne nourrir aucune animosité envers l'espèce. « Je comprends le tort que j'ai causé au travail de ces bénévoles qui posent les cages pour protéger ces oiseaux. »

François Bourdin, représentant de l'association Loir-et-Cher Nature qui a consacré plus de quarante ans de sa vie à la protection des espèces en péril, a rappelé la genèse de la « Zone de protection spéciale Petite Beauce » qui englobe la commune de Selommes. « Tous les agriculteurs de cette zone sont au courant de ce programme auquel ils sont associés. Vous jugez un chasseur qui déteste les becs crochus. » L'association réclame 1.500 euros en réparation pour chaque juvénile tué. La fédération des chasseurs de Loir-et-Cher représentée par M^e Sandrine Pouget estime que ce comportement porte préjudice aux ef-

forts entrepris pour protéger l'espèce et demande 600 euros de dommages et intérêts.

Le représentant du ministère public déclare que les agissements du prévenu ont « sali le travail » des agriculteurs comme des chasseurs « qui jouent un rôle prédominant dans la sauvegarde de la faune sauvage. Ces rapaces sont des prédateurs utiles ».

Dans sa plaidoirie, M^e François Caré (barreau de Chartres) a demandé au tribunal de ne pas transformer ce dossier « en affrontement entre agriculteurs et écologistes » et d'éviter le procès d'intention envers son client « qui en raison de la fatigue a commis un geste inconsidéré mais non délibéré ».

Prêt à faire amende honorable, l'agriculteur s'est proposé de sensibiliser ses collègues sur la question des busards cendrés dès qu'il en aura l'occasion. Le président, qui a mis sa décision en délibéré au 26 mai, a apprécié son initiative.

Lionel Oger

- Affaire concernant la destruction de trois barrages de castors, perturbation volontaire d'une espèce protégée (Castor d'Europe), et tentative de destruction de la même espèce protégée, à l'aide d'un moyen prohibé (une cage-piège), à MARAY (prévenu : M. Antoine HEURTEAU, à Maray).

Il s'agit de la première affaire juridique concernant le castor dans notre département (et également au niveau national). Ces infractions, qui datent de juin et juillet 2019, ont été retenues par les gardes de l'ONCFS (Office Français de la Biodiversité OFB, maintenant), après multiples interventions sur la propriété du prévenu, avec notamment une intervention pendant laquelle les agents de l'OFB ont largement informé l'intéressé sur la nature de l'animal, sa protection juridique, et les mesures qu'il pouvait prendre pour protéger ses peupliers, dont certains avaient déjà été attaqués par les castors.

Nous avons demandé au tribunal, au titre du préjudice moral subi et sa réparation, une somme de **1 500 € pour LCN**. L'affaire a été jugée le **13 janvier 2021** (voir le bulletin LCN 2020).

Le jugement a été mis en délibéré au **10 février 2021**.

Dans un jugement bien motivé et intelligemment argumenté, le Tribunal Correctionnel de Blois a condamné M. Antoine HEURTEAU à une amende de **600 €** (dont 300 € avec sursis) pour les faits de destruction de l'habitat d'une espèce animale protégée et d'altération ou dégradation de l'habitat d'une espèce animale protégée, à MARAY, le 2 juillet 2019 (les autres faits, notamment la pose d'un piège non homologué et la destruction d'un animal domestique – un chat piégé à la place du castor-, n'ont pas été retenus par le tribunal).

Le jugement rappelle notamment, élément que l'avocat du prévenu a, par de nombreux arguments juridiques, tenté d'en prouver la nullité, que *« l'atteinte au milieu naturel particulier à une espèce animale non domestique...est punissable du seul fait que cette espèce figure sur une liste d'espèces protégées fixée au titre de l'article R 411-1 du code de l'environnement »* (c'est effectivement le cas du castor d'Europe).

Le jugement explique ainsi *« qu'il ressort de la documentation produite (par l'avocat du prévenu) que les barrages édifiés par le castor visent notamment à garantir l'immersion permanente de l'entrée de son gîte pour le protéger des prédateurs, mais lui permet également de se déplacer pour trouver de la nourriture et accéder à son gîte »*.

« Le barrage joue par conséquent un rôle essentiel dans la préservation de son habitat. Dès lors l'intervention reconnue par M. HEURTEAU et qui a consisté à détruire des barrages édifiés par le castor d'Europe a nécessairement, au minimum, altéré l'habitat de cette espèce protégée. L'élément matériel de l'infraction est ainsi pleinement caractérisé ».

Le tribunal a motivé sa décision de peine en rappelant que le prévenu n'a pas essayé d'écarter les barrages, comme il a essayé de la faire croire, mais qu'il a cherché une destruction systématique avec une vraie volonté de nuire au castor. *« Le tribunal entend par conséquent sanctionner cette attitude par le prononcé d'une peine d'amende à hauteur de 600 € dont 300 € seront assortis d'un sursis simple, afin à la fois de sanctionner la gravité objective du comportement de M. HEURTEAU et de s'assurer qu'il ne réitère plus à l'avenir ses agissements »*.

En tant que partie civile, nous avons obtenu **500 €** au titre du préjudice moral (le tribunal a rappelé à ce titre la contribution de l'association à la réintroduction du castor dans le département).

A noter que la Fédération des Chasseurs qui s'était portée également partie civile n'a pas obtenu gain de cause. Nous partageons dans ce cas l'avis du tribunal...

M. HEURTEAU, par l'intermédiaire de son avocat, nous a fait parvenir le 26 mars 2021, un chèque de la somme prévue.

Par ailleurs, un jugement doit être connu du public pour être encore plus utile. Ainsi, ce jugement (première jurisprudence concernant la destruction de barrages de castors) a été largement diffusé par nos soins à de nombreux organismes et associations, notamment dans les régions de France concernées par la présence du castor d'Europe (services départementaux et régionaux de l'OFB, associations nationales et régionales, FNE, SNPN, Bretagne, Auvergne, Alsace, etc.).

- Nouvelle affaire concernant la destruction par tir, sur un étang privé, à CHEMERY, d'un Héron bihoreau gris et d'un Héron cendré (prévenu : M. Teddy DAUNAY).

Cette affaire a été jugée par le tribunal Correctionnel de Blois le **4 juin 2021**, en CRPC. (Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Dans ce cas, le prévenu qui a reconnu l'infraction, accepte une peine, après débat avec le Procureur). Une plainte a été déposée auprès de l'OFB sur cette affaire, le 29 octobre 2020, dès que nous avons été informés de cette nouvelle procédure d'infraction au code de l'environnement (F. Bourdin).

Dans cette affaire concernant cette fois-ci un acte de chasse sur des espèces protégées, le tribunal reprochait à M. Teddy DAUNAY, né en 1994, habitant Monthou-sur-Cher, d'avoir tiré à l'aide d'un fusil de chasse (3 cartouches de plombs) de manière tout à fait intentionnelle, le 30 août 2020, deux oiseaux protégés par la loi, un Héron cendré et un Héron bihoreau (Bihoreau gris), lors d'une chasse au gibier d'eau sur un étang qu'il loue à l'année, situé à CHEMERY.

Dans le dossier que nous avons adressé au tribunal en tant que partie civile, nous n'avons pas manqué de rappeler quelques faits de l'affaire sur la culpabilité totale du prévenu : il a tiré avec une bonne visibilité, tout d'abord le Héron cendré, après l'avoir parfaitement identifié ; puis alors que le jour déclinait, il tire un autre oiseau sans l'avoir identifié. Il connaissait l'interdiction de tirer ces espèces, mais le fait est qu'il avait envie de faire un carton sur des oiseaux qu'il n'aime pas beaucoup !

Le **4 juin 2021**, le tribunal a homologué la proposition de peine du procureur, soit : amende de **500 €** avec sursis. Sur l'action civile, le tribunal a accordé aux parties civiles les montants suivants :

- **180 €** à titre de dommages et intérêts, ainsi que **50 €** pour les frais de justice, **pour LCN** ;

- **180 €** à titre de dommages et intérêts, ainsi que **50 €** pour les frais de justice, pour l'ASPAS ;
- **180 €** à titre de dommages et intérêts, ainsi que **350 €** pour les frais de justice, pour la Fédération des Chasseurs (celle-ci ayant fait appel à un avocat).

Les 230 € à nous revenir ont été versés rapidement par l'intéressé, qui, en raison de la présence des parties civiles, a quand même dû sortir son carnet de chèques. La peine pénale prononcée apparaît en effet véritablement très faible pour un chasseur qui reconnaît l'abattage d'espèces protégées en toute connaissance de cause.

Et comme cela ne suffisait pas avec ces actes de délinquances rurales, une nouvelle affaire nous est parvenue en cours d'année :

- Nouvelle affaire concernant la tentative de destruction d'espèces protégées par pièges interdits et emploi d'appâts empoisonnés, à SAMBIN (prévenu : M. T)

Après information de promeneurs, les agents de l'OFB ont découvert sur un terrain privé, près d'un étang de loisirs, en novembre 2020, un piège grillagé doté de mâchoires contenant un pigeon vivant. Pendant l'enquête ils découvriront également d'autres pièges et surtout un piège au sol contenant un demi-lapin de garenne truffé de granulés bleus empoisonnés. L'analyse permettra de mettre en évidence que le poison utilisé est le CARBOFURAN, substance très dangereuse et mortelle pour les animaux (produit interdit en France en 2008, dont nous avons déjà parlé lors de l'affaire judiciaire de Fossé, en 2019). En février 2021, nous avons déposé plainte et dans les conclusions adressées au tribunal judiciaire, nous avons demandé, au titre de l'action civile (dommages et intérêts) une somme de 5000 € (+ 784,50 € au titre des frais de justice).

Après avoir été deux fois repoussée dans le courant de l'année 2021, l'affaire a enfin été jugée le **25 janvier 2022**.

Le tribunal judiciaire de Blois a condamné le prévenu (un chasseur retraité et piégeur agréé) à **1000 €** d'amende (dont 500 € avec sursis) pour les deux principaux délits + deux contraventions pour un total de **300 €**. Sur l'action civile le tribunal a accordé aux parties civiles les montants suivants :

- **250 €** à titre de dommages et intérêts, ainsi que **200 €** pour les frais de justice, pour LCN ;
- **250 €** à titre de dommages et intérêts, ainsi que **200 €** pour les frais de justice, pour l'ASPAS ;
- **250 €** à titre de dommages et intérêts, ainsi que **500 €** pour les frais de justice, pour la Fédération des Chasseurs (ceux-ci ayant fait appel à un avocat).

Ce jugement est très intéressant, car malgré l'absence d'animaux trouvés morts, il apparaît d'une certaine sévérité, le tribunal souhaitant certainement faire un exemple de cette affaire. En ajoutant les frais d'avocat, ce chasseur délinquant (encore un devant le tribunal !) qui semble vivre avec 50 ans de retard sur la loi, devra tout de même s'acquitter d'une somme conséquente, grâce à la présence des parties civiles... (Vous pouvez lire le détail de l'affaire présentée par François Bourdin dans ce bulletin – un article dans la NR a été publié le 29/01/22).

- Nouvelle affaire concernant le tir d'un Balbuzard pêcheur

En novembre 2021, nous avons appris, par l'intermédiaire de la LPO Région, qu'un Balbuzard pêcheur avait été victime d'un tir de plombs, sans doute sur le territoire du département. Cet oiseau a été porté au centre de soins pour la faune sauvage « Sauve qui Plume » (à Chauceaux-sur-Choisille, 37390, situé près de Parçay-Meslay), puis euthanasié. La dépouille a été remise à l'OFB Loir-et-Cher. Dans cette affaire, nous regrettons que le centre de soins ne nous ait pas prévenus en même temps que l'OFB. L'oiseau leur avait été porté un bon mois avant que l'information ne revienne vers les naturalistes... Une enquête est en cours, mais des semaines après les faits, il paraît peu probable que l'on retrouve trace du tireur... A suivre.

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET AUTRES REUNIONS

■ Réunion avec deux nouveaux élus « verts » de Blois et d'Agglopolys (B. Dupou, F. Bourdin)

D. Hemery et J. Vion)

A la suite du renouvellement des conseils municipaux (et des intercommunalités) en juin 2020, nous avons pu rencontrer deux nouveaux élus locaux issus des 9 élus de Blois, du groupe politique écologiste (Groupe Blois naturellement) : Hélène MENOUE (adjointe au maire de Blois, à la nature en ville, à l'agriculture urbaine et à l'alimentation) et Nicolas ORGELET (vice-président d'Agglopolys à la transition écologique et énergétique), accompagnés par la nouvelle chargée de mission biodiversité Florie MIARD. Après un rendez-vous annulé en novembre 2020 pour cause de restrictions sanitaires (Covid), nous avons été reçus à la mairie de Blois le **9 mars 2021**. Nous avons pu présenter les activités de LCN et notamment approfondir plusieurs dossiers importants : la situation de la mare de Villiersfins et la sauvegarde du reliquat de la population de crapauds Alytes, sa disparition étant possible si aucune mesure n'est prise rapidement ; notre programme de sauvegarde des sternes avec la mise en place de l'arrêté de protection de biotope et son extension. Nous souhaitons que la police municipale puisse être informée de cette réglementation, avec possibilité d'intervention en cas d'infraction sur les deux îlots situés à Blois (idée que nous n'avons pas pu développer depuis...).

Sur la nidification des hirondelles, M. ORGELET nous a précisé que la Ville envisageait la possibilité d'informer les habitants lors du dépôt de dossiers de demande de ravalement ou de rénovation de façades (nous ne savons pas si ce projet a été mis en œuvre) ; enfin, une présentation a été faite sur la ZPS Petite Beauce et la protection des busards, et sur la gestion des espèces végétales invasives à Blois. Cela a permis de s'apercevoir que l'élu d'Agglopolys n'était pas vraiment informé du programme d'actions de la ZPS Petite Beauce (notre intervention semble avoir porté car les choses semblent évoluer dans le bon sens au sein d'Agglopolys sur ce point). Pour les espèces invasives, la Ville ne semble pas prête à organiser une gestion particulière, la priorité étant donnée au développement des trottoirs fleuris et à une gestion réduite des herbes sauvages qui se développent maintenant, depuis la fin des traitements biocides. Ainsi, l'été 2021 a vu de nouveau les plantes invasives se développer en toute liberté dans les rues de Blois...

Il nous faudra donc revenir encore vers ces élus pour continuer à informer et à faire avancer les dossiers qui nous occupent. Pour l'instant, la période de restrictions sanitaires courant 2021 n'a pas été favorable à une avancée significative des dossiers. A suivre donc...

■ Réunion relative à la stratégie nationale pour les aires protégées 2030 (SNAP)

Les services de la DDT (Direction départementale des territoires) ont convié des APN du Loir-et-Cher à une réunion de présentation du programme de déploiement de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (SNAP), le **19 octobre 2021**.

La SNAP est une grande politique nationale du ministère de la transition écologique qui ambitionne de protéger la biodiversité dans les zones les plus sensibles du territoire à l'horizon 2030. Deux objectifs sont présentés ;

- un objectif de **30 % d'aires protégées sur le territoire national** (terrestre et marin), toutes protections comprises ;
- un autre objectif de **10 % en protection forte** (réserves nationales ou régionales, arrêtés de protection de biotope ou d'habitats naturels, réserves biologiques et cœurs des parcs nationaux).

Actuellement nous serions en France à 4% de protection forte, d'après le gouvernement. La définition officielle est toutefois critiquée par plusieurs associations nationales. En effet, quelle véritable protection de la biodiversité si dans ces zones il est toujours possible de chasser, de pêcher et même d'autres activités peu compatibles ?

La déclinaison de cette politique sera menée dans chaque région par des plans d'actions territoriaux (PAT). Dans notre région, la DREAL a identifié des sites ou secteurs de fort enjeu patrimonial éligibles à la mise en place de protections fortes. Dans notre département sept sites ont été identifiés :

- **Étang de l'Arche** (Chémery)
- **Étangs de Chaon** (Chaon)
- **Coteaux et marais de la Cisse amont** (Conan, La Chappelle-Saint-Martin-en-Plaine et Maves)
- **Étang des Lévrays** (Nouan-Le-Fuzelier)
- **Tourbière du Plessis** (La Ferté-Imbault)
- **Landes et tourbières du Simouët** (Souesmes et Ménétréol-sur-Sauldre)
- **Étang de la Vernotière** (Vernou-en-Sologne).

La DREAL souhaite continuer à examiner la valeur biologique de ces sites et recueillir les avis des associations et des éléments complémentaires éventuels. Enfin d'autres sites peuvent être présentés. Ainsi, nous avons présenté comme autre site intéressant **l'étang de Sudais** (Pontlevoy).

La DDT devait ensuite (en novembre et en décembre 2021) présenter ce programme de conservation territoriale aux élus locaux et aux instances représentatives des propriétaires.

C'est un énorme chantier administratif qui s'ouvre pour les services de l'Etat pour les années à venir. Il leur faudra certainement beaucoup de ténacité. Quand on connaît ce que sont devenus certains programmes antérieurs du ministère de l'écologie, et les réticences habituelles locales de certains élus et autres notables à propos des mesures de protection de l'environnement, il est difficile d'être aujourd'hui entièrement sereins sur le devenir de ce programme... Mais nous soutenons fermement ces efforts de l'État que nous suivrons attentivement.

(A lire sur ce sujet : *La création d'aires protégées, analyse des engagements français et européens*, B. Chevassus-au-Louis et R. Luglia. Le courrier de la nature, N°331, novembre-décembre 2021 ; et des mêmes auteurs : *Regard sur les stratégies et objectifs d'aires protégées*. Société française d'écologie, Regards et débats sur la biodiversité R101, en ligne).

■ Ci-dessous, tableau récapitulatif des réunions diverses (ou activités particulières) auxquelles l'un ou l'autre des administrateurs ou adhérents ont participé, en 2021 (certaines réunions annulées ou se tenant en mode visio-conférence lors des périodes de confinement) :

Date	Nature de la réunion ou de l'activité	Nom du ou des participants
13/01/21	CDPENAF (DDT) Projet Centrale photovoltaïque de Tripleville, projet méthaniseur de Mer et divers avis sur autorisations d'urbanisme	Jean Pinsach
14/02/21 et 30/07/21	Réunions de travail avec Agglopolys sur le projet d'aménagement du plan d'eau de Chouzy-sur-Cisse	Jacques Vion, Gilles Vion Gérard Fauvet
19/02/21	CDPENAF (DDT) Avis sur 9 demandes d'autorisations d'urbanisme	Jean Pinsach
11/03/21	CDPENAF (DDT) Avis sur demandes d'autorisations d'urbanisme diverses et modification du PLU de Villefranche-sur-Cher	Jean Pinsach
23/03/21	Comité technique de suivi des sites de reproduction des sternes sur la Loire (DDT, DREAL, CEN41 et région)	Jacques Vion Gilles Vion
06/04/21	CDPENAF (DDT) Projet Centrale photovoltaïque de Verdes et divers avis sur autorisations d'urbanisme	Jean Pinsach

27/04/21	CDPENAF (DDT) Avis sur extension circuit de karting de Landes-le-Gaulois et diverses autorisations d'urbanisme	Jean Pinsach
28/05/21	Réunion en bords de Loire sur le projet de passerelle sur la Loire avec de Conseil départemental et le cabinet d'études IDE Environnement	Gilles Vion Jacques Vion Gérard Fauvet
07/06/21	CDPENAF (DDT) Avis sur projet parc photovoltaïque du Controis et avis sur diverses autorisations d'urbanisme	Jean Pinsach
08/07/21	CDPENAF (DDT) Avis sur : modification PLUI Montrichard-Bourré, avis sur diverses autorisations d'urbanisme, et doctrine départementale de compensation collective agricole pour le 41	Jean Pinsach
08/07/21	Réunion de travail préparatoire à la réunion du COPIL ZPS Petite Beauce	François Bourdin
19/07/21	Comité de pilotage annuel du site Natura 2000 de la ZPS Petite Beauce Foyer rural de La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine avec Chambre d'agriculture, DDT, CDPNE, LPO...	François Bourdin Bernard Dupou Jean-Pierre Jollivet
09/09/21	CDPENAF (DDT) Avis sur projets parcs photovoltaïques de Salbris et Tripleville, et avis sur diverses autorisations d'urbanisme	Jean Pinsach
27/09/21	Réunion de la Commission Locale d'Information Centrale nucléaire de St-Laurent-des-Eaux à Blois (accident d'irradiation d'un employé)	Jean Pinsach
07/10/21	CDESI (Conseil départemental 41) Avis projet d'inscription : Plan d'eau de pêche de Chouzy-sur-Cisse et circuit kayak Saint-Jean-sur-Richelieu - Chissay-en-Touraine	Jean Pinsach
18/10/21	CDPENAF (DDT) Avis sur autorisations d'urbanisme et présentation de la Charte départementale pour les projets photovoltaïques	Jean Pinsach
09/11/21	Présentation du bilan de l'action en Petite Beauce, pour la préservation des nichées de busards Chambre d'agriculture, CDPNE, LPO	François Bourdin
15/11/21	CDESI (Conseil départemental 41) Nouvel avis projet d'inscription : Plan d'eau de pêche de Chouzy-sur-Cisse	Jean Pinsach
06/12/21	Réunion d'échanges avec le directeur départemental des territoires (DDT), à Blois, avec les APN (fonctionnement des associations, SNAP, et problématiques chasse)	Gilles Vion
08/12/21	Réunion publique à Mer de la Commission Locale d'Information Centrale nucléaire de St-Laurent-des-Eaux	Jean Pinsach
09/12/21	CDPENAF (DDT) Avis sur le SCOT du Territoire Grand Vendômois	Jean Pinsach
	CDCFS (consultation écrite) Plusieurs demandes d'avis ont été traitées en cours d'année, par messagerie	François Bourdin représentant les APN du 41

Rappel : CDPENAF : Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers de Loir-et-Cher. Créée par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, cette commission émet, notamment, un avis sur l'opportunité, au regard de l'objectif de préservation des terres naturelles, agricoles ou forestières, de certaines procédures d'urbanisme.

CDCFS : Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

DDT : Direction départementale des territoires de Loir-et-Cher (regroupe les ex DDE et DDAF).

Merci aux administrateurs et adhérents pour leur participation à ces nombreuses réunions.

ANIMATIONS NATURE GRAND PUBLIC

Les restrictions importantes liées à la lutte contre la propagation du Covid19 ont très largement réduit, comme en 2020, le programme d'animations pour les adhérents et le public. Pendant la période de non confinement, nous avons pu réunir toutefois quelques amateurs (qui devaient s'inscrire à l'avance sur une liste, afin de vérifier qu'un nombre maximum de participants ne soit pas dépassé). Mais c'est encore une année 2021 bien perturbée pour les animations.

Ci-après, un tableau récapitulatif de la fréquentation de ces animations gratuites et ouvertes à tous :

Sujet de la sortie Date	Lieu	Nombre de participants
Les plantes vernaies Samedi 20 mars	SAINT-GERVAIS-LA-FORET	4 personnes la sortie a été modifiée pour cause d'absence de l'animatrice
Batraciens et blaireaux Dimanche 28 mars	MOLINEUF (Valencisse)	4 personnes
Insectes et papillons Samedi 29 mai	CANDE-SUR-BEUVRON	11 personnes
La Loire en fin de journée Dimanche 12 septembre	LA CHAUSSEE-ST-VICTOR	8 personnes
Migration Dimanche 10 octobre	VINEUIL	12 personnes
La Brenne en automne Jeudi 11 novembre	MEZIERES-EN-BRENNE (36)	13 personnes
Les champignons d'automne Dimanche 21 novembre	NEUVY (Forêt de Boulogne)	12 personnes

AUTRES ANIMATIONS

■ Depuis deux ans, nous soutenons activement un important chantier d'activités de sensibilisation sur la nature de proximité, pour les enfants de l'école Cécile Rol-Tanguy (ex Hautes-Saules), à Blois (pose de mangeoire aux oiseaux, pose de nichoirs, création d'une mare pédagogique, un jardin, etc.). C'est un bel exemple d'un beau travail que peuvent mener des enseignants du primaire (le directeur s'appelle M. Guillaume Soulac). Après la pose de 7 nichoirs à l'automne 2020, une animation a été proposée le **19 mars 2021**, autour d'un diaporama préparé par Gérard (G. Vion, J. Vion et G. Fauvet).

■ Par l'intermédiaire de Rémi Luglia (adhérent LCN et président de la SNPN), une animation sur la présence du castor d'Europe et son impact sur le milieu naturel a été réalisée le **20 mars 2021**, pour trois étudiants-chercheurs de Tours et Orléans, en bord de Loire à La Chaussée-St-Victor et sur l'Ardoux, à St-Laurent-Nouan (G. Vion et J-P. Jollivet). Ces étudiants travaillent activement à la mise en place d'un projet de retour du castor sur le bassin de la Seine et de son acceptation par le public.

Quelques autres animations sont encore à noter : réalisation d'une animation pour 15 personnes dans le cadre des journées du Patrimoine, en septembre (G. Vion) ; participation aux animations de la Fête « Au cœur des prairies du Fouzon », à Couffy, les 5 et 6 juin 2021 (J-P. Jollivet et A. Pollet) ...

ETUDES NATURALISTES

■ Inventaires herpétologique et odonates de mares de la forêt de Blois.

A la demande de l'ONF région, il nous a été proposé de réaliser un inventaire écologique de 10 mares situées en forêt Domaniale de Blois, avant des travaux de restauration réalisés par l'ONF dans le cadre du Plan de Relance du Gouvernement. Notre devis ayant été accepté (1400 €), le travail sur le terrain a été réalisé au printemps, grâce à la mobilisation d'un groupe motivé. Repérage des mares concernées, inventaires des espèces par observations directes, pose de pièges ou écoutes nocturnes des chants... Le travail d'inventaire a commencé le 19 mars pour se terminer vers le mois de juillet, pour les amphibiens (C'est en fait 11 mares + 12 autres qui ont été inventoriées).

Le rapport final d'expertise batrachologique et odonatologique (coordonné et rédigé par Dimitri Multeau) a été remis à l'ONF le **30 septembre 2021**. Ce document de 32 pages, avec cartes et photos couleurs, indique en conclusion que le massif forestier de Blois possède une véritable richesse en amphibiens avec toutes les espèces potentielles qui ont été trouvées. Un seul point négatif apparaît toutefois être la situation préoccupante de la grenouille rousse (*Rana temporaria*) dont la population ne semble pas en très bonne forme. Des recherches supplémentaires sur cette espèce sont indispensables pour compléter les données. Ce massif forestier ancien contient véritablement un réservoir biologique qu'il convient de surveiller et de protéger. Pour les odonates, les résultats de l'inventaire sont beaucoup plus modestes en raison des conditions

météorologiques rencontrées en 2021.

Suite à ce travail, nous avons proposé à l'ONF de continuer à suivre ces mares et à poursuivre les travaux d'inventaires, même de manière gratuite, par le biais d'une convention avec l'organisme forestier qui précisera le rôle de chacun.

(Ont participé à cette étude : Dimitri Multeau, Dominique Hemery, Jacques Vion, Gérard Fauvet, Jean Pinsach, Isabelle Jacquet et Ludovic Fleytou).

■ Données ornithologiques pour le diagnostic écologique du projet de passerelle sur la Loire, près de Blois

Suite à une réunion sur site, le **28 mai 2021**, avec le Conseil départemental 41, le cabinet d'architecte et le cabinet d'études (IDE Environnement, à Toulouse) au sujet du diagnostic écologique du projet de passerelle (cycliste et piétonne) sur la Loire, nous avons convenu de proposer nos données ornithologiques relatives au suivi des sternes au cabinet d'études chargé du diagnostic écologique, contre la somme de 1200 € (Historique pour le 41, situation des colonies de sternes et du Goéland leucopnée sur la Loire et sur le site concerné).

Ce rapport a été remis à IDE Environnement le **2 septembre 2021** (travail coordonné par A. Pollet).

Rappelons que le projet, porté par le Conseil départemental de Loir-et-Cher, concerne la réalisation d'une passerelle sur la Loire, qui serait installée sur les piles de l'ancien barrage. Présenté en 2019, ce projet souhaite favoriser le tourisme grâce à une nouvelle voie douce, pour les piétons, les cyclistes et les cavaliers. L'architecte, qui a été choisi début 2021, a présenté un ouvrage en acier et béton long de 380 m et 4 m de large. Le coût de cet ambitieux projet est estimé à environ 12 M€...

■ Participation à l'Atlas de la biodiversité communale (ABC) de La Chaussée-St-Victor

La ville de La Chaussée-St-Victor s'est inscrite en 2021 dans la réalisation d'un atlas de la biodiversité communale (ABC). Ces dispositifs encadrés par l'OFB ont pour buts de sensibiliser les habitants à la sauvegarde de la biodiversité et de cartographier les enjeux de la biodiversité à l'échelle d'un territoire.

Sollicités par la commune, nous avons accepté de participer à ce travail d'inventaire écologique, sur plusieurs années. En contrepartie, une subvention de **500 €** nous a été attribuée. Ce travail est coordonné par Gilles Vion, habitant la commune.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est actuellement au complet depuis 2019 (soit 12 personnes). Il s'est réuni en 2021 avec de nombreuses difficultés (et un peu de désorganisation ne le cachons pas) compte tenu des mesures de lutte contre la pandémie, avec impossibilité d'accéder à notre local, ou de trouver des salles disponibles ou encore à cause du couvre-feu à 18 h... Plusieurs réunions se sont déroulées dans le jardin de Gilles Vion, avec les mesures de distanciation nécessaires, dans un environnement agréable.

Voici les dates de réunion : 11 janvier (visio-conférence) ; 25 janvier (visio) ; 8 mars (visio) ; 29 mars (visio) ; 19 avril (visio) ; 31 mai (jardin de Gilles) ; 30 août (jardin) ; 4 octobre (local) ; 25 octobre (local) ; 15 novembre (local) et 21 décembre (visio).

Je rappelle que les réunions du conseil d'administration sont ouvertes à tous, adhérents ou sympathisants.

Par ailleurs, pour la première fois de son histoire l'association n'a pas pu tenir son assemblée générale annuelle en salle. En début d'année, le contexte lié à la pandémie de Covid19 et les mesures sanitaires mises en œuvre par les autorités publiques pour protéger la population nous ont empêchés de tenir notre assemblée générale annuelle cette année 2021, comme les autres années.

Même si les statuts de l'association ne prévoient pas ce type d'organisation, ils ne l'interdisent pas. Par ailleurs, des règles d'adaptation au fonctionnement des associations ont été prévues en ce sens par l'Ordonnance du Gouvernement du 25 mars 2020 modifiée par l'Ordonnance du 2 décembre 2020, permettant des assemblées générales légales sans présence physique des membres, en raison de l'épidémie de Covid-19.

Aussi le conseil d'administration a décidé l'organisation d'une **assemblée générale à distance (52ème AG)**, par voie postale, avec votes par voie postale ou par email.

Pour la bonne organisation de cette procédure exceptionnelle, tous les documents nécessaires ont été adressés par courrier à chaque adhérent à jour de sa cotisation 2020, au début du mois d'avril.

Le 19 avril 2021, **49 votes** ont été reçus par courrier (ou courrier électronique). Les rapports moral et financier ont été approuvés et les 7 administrateurs qui se représentaient ont été réélus pour un nouveau mandat de 2 années (Compte-rendu de l'AG à distance ci-joint, en annexe).

Malgré ces difficultés, notamment dans les rencontres entre adhérents, nous maintenons un très bon niveau d'adhésions, avec quelques départs, comme chaque année, pour des raisons diverses, mais de nouveaux adhérents venus nous rejoindre (6 en 2021 et déjà deux autres en 2022) : 137 adhérents ; 144 en 2020).

COMMUNICATION INTERNE

Les informations sur les activités de l'association sont présentées sur notre site Internet, mis à jour régulièrement. Merci à Gérard Fauvet, chargé de la tenue du site. Compte tenu des mesures contre la pandémie, le site a permis d'informer rapidement sur la situation des activités extérieures, selon l'évolution des mesures gouvernementales.

Le bulletin annuel entièrement en couleur (96 pages) a été édité comme chaque année, avec une diffusion plus tardive en raison de l'organisation de l'AG à distance. Je rappelle que cette publication annuelle est déposée à la Bibliothèque nationale de France (BNF), au titre du Dépôt Légal, ainsi que transmise à la bibliothèque du MNHN de Paris (et adressée à de nombreuses associations et organismes de la région). Merci à tous les rédacteurs pour les différents articles toujours bien illustrés grâce à la photothèque des adhérents, en particulier Gérard Fauvet. La mise en page a été encore une fois réalisée par Jean Pinsach, et la relecture des articles est l'œuvre de Sylvette Lesaint. Un grand merci à tous.

A noter que pour rester en contact avec les adhérents en début d'année, pendant les restrictions sanitaires importantes, deux lettres d'information, sous forme électronique, ont été envoyées par internet, en janvier et mars 2021.

Par ailleurs, je signale que notre bibliothèque qui réunit depuis les origines de l'association de nombreux ouvrages (dont certains sont depuis longtemps épuisés en librairie) s'est enrichie cette année d'ouvrages et de collections de revues d'ornithologie qui appartenaient à Alain Perthuis (cette donation importante nous est parvenue grâce à un partage réalisé par le CA de la Société d'histoire naturelle de L-et-C). Outre des livres sur les oiseaux, les revues suivantes sont maintenant disponibles au local : La collection de la revue « *Ornithos* », édité par la LPO est ainsi complète (avec des numéros en double que nous pouvons donner aux adhérents intéressés) ; « *La revue Française d'ornithologie* » ; « *Alauda* », revue internationale d'ornithologie, publiée par la SEOF et le MNHN. A noter également la collection du Bulletin des naturalistes Orléanais, depuis les années 60, devenu « *Loiret Nature* », revue mensuelle...

Je rappelle à cette occasion que, encore plus dans le contexte actuel, notre bibliothèque est très peu consultée. Pourtant, nous recevons de nombreuses revues que chaque adhérent peu emprunter : « *Le Courrier de la Nature* », édité par la SNPN ; « *La Hulotte* » ; « *Recherches Naturalistes* », la revue des passionnés de nature en région Centre-Val de Loire, « *Mosaïque* », le bulletin annuel de Perche Nature, le bulletin d'Indre Nature, ...

Cette abondante documentation cherche lecteurs. Il nous faudrait trouver pour cela un système pour que chacun puisse profiter régulièrement de ces ouvrages...

COMMUNICATION EXTERNE

Plusieurs articles évoquant les activités de l'association sont parus dans la Nouvelle République notamment lors des audiences judiciaires précitées, et sur l'enquête sur le Coucou gris (le 26/03/2021)

A noter également une nouveauté en 2021 : la création d'un compte Facebook, à l'initiative de Fanny Frazier, qui compte actuellement environ 118 « amis ».

Par ailleurs, nous avons pu participer à une importante manifestation publique, prévue à l'origine lors du WE de Pentecôte. « *Chaumont se dévoile - Escapade Loire* », à Chaumont-sur-Loire, a été reportée à cause des restrictions sanitaires aux **16 et 17 octobre 2021**. Cette première grande animation sur les bords de la Loire (organisée par Cap événements) a attiré un public nombreux, bienheureux de se retrouver en plein air après de longs mois de restrictions. Une petite équipe a présenté un beau stand agrémenté de photos et de panneaux « *Castor* », distribué nos dépliants et vendu des livres. Merci à tous les participants ! (M. et P. Hervat, G. Fauvet, D. Hemery, J. Vion, A. Pardessus, F. Frazier, Jacky et Michèle Morisseau et Hélène Marciniak).

Enfin, dans le cadre de l'émission de radio thématique « *Bonjour la Terre !* » (RCF Radio, Fréquence 96,4 FM à Blois), nous avons poursuivi la réalisation d'émissions, commencées en 2020.

Travail coordonné par Dominique Hemery, avec l'aide efficace de Fanny Frazier, cette deuxième année a permis d'enregistrer **cinq nouvelles émissions** : le 29 janvier (batraciens et reptiles), le 26 février (les grues), le 9 avril (hirondelles et martinets), le 14 mai (sternes et mouettes) et le 18 juin (busards). (Merci également à tous les participants et au technicien de la radio à Blois). Et la technique faisant parfois des miracles, vous pouvez écouter ou réécouter ces émissions sur le site de LCN !

Pour terminer, comme je tiens la plume, je vous informe à l'avance que cette année 2022, maintenant commencée, sera ma dernière année au sein du CA. Après 22 années au sein du conseil d'administration (dont 10 ans comme secrétaire et 8 ans comme président), je ne me représenterai pas à un nouveau mandat lors de l'assemblée générale en début d'année 2023. Ceci devrait permettre, je l'espère, de continuer le renouvellement des cadres de l'association commencé ces dernières années. Jeunes adhérents et pourquoi pas moins jeunes, merci de votre engagement. Rendez-vous dans un an...

Bernard DUPOU

LOIR-ET-CHER NATURE

Compte rendu de l'Assemblée générale ordinaire de l'année 2021 Organisation exceptionnelle d'une assemblée générale à distance

Le contexte actuel lié à la pandémie de Covid19 et les mesures sanitaires mises en œuvre par les autorités publiques pour protéger la population empêchent de tenir notre assemblée générale annuelle cette année 2021, comme les autres années.

Même si les statuts de l'association ne prévoient pas ce type d'organisation, ils ne l'interdisent pas. Par ailleurs, des règles d'adaptation au fonctionnement des associations ont été prévues en ce sens par l'Ordonnance du Gouvernement du 25 mars 2020 modifiée par l'Ordonnance du 2 décembre 2020, permettant des assemblées générales légales sans présence physique des membres, en raison de l'épidémie de Covid-19.

Aussi le conseil d'administration a décidé l'organisation d'une **assemblée générale à distance**, par voie postale, avec votes par voie postale ou par email, **au titre de l'année 2021**.

Pour la bonne organisation de cette procédure exceptionnelle, les documents suivants ont tous été adressés par courrier à chaque adhérents à jour de sa cotisation 2020, au début du mois d'avril :

- Un exemplaire du bulletin annuel 2020, dans lequel se trouve, en pages 3 à 10, le rapport d'activités de l'association de l'année 2020 ;
- les comptes financiers 2020 et le budget prévisionnel 2021 ;
- L'appel des cotisations de l'année 2021, comprenant également un bulletin de vote, à retourner au siège de l'association (ou réponse par email), avant le 15 avril 2021 (copie ci-jointe).

Compte rendu du vote des adhérents par voie postale ou par email :

A la date du 19 avril 2021, il est constaté que **49 votes** ont été reçus par voie postale ou par courrier électronique.

Le résultat de ces votes est le suivant :

Vote sur le rapport moral et le rapport d'activités 2020 : 46 votes POUR ; 3 ABSTENTIONS.

Vote sur les comptes financiers 2020 : 46 votes POUR ; 3 ABSTENTIONS.

Vote sur le budget prévisionnel 2021 : 46 votes POUR ; 3 ABSTENTIONS.

Les rapports d'activités et financiers sont approuvés.

Renouvellement du conseil d'administration :

Les personnes dont les noms suivent étaient de nouveau candidates pour 2 années au sein du conseil d'administration (aucune autre candidature n'a été exprimée avant le vote) :

Les votes suivants ont été enregistrés :

François BOURDIN : 48 votes POUR ; une ABSTENTION.

Bernard DUPOU : 48 votes POUR ; une ABSTENTION.

Fanny FRAZIER : 49 votes POUR.

Monique HERVAT : 49 votes POUR.

Dimitri MULTEAU : 49 votes POUR.

Alain POLLET : 49 votes POUR.

Gilles VION : 49 votes POUR.

En conséquence, les personnes candidates sont réélues au conseil d'administration pour 2 années.

Fait à BLOIS, le 20 avril 2021

Le secrétaire,



Gilles VION

Le président,



Bernard DUPOU



Alain Perthuis © Daniel Jonard

Les Associations de Protection de la Nature du Loir-et-Cher (Conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher, Loir-et-Cher Nature, Perche Nature, Société d'Histoire Naturelle de Loir-et-Cher et Sologne Nature Environnement) sont très touchées par la disparition d'Alain Perthuis le 18 mai 2021.

Né le 23 février 1950 à Blois, dès sa jeunesse il est passionné par l'herpétofaune (serpents et batraciens), puis il s'oriente vers l'ornithologie. En 1964, il a été à l'origine de la création du Groupe ornithologique du Blésois.

Il deviendra bagueur pour le Muséum National d'Histoire Naturelle. Son travail à l'Office National des Forêts lui permet de devenir le premier animateur du réseau Avifaune de sa création en 2004 jusqu'à sa retraite en 2011.

Il fut l'un des pionniers de la protection des rapaces en Loir-et-Cher, notamment en 1977 pour protéger les nids de Busard cendré en laissant une zone de végétation jusqu'à l'envol des jeunes avec une participation de Fonds d'Intervention pour les Rapaces (FIR).

Il s'est impliqué au niveau national au sein de la Mission Rapaces de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) : il a accompagné le retour du Balbuzard pêcheur en région Centre et fait le suivi de plusieurs rapaces du département : Autour des palombes, Circaète-Jean-le-Blanc...

Il a animé pendant de nombreuses années les recherches ornithologiques menées par les différentes associations du département.

Très rigoureux, il a ainsi été le rédacteur du livre « les oiseaux nicheurs du Perche en Loir-et-Cher » en 1983, puis le rédacteur des Annales ornithologiques de 1985 à 1987 puis du Lien ornithologique de Loir-et-Cher en 1993 et 1994. Il a coordonné l'Atlas des Oiseaux Nicheurs du Loir-et-Cher en 1993-1994. Il fut le coordinateur au niveau départemental de l'inventaire des rapaces diurnes nicheurs entre 2000 et 2002, enquête de la LPO sur commande du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Il a coordonné la rédaction de l'ouvrage « L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002 », publié en 2006. En 2007, pour commémorer le centenaire de la publication du livre de Gabriel Etoc sur l'avifaune du Loir-et-Cher, il fut à l'origine de l'exposition sur les oiseaux au Muséum de Blois et rédacteur du livre « Les oiseaux du Loir-et-Cher » résultat du travail de Loir-et-Cher Nature, Perche Nature, de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher et de Sologne Nature Environnement.

Il a animé au sein des différentes associations de nombreuses sorties naturalistes (à Loir-et-Cher Nature puis à Perche Nature) et a participé aux sessions nature de la Société d'histoire Naturelle du Loir-et-Cher (SHNLC).

Il a également contribué à la rédaction, en 2017, du livre « Amphibiens et Reptiles du Loir-et-Cher, répartition communale 2008-2015 », ainsi qu'à la rédaction en 2019 du petit livre « Les rapaces nocturnes de Loir-et-Cher, statut, répartition, écologie, enquête 2015-2017 ».

Homme de terrain, son désir était de voir tous les oiseaux du Paléarctique. Il a donc énormément voyagé à travers le monde.

Ces dernières années il s'était également intéressé aux différentes libellules du département dans le cadre de l'Atlas départemental des libellules (Adeli 41).

Son expérience et ses connaissances qu'il n'hésitait pas à partager, ont fait de lui un référent incontournable pour la plupart des naturalistes du département, voire plus.

Un Homme engagé également qui n'hésitait pas à solliciter les élus et la presse lorsque les fossés et les bordures en herbe étaient broyés tandis qu'il avait repéré des nids de Tarier pâle. Il aimait aussi partager ses passions auprès du grand public par le biais d'animations naturalistes ou de conférences. Nous nous souviendrons longtemps de l'observation des engoulevents les soirs d'été en forêt avec son vieux magnétophone à cassette pour attirer l'oiseau.

Son oiseau préféré était le Circaète-Jean-le-Blanc, le plus grand des rapaces du département, aigle spécialisé dans la prédation des serpents : il a ainsi parcouru tout le département pour l'observer et trouver la plupart des nids.

Quand les ornithologues du Loir-et-Cher observeront cet aigle au-dessus de nos landes et de nos forêts, ils auront une pensée émue pour lui.



CHRONIQUES CLIMATOLOGIQUES 2021 DANS LE BLAISOIS

Janvier : Contrairement à janvier 2020, ce mois-ci restera le mois le plus froid depuis longtemps. La première décade a connu des températures au-dessus des normales saisonnières, mais dès la deuxième décade les conditions météorologiques sont revenues à des valeurs normales pour la saison. Ce petit coup de froid permet de démarrer l'année de manière conventionnelle.

La troisième décade commence par une hausse des températures due à des tempêtes atlantiques suivies d'un épisode pluvieux qui engendre des inondations importantes dans beaucoup de régions mais qui épargne la région Centre-Val-de-Loire.

Février : La pluie continue de tomber sur des sols gorgés d'eau. La couverture nuageuse et les forts vents d'ouest maintiennent des températures élevées pour la saison. La Loire continue de monter, mais sans l'apport d'un épisode cévenol, elle devrait se contenter d'une crue modeste et somme toute normale en cette période de l'année.

Dès le début de la deuxième semaine, une vague de froid venue de Scandinavie s'abat sur une grande partie nord du pays. La température descendra jusqu'à -8°C et restera négative toute la semaine.

Le début de la troisième semaine voit les températures repartir à la hausse sans transition, en augmentant de 12°C du jour au lendemain. Cette impression de printemps anticipé perdurera jusqu'à la fin du mois.

Mars : Le début de la première semaine est dans la continuité de fin février, mais les températures augmentent en fin de semaine pour se rapprocher des normales saisonnières.

La deuxième semaine se termine sans phénomène climatique notable. Un temps de mars « normal » en quelque sorte.

La troisième semaine voit le soleil accompagner l'arrivée du printemps, mais un vent assez soutenu venu du nord-est maintient des températures dignes d'un mois de février.

Le réchauffement des températures intervient durant la quatrième semaine, du moins en journée, puisque les nuits elles frôlent toujours le zéro degré. Le mois se termine avec des températures estivales.

Avril : « En avril, ne te découvre pas d'un fil » dit le dicton populaire. Confirmation ! Le mois débute avec des températures hivernales. Les gelées matinales sont journalières sur pratiquement les quinze premiers jours et ce sur l'ensemble du territoire. La viticulture ainsi que l'arboriculture ont subi d'importants dégâts sur la quasi-totalité du pays.

La troisième semaine voit les températures revenir à des valeurs plus normales de jour en jour jusqu'à passer au-dessus des normales saisonnières en fin de semaine. Toutefois, le vent de nord-est, plus ou moins fort et persistant depuis un mois, maintient un temps sec qui commencerait à être inquiétant s'il devait perdurer encore quelques temps.

La quatrième semaine se caractérise par la persistance de la sécheresse et des températures nocturnes et matinales plutôt froides.

Mai : Le mois commence comme le mois d'avril s'est terminé, par des températures qui sont normales en journée quand le soleil est présent mais qui fraîchissent dès qu'il disparaît. Le vent de nord-est qui continue à souffler en est la cause.

Le seul changement notable est le passage irrégulier de faibles ondées qui viennent mouiller les feuilles sans apporter l'eau qui commence à manquer cruellement aux cultures.

Dès la deuxième semaine, changement de direction du vent qui passe de l'est à l'ouest. Il apporte avec lui son cortège d'averses qui vont faire du bien à la végétation. Les températures restent fraîches et annoncent les Saints de glace.

Les Saints de glace sont passés et la troisième semaine est la copie conforme de la deuxième, quant à la quatrième, si elle reste dans la continuité des deux précédentes, elle donne des signes d'amélioration dans les derniers jours du mois. Il semblerait que le printemps soit de retour. Sur le terrain, les entomologistes constatent une chute vertigineuse de l'activité des insectes qui ne présage rien de bon pour une reproduction correcte de l'avifaune. Le seul bénéfice de ce mois de mai sera un arrosage salubre pour la flore en général.

Juin : Dès la première semaine, changement de temps radical. La remontée des températures se confirme et dès la deuxième semaine, elles atteignent des valeurs bien au-dessus des normales saisonnières.

A la troisième semaine, la tendance s'est totalement inversée. Les bourrasques de vent ont été accompagnées par des averses éparses prenant de temps à autre un caractère orageux avec un maintien des températures basses pour la saison.

Les quinze derniers jours ne rentreront pas dans les annales. Pour l'environnement, l'effet positif de cette période printanière particulièrement perturbée a été un reverdissement général de la campagne et des moissons plus tardives que d'habitude qui ont favorisé l'envol des nichées des espèces nichant au sol.

A contrario, les espèces nichant sur les grèves ont subi des inondations successives et ont vu leurs nichées fortement perturbées.

Juillet : Les deux premières semaines ont été dans la continuité des deux dernières du mois de juin. Beaucoup d'eau et par conséquent peu de soleil. Températures basses pour la saison.

Si la troisième semaine a été conforme à une semaine de juillet « normale », la quatrième est revenue à un temps maussade et pluvieux et à des températures nettement en dessous des normales.

Ces six mois passés sont à l'opposé des six premiers mois de 2020. Le seul avantage et non des moindres, ce sera d'éviter la sécheresse qui a sévi l'année dernière.

Août : Il a fallu attendre la toute fin de la première décade pour retrouver des températures dignes d'un mois d'août. De moins -5°C par rapport aux normales saisonnières, nous sommes passés à 5°C au-dessus en l'espace de 24 heures. Ces températures élevées n'ont duré qu'une semaine avant de s'effondrer.

Cette période bizarre a été beaucoup moins catastrophique que pour nos voisins européens. Inondations d'une ampleur jamais connue pour nos voisins à l'est, canicules et incendies gigantesques pour nos voisins du sud se soldant par des dizaines de morts. Tout compte fait, nous avons été relativement épargnés jusqu'à maintenant par les conséquences de ces perturbations climatiques.

Avec la deuxième et la troisième décade est revenue la sécheresse due à un vent permanent de nord-est qui en maintenant des hautes pressions stationnaires, n'a pas permis une élévation des températures qui sont restées basses durant cette période.

Septembre : La première décade a vu la température augmenter significativement et la sécheresse s'aggraver au point d'aboutir à une mise en place de restrictions de consommation d'eau par les préfectures. La pluviométrie restera faible jusqu'à la fin du mois, du même ordre que celle de 2020 à la même période. Par contre les températures ont été globalement plus basses.

Octobre : Il n'y a pas grand-chose à dire sur le mois qui vient de se terminer, sinon qu'il est conforme à un mois d'octobre du moins sur le plan climatique. Pas d'amplitudes remarquables du côté des températures, quant aux précipitations, elles ont été régulières et en quantité suffisante. C'est un des rares mois « normaux » de cette année.

Novembre : Un mois plutôt frisquet en ce qui concerne les températures, du moins dans sa première quinzaine. Dans la deuxième quinzaine la température moyenne a encore sensiblement fléchi, elle n'en est pas moins restée dans la normalité saisonnière. La pluviométrie est restée dans les normes pour cette période de l'année alors que l'impression générale a été celle d'une période particulièrement maussade.

Décembre : Un mois qui commence dans la continuité de novembre avec des températures qui restent basses sans être excessives, la pluviométrie quant à elle, reste dans les normes. Quelques nuits de la première décade ont flirté avec le négatif, voire ont réussi à le passer, en tout début de matinée. Pour résumer, froideur et humidité ça ressemble à un temps de saison comme on pouvait en avoir au siècle dernier.

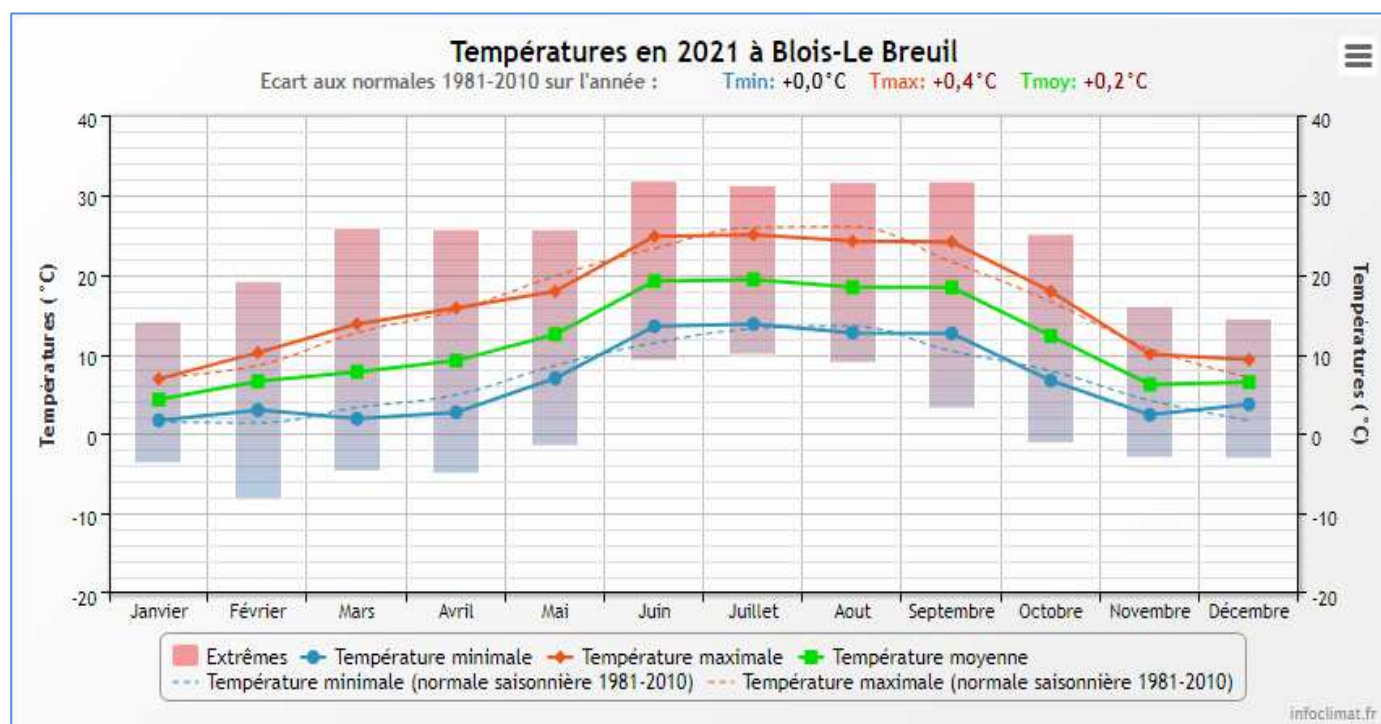
La deuxième décade a vu la température plonger brutalement. En début de matinée on a vu des valeurs nettement négatives qui se sont maintenues en journée grâce à une absence de couverture nuageuse.

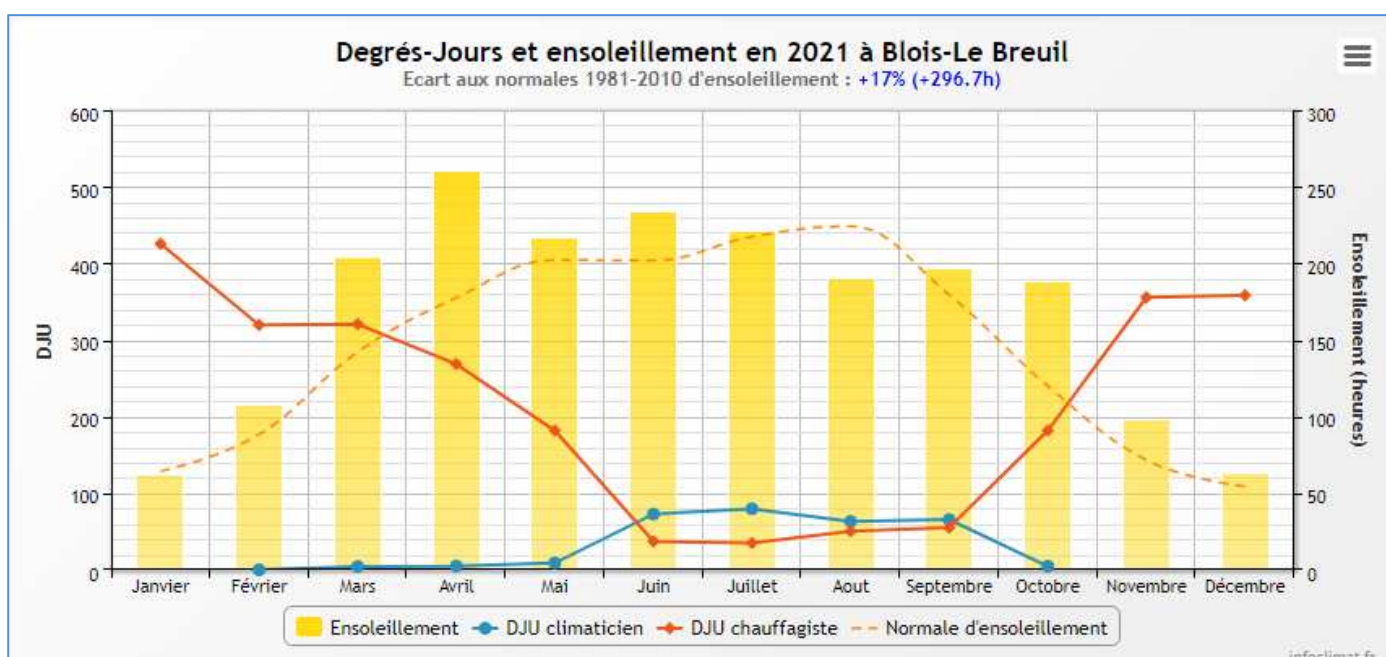
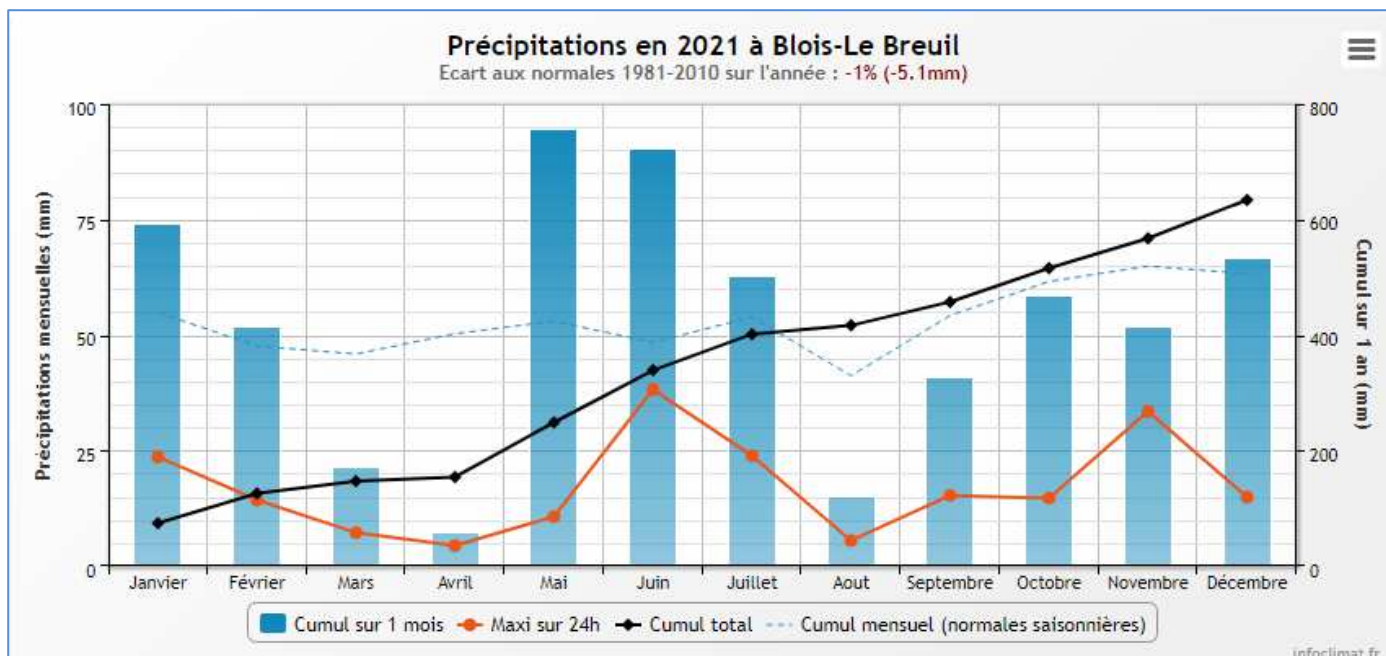
Après les conditions anticycloniques de la deuxième décade, un changement de flux en début de troisième décade, avec des masses d'air doux en provenance du sud-ouest qui vont permettre aux températures de grimper et mettre fin aux matinées glaciales. Les températures continuent de grimper jusqu'à atteindre des niveaux records localement sur le territoire français et très douces dans notre département et ce jusqu'à la fin de l'année.

Conclusion : s'il faut tirer un bilan global de l'année 2021 sur le plan climatique dans notre département, on peut dire que dans les valeurs moyennes des températures, de la pluviométrie et de l'ensoleillement, elle reste dans la norme et sans excès ni dans un sens ni dans l'autre. Maintenant si on y regarde de plus près, l'année 2021 n'a été clémente ni pour la flore ni pour la faune. D'abord un printemps trop précoce qui a poussé la végétation à démarrer trop rapidement suivi par un hiver tardif qui a causé bien des dégâts dans la viticulture et les vergers pour ce qui est de l'économie agricole et plus généralement pour la flore dans son ensemble. Conséquences directes, mortalité importante chez les insectes, pénurie de nourriture au moment de la nidification des oiseaux. Puis une période pluvieuse avec montée des eaux de la Loire qui détruit la nidification des oiseaux nicheurs sur les grèves, suivie peu de temps après par une deuxième montée brève mais brutale qui viendra noyer la ponte de remplacement (voir le bilan sternes).

RELEVES CLIMATOLOGIQUES EN 2021 DANS LE BLAISOIS

	janv. 2021	fév. 2021	mars 2021	avr. 2021	mai 2021	juin 2021	juil. 2021	août 2021	sept. 2021	oct. 2021	nov. 2021	dec. 2021	Année complète
Tempé. maxi extrême	14,1 (e 28)	19,2 (e 24)	25,9 (e 31)	25,7 (e 1)	25,7 (e 8)	31,8 (e 10)	31,2 (e 19)	31,6 (e 12)	31,7 (e 7)	25,1 (e 10)	16,0 (e 12)	14,5 (e 29)	31,8 (e 31/2021)
Tempé. maxi moyennes	6,9 (e 2)	10,2 (e 1)	13,8 (e 1)	15,8 (e 3)	17,9 (e 8)	24,8 (e 1)	25,0 (e 8)	24,2 (e 8)	24,1 (e 8)	17,9 (e 1)	10,0 (e 7)	9,3 (e 2)	16,7 (e 8)
Tempé. moy moyennes	4,3 (e 0)	6,6 (e 0)	7,8 (e 2)	9,2 (e 0)	12,5 (e 1)	19,2 (e 1)	19,4 (e 2)	18,4 (e 2)	18,4 (e 2)	12,3 (e 0)	6,2 (e 1)	6,5 (e 1)	11,7 (e 8)
Tempé. mini moyennes	1,7 (e 2)	3,0 (e 0)	1,9 (e 0)	2,7 (e 2)	7,0 (e 1)	13,5 (e 2)	13,8 (e 8)	12,7 (e 8)	12,6 (e 2)	6,7 (e 2)	2,4 (e 1)	3,7 (e 2)	6,8 (e 8)
Tempé. mini extrême	-3,7 (e 18)	-8,2 (e 11)	-4,7 (e 8)	-5,0 (e 8)	-1,5 (e 2)	9,2 (e 25)	9,9 (e 9)	8,9 (e 20)	3,2 (e 30)	-1,2 (e 24)	-3,0 (e 29)	-3,1 (e 3)	8,2 (e 31/2021)
Tempé. maxi minimale	-1,4 (e 8)	-1,6 (e 11)	5,9 (e 8)	8,4 (e 11)	11,6 (e 4)	18,2 (e 23)	18,7 (e 13)	18,9 (e 13)	18,2 (e 19)	14,3 (e 22)	3,2 (e 24)	-0,5 (e 22)	-1,6 (e 31/2021)
Tempé. mini maximale	8,9 (e 28)	9,0 (e 1)	7,1 (e 11)	8,6 (e 2)	12,9 (e 8)	17,2 (e 17)	17,6 (e 20)	16,9 (e 13)	18,5 (e 14)	15,5 (e 20)	9,1 (e 13)	10,2 (e 30)	18,5 (e 31/2021)
DUJ (chauffagiste)	425,6	319,4	320,7	268,7	181,6	37,1	35,3	50,4	55,3	181,6	355,6	358,4	2589,7 Moy: 216
DUJ (climatisation)		0,1	4,3	4,9	9	72,7	79,8	63,1	65,6	4,6			304,1 Moy: 34
Ensoleillement (heures)	62,1 (e 25)	107,2 (e 21)	203,5 (e 20)	260 (e 28)	216,9 (e 25)	234,1 (e 19)	220,8 (e 20)	190,5 (e 25)	196,4 (e 24)	188,6 (e 21)	98 (e 27)	62,5 (e 16)	2041h Moy: 170h
Cumul Précip.	74,0 (e 38)	51,7 (e 2)	21,3 (e 4)	7,2 (e 3)	94,6 (e 78)	90,1 (e 38)	62,8 (e 17)	14,9 (e 34)	40,8 (e 25)	58,4 (e 2)	51,7 (e 20)	66,6 (e 18)	634,1 Moy
Max en 24h de précip.	23,6 (e 2)	14,3 (e 0)	7,2 (e 13)	4,4 (e 10)	10,7 (e 6)	38,2 (e 3)	23,9 (e 12)	5,5 (e 8)	15,3 (e 18)	14,7 (e 2)	33,5 (e 2)	14,9 (e 27)	38,2 (e 31/2021)
Max en 5j de précip.	39,4	33,0	17,1	5,0	26,3	46,0	38,2	12,7	22,5	25,9	37,3	33,2	46,0 Moy
Moyenne 2-1 de précip. [7]	5,9	5,6	4,0	3,2	5,9	6,0	6,8	3,2	3,9	5,1	6,3	4,9	5,1
Neige au sol maximale	0,0	3,0 (e 1)		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0 (e 31/2021)
Rafale maximale	83,2 (e 2)	75,6 (e 3)	84,2 (e 13)	58,0 (e 3)	75,6 (e 8)	73,1 (e 3)	57,6 (e 8)	64,8 (e 7)	50,8 (e 27)	108,0 (e 20)	54,7 (e 22)	64,8 (e 4)	108,0 (e 31/2021)
Pression minimale	989,5 (e 2)	990,4 (e 2)	1005,4 (e 13)	1002,1 (e 2)	1001,6 (e 1)	1004,4 (e 2)	1005,3 (e 1)	1002,8 (e 7)	1010,2 (e 1)	994,3 (e 1)	991,6 (e 27)	994,3 (e 1)	989,5 (e 31/2021)
Pression maximale	1031,8 (e 18)	1038,0 (e 27)	1031,0 (e 31)	1032,6 (e 1)	1025,3 (e 20)	1026,3 (e 3)	1025,8 (e 10)	1025,0 (e 22)	1030,6 (e 30)	1029,8 (e 1)	1034,1 (e 18)	1037,0 (e 15)	1038,0 (e 31/2021)
Mise à jour	2021-02-02 11:20:07	2021-03-02 11:20:05	2021-04-02 10:20:08	2021-05-02 10:20:05	2021-06-02 10:20:07	2021-07-02 10:20:05	2021-08-02 17:08:57	2021-09-02 10:20:06	2021-10-02 10:20:06	2021-11-02 10:20:08	2021-12-02 10:20:08	2021-12-31 18:47:08	





En conclusion :

D'après les graphiques ci-dessus, en se référant sur les données moyennes observées ces 30 dernières années, on peut en déduire en données annuelles :

- Températures moyenne en 2021 **+0,2°C**
- Précipitations en 2021 **-1%**
- Degrés/jours ensoleillement en 2021 **+17%**

Jean PINSACH

Tous les graphiques et organigrammes sont disponibles à la consultation sur le site :
<https://www.infoclimat.fr/climatologie/annee/2021/blois>

DANS NOS COMMUNES,

LA NATURE C'EST NOTRE FUTUR !

Humanité, biodiversité & climat : destins liés

Les scientifiques internationaux alertent régulièrement des impacts des activités humaines sur notre planète. Aggravées par le changement climatique, les profondes modifications de nos territoires provoquent la disparition de la nature, la perte de sources d'alimentation, la dégradation de la qualité de l'eau et une fragilité de nos sociétés humaines face à des épisodes climatiques extrêmes.

Notre avenir dépend du maintien d'un climat vivable et d'une biodiversité en bon état. Si la plupart des États, dont la France, se sont engagés en faveur de la biodiversité via une convention internationale en 1992 et du climat via les accords de Paris en 2015, les citoyen.ne.s attendent aujourd'hui des actes concrets. Pendant ce temps, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter.

Des actions locales pour un objectif global : une planète vivable !

Préserver et restaurer la nature permet d'assurer notre avenir et de lutter contre le changement climatique. Par exemple, préserver le fonctionnement des cours d'eau contribue à lutter contre les inondations, restaurer la nature dans les communes aide à diminuer les impacts d'une canicule, préserver les forêts permet de stocker du carbone, conserver des zones humides atténue les effets des sécheresses... Ainsi, la nature offre de multiples solutions pour relever les défis de nos sociétés, actuels ou à venir.

Acteurs locaux : vous avez les clés pour l'action !

Le défi est mondial, mais les impacts et les solutions sont localisés. Chaque élu.e, chaque citoyen.ne doit s'approprier les multiples moyens d'actions locales basées sur la préservation et la restauration de la nature afin d'assurer l'avenir de nos territoires, de les rendre plus résilients et de valoriser leurs atouts. De nombreuses initiatives existantes sont à généraliser. Education, information et formation constituent des outils indispensables pour la mise en place, la mutualisation et la valorisation de ces actions. Proches des citoyen.ne.s, les collectivités locales ont un rôle moteur pour sensibiliser et mobiliser les acteurs territoriaux pour agir de concert et contribuer à cet objectif mondial : une planète vivable.

Actuellement :



75 % des milieux naturels terrestres sont altérés



66 % des océans sont altérés



25 % des espèces animales et végétales sauvages sont menacées dans le monde¹



50 % des émissions de GES émises par l'homme sont captées par les écosystèmes.



6 personnes sur 10 sont concernées par les risques naturels en France.



En fragilisant notre patrimoine naturel, nous nous fragilisons nous-mêmes.

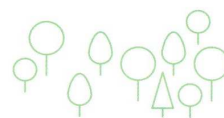
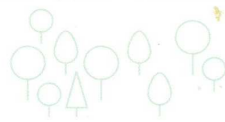
¹ Rapport IPBES 2019

Les services de l'état, les conseils régionaux et départementaux, les directions régionales de l'ADEME et l'Office Français de la Biodiversité ont toutes les compétences pour aider à mettre en œuvre des actions concrètes au niveau local. Sans oublier les associations de protection de la nature territoriales, qui peuvent grandement participer à la réussite des projets en termes d'animation et d'expertise.

Le présent document vise à présenter des clés pour l'action des élu.e.s dans leur territoire, au bénéfice de la biodiversité, du climat et des citoyen.ne.s.

**Sans nature, pas de futur !
Aïssons ensemble !**

La forêt et l'arbre



De quoi s'agit-il ?

La forêt est l'une des principales sources de biodiversité. En plus d'être le 2^{ème} puits de carbone après les océans et de produire de l'oxygène, elle assure également la **protection des sols et de l'eau. Pour l'Homme, elle répond à plusieurs besoins vitaux** : bois d'œuvre, papier, chauffage, alimentation, lieu de loisir et de culture...



Dans certaines régions, la forêt est de plus en plus gérée comme une culture d'arbres sur le modèle agricole intensif. Elle est ainsi soumise à des systèmes technico-industriels qui ne respectent pas les processus naturels. Ce « modèle » traverse une crise profonde, aggravée par les changements globaux (climat, insectes et maladies, tempêtes, incendies), qui fragilise ce milieu et toute notre société.

Les arbres et les haies disparaissent des milieux agricoles et les zones urbaines minéralisées sont pauvres en végétation. Cela engendre une perte de biodiversité et une dégradation du cadre de vie ainsi qu'une augmentation des risques (canicule, ruissellement, inondation).

Agir sur nos territoires



Adopter des pratiques d'exploitation forestière durables

Les collectivités peuvent agir pour **mettre en place une exploitation durable des milieux forestiers** :

Mettre fin aux pratiques qui affaiblissent la forêt :

plantation monospécifique, espèces non locales, coupes rases engendrant des sols nus, gestion mécanique, tassement des sols par les engins, surexploitations pour le bois-énergie, notamment des petits bois et des souches ;

Privilégier la régénération naturelle et préserver des îlots sans exploitation ;

Mélanger les espèces d'arbres en favorisant les espèces locales ;

Maintenir les vieux arbres, les souches et le bois mort sur pied ou au sol : en se décomposant, ils favorisent la fertilité des sols forestiers et sont le principal réservoir de biodiversité des forêts.

En Rhône-Alpes, les acteurs ont créé le réseau Forêts Rhônalpines en Évolution Naturelle (FRENE) pour répondre aux enjeux.

Plusieurs outils peuvent être mobilisés :

- Le plan national et les plans régionaux Forêt-Bois peuvent aider les élu.e.s à mettre en œuvre les pratiques sylvicoles adaptées
- Le guide pratique du ministère de l'agriculture : *Mieux intégrer la biodiversité dans la gestion forestière*
- Le Pôle Bocage et Faune Sauvage de l'Office Français de la Biodiversité : www.polebocage.fr
- Les guides *Construire en bois local* de la Fédération Nationale des Communes Forestières
- Le guide *Création et entretien des voiries forestières* : penser environnement de FNE et la Fédération Nationale des Communes Forestières
- Le guide *Pratic'sols* : respect des sols lors de l'exploitation forestière de l'Office National des Forêts.



Promouvoir le bois dans la construction

La transition écologique vise aussi à promouvoir le bois géré durablement, notamment dans la construction et à renforcer le rôle de puits de carbone des forêts. Les élu.e.s peuvent s'y engager de plusieurs façons :

Favoriser l'utilisation du bois local comme matériau de construction pour les nouveaux bâtiments publics, via les documents d'urbanisme ou des clauses dans les cahiers des charges ;

Utiliser le bois bénéficiant d'une certification environnementale (PEFC ou FSC) ou d'une AOC (Chartreuse).

Portée par une collectivité, la charte forestière de territoire (CFT) rassemble tous les acteurs d'un territoire qui définissent un programme d'actions pour valoriser leurs espaces forestiers dans toutes ses dimensions : économique, environnemental et social. 140 CFT ont été signées, soit plus d'un tiers de la forêt métropolitaine publique et privée.



Développer la végétation dans nos communes

En dehors de la forêt, **le maintien et la replantation d'arbres et de haies dans les espaces agricoles et artificialisés** dans le cadre de la trame verte et bleue contribuent à répondre aux différents enjeux de nos sociétés, accentués par le changement climatique.

Des sols vivants

De quoi s'agit-il ?

Le sol est un patrimoine commun dont la préservation est fondamentale **pour sauvegarder la biodiversité, nourrir les populations, recycler les matières organiques, réguler le cycle de l'eau et lutter contre le changement climatique grâce au stockage du carbone**. Une seule cuillère à café de sol sain contient plus d'organismes vivants qu'il n'y a d'humains sur terre.

L'usage des pesticides, les sols nus et l'arrachage appauvrissent leur teneur en matière organique et leur biodiversité, favorisent l'érosion et polluent les ressources naturelles. Selon l'Observatoire National de la Biodiversité, l'utilisation de pesticides agricoles a ainsi augmenté de plus de 25% entre 2009 et 2018, alors même que l'objectif était une diminution de 50% (programme Ecophyto).

Agir sur nos territoires



Favoriser la transition vers des pratiques agricoles durables

Afin de **réorienter l'agriculture vers l'agroécologie**, les collectivités peuvent agir sur plusieurs politiques comme :

Soutenir les établissements fonciers publics et favoriser l'installation de paysans en agroécologie sur le territoire de la commune, notamment autour des points de captage d'eau où l'agriculture biologique et les prairies permanentes sont les seuls moyens d'obtenir une eau potable de qualité ;

Approvisionner la restauration collective en produits locaux issus de l'agriculture biologique, diminuer la consommation de produits animaux et ainsi réduire significativement l'usage des engrais, des pesticides et des énergies ;

Favoriser les circuits de proximité et une alimentation de qualité, diversifiée, saine et de saison ;

Préserver les prairies permanentes et les gérer durablement, favoriser l'autonomie alimentaire des fermes d'élevage et réduire drastiquement les aliments importés à destination du bétail ;

Développer l'agroforesterie, les haies et les couverts végétaux pour éviter l'érosion des sols, le ruissellement et les coulées de boues.



La municipalité de Lons-Le-Saunier (39) exploite en régie directe son réseau d'eau potable et soutient la conversion des fermes à l'agriculture biologique par des débouchés dans sa propre restauration collective.



Diminuer la consommation d'espaces

La consommation d'espaces doit diminuer et l'objectif de zéro artificialisation nette du territoire doit être atteint rapidement. Pour cela, il faut définir un véritable projet de territoire à travers les documents d'urbanisme :

Rendre inconstructibles les zones à enjeux pour l'agroécologie et la biodiversité et préserver les éléments du paysage (arbres, haies, bosquets, mares, talus, ripisylves, etc.) dans les documents d'urbanisme ;

Privilégier la construction dans les espaces déjà artificialisés (friches industrielles, commerciales...), en prévoyant une meilleure densité et de la désimperméabilisation.



Promouvoir la gestion écologique des sols de nos communes

Afin de **protéger les sols non-agricoles**, les élu.e.s peuvent aussi agir pour :

Planter des éléments fixes du paysage (arbres, haies, mares, etc.) ;

Revoir l'utilisation des engins forestiers ;

Former les jardiniers amateurs et techniciens des espaces verts à la gestion écologique et aux techniques alternatives à l'usage des pesticides (paillage, biocontrôle, etc.).

Plusieurs outils peuvent être mobilisés :

- Les Projets Alimentaires Territoriaux favorisant l'agroécologie, et une meilleure rémunération des agriculteurs engagés dans la transition.
- Le bail environnemental sur les terres agricoles de la commune pour mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement.
- Les mesures agroenvironnementales et climatiques dans le cadre de la Politique agricole commune.
- De nombreux agriculteurs s'engagent dans l'agroécologie et dans la réduction de l'usage des pesticides. De nombreux témoignages sont consultables auprès du réseau DEPHY (agriculture.gouv.fr/fermes-dephy) et de la plateforme Osaé (osez-agroecologie.org).

L'eau vive

De quoi s'agit-il ?

Les milieux aquatiques et humides sont riches en biodiversité et rendent de nombreux services à nos sociétés. Les protéger et les restaurer leur permet de stocker le carbone et de réguler naturellement le cycle de l'eau afin de :



Garantir une eau potable en qualité et quantité (filtre naturel pour l'épuration, alimentation/rechargement des nappes phréatiques) ;



Atténuer les phénomènes d'inondation et de sécheresse (stockage naturel de l'eau dans les zones humides en période de crue, relargage en période sèche) accentués par les changements climatiques ;



Lutter contre les ruissellements, source d'inondations et de pollutions et **recharger les réserves souterraines** (infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe, désimperméabilisation et mosaïque paysagère).



En France, les deux tiers des zones humides ont disparu durant le XX^{ème} siècle notamment à cause de l'urbanisation et de l'agriculture industrielle.

Historiquement, les cours d'eau ont été canalisés, endigués, recalibrés, **nuisant à leur bon fonctionnement, causant une perte de biodiversité, une dégradation de la qualité de l'eau et empêchant leur expansion naturelle en période de crue.** Conjugué à l'imperméabilisation des sols, aux sols agricoles nus et à la destruction des zones humides, en cas de précipitations importantes, le débit des cours d'eau ainsi artificialisés augmente subitement : les digues saturent rapidement, des volumes importants d'eau débordent, exposant les populations aux inondations et à des dégâts très coûteux.

Agir sur nos territoires



Repenser l'urbanisation pour limiter les risques d'inondation

Les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement doivent intégrer la **non-imperméabilisation de certains espaces**. En parallèle, pour désimperméabiliser les zones très artificialisées, les collectivités doivent agir pour :

Interdire les constructions en zones à risques et réglementer l'urbanisation pour éviter les nouvelles imperméabilisations et restaurer les surfaces permettant l'infiltration de l'eau ;

Lutter contre les inondations via une stratégie foncière (achat de terrains en bordure de rivière, restauration de zones d'expansion de crue, etc) tout en développant la culture du risque

Se doter d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales urbaines et d'un zonage pluvial privilégiant l'infiltration.



Préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides

Les collectivités doivent agir par **une gestion et un entretien adaptés aux milieux aquatiques et humides et au territoire** de façon à :

Supprimer ou aménager les ouvrages en travers ou le long des cours d'eau et renaturer les cours d'eau (reméandrage, suppression de digues et/ou de seuils, reconnexion d'anciens lits et des zones d'expansion de crues, remise à ciel ouvert, etc.) ;

Développer la gestion écologique des berges des cours d'eau (entretien, restauration de la ripisylve, remplacement des berges artificielles par des berges végétalisées) et des embâcles ;

Protéger toutes les zones humides notamment via les documents d'urbanisme et les gérer de façon durable ;

Accompagner les acteurs locaux pour gérer écologiquement les milieux et reconquérir la couverture des sols du bassin versant (haies, ripisylves, agroforesterie, prairies, couverts végétaux) en lien avec la trame verte et bleue afin de protéger la ressource en eau, de limiter le ruissellement et de favoriser l'infiltration de l'eau dans les sols.

Plusieurs outils peuvent être mobilisés :

- Les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et les plans de prévention des risques d'inondations constituent des documents de référence pour l'action.
- Les contrats de rivière permettent d'agir à une échelle cohérente.
- Les intercommunalités ont la compétence pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).
- Les collectivités peuvent bénéficier de l'appui technique et financier des agences de l'eau.



Mathieu DUPUIS, technicien du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières témoigne : « les inondations catastrophiques dans l'Aude en 2018 confortent les stratégies naturelles de gestion des inondations pour concilier préservation de la biodiversité, multi-usages des rivières et multiples services qu'elles rendent »

Urbanisme et climat : la nature parmi les solutions



De quoi s'agit-il ?

Laisser une place à la nature et désartificialiser répond à de nombreux enjeux locaux, outre la préservation de notre patrimoine naturel. Par exemple, les milieux naturels, les espaces verts, les sols agricoles gérés écologiquement fournissent les ressources nécessaires à nos sociétés (eau, bois, air, alimentation) et permettent d'atténuer les effets des phénomènes climatiques et les pollutions (aériennes, lumineuses, sonores). Ils offrent des espaces de loisirs, participent aux paysages de nos territoires et concourent à la qualité de vie.



¹ Commissariat général au Développement Durable – Objectif « zéro artificialisation nette », éléments de diagnostics, Oct 2018

Agir sur nos territoires



Laisser une place à la nature...

L'**atlas de la biodiversité communale (ABC)** permet de (re) découvrir la nature et d'identifier la trame verte et bleue : les réseaux de prairies, de zones humides, des cours d'eau, de forêts, de haies, de vergers, de pelouses à orchidées forment une mosaïque paysagère importante pour la biodiversité, le cadre de vie et les activités économiques locales liées à l'exploitation des ressources.

Le document d'urbanisme traduit un projet de territoire.

Il permet aussi d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette et déterminer les espaces à ne pas urbaniser : il peut s'agir de réservoirs de biodiversité, d'espaces de loisirs ou de zones soumises à des risques naturels et qui sont utiles pour s'en prémunir (zones humides contre les inondations ; forêts contre les avalanches ; dunes, coraux et mangroves contre les submersions marines). Il concerne aussi les terres maraîchères à maintenir pour une alimentation de proximité. Les collectivités doivent aussi gérer écologiquement les espaces verts.

L'intercommunalité de Lamballe Terre et Mer en Bretagne a réalisé un atlas de la biodiversité pour définir un plan d'actions pluriannuel à l'initiative d'un élu référent et en partenariat avec l'association VivArmor Nature. De multiples animations sont menées (sorties scolaires, festivals, etc) pour convaincre de la nécessité de changer localement de modèle pour l'avenir de nos sociétés face aux défis planétaires.

Mais ils sont de plus en plus détruits par l'urbanisation. L'équivalent d'un département moyen est urbanisé environ tous les 10 ans, bien au-dessus des besoins de logement¹.

Cette artificialisation :

- détruit les milieux naturels, les fragmente et perturbe leur fonctionnement ;
- réduit et dégrade les espaces agricoles nécessaires à notre alimentation ;
- augmente l'exposition des habitants aux phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations et les canicules ;
- engendre des pollutions (gaz à effet de serre, lumineuses, sonores, poussières) qui nuisent à la santé des citoyens et perturbent les écosystèmes.



... pour bénéficier de ses bienfaits

Il est nécessaire de mettre en place des actions de préservation, mais aussi de désartificialisation et de restauration des milieux dégradés (paysages simplifiés ou dégradés) :

- Maintenir les zones d'expansion des crues des cours d'eau** pour lutter contre les inondations ;
- Végétaliser la commune** pour la biodiversité et atténuer les îlots de chaleur ;
- Désimperméabiliser les sols** pour réapprovisionner les nappes phréatiques et lutter contre les inondations ;
- Réduire l'éclairage** pour faire des économies d'énergie, mais aussi lutter contre la pollution lumineuse qui perturbe les cycles naturels des espèces sauvages animales et végétales ;
- Favoriser l'aménagement des noues et des mares** comme réservoirs d'eau de pluie ;
- Planter des haies ou des arbres** pour limiter l'érosion des sols et atténuer le bruit et les fortes chaleurs ;
- Favoriser une alimentation locale et issue de pratiques agro-écologiques** dans la restauration collective afin de conserver des terres agricoles, de préserver les pollinisateurs sauvages, de maintenir des emplois locaux et de valoriser le territoire.



Alors, construisons notre avenir ensemble !

Habitant.e.s, citoyen.ne.s, associations de protection de l'environnement,
sensibilisez vos élu.e.s pour qu'ils agissent pour le bien commun !

Elu.e ou futur.e élu.e, je peux :

- ☐ Déployer des actions d'éducation, de formation et de compréhension de la nature, pour tous les publics (scolaires, loisirs, familles, services communaux)
- ☐ Renforcer la connaissance de la biodiversité de mon territoire en réalisant un Atlas de la Biodiversité Communale
- ☐ Développer et protéger les continuités écologiques de la «Trame verte et bleue» sur mon territoire
- ☐ Préserver, restaurer et gérer des réseaux d'infrastructures agro-écologiques, notamment de haies
- ☐ Lutter contre la pollution lumineuse pour préserver la santé et la biodiversité et économiser de l'énergie
- ☐ Classer mes espaces à enjeux comme inconstructibles dans les documents d'urbanisme
- ☐ Maintenir et rétablir des zones humides sur mon territoire
- ☐ Rétablir l'espace de mobilité des cours d'eaux et arrêter leur endiguement
- ☐ Favoriser le développement de l'agro-écologie notamment les pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides de synthèse et des produits vétérinaires dangereux
- ☐ Développer dans la restauration collective l'utilisation de produits locaux issus de pratiques compatibles avec la biodiversité
- ☐ Préserver, restaurer et gérer écologiquement les milieux semi-naturels et les pâturages
- ☐ Favoriser l'utilisation de bois certifié dans les documents d'urbanisme et les appels à projet
- ☐ Mettre en œuvre des pratiques de gestion forestière multifonctionnelles
- ☐ Développer des espaces naturels dans les zones urbanisées de mon territoire

Les solutions fondées sur la nature doivent permettre de retrouver un cadre d'actions collectif : élu.e.s, mettez de la nature dans vos programmes d'action, construisez l'avenir de nos territoires avec vos concitoyen.ne.s !

A vous de jouer, vous avez les cartes en main !

Retrouver d'autres guides et informations
pratiques à cette adresse

<https://www.fne.asso.fr/publications/sfn>

Document édité en février 2020
par France Nature Environnement.
Rédaction : Maxime Paquin,
avec le soutien des différents réseaux
thématiques de France Nature Environnement.
Coordination éditoriale : Antoine Delalande.
Création graphique : Matthieu Nivese.
Impression : Imprimerie des Hauts de Vilaine.

Evolution des effectifs de Sterne pierregarin et naine sur le bassin de la Loire en Loir-et-Cher de 1990 à 2020

Les sternes sont des oiseaux appartenant à la famille des Laridés (mouettes, goélands, guifettes...).

En Loir-et-Cher deux espèces nichent sur les îles de la Loire : la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*) et la Sterne naine (*Sternula albifrons*). Ces deux oiseaux sont des espèces protégées.

La Sterne pierregarin arrive en moyenne dans notre département vers le 21 mars (moyenne calculée sur les dix dernières années) et sa date d'arrivée la plus précoce est un 8 mars.

La Sterne naine revient d'Afrique bien plus tard : la date moyenne est le 28 avril et sa date d'arrivée la plus précoce est un 20 avril.

Après les parades, la femelle pond à même le sol (sable, cailloux) de l'îlot.

Pour les deux espèces la durée de couvaison est d'une vingtaine de jours et les jeunes sont volants à l'âge de 1 mois.

La date moyenne de départ en migration est le 3 septembre pour la Sterne naine et le 11 septembre pour la Sterne pierregarin.

Les deux sternes passent l'hiver le long des côtes occidentales de l'Afrique.

Actions de protection des nichées

Chaque année, les bénévoles de Loir-et-Cher Nature agissent pour tenter de préserver la tranquillité des sites de reproduction et ainsi assurer aux sternes les conditions nécessaires à l'envol des jeunes :

- En dévégétalisant des îlots après l'envol des derniers oiseaux pour leur préparer un terrain favorable à la prochaine nidification l'année suivante et pérenniser les sites ainsi restaurés.
- En installant en début de saison des panneaux sur les îlots signalant la présence d'un site de reproduction majeur. Mais cette signalétique n'est pas présente partout et malgré sa mise en place, des dérangements sont constatés (débarquements sur les bancs de sables, survol à basse altitude, divagation des chiens, lieux de baignade ou de pêche ...) : ces actes constituent des infractions répréhensibles. Ce phénomène, s'il n'est pas enrayé, risque de faire disparaître ces deux espèces de la Loire.
- Aux dérangements humains, favorisés par des périodes d'étiages de plus en plus fréquentes et prolongées, s'ajoutent les crues printanières qui noient l'ensemble des nichées, fragilisant d'autant les effectifs ligériens.
- A la demande de Loir-et-Cher Nature, la Préfecture a mis en place un Arrêté de Protection de Biotope interdisant l'accès aux îlots sableux non rattachés à la berge sur l'ensemble de la période de reproduction des sternes, soit du 1^{er} avril au 15 août. Cette disposition s'applique sur les îlots de la Saulas et des Tuileries à Blois et sur la partie amont de l'île de Chaumont. C'est en effet dans ces zones que les îlots sont les plus stables et accueillent chaque année la majeure partie de la population de sternes du département.
- Durant cette période, il ne sera pas possible d'accoster sur ces espaces sableux, d'y camper ou d'y faire un feu.
- Derrière cette réglementation, l'Etat souhaite avant tout responsabiliser l'ensemble des usagers de la Loire et les sensibiliser à l'importance de préserver ce patrimoine naturel remarquable et particulièrement fragile.

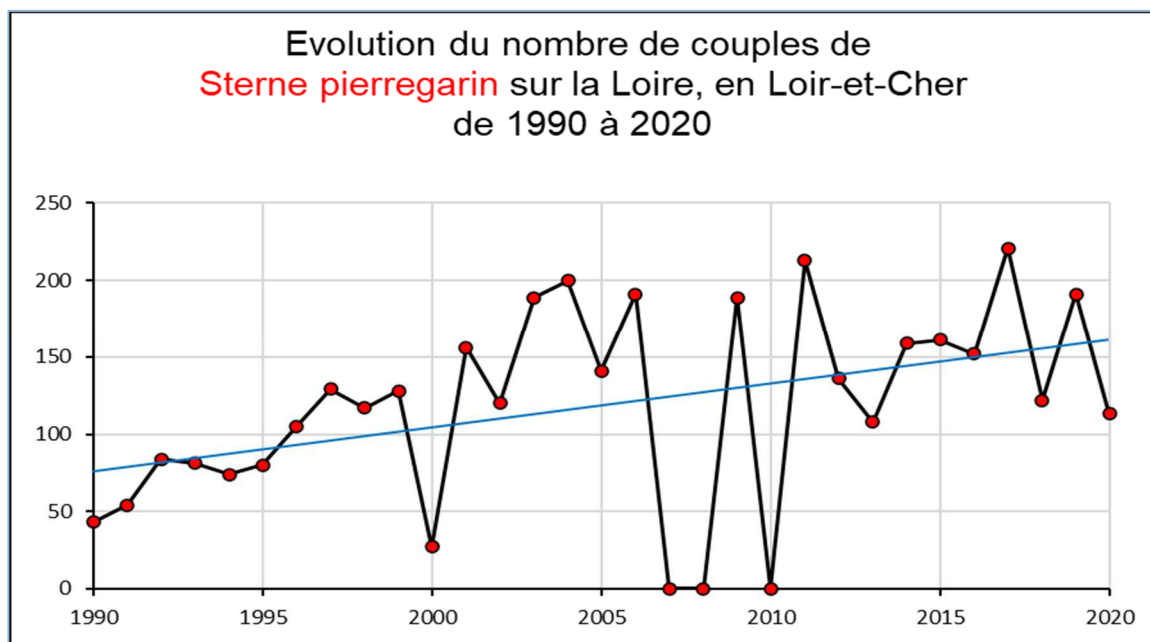


Sterne pierregarin, Blois



Sterne naine, Blois

1°) Evolution du nombre de couples de Sterne pierregarin nichant sur les îles de la Loire du Loir-et-Cher entre 1990 et 2020.



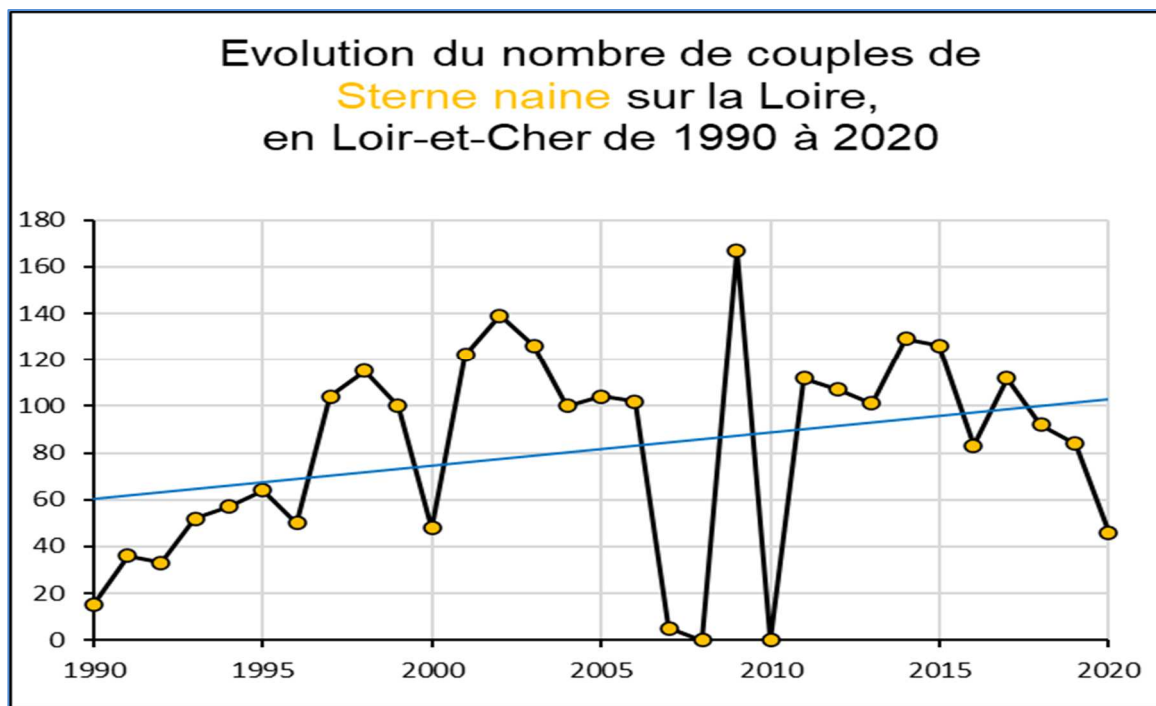
En bleu la droite de tendance nous permet d'observer une augmentation des effectifs de 100 % en 30 ans, soit 3,3 % par année.

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total	43	54	84	81	74	80	105	129	117	128	27	156	120	189	200	141

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total	191	0	0	189	0	213	136	108	159	161	152	221	122	191	113



2°) Evolution du nombre de couples de Sterne naine nichant sur les îles de la Loire du Loir-et-Cher entre 1990 et 2020.



En bleu la droite de tendance nous permet d'observer une augmentation des effectifs de 60 % en 30 ans, soit 2 % par année.

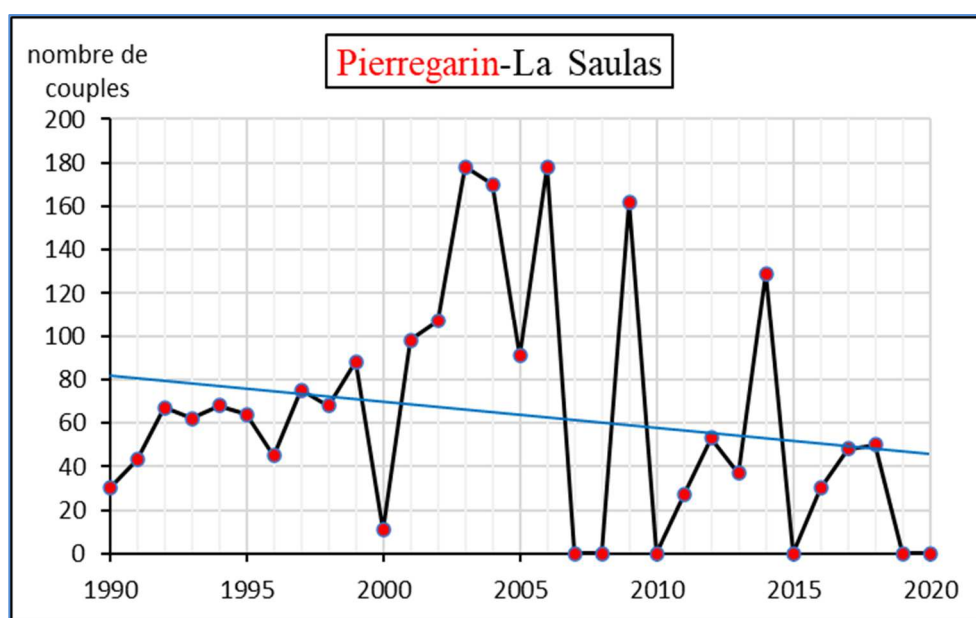
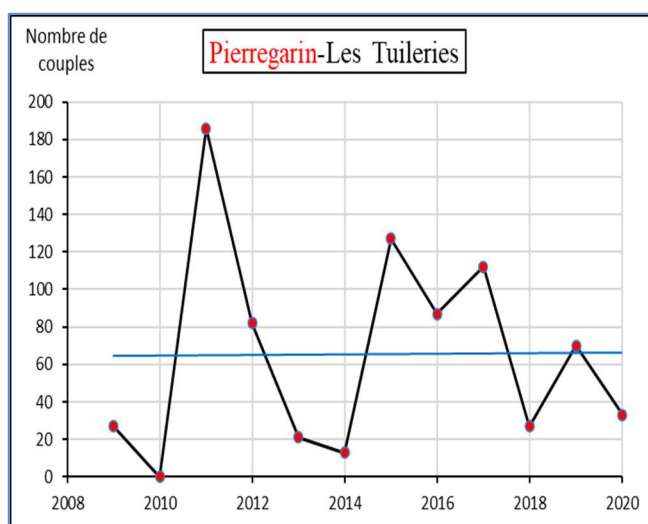
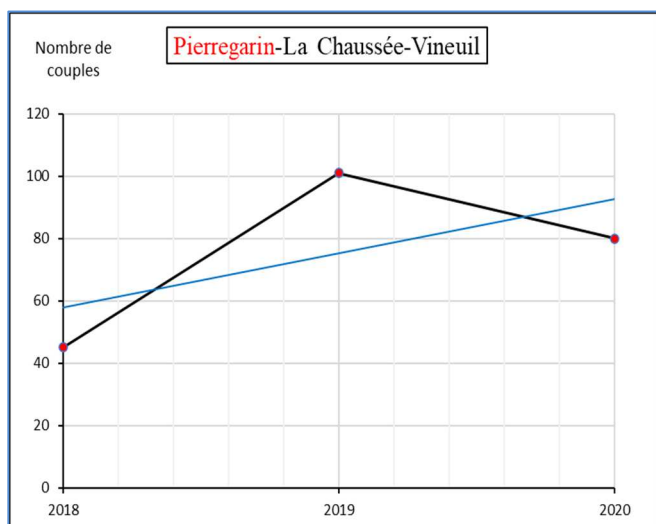
Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Total	15	36	33	52	57	64	50	104	115	100	48	122	139	126	100	104

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total	102	5	0	167	0	112	107	101	129	126	83	112	92	84	46



3°) Evolution du nombre de couples de Sterne pierregarin nichant sur les îles de la Loire situées dans le Blaisois, entre 1990 et 2020 :

Île de la Saulas, île des Tuileries et île de l'ancien barrage de Loire (communes de Vineuil et de la Chaussée-Saint-Victor).



Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
La Saulas	30	43	67	69	68	64	45	75	68	88	11	98	107	178	170	91
Les Tuileries																
Vineuil															6	

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
La Saulas	178	0	0	162	0	27	53	37	129	0	30	48	50	0	0
Les Tuileries		0		27	0	186	82	21	13	127	87	112	27	70	33
Vineuil												0	45	101	80

4°) Evolution du nombre de couples de Sterne naine nichant sur les îles de la Loire situées dans le Blaisois, entre 1990 et 2020 :

Île de la Saulas, île des Tuileries et île de l'ancien barrage de Loire (communes de Vineuil et la Chaussée-Saint-Victor).



5°) Effets des différentes crues de la Loire sur la reproduction des Sternes pierregarins et naines.

Le barrage du Lac de Loire fut construit en 1970. Les vannes étaient relevées de la mi-juin à la fin octobre. Il fut abaissé durant l'été 2005 et démantelé en 2009 dans le cadre du plan Loire Grandeur Nature. Il a donc eu une influence sur la disparition de bancs de sable en amont de Blois durant sa période de fonctionnement.

Année 2000 : Avant la crue du 15 juin 2000, il y avait :

- Sur l'île de la Saulas 87 couples de Sternes pierregarins,
- À Chaumont-sur-Loire 15 couples de Sternes pierregarins et 7 couples de Sternes naines,
- À Veuves 25 couples de Sternes pierregarins et 10 couples de Sternes naines.

Seuls 11 couples de Pierregarin et 39 de couples de Sternes naines se sont réinstallés à la Saulas.

Année 2007 : Avant les crues successives du 20 mai au 20 juin qui noyèrent tous les sites, il y avait :

Sterne pierregarin : 163 couples à La Saulas, 12 aux Tuileries, 4 à Veuves, 3 à Chaumont-sur-Loire, 2 à Saint-Dyé-sur-Loire.

Sterne naine : 53 couples aux Tuileries, 37 à La Saulas, 5 à Veuves, 4 à Chaumont-sur-Loire, 2 à Saint-Dyé-sur-Loire.

Année 2008 : Avant la crue de la fin mai, il y avait :

- 156 nids de Sterne pierregarin et 2 nids de Sterne naine sur l'île de la Saulas,
- 11 nids de Sterne pierregarin et 2 nids de Sterne naine aux Tuileries.

L'île de la Saulas est sous l'eau le 29 mai, elle ne réapparaît que le 23 juin !

Tous les nids installés sur l'île des Tuileries sont noyés le 2 juin. Puis la Loire remonte à nouveau début juillet et anéantit toutes les tentatives de réinstallation.

Année 2010 : Avant les crues des 11-12 juin et 21 juin, il y avait :

- Sur l'île de la Saulas 188 couples de Sternes pierregarins et 27 couples de Sternes naines.
- Sur l'île des Tuileries 51 couples de Sternes pierregarins et 7 couples de Sternes naines.

En juillet, 30 couples de Sternes pierregarins se réinstallèrent aux Tuileries.

Année 2016 : Le printemps pluvieux entraîne des crues qui noient tous les sites. La cote de la Loire est de + 1,84 m le 5 juin. Les oiseaux s'installèrent après la mi-juin.

Année 2018 : Il y eut deux montées d'eau successives le 19 mai et le 17 juin (cote +0,03m). Les sternes se réinstallèrent, mais avec des effectifs moindres.

Ainsi aux Tuileries : le nombre de couples de Sternes pierregarins passe de 77 à 27 et celui des Sternes naines passe de 13 à 3 couples.

A La Saulas : le nombre de couples de Sternes pierregarins passe de 107 à 31 et celui des Sternes naines passe de 29 à 26 couples.

Année 2020 : La Loire monte de près de 1,60 m le 17 juin. Tous les sites sont noyés.

A Muides : le nombre de couples de Sternes naines passe de 14 à 2.

A Ménars : le nombre de couples de Sternes naines passe de 17 à 8.

Aux Tuileries : le nombre de couples de Sternes pierregarins passe de 34 à 23.

A La Saulas : Abandon du site fin juin alors que s'étaient installé 67 couples de Pierregarins et 7 couples de Naines.

A Vineuil : le nombre de couples de Sternes pierregarins passe de 80 à 29 et celui des Sternes naines passe de 62 à 12 couples.

A Chaumont-sur-Loire : noyade des 20 nids de Pierregarin et des 12 nids de Naines.

6°) Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB).

En application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement, l'APB permet de protéger un site, en interdisant les activités susceptibles de porter atteinte à la survie des espèces protégées. Il s'agit d'un arrêté préfectoral pris après instruction du dossier par les services de la Direction départemental des territoires (DDT), et après recueil d'avis de différents services de l'Etat, mairies concernées, ONCFS (OFB maintenant).

- Le premier dossier de demande d'arrêté de biotope fut déposé par Loir-et-Cher Nature le 16 décembre 2002 dans le but de protéger l'île de la Saulas, demande renouvelée en mars 2005. L'arrêté fut signé le 19 juillet 2007.
- Le deuxième dossier de demande d'arrêté de biotope fut déposé par Loir-et-Cher Nature le 25 mars 2010 dans le but de protéger l'île des Tuileries. L'arrêté fut signé le 30 mai 2011. Il engloba La Saulas et les Tuileries. Le troisième dossier de demande d'arrêté de biotope fut déposé par Loir-et-Cher Nature le 3 mars 2017 dans le but de protéger l'île située sur les communes de Chaumont-sur-Loire et Veuzain-sur-Loire. L'arrêté fut signé le 29 septembre 2017. Il indique la protection de cette île, de La Saulas et des Tuileries.
- Le 3 décembre 2018, Loir-et-Cher Nature déposa auprès des services de la Préfecture une demande d'arrêté de protection de biotope pour protéger les sternes nichant sur l'île située en amont de l'ancien barrage de Loire (communes de La Chaussée-Saint-Victor et de Vineuil).
- Fin 2019 les services de la préfecture nous demandèrent une mise à jour de ce dossier avec les résultats de la nidification du printemps 2019. La nouvelle demande fut donc déposée le 25 septembre 2019.

NB : Dossier réalisé à partir des synthèses annuelles rédigées par Jacques Vion dans le bulletin annuel de Loir-et-Cher Nature.

Merci à Gérard Fauvet pour ses photos qui illustrent cette synthèse.

Rédaction Alain Pollet (LCN).

SUIVI DE LA POPULATION DES STERNES ET AUTRES LARIDES SUR LA LOIRE EN LOIR ET CHER EN 2021

C'est une nouvelle fois cette année, un bien maigre bilan pour les oiseaux nicheurs de Loire qui ont subi deux montées d'eau dévastatrices à la mi-mai et au début juillet. La reproduction des sternes a été détruite à environ 80% pour les deux espèces.

Site de MUIDES. Les sternes naines ont fréquenté le site, mais sans avoir la possibilité de s'installer.

Site de MENARS/ST CLAUDE DE DIRAY. Les sternes naines se sont installées et ont été noyées quelques jours après l'éclosion des premiers poussins, par la deuxième montée d'eau du début juillet.

Site de VINEUIL/LA CHAUSSEE ST VICTOR (îlot ancien barrage). Enfin un nouvel arrêté préfectoral de protection de biotope incluant ce site a vu le jour au mois de décembre 2020. Seules les sternes pierregarins y étaient installées en partie centrale lors de la première montée d'eau de la mi-mai qui a tout noyé.

C'est sur ce site un peu plus haut qu'environ 30 nichées de sternes pierregarins, 20 nichées de sternes naines, parviendront à échapper à la deuxième montée d'eau du début juillet.

Après l'été, nous avons rapidement réalisé un petit chantier bénévole d'entretien sur cette île, en supprimant les ligneux manuellement en partie aval, devenue la plus intéressante pour la reproduction.

Une grande partie amont de ce site maintenant envahie par des saules de plus d'un mètre de haut, n'est plus favorable pour la reproduction.

Site de BLOIS (TUILLERIES). Tout a été noyé sur ce site lors de première montée d'eau, et seulement 3 ou 4 nichées de sternes pierregarins et quelques nichées de mouettes ont échappé à la deuxième montée d'eau.

Une nouvelle fois cette année le chantier d'entretien de ce site par le CEN 41 n'a pu être réalisé en fin d'été en raison du niveau d'eau trop haut qui ne permettait pas le franchissement du chenal par les engins.

Mais heureusement, grâce à la motivation et la détermination de Romane de l'observatoire Loire de vouloir aider ces oiseaux dans leur reproduction, un chantier bénévole de suppression manuelle des ligneux a été réalisé en octobre.

Merci à l'observatoire Loire de l'aide apportée par quelques membres de son association et du transport sur ce site de quelques autres personnes du CEN 41 et de LCN.

Belle collaboration au profit de la biodiversité !

Site de BLOIS (SAULAS). J'ai observé sur ce site un report des sternes et mouettes suite à la première montée d'eau, mais cette réinstallation a été impactée par la deuxième montée d'eau, et a subi de grosses pertes avec la prédation par les sangliers.

En effet lors d'une de mes tournées habituelles de suivi fin juin, un peu passé 21h j'ai trouvé toute la colonie de mouettes et sternes en vol et en panique, sans y repérer de silhouette humaine dans un premier temps.

C'est seulement après 5 minutes que j'ai vu apparaître entre deux talles de saule un gros sanglier adulte.

J'ai vite compris l'urgence de l'éloigner de cet îlot en pensant qu'il y avait encore quelques nichées à sauver.

Après avoir enfilé rapidement mes cuissardes et traversé le bras de Loire entre la berge et l'île je suis tombé nez à nez avec une laie accompagnée de sa portée de 7 ou 8 jeunes de la fin de l'hiver (déjà bêtes rousses) en train de consommer, œufs, poussins, et jeunes de sternes et mouettes.

Très occupés dans leur pillage aucun d'entre eux n'avait repéré ma présence jusqu'au moment où j'ai commencé à crier et lancer des cailloux dans leur direction pour les faire fuir.

Dans un premier temps ils se sont enfuis vers l'amont, puis il a fallu que j'appuie une deuxième fois mes intimidations pour les faire traverser le bras de Loire et regagner la berge où ils se sont faufilets dans les grandes herbes en retournant vers l'aval ; j'ai prolongé ma poursuite pour m'assurer de leur éloignement vers les Grouëts.

De retour sur l'île j'ai trouvé beaucoup de nids éparpillés avec des restes d'œufs et poussins, et quelques jeunes vivants, cachés dans la végétation.

En quittant rapidement le site, j'ai pensé qu'ils reviendraient terminer leur festin ce qui heureusement ne me semble pas avoir été le cas, puisque quelques sternes et mouettes ont continué à nourrir quelques nichées qui se sont envolées.

Voilà ce qui peut expliquer en grande partie toutes ces disparitions complètes de la reproduction en quelques jours, que nous connaissons sur ce site depuis plusieurs années.

Site de CHAUMONT/LOIRE. Les sternes pierregarins se sont installées sur la gravière en amont (hors APB) proche de la rive gauche comme les années précédentes, et tout a été emporté par la montée d'eau de la mi-mai, et celle du début juillet. Les sternes naines se sont installées sur l'îlot aval (en APB) avec un report des mouettes rieuses et mélanocéphales en juin, mais là encore une fois tout a disparu avec la deuxième montée d'eau.

Jacques VION

Muides - suivi J. VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
16/05/2021	Noyade complète de la gravière + 0,10m	
22/06/2021	2 adultes présents	10 adultes présents
02/07/2021	Noyade complète de la gravière + 0,21m	
Totaux*	0	0

*total : maximum d'oiseaux nicheurs au plus fort de la reproduction

Ménars - suivi J. VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
16/05/2021	Noyade complète de la gravière + 0,10m	
22/06/2021		22 couveuses
24/06/2021	Pose panneaux	
29/06/2021		sur qlqs m2 de gravière restent 4 couv. + 3 nichées
2/07/2021	Noyade complète de la gravière + 0,21m	
Juillet		Site abandonné par les oiseaux
30/09/2021.	Ramassage panneaux	
Totaux*		22 (réussite = 0)

La Chaussée st Victor/Vineuil îlot ancien barrage - suivi J. VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
05/04/2021	13 adultes présents	
15/04/2021	Pose panneaux	
15/04/2021	6 adultes présents	
26/04/2021.	72 adul. dont 12 sur le nid ou en cours d'installation	
03/05/2021	8 oiseaux sur le nid	
16/05/2021	Noyade de tous les oiseaux en cours d'installation + 0,10m	
23/05/2021	23 couveuses ou sur le nid	4 couveuses ou sur le nid
02/06/2021	95 couveuses ou sur le nid	12 couveuses ou sur le nid
15/06/2021	104 couveuses + 1 nid avec pss	61 couveuses
22/06/2021	93 couv. + 12 nids avec pss + 6 nichées	72 couveuses
27/06/2021	Nouvelle montée d'eau avec stabilisation à -0,46m le 28/06	
29/06/2021	Encore 37 couveuses + env. 38 nichées	61 couveuses + env. 12 nichées
30/06/2021	Amorce d'une légère décrue -0,58m	
02/07/2021	L'eau monte de nouveau pour atteindre +0,21m	
02/07/2021	reste 1 couv. + env. 25 nichées au plus haut de l'îlot	3 couv. + env. 16 nichées au plus haut de l'îlot
11/07/2021	19 sont sur le nid de nouveau	12 sur le nid (6 partie non noyée et 6 partie noyée)
16/07/2021	13 sur le nid ou couv. jeunes volants et non volants	3 sur le nid ou couv. Jeunes volants et non volants
20/07/2021	8 couveuses et 1 nid avec pss + jeunes	1 nid avec pss + jeunes
02/08/2021	4 couveuses + 1 nid avec pss	Qlqs adultes et qlqs jeunes volants
21/08/2021	2 jeunes en duvet (obs F. PELSY)	
29/09/2021	Ramassage panneaux	
Totaux*	111 (réussite env. 30)	73 (réussite env. 20)

Blois Tuileries - suivi J. VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
05/04/2021	2 oiseaux présents	
08/04/2021	5 oiseaux présents	
26/04/2021	2 couples cantonnés	
03/05/2021	3 couples en cours d'installation	
16/05/2021	Noyade du site + 0,10m	
23/05/2021	6 couveuses ou sur le nid + 3 en cours de grattage	5 oiseaux présents dont 2 cpls formés
02/06/2021	40 couveuses ou sur le nid	6 couveuses ou sur le nid
14/06/2021	51 couveuses	13 couveuses
23/06/2021	65 couveuses + 5 nids avec pss	19 couveuses + 1 nid avec pss
25/06/2021	Repose panneaux	

27/06/2021	Nouvelle montée d'eau avec stabilisation à -0,46m le 28/06	
29/06/2021	Encore 26 couveuses + 29 nichées visibles	5 couveuses + 12 nichées visibles
02/07/2021	L'eau monte de nouveau pour atteindre +0,21m	
02/07/2021	3 nichées visibles sur petite bande de gravière	Plus rien
11/07/2021	2 sur le nid + 2 nichées (jeunes à 8 jours de l'envol)	
20/07/2021	3 couveuses + jeunes volants dépendants	
02/08/2021	Plus rien	
07/09/2021	Ramassage des panneaux	
Totaux*	70 (réussite env. 3)	20 (réussite = 0)

Blois Saulas - suivi Jacques VION

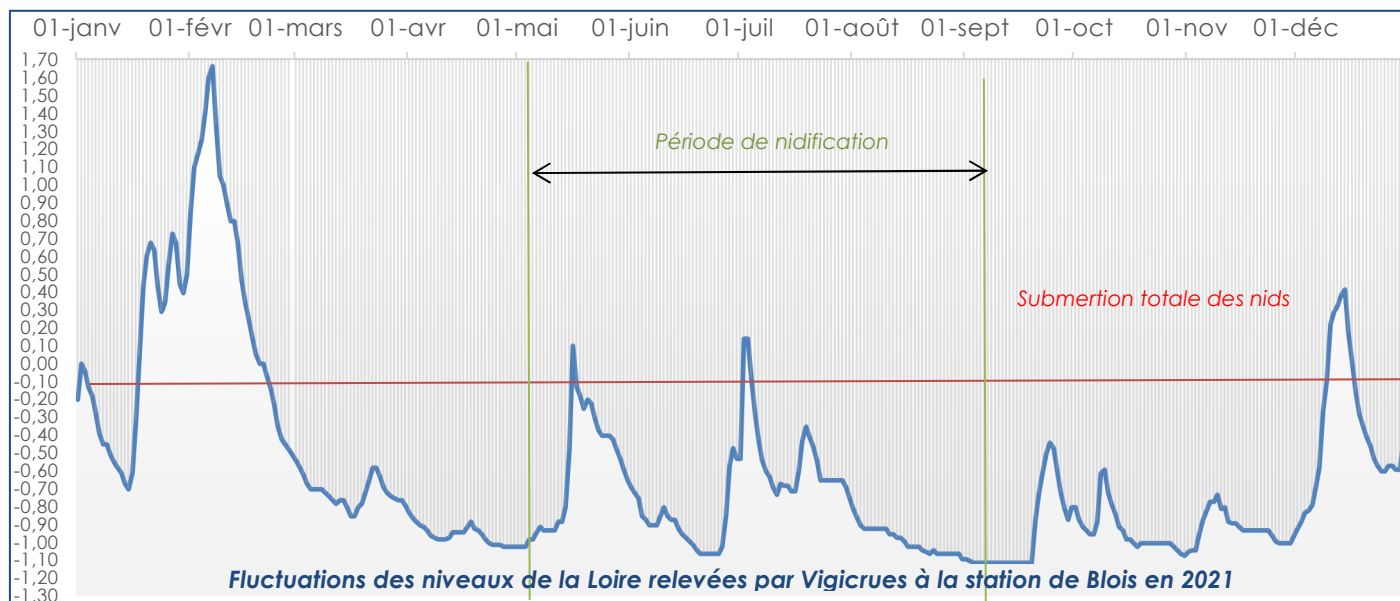
Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
27/05/2021	3 à 4 couples semblent s'installer	
15/06/2021	16 couveuses + 5 nids avec pss	
25/06/2021	Restent 4 couveuses qlqs jeunes et 5 pss visibles	
02/07/2021	Montée d'eau +0,21m	
11/07/2021	1 jeune volant + 3 jeunes volants dépendants	
02/08/2021	Qlqs adultes au vol	
Totaux*	21 (réussite env. 3)	0

Chaumont - sur - Loire (gravière amont rive gauche hors APB) - suivi Jacques VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
10/05/2021	6 sur le nid + 4 cantonnées (env. 20 cpls présents)	
16/05/2021	Noyade complète du site +0,10m	
18/06/2021	6 couveuses ou sur le nid	
02/07/2021	Noyade complète du site +0,21m	
Juillet/août	Pas de réinstallation sur le site	
Totaux*	6 (réussite = 0)	0

Chaumont - sur - Loire (île aval APB) - suivi Jacques VION

Date	Sterne pierregarin	Sterne naine
29/05/2021	Qlqs oiseaux présents	
18/06/2021		8 couveuses ou sur le nid (env. 12 cpls à l'envol)
02/07/2021	Noyade du site +0,21m	
Juillet/août	Pas de réinstallation sur le site	
Totaux*	0	8 (réussite = 0)





Vues de l'îlot des Tuileries à Blois prises le jour de la crue du 2 juillet 2021 © Jacques Vion

Nord département Vallée du Loir (suivi Perche Nature F. LAURENCEAU)

NAVEIL plan d'eau des Riottes : 10 couveuses minimum de sternes pierregarins, jeunes.

MONTOIRE étang la Grande Métairie : 1 couveuse minimum de sterne pierregarin.

PEZOU étang communal : pas d'installation de sterne pierregarin.

Première obs. de pierregarin le 20/03/21 VINEUIL Anc barrage (obs. F. PELS)

Première obs. de naine le 24/04/21 VINEUIL Anc barrage (obs. F. PELS et H. BORDE)

Dernière obs. de pierregarin le 19/09/21 Saint LAURENT (obs. Mokhtar Olivier Ndiaye)

Dernière obs. de naine le 16/08/21 VINEUIL Anc barrage (obs. F. PELS)

Installation et reproduction du Goéland leucophé

BLOIS Terrasse bâtiment hôtel des impôts/archives

Couple absent

BLOIS Résidence Anne de Bretagne (bâtiment arrière Rue Jean MOULIN)

1 couple

BLOIS Terrasse immeuble entre église St Joseph et Av de France

1 couple minimum

BLOIS Bâtiment lycée A. THIERRY

Couple absent

LA CHAUSSEE-ST-VICTOR pile ancien barrage

le 03/05/21 1 couveuse

le 02/06/21 1 couple présent avec 1 jeune

VINEUIL pile ancien pont SNCF (obs. G. VION)

juin 21 2 couples nicheurs pile rive gauche (2 jeunes visibles)

juin 21 1 couple nicheur pile centrale (2 jeunes visibles)



Goéland leucophé © Gérard Fauvet

Installation et reproduction de la Mouette rieuse (obs. J. VION)

BLOIS Saulas

le 27/05/21 env. 100 sur le nid ou couveuses

le 15/06/21 plus de 100 couveuses visibles

le 23/06/21 prédation par les sangliers

le 25/06/21 restent qlqs couveuses et pss visibles

le 11/07/21 qlqs dizaines de jeunes visibles

BLOIS Tuileries

le 05/04/21	env. 350 oiseaux présents
le 08/04/21	entre 15 et 20 oiseaux sur le nid visibles
le 15/04/21	env. 300 oiseaux dont 50 sur le nid (15 nids avec ponte de 3 œufs)
le 26/04/21	env. 260 couveuses
le 16/05/21	qlqs nids échappent à la noyade, 7 ou 8 jeunes visibles
le 23/05/21	env. 200 sur le nid, 6 jeunes visibles
le 02/06/21	env. 235 sur le nid ou couveuses
le 14/06/21	230 couveuses visibles, 1 nid avec pss
le 23/06/21	env. 100 couveuses, env. 20 nids avec pss
le 02/07/21	encore des jeunes et pss se regroupant sur les parties d'île hors d'eau (cote +0,21m)
le 11/07/21	plusieurs dizaines de jeunes ont échappé à la noyade

VINEUIL Barrage

le 26/04/21	env. 70 adultes sur le nid
le 03/05/21	env. 200 couveuses ou sur le nid
le 16/05/21	noyade de tous les oiseaux (cote +0,10m)
le 23/05/21	3 couveuses
le 02/06/21	5 couveuses
le 15/06/21	6 couveuses
le 22/06/21	5 couveuses
le 29/06/21	restent 3 couveuses
le 02/07/21	plus d'oiseaux sur le site nouvelle montée d'eau (cote +0,21m)



Mouette rieuse © Gérard Fauvet

CHAUMONT/LOIRE

le 29/05/21	env. 80 adultes en cours d'installation
le 18/06/21	47 couveuses visibles
le 02/07/21	noyade des oiseaux (cote +0,21m)

Installation et reproduction de la Mouette mélanocéphale (obs. J. VION)

BLOIS Saulas

le 27/05/21	env. 100 adultes sur le nid (présence d'environ 500 oiseaux)
le 15/06/21	env. 60 couveuses visibles (sans doute 2 à 3 fois plus)
le 23/06/21	prédation par les sangliers
le 25/06/21	restent qlqs couveuses (1 nichée de pss visible)
le 02/07/21	noyade des couveuses
le 11/07/21	nombreux pss visibles (peut être une petite centaine)
le 20/07/21	encore environ 35 jeunes non volants et volants

BLOIS Tuileries

le 05/04/21	environ 350 adultes présents
le 15/04/21	environ 80 adultes et plusieurs accouplements
le 26/04/21	90 oiseaux dont 7 sur le nid
le 16/05/21	montée d'eau (+0,10m) peut être qlqs nids échappent à la noyade
le 23/05/21	3 couveuses visibles
le 02/06/21	2 couveuses
le 14/06/21	1 nid avec 2 pss
le 23/06/21	environ 60 au dortoir
le 02/07/21	nouvelle montée d'eau (+0,21m)
le 11/07/21	3 jeunes volants

VINEUIL Ancien Barrage

le 05/04/21	environ 300 oiseaux présents
le 26/04/21	27 adultes présents, dont 2 sur le nid
le 03/05/21	15 sur le nid
le 16/05/21	noyade (+0,10m)
le 22/06/21	10 oiseaux présents
le 02/07/21	montée d'eau, environ 350 au dortoir

CHAUMONT/LOIRE

le 29/05/21	40 semblent vouloir s'installer
le 18/06/21	1 couveuse
le 02/07/21	noyade



Mouette mélanocéphale © Gérard Fauvet

Reproduction du Petit Gravelot (obs. J. VION)

BLOIS Tuileries

le 26/04/21	4 oiseaux présents
le 23/05/21	14 oiseaux présents
le 14/06/21	2 couveuses
le 29/06/21	1 couveuse

VINEUIL Barrage

le 26/04/21	5 adultes présents
le 03/05/21	1 couveuse
le 23/05/21	12 adultes présents (parades)
le 02/06/21	5 cpls visibles
le 15/06/21	3 couveuses
le 22/06/21	1 couveuse + 3 adultes présents
le 29/06/21	1 couveuse + 1 pss + 1 pss
le 11/07/21	2 nichées

MENARS

le 22/06/21	2 couveuses
le 02/07/21	noyade du site



Petit gravelot © Gérard Fauvet

MUIDES

le 22/06/21	1 cpl présent
-------------	---------------



Sternes pierregarin © Gérard Fauvet

De : LOIR-ET-CHER NATURE <loiretchernat@wanadoo.fr>

Envoyé : samedi 4 septembre 2021 18:14

À : benoit rossignol <benoit.rossignol@eptb-loire.fr>

Objet : barrage de Villereest

Bonjour Monsieur,

- > L'association Loir-et-Cher Nature qui assure depuis plus de 25 ans le suivi des sternes sur la Loire en Loir-et-Cher est très étonnée de ne pas avoir été invité à la réunion en visio du mois de juin 2021 sur la gestion du barrage de Villereest.
- > Lors de la journée de l'OFB du 27 juillet 2020 à La Chaussée-Saint-Victor, il nous a été expliqué que lors de la crue du 17 juin 2020 (+ 0,85 m à Blois en 24 heures, après les pluies du 12 juin), le barrage de Villereest n'avait joué aucun rôle : il n'avait rien stocké, rien relâché.
- > La crue des 15 et 16 mai 2021 est analogue (+ 0,97 m à Blois en 38 heures). Le communiqué de presse de l'Etablissement Public Loire donne des explications : il indique bien que le barrage a été transparent (rien stocké, rien relâché)
- > Malheureusement toutes les pontes de sternes ont été détruites.
- > La population de Sterne naine du Bassin Loire+Allier représente 33 % de la population nationale et la population de Sterne pierregarin du Bassin Loire+Allier représente près de 20 % de la population nationale. Ce n'est donc pas rien.
- > Ne serait-il pas possible d'étudier une solution intermédiaire pour préserver la biodiversité de la Loire :
- > serait-il possible de retenir une partie de cette eau et de la relâcher plus progressivement de façon à ce que les îlots ne soient pas entièrement recouverts ?
- > Que proposez-vous comme mesures pour essayer de préserver l'avifaune lors des épisodes de fortes pluies en mai et juin ?

Dans l'attente de votre réponse,

Ilot des Tuileries avant immersion complète



LA REPONSE A NOTRE DEMANDE

Message du 04/10/21 17:27

> De : "barrages eploire" <barrages.eploire@eptb-loire.fr>

> A : "LOIR ET CHER NATURE" <loiretchernat@wanadoo.fr>

> Copie à :

> Objet : RE: barrage de Villereest

>

>

Bonjour Monsieur,

Dans votre message ci-dessous, vous nous interrogez sur les modalités de gestion du barrage de Villereest et les possibilités de les faire évoluer pour préserver la biodiversité de la Loire.

Villereest est un ouvrage hydraulique sur la Loire qui possède la double vocation d'écrêter les crues venant de l'amont de l'ouvrage pour atténuer le débit à l'aval et de soutenir les faibles débits en période de sécheresse. Son influence, même si elle est atténuée au fur et à mesure des confluences, peut être observée jusqu'à Nantes dans le département de la Loire Atlantique (44).

La gestion de l'ouvrage est encadrée par un règlement d'eau qui précise, entre autres, les gradients de variation maximum de débits afin de limiter l'impact sur le milieu en aval de l'ouvrage dont l'avifaune. Suite à plusieurs retours d'expériences et échanges, les gradients de débits appliqués dans le cadre de la gestion de l'ouvrage sont même inférieurs au maximum autorisé dans certains cas précis.

En période de crue, l'ouvrage n'est pas autorisé à atténuer l'évènement si celui-ci est en dessous de 1000 m³/s à l'amont de l'ouvrage. Ainsi en juin 2020 et en mai 2021, la gestion de Villereest a été de manoeuvrer les vannes de façon à faire transiter ces crues sans modifier leur forme ni leur débit maximum (respectivement 900 et 600 m³/s). L'onde s'est ensuite étalée et amplifiée au fur et à mesure des confluences avec d'autres affluents en crue le long du linéaire de la Loire.

Plusieurs raisons expliquent pourquoi le règlement d'eau du barrage a ainsi été construit :

- Les crues inférieures à 1000 m³/s sont morphogènes et jouent un rôle important dans la qualité du milieu aquatique ;
- En gestion de crise et tant que le débit maximum de la crue n'est pas connu, il est difficile de présager de la forme de l'hydrogramme final et le mode de gestion doit donc être robuste ;
- Lors de la décrue, il est également primordial de préserver le stock disponible en amont de la retenue dans le cas de la survenue d'une seconde crue. A la suite d'un premier évènement, les cours d'eau et l'humidité dans les sols sont à des niveaux importants si bien que le milieu réagit très vite. Le règlement d'eau prévoit ainsi le retour le plus rapide, dans le respect des gradients de variation de débit, à la cote de gestion normale de la retenue d'où l'impossibilité de gérer la décrue en contrôlant le débit maximum.

Quant à la réunion en visio du mois de juin 2021, nous avons envoyé une invitation à l'ensemble des contacts qui nous avaient été fournis par les services de l'Etat. Une des propositions formulées à la suite de cette réunion est l'organisation régulière de points entre le service barrage et les diverses associations (1 fois tous les 2 ans ou à la suite de crues). Nous veillerons à vous associer aux prochaines.

Marine BOULANGER

Service des barrages

Barrages.eploire@eptb-loire.fr

Etablissement public Loire

2 quai du Fort Alleaume

CS 55708

45057 ORLEANS CEDEX

Jacques VION

A propos d'une donnée départementale de phoque veau-marin.

Il n'est plus très fréquent de croiser des pêcheurs le long de la Loire. Celui-ci taquinait le brochet du côté de Saint-Dyé, un samedi matin de fin août. Et ça mordait ! En voilà deux, un peu trop petits, qu'il relâchait...

De mon côté, un épervier taquinait une troupe de linottes, et j'espérais que la migration et le sort m'apporteraient quelque surprise plus consistante. Nous avons discuté un peu de nos activités respectives. Le tout récent groupe « loutre » de Loir-et-Cher Nature m'incite à rechercher des témoignages. Alors au moment de le quitter, je lui demande s'il a déjà observé des indices de loutre. « Non, me répond-t-il, jamais. D'ailleurs je ne les connais guère. Par contre, j'ai vu un phoque ! »

Je tenais ma surprise du jour ! Il était sûr de lui, avait manifestement une expérience des choses de la nature, excluait toute confusion avec un castor ou une loutre. L'observation avait eu lieu trois mois plus tôt environ, soit en mai ou éventuellement juin 2021, un peu à l'amont, sur la zone de l'île de Muides. Il pêchait et a distinctement vu l'animal en pleine eau. S'il m'avait parlé castor, ou même loutre, j'avais une batterie de questions toutes prêtes pour préciser les choses. Mais phoque, j'ai été un peu pris au dépourvu... Alors j'ai juste posé une question sur la couleur... « Plutôt » sombre... Et puis je l'ai rassuré sur la possibilité de telles rencontres car depuis il était l'objet de moqueries de la part de son entourage.

Car je me souvenais avoir moi-même observé un phoque en Loire à Blois, médiatisé par la presse locale et devenu la vedette du quai Aristide Briand, juché sur une barque devant plusieurs dizaines de badauds ayant fait le détour pour l'occasion. C'était en septembre 1975.

Ce phoque bourlingueur qui avait un peu plus tôt navigué dans la Vienne, probablement stoppé dans sa remontée par le barrage du « Lac de Loire », méritait bien l'intérêt qu'on lui portait. Il était le premier à être observé dans le bassin ligérien depuis 1903... Trois quarts de siècle d'interruption de remontées séculaires, habituelles, « normales » qui correspondaient au niveau le plus bas des colonies de reproduction des côtes néerlandaises et anglaises et à l'anéantissement de l'espèce sur nos côtes nationales.

Car il s'agissait bien d'un phoque veau-marin, l'espèce qui se montre la plus entreprenante pour remonter à la belle saison l'ensemble des fleuves de notre façade maritime. Il aura fallu attendre 2012 pour que l'expertise sur photographie d'un spécialiste de l'observatoire Pelagis de La Rochelle élimine l'hypothèse du phoque gris, le deuxième phocidé à avoir reconstitué des colonies de reproduction sur le littoral français. Car lui aussi peut s'aventurer dans les fleuves, sans grandement dépasser la zone estuarienne en général et sa présence à Blois eût constitué un record. Et puis en septembre un membre curieux de LCN retrouve sur le net, dans les archives de l'INA, un improbable film où on voit ce phoque monter sur sa barque, s'y prélasser, plonger... Dès lors, même pour un profane, plus aucune difficulté d'identification. De bonnes raisons donc pour penser que le phoque de Muides était vraisemblablement un veau-marin, même si nous ne possédons pas de preuve formelle.

Les quelques données disponibles dans la littérature ou sur le net ne mentionnent pas pour le département d'autres données que ces deux-là. L'espèce a par contre été observée à plusieurs reprises dans les autres départements ligériens depuis 75, mais pour un nombre d'individus extrêmement restreint, certains ayant probablement été observés à plusieurs reprises au cours de leur périple. Ces individus se comptent sur les doigts des deux mains, peut-être d'une seule. La dernière mention remonterait à 2015 dans le Maine-et-Loire et le phoque ayant atteint Nevers en 2012 détient pour l'heure le record de distance depuis la mer. Près de 500 kilomètres.

Certains auteurs considèrent le phoque veau-marin comme une espèce non exclusivement marine, susceptible de fréquenter voire de s'installer durablement dans des eaux continentales si les conditions, notamment de quiétude, lui sont favorables. Ce qui est en effet le cas en Amérique du nord. Dès lors, si l'évolution des trois colonies françaises demeure favorable, à fortiori s'il s'en crée de nouvelles, les potentialités comportementales de l'espèce associées à l'évolution des réglementations et des mentalités lui permettront de retrouver en Loire un statut perdu depuis des siècles.

Jean-Pierre JOLLIVET

Bibliographie.

COUDERC J-M, 2011. -Des phoques dans la Vienne et la Loire. *Symbioses Rémuce* : 27 : 56-60

NOTTEGHEM P, 2012. -La présence du Phoque veau-marin dans les fleuves. *Réflexions à l'occasion d'observations récentes dans la Loire. Rev. Sci. Bourgogne-Nature* 15-2012, 42-56

ETIENNE P, 2000. -Le Phoque veau-marin. Ed. *Eveil Nature*. 72p.

Site internet. Un phoque en Loire en 1975. <https://youtu.be/gpckltiUWWw>

Pour un atlas des mammifères du Loir-et-Cher

Genèse du projet :

Qui veut s'informer sur l'évolution de la biodiversité recherche inévitablement des publications anciennes.

En Loir-et-Cher, ce n'est qu'à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, sous les auspices de la Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher, que paraissent les premiers états des connaissances naturalistes. Citons Adrien Franchet avec sa Flore de Loir-et-Cher et Gabriel Etoc en 1910 avec les Vertébrés du Loir-et-Cher.

Depuis les années 1970, les naturalistes départementaux ont énormément œuvré pour une meilleure connaissance de la faune et de la flore locales. L'avènement de l'informatique a grandement favorisé la multiplication des données. En ce début de XXI^{ème} siècle il convient de les compiler. Les ornithologues, sous la plume du regretté Alain Perthuis, ont régulièrement publié l'état de leurs connaissances. Le Loir-et-Cher a connu le premier atlas départemental des mollusques de France. Les reptiles et amphibiens ont eux aussi leur bilan. Celui des libellules est en cours. Les botanistes, les entomologistes, les mycologues ont amassé nombre d'informations. A quand une publication ?

Le fait que la biodiversité soit en pleine mutation suite aux agissements de l'Homme doit aussi nous inciter à dresser des bilans, ne serait-ce que pour alimenter les réflexions, mais aussi pour informer les générations futures. Par exemple, n'est-ce pas légitime d'avertir quand nous constatons qu'un tiers des espèces de poissons présentes sur la commune de Pezou est maintenant exotique !

Pour faire suite à ces constatations nous proposons de rédiger un état de la faune mammalienne départementale du début du XXI^{ème} siècle. Pour ce faire, nous disposons actuellement d'une base de plus de 20000 données recueillies depuis le 01/01/2000, date du début de la prise en compte des observations pour ce travail.

En référence, nous avons à notre disposition, bien entendu la liste commentée des mammifères de G. Etoc, mais aussi « mammifères de Sologne » rédigé par les membres de la Société d'Etude et de Protection de la Nature en Loir-et-Cher en 1976, ainsi que « mammifères du nord du département » publié par des membres de Perche Nature en 1998. A ces ouvrages généraux, il faut ajouter plusieurs articles concernant des espèces particulières, parus dans diverses revues et ouvrages, ainsi que 7000 données antérieures à la période retenue pour ce bilan.

Malheureusement ce travail d'inventaire trouve ses limites avec le déficit actuel en mammalogistes locaux ; ils étaient si dynamiques et prolifiques dans les années 1970, 1980 et 1990 !

Depuis le 01/01/2000, nous avons connu le retour du loup, l'officialisation ou la découverte de nouvelles espèces, la possible disparition de quelques autres... Un point sur la faune mammalienne du département s'avère donc intéressant.

Si parmi les 73 taxons recensés à ce jour, certains possèdent déjà une répartition très avancée, pour d'autres, il convient de la préciser ou d'enquêter pour vérifier s'ils fréquentent toujours le département. Dans cet article qui fait le point sur l'avancée de notre travail, vous trouverez aussi des informations et surtout des suggestions de recherches pour nous aider à améliorer nos connaissances sur la faune mammalienne du Loir-et-Cher.

Espèces déjà convenablement cartographiées :

Nous avons prévu une cartographie au point d'observation.

Les nuages obtenus pour le Chevreuil, le Lièvre d'Europe, le Blaireau, le Ragondin, le Renard roux, le Sanglier, la Loutre d'Europe déjà conséquents, peuvent encore être densifiés, notamment pour la plupart de ces espèces, au sud de la Loire et en Beauce.

Fouine, Martre des pins et Putois d'Europe nécessiteraient plus de données pour détailler leur répartition.

Le Hérisson :

En l'état de l'avancée de notre travail, les relevés des individus écrasés tendraient à montrer que le Hérisson serait moins présent en Sologne que dans le reste du département. Il s'agit vraisemblablement d'un artéfact dû à des disparités dans les saisies des observations. Il convient cependant de tenter une vérification. Pour cela, nous recherchons des automobilistes habitués à sillonner le département et disposés à noter les cadavres qu'ils rencontrent.

Castor d'Eurasie :

Après la Loire et le sud du département, l'espèce colonise maintenant le nord.

Espèces dont il convient de préciser les populations ou la distribution :

Le Rat surmulot :

Les naturalistes ne relèvent pratiquement pas cette espèce, d'où une cartographie peu évocatrice. Les cadavres des individus écrasés ou détruits ne sont pourtant pas rares. Nous vous incitons donc à les noter. Si vous hésitez avec le Rat noir, comparez la longueur de la queue avec celle du reste du corps : moins longue il s'agit d'un Rat surmulot.

Le Rat musqué :

Une autre espèce que les observateurs n'ont jamais réellement notée ! Pourtant, les tas de coquilles de mollusques aquatiques déposés sur les berges des rivières et autres plans d'eau montraient que le Rat musqué était bien présent. Aujourd'hui, ses reliefs de repas ne semblent plus aussi courants ! Certains piégeurs vont même jusqu'à affirmer que ce rat exotique est en cours de disparition ! Est-il réellement en régression ? Si oui, pourquoi ? Merci de nous faire part de vos réflexions pour alimenter un argumentaire.

Le Cerf élaphe :

Dans les années 1970 les naturalistes déploraient la raréfaction du cerf en Sologne. Les membres de la Société d'Etude et de Protection de la Nature en Loir-et-Cher n'y avaient recensé que deux places de brame ! L'automne prochain, essayons de lister ces lieux, et montrons ainsi que les efforts déployés à l'époque, par les protecteurs de la nature pour imposer des plans de chasse, n'ont pas été vains !

Le Chat forestier :

Il se peut que la carte de répartition actuelle du Chat forestier ne visualise en fait que sa discrétion ! Merci de nous faire remonter vos connaissances sur cette espèce pour apprécier si effectivement nous sous-évaluons sa présence.

L'Écureuil roux :

Certes l'animal est déjà correctement cartographié. Cependant sa carte de répartition souligne sa présence le long des cours d'eau. Est-ce réel ou simplement les conséquences de défauts de prospections ?

Le Lapin de garenne :

Les effectifs extrêmement fluctuants du Lapin de garenne nous laissent perplexes ! L'espèce semble pourtant se remettre de la myxomatose année après année ! Quelle attitude devons-nous adopter face à cette maladie ?

Le Lérot :

L'animal est sûrement plus présent que sa carte de répartition actuelle ne le suggère. Merci de nous faire part de vos données. Ce gliridé occasionne de gros dégâts. Pour exemples : durites de véhicules, câblerie électrique, réservoirs en matière plastique de machine à laver rongés ! Toute sérieuse dégradation doit nous orienter vers le Lérot.

Divers micromammifères sur lesquels nous devons approfondir nos connaissances :

Depuis quelques années nous ne détectons plus ni la Crossope aquatique, ni la Crocidure leucode. Le Campagnol souterrain, le Rat des moissons deviennent très rares. La Musaraigne des jardins jamais découverte au nord de la Loire fréquente-t-elle encore le département ? Bien des incertitudes pour ces micromammifères qu'il faudrait s'efforcer de lever. La Chouette effraie nous aide grandement pour les débusquer. Aussi nous vous serions reconnaissants de nous procurer des lots de leurs pelotes de réjection pour analyses.

Nous en profiterions aussi pour préciser si le Mulot à collier vit dans la partie est du département, ainsi qu'au nord du Loir.

La Souris grise :

Rarement capturée par la Chouette effraie, la Souris grise possède en conséquence une carte de répartition anecdotique. Nous devons la compléter. Pour cela merci de récupérer les proies rapportées par vos chats domestiques. Pour distinguer la Souris du Mulot il faut observer la queue : aussi longue que le reste du corps pour la Souris contrairement à celle du Mulot qui est plus courte. De plus la queue de la Souris est unicolore alors que celle du Mulot est claire en dessous. Si vous trouvez un cadavre, merci de nous le transmettre : le nombre de racines de la première molaire supérieure différencie aussi les espèces : 3 pour la Souris, 4 pour les Mulots.

Les chauves-souris ; un groupe à travailler :

Nous avons recensé, pour le moment, 21 espèces de chauves-souris dans notre département, soit 29% de sa faune mammalienne. Nous pourrions détecter, en plus, la Grande noctule, mais aussi, et cela occasionnellement, la Sérotine bicolore et le Minioptère.

Avant les années 2000, les moyens de prospection de ces animaux étaient limités à la recherche des hibernants dans les cavités et des colonies de reproduction dans le bâti. Quelques équipes pratiquaient aussi la capture au filet. Maintenant nous avons à notre disposition des détecteurs d'ultrasons de plus en plus performants. Malheureusement les signaux obtenus pour plusieurs taxons se distinguent difficilement et ce, même par des spécialistes ! Aussi les cartes de répartition que nous possédons actuellement ne reflètent pas la réelle distribution de la plupart des espèces ; ces dernières étant plutôt regroupées dans les vallées à cavités où elles passent l'hiver !

La différenciation très complexe du trio Murin à moustaches, Murin de Brandt et Murin d'Alcathoe, nous conduira vraisemblablement à ne pas les séparer !

Les ultrasons émis par la Pipistrelle commune se détectent et se reconnaissent aisément. Nos prospections montrent que cette espèce, très commune, fréquente tous les milieux. Or sa carte de répartition ne reflète toujours pas ces remarques ! Il nous faut donc poursuivre avec plus d'opiniâtreté nos prospections nocturnes, dès le printemps prochain.

Espèces dont la présence actuelle reste à confirmer :



Le Muscardin :

Ce petit gliridé arboricole au pelage jaune d'or fréquentait encore dans les années 1990 le nord du département et la Sologne. Mise à part une donnée réalisée à Sargé-sur-Braye par un membre de l'association Athéna, aucune information ne nous est parvenue à ce jour, et cela malgré les campagnes de recherche de noisettes trouées, lancées par Perche Nature et Sologne Nature Environnement. En effet le Muscardin ronge les coquilles d'une manière très caractéristique. Il nous offre ainsi des indices indiscutables de sa présence.

Le Loir :

Nous disposons pour ce gliridé de 2 uniques données certaines datant des années 1970. Il conviendrait aussi de retenir quelques informations en provenance de Couture-sur-le-Loir et Cour-Cheverny.

Nous vous conseillons de mener vos enquêtes en prenant garde d'écarter le Lérot pourtant peu ressemblant mais très souvent confondu avec le Loir. Ce dernier se caractérise par son allure de petit écureuil de couleur grise.

Pour information les chats domestiques sont de grands prédateurs du Loir.

La Taupe d'Aquitaine :

Depuis 2017, il a été prouvé, par hasard, qu'il existait plusieurs espèces de taupes en France. La Taupe d'Europe vit au nord de la Loire. Au sud du département, nous pourrions trouver la Taupe d'Aquitaine, plus petite et surtout aveugle. Cette taupe a été identifiée à l'est d'Orléans et au sud de Tours. Malgré nos recherches, tous les cadavres de taupes étudiés dans notre département (Sassay, Villefranche-sur-Cher, Vineuil, Montrieux-en-Sologne, Saint-Aignan, Neuvy) se réfèrent pour le moment à la Taupe d'Europe. Soyons donc vigilants et faites-nous parvenir tous les cadavres de taupes que vous trouvez. Nous étudierons la forme de la seconde molaire supérieure pour les déterminer avec précision.

Espèces en phase de disparition sur le département :

Outre le Muscardin, le Loir, la Crocidure leucode, la Crocidure des jardins et la Crossope aquatique dont les présences actuelles en Loir-et-Cher sont d'ores et déjà incertaines, nous formulons quelques inquiétudes quant au devenir dans notre département des espèces suivantes :

L'Hermine et la Belette d'Europe :

La dernière observation d'Hermine remonte à 2019 ! L'animal fréquente-t-il encore le département ?

La Belette se rencontre de plus en plus rarement : 11 mentions en 2018, ainsi qu'en 2019 et 2020 contre seulement 5 en 2021 ! Toute tentative d'hypothèse sur ces sérieux déclin nous intéresse.

Ces deux espèces proches se distinguent en regardant le bout de leur queue : noir pour l'Hermine. Sinon il s'agit d'une Belette.

Le Campagnol amphibie :

Certes depuis les années 1970 les naturalistes relèvent rarement cet animal : jamais plus de 10 mentions par an. Depuis les années 2000 il devient exceptionnel que la base s'enrichisse de 2 observations par an ! L'avenir de l'animal en Loir-et-Cher semble-t-il compromis ?

Le Rat noir :

Avec seulement trois observations enregistrées depuis le 01/01/2000, sur les communes de Valencisse, Villefranche-sur-Cher et Saint-Aignan, le Rat noir disparaît du Loir-et-Cher. Il convient toutefois de le rechercher. Si vous repérez un rat au pelage hirsute, alors recherchez de bons indices : de longues oreilles qui, recourbées, dépassent l'œil et une queue fine plus longue que le reste du corps.

Si vous avez des difficultés à déterminer un cadavre pensez à nous le transmettre.

Nouvelles espèces pour notre département :

Le Loup :

L'animal éradiqué du Loir-et-Cher au début du XX^{ème} siècle est passé par la Chapelle-Vicomtesse le 28 juin 2020, où il a été pris en photo par un piège.

La Genette :

Etoc ne connaissait pas cet animal dans notre département, cependant il n'en excluait pas sa présence. Aujourd'hui, elle est capturée par les piégeurs et observée sur l'ensemble du département.

A ces deux espèces faisant partie de la faune nationale, il faut ajouter des animaux échappés d'élevages plutôt récemment.

Le Raton laveur :

L'espèce pourrait fréquenter le département depuis 1996. Toujours est-il que les contacts se répètent depuis 2019.

Le Wallaby de Bennett :

Des observations réalisées sur l'ensemble du département alimentent notre base de données. Ces kangourous échappés

de captivité demanderaient d'ailleurs à être clairement identifiés !

Le Cerf sika :

Certains plans de chasse du département attribuent des prélèvements hors enclos de ce cerf d'origine asiatique. Notre base de données ne consigne à ce jour qu'une observation en provenance de Couëtron-au-Perche.

Le Coati :

Une seule donnée pour ce genre, de toute évidence échappé de captivité. Il conviendrait de déterminer l'espèce.

Le Mouflon d'Arménie :

Avant tout, il nous faudra nommer correctement ce mouflon dont l'origine reste toujours incertaine : Mouflon de Corse ou Mouflon d'Arménie. Le troupeau du parc de Chambord provient certes de Corse mais aussi de pays de l'est de l'Europe ! Les données recueillies pour cette espèce ne concernent pas que le troupeau du parc de Chambord constitué en 1949. Une donnée vient du nord du département.

Le Muntjac de Chine :

Nous avons relevé, pour le moment, quatre lieux d'observation répartis sur l'ensemble du département pour ce petit cervidé.

Daim européen :

Notre base consigne plusieurs données recueillies surtout en Sologne, d'animaux échappés de leurs parcs et observés errant dans la nature. Cette espèce apparaît dans les plans de chasse du département en 2013.

A ces animaux, évidemment introduits par l'Homme, nous ne serions pas surpris d'avoir à ajouter d'autres espèces, comme des lapins ou des lièvres exotiques. Toute information sur ce sujet nous intéresse.

Une espèce étonnante pour notre département :

Le 01/04/2020 la Nouvelle République du Centre Ouest titrait : « phoque gris observé dans la Cisse ! ». Un poisson d'Avril ! Cependant en 1975 l'observation d'un phoque gris allongé sur une barque près du pont Jacques-Gabriel à Blois était bien réelle. Alors restons vigilants car une telle rencontre peut évidemment se renouveler.

Conclusion

Une observation de mammifère se réduit la plupart du temps à un indice de présence ou à un animal mort ! Rares sont les moments d'observations prolongées où le naturaliste prend le temps d'apprécier le comportement, les attitudes... La quête des mammifères est finalement bien ingrate !

Quoiqu'il en soit, pensez à nous aider dans notre entreprise :

- en recherchant des noisettes trouées pour confirmer la présence du Muscardin,
- en récoltant des lots de pelotes de rejection de Chouette effraie, surtout au sud de la Loire, en Beauce, Petite Beauce et Gâtine tourangelle du nord.
- en notant systématiquement les mammifères écrasés. Pensez qu'il est possible de présenter des photographies pour obtenir une aide à la détermination.
- en récupérant systématiquement tout cadavre de taupe pour prouver la présence de la Taupe d'Aquitaine dans notre département. Pour cela, concentrez vos efforts entre la vallée du Cher et les départements de l'Indre et du Cher.
- en vous portant volontaire pour une campagne de 3 jours de capture de micromammifères autour de votre domicile.
- en nous informant de l'existence de tout document relatif à des mammifères du Loir-et-Cher (carnets de piégeage, tableaux de chasse, images anciennes, écrits divers...)

Pensez à saisir vos données sur la base que vous privilégiez : Faune France, Obs'41 ou Obs'Sologne. La surveillance des données sur Card'obs n'étant pas autorisée, nous conseillons à leurs utilisateurs désirant participer à ce travail d'inventaire départemental de nous envoyer leurs données par mail.

Pensez que dans les bases de données Obs'41 et Obs'Sologne, il existe un module d'aide à la détermination : une fois connecté, vous postez des images et un spécialiste tentera de donner un nom à l'espèce.

Les photographes s'efforceront de réaliser des images de mammifères sauvages. Nous sommes à la recherche de photographies prises en Loir-et-Cher de : Campagnol souterrain, Loir gris, Muscardin, Rat noir, Crocidure leucode, Crocidure des jardins, Crossope aquatique, Musaraigne couronnée, Daim européen, Hermine, Raton laveur, Genette commune. Toutes photos des autres espèces peuvent être retenues pour illustrer nos différents documents à venir...

N'hésitez pas à vous faire connaître si vous voulez rejoindre l'équipe organisatrice...

Pour toute demande ou information, merci de contacter les responsables de vos associations respectives.

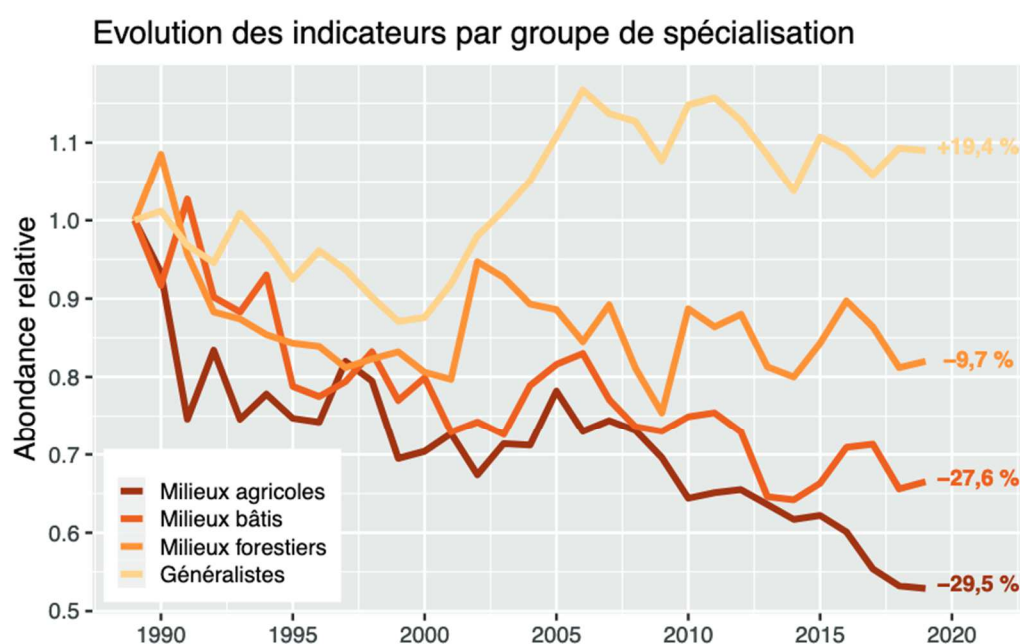
Michel GERVAIS

Bilan de 30 ans de suivi des oiseaux communs

La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et l'Office français de la biodiversité (OFB) ont dressé le bilan, fin mai 2021, de trente ans de suivi des oiseaux communs en France.

Ce bilan est réalisé à partir des résultats obtenus par le programme STOC (Suivi Temporel des Oiseaux Communs) de 1989 à 2019. Lors de ce suivi, en période de nidification, les observateurs notent début mai et début juin tous les oiseaux qu'ils voient et entendent durant cinq minutes en un point. Ils font ceci en 10 points répartis dans un carré de 2 kilomètres de côté. Près de 2900 carrés ont été ainsi suivis depuis 2001.

Au moment de la reproduction, période suivie par le STOC, certains oiseaux choisissent préférentiellement tel ou tel habitat : on parle d'espèces spécialistes. D'autres, les généralistes, ne montrent pas de préférence. Depuis 1989, les tendances des communautés d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles, des milieux bâtis et des milieux forestiers, ainsi que celle des généralistes, sont calculées. Les résultats changent selon les communautés, ce qui permet de proposer des hypothèses pour expliquer les tendances observées.



Graphique extrait du document de la LPO

1°) L'indicateur milieux bâtis :

Les oiseaux se reproduisant principalement dans les villes et les villages sont des espèces qui y ont trouvé un habitat de substitution, notamment celles qui nichaient dans les falaises et autres zones rocheuses avant l'apparition des villes, comme les Hirondelles, le Martinet noir ou le Rougequeue noir. Certains se portent bien, à l'instar du Choucas des tours ou du Rougequeue à front blanc, mais beaucoup d'autres, comme le Moineau friquet, le Verdier d'Europe ou le Martinet noir vont mal.

Et globalement, cette faune si familière est en fort déclin : -28% d'oiseaux en moins depuis 1989 !

La baisse d'abondance des oiseaux vivant en milieu urbain s'explique par la diminution des ressources (liée à l'artificialisation des sols), la pollution et par la transformation du bâti (disparition des trous pour nicher).

2°) L'indicateur milieux forestiers :

Certains spécialistes forestiers sont en expansion, Pic noir, Gros-bec casse-noyaux par exemple, tandis que d'autres voient leurs effectifs diminuer année après année, comme le Pouillot fitis ou le Bouvreuil pivoine. Pour l'ensemble de la communauté, après une période de fort déclin dans les années 1990, la tendance est relativement stable depuis l'an 2000 malgré des fluctuations en dents de scie : depuis 1989, les oiseaux forestiers ont perdu 10% de leurs effectifs. Parmi les raisons de cette situation moins défavorable que pour les oiseaux des milieux urbains ou agricoles, on peut citer l'augmentation de la surface forestière en France, liée à la déprise agricole, et l'évolution des pratiques de gestion forestière, qui tendent à laisser davantage de bois mort ou de très gros arbres vieillissants dans les forêts, éléments favorables aux insectes et aux oiseaux.

3°) L'indicateur agricole :

La communauté des oiseaux spécialistes des milieux agricoles (Alouette des champs, Perdrix grise) est celle qui décline le plus : -30% depuis 1989. L'agriculture intensive est le premier facteur responsable de l'effondrement des effectifs d'oiseaux des champs : les pesticides ont empoisonné les oiseaux et ont réduit leurs ressources alimentaires. Parmi les oiseaux des champs le plus affecté est le Pipit farlouse (deux tiers de ses effectifs ont disparu).

4°) L'indicateur généraliste :

C'est le seul groupe qui est en expansion (+19% depuis 1989). Il est constitué d'espèces qualifiées de généralistes. Ce sont des oiseaux adaptables, aussi à l'aise dans les villes que dans le bocage, dans les plaines ou dans les forêts de montagne. Citons le Pigeon ramier, le Geai des chênes, la Mésange bleue ou le Pinson des arbres. Le phénomène d'accroissement des espèces généralistes concomitant du déclin des spécialistes est bien connu des écologues, et se retrouve dans le monde entier, dans beaucoup de groupes animaux et végétaux. Il s'agit d'une uniformisation des faunes, et c'est le signe d'une banalisation croissante des habitats, et donc de la perte de diversité portée par les espèces. Ainsi le Pigeon ramier a vu ses effectifs doubler depuis 2001.

5°) Quelques résultats remarquables :

a) Le Roitelet huppé, -44% en 19 ans et le Roitelet triple-bandeau, +79% en 19 ans Ces deux espèces proches, spécialistes des milieux forestiers, connaissent des tendances opposées : le Roitelet huppé est en déclin, tandis que son cousin à triple bandeau connaît une forte progression. Ces situations contrastées peuvent être mises en lien avec le réchauffement climatique : le triple-bandeau, plus méridional, bénéficierait du réchauffement, tandis que le Roitelet huppé, septentrional et préférant des températures plus froides, serait contraint de remonter vers le nord. De plus, le Roitelet huppé est plus attaché aux conifères dont les boisements subissent dépérissement et reconversion, tandis que le Roitelet à triple-bandeau préfère les forêts de feuillus

b) La Mésange charbonnière : +7% en 19 ans Espèce généraliste, la Mésange charbonnière est présente partout en France, du cœur des grandes villes aux garrigues méditerranéennes. Après une augmentation modérée dans la première décennie des années 2000, ses populations sont stables. Elle est en augmentation modérée en Europe et en Grande-Bretagne depuis les années 1980.

6°) Bilan :

Le bilan rapporte les tendances de 123 espèces communes entre 2001 et 2019.

35% de ces espèces sont en déclin (modéré), tandis que 26% sont en augmentation (25% en augmentation modérée, 1% en forte augmentation), 34% sont stables et 5% ont des tendances incertaines.

Tableau des espèces en diminution :

Bruant zizi	-0,2 %	Accenteur mouchet	-26,5 %
Hirondelle de rivage	-3,8 %	Cochevis huppé	-28,9 %
Alouette lulu	-6,3 %	Chardonneret élégant	-30,8 %
Fauvette babillarde	-7,5 %	Fauvette des jardins	-32,7 %
Buse variable	-7,6 %	Bouvreuil pivoine	-33,2 %
Cisticole des joncs	-8,6 %	Corbeau freux	-36,7 %
Fauvette grisette	-12,5 %	Caille des blés	-39 %
Bergeronnette printanière	-13 %	Roitelet huppé	-44 %
Coucou gris	-14,7 %	Bruant des roseaux	-50,4 %
Faucon crécerelle	-18,4 %	Bruant jaune	-53,6 %
Bruant proyer	-20,5 %	Fauvette pitchou	-56,9 %
Alouette des champs	-22,6 %	Guêpier d'Europe	-64,1 %
Hirondelle de fenêtre	-23,3 %	Pipit farlouse	-66,3 %
Hirondelle rustique	-25,2 %	Bruant ortolan	-78,3 %
Gobemouche gris	-25,6 %		

Tableau des espèces en augmentation :

Bergeronnette grise	+4,3 %	Étourneau sansonnet	+22,4 %
Cornille noire	+5,6 %	Geai des chênes	+23,2 %
Mésange charbonnière	+ 7 %	Fauvette à tête noire	+29,6 %
Bergeronnette des ruisseaux	+7,1%	Faisan de Colchide	+46,2 %
Aigrette garzette	+16,4 %	Grosbec casse-noyaux	+63 %
Gobemouche noir	+19,1 %	Choucas des tours	+85,4 %

Lien pour télécharger le bilan du MNHN :

["Suivi des oiseaux communs en France -1989-2019 : 30 ans de suivis participatifs".](#)

Alain POLLET

ENQUÊTE PARTICIPATIVE COUCOU GRIS 2021.



Loir-et-Cher Nature et les associations LPO-41, Maison de la Loire, Perche Nature, Sologne Nature Environnement, proposaient au printemps 2021 une enquête participative destinée à recueillir le maximum de données de présence du Coucou gris au niveau départemental. La démarche s'inscrivait dans un contexte d'effondrement de la biodiversité dite ordinaire dont les médias commencent à se faire l'écho. Le fait que le Coucou, populaire et réputé commun, n'y échappe pas est moins connu. 85% des effectifs de l'espèce ont pourtant disparu d'Angleterre ces trente dernières années tandis que le recul est également documenté en France pour la même période. Il s'agissait donc de tenter de faire un point départemental et de le replacer dans le contexte général européen.

Espèce emblématique du retour du printemps, seul oiseau parasite de notre faune locale, le Coucou gris présente avec ses espèces-hôtes de fantastiques et passionnants exemples de co-évolution qui le placent « à part ». Tout est fait chez lui pour leurrer ses victimes, tandis qu'elles-mêmes ne cessent de développer des parades. Les populations de coucous sont divisées en « tribus » distinctes, chacune spécialisée dans le parasitisme d'espèces-hôtes distinctes. Chaque tribu pond des œufs de la bonne couleur, ornés des bons motifs. Leur taille particulièrement petite par rapport à la taille de l'oiseau permet d'être comparable à celle des espèces parasitées. Mais leur coquille est plus épaisse pour limiter leur piquage et leur expulsion du nid en cas de reconnaissance... L'évolution aura également modifié l'apparence physique du coucou, le faisant ressembler à un petit rapace pour effrayer un

instant les potentielles victimes qui ne cessent de l'attaquer et de le houspiller. Et pour assurer un maximum de succès à la stratégie, deux colorations du plumage auront même été retenues : une grise pour mimer l'épervier et une autre rousse qui mime le faucon crécerelle...

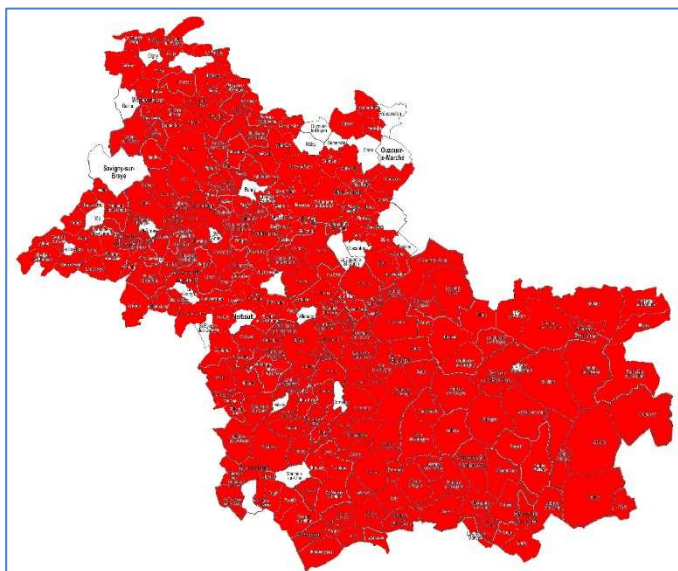
S'agissant d'une enquête participative ouverte à tous, le protocole était particulièrement simple. Il s'agissait de recueillir tous les indices de présence du Coucou gris sur toute la durée du printemps. Ce recueil s'appuyait sur les réponses, par voie de courrier postal ou de mail, à un article paru en mars dans le quotidien « La Nouvelle République » ainsi que sur les observations déposées sur les bases de données en ligne « Faune France », « Obs'41 » et « Obs' Sologne ». Dans un souci de comparaisons possibles avec les enquêtes antérieures, seules les premières observations pour chaque commune ont été retenues. On parle ici des communes d'avant les regroupements communaux, qui restent pour ce type de recherche une échelle pertinente. Avec un total de 134 données retenues, on peut considérer comme correcte la participation à cette étude et recevables les observations pouvant en découler.

Mais qu'on ne s'y trompe pas, si cette enquête avait le mérite de la simplicité, elle ne permettra pas de répondre à l'ensemble des questions qui se posent. Une conclusion certaine cependant, la date du premier chant entendu, le 14 mars cette année. Voici 20 ans, l'espèce était régulièrement entendue pour la première fois lors de la troisième décennie de mars (de 1996 à 2015 la date moyenne d'arrivée était le 20 mars). Ces six dernières années, la date moyenne d'arrivée fut le 17 mars avec un 12 mars comme date record. Ce 14 mars 2021 s'inscrit donc dans cette tendance d'un retour plus précoce de l'espèce. Ce n'est cependant qu'à partir du 24 mars que l'espèce commence à être notée régulièrement par les observateurs.

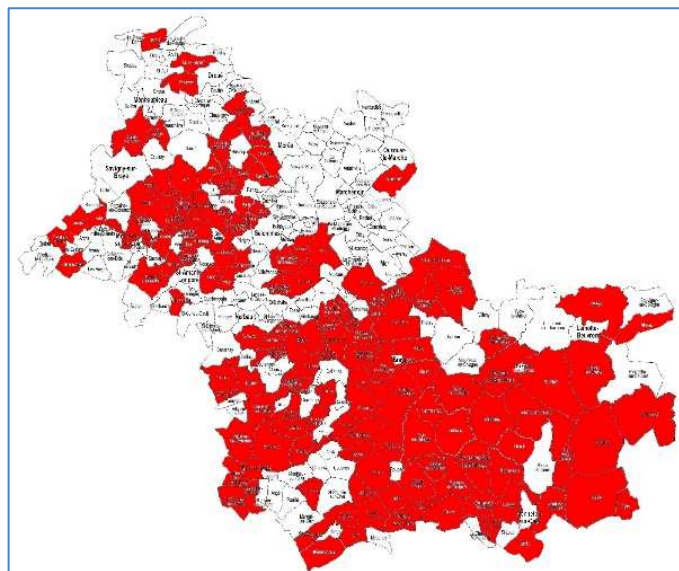
La deuxième analyse possible au terme de cette enquête concerne la distribution communale du Coucou gris. Et l'inventaire communal réalisé de 1997 à 2002 constitue une référence importante. 90 % des communes sont alors concernées par la

présence du coucou avec une reproduction avérée et homogène pour l'ensemble des zones boisées du département, plus ponctuelle dans les secteurs de grande culture. L'espèce n'est détectée en 2021 que sur 46 % des communes, exactement la moitié, mais les différences entre les deux protocoles sont telles qu'il n'est pas possible de tirer de conclusions générales. En revanche, on peut facilement observer sur les cartes de distribution que si le sud du département demeure globalement bien occupé, la situation au nord tend vers une fragmentation importante des zones de présence.

Distribution en 2002 :



Distribution en 2021 :



Pousser l'analyse plus loin nous amènerait à une estimation des effectifs et à définir les tendances évolutives. Si ces objectifs sont inatteignables dans le cadre de la présente enquête, du moins peut-on tenter d'apprécier les évolutions quantitatives départementales de notre population de Coucou gris. L'enquête communale réalisée voici vingt ans avait permis de réaliser le classement des 51 espèces les plus communes. Le Coucou gris y occupait la 42^{ème} place. Le même « top 51 » a pu être réalisé en 2021 notamment à l'aide des listes de données numérisées en ligne. Si certaines y ont un classement bien différent, notre Coucou gris occupe à peu près la même place.

Nous savons en revanche que les populations d'oiseaux communs ont subi ces vingt dernières années une régression importante de leurs effectifs pouvant atteindre 30 % pour certaines espèces dépendant de milieux spécifiques, milieu agricole notamment ou dans une moindre mesure milieu forestier. Ainsi, ayant conservé sa place au sein d'un groupe en régression, on peut conclure que les effectifs de Coucou gris ont diminué en Loir-et-Cher ces dernières années.

On le voit, les interprétations de notre enquête départementale vont dans le sens des observations réalisées ailleurs en Europe. Car outre l'Angleterre déjà citée, le phénomène est observé un peu partout en Europe centrale et de l'ouest. L'espèce est aujourd'hui inscrite sur les listes rouges d'espèces menacées dans plusieurs pays alors qu'elle était autrefois commune dans toute son aire de présence. Le déclin est observé depuis le début des années 1980, atteignant pour la France 30 % en 2000 et se poursuivant depuis sur un rythme moindre.

Les causes sont difficiles à appréhender, probablement multifactorielles, mais il semble que la baisse des ressources alimentaires ait un rôle prépondérant. Le Coucou gris est insectivore et grand consommateur des chenilles velues de plusieurs espèces de papillons de nuit. Ces espèces ont besoin d'arbres, de boisements ou de haies pour leur reproduction et l'intensification des pratiques agricoles a eu et continue à avoir un rôle important sur l'évolution des populations européennes de coucous.

Selon certains auteurs le réchauffement climatique rendrait les pontes plus précoces, et davantage chez les espèces non migratrices que chez les espèces migratrices. Le coucou arrive ainsi "trop tard" pour parasiter nombre de ses espèces-hôtes. Le phénomène est connu de tous mais son impact réel sur le recul des populations de coucous reste à ce jour sujet à analyser.



En Loir-et-Cher, la tendance est perceptible dans le domaine agricole de tendre vers des productions de type « biologique » ou « durable ». Des techniques dites de conservation réapparaissent, quelques haies viennent désormais se glisser dans des paysages très ouverts. La perception et la gestion des rivières et de leurs abords ont spectaculairement évolué, intégrant désormais des concepts tels que qualité de l'eau, ressource en eau, biodiversité. Le consommateur à la fois plébiscite et porte ces évolutions. Les tendances dans ce domaine ne sont donc pas uniformes à l'échelle du continent et il serait intéressant de pouvoir préciser localement les évolutions quantitatives d'espèces telles que le Coucou gris.

Nous avons dans le département quelques références chiffrées. Par exemple, en 2003, les 11 communes du canton de Mer abritaient 26 oiseaux chanteurs. Les cinq détectés en 2021 ne forment pas un effectif comparable du fait des différences majeures de protocole. Reproduire 20 ans plus tard le même travail d'inventaire, avec le même protocole, pourrait nous donner des indications, certes sur l'évolution des populations d'une espèce sympathique et particulièrement originale, mais aussi sur celle de ses proies et au final sur celle d'une partie de cette nature dite ordinaire dont nous profitons chaque jour.

« Et très loin, perceptible pourtant comme si l'oiseau nous suivait de son vol, tinte l'appel sonore du coucou ».

Nous tenons à remercier chaleureusement ici l'ensemble des contributeurs à cette enquête, qui comme Maurice Genevoix voici près d'un siècle, ont su écouter et apprécier le chant du Coucou gris.

Jean-Pierre JOLLIVET et Alain POLLET
Photos de Gérard FAUVET

Bibliographie.

- Genevoix M. (1931)** - Forêt voisine. Flammarion, Paris.
- Jiquet F. (2011)** - 100 oiseaux communs nicheurs de France. Delachaux et Niestlé, Paris, 224p.
- Perthuis A. coord. (2006)** - L'avifaune de Loir-et-Cher. Inventaire communal 1997-2002. Loir-et-Cher Nature, Blois, 229p.
- Perthuis A. (2007)** - Les oiseaux de Loir-et-Cher. Cherche Lune, Vendôme, 247p.
- Mikulica O. Grim T. Schulze-Hagen K. Stokke B. (2017)** - Le fabuleux destin du coucou gris. Delachaux et Niestlé, Paris, 159p.
- Issa N. et Muller Y. (2015)** - Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Vol.2. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408p.

INFO ORNITHO 41

Notes 2020

Cette synthèse est réalisée à partir des sites (Faune-France, Obs'41, Sirff), des observations des agents de l'OFB et de celles envoyées par quelques personnes. Elle présente les espèces dans l'ordre de la Liste officielle des Oiseaux de France- version 2020 parue dans Ornithos 27-3.

Les espèces nicheuses de la liste rouge régionale sont surlignées en gris. L'effectif est égal à un, si non précisé.

Abréviations citées : ad. = adulte, cht. = chant, 1A, 2A... = 1ère année, 2ème année..., Cdpne = Comité départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement, CR = en danger critique, EN = en danger,

VU = vulnérable, E1 = 1^{er} été, F.D. = Forêt domaniale, étg. = étang, H1 = 1^{er} hiver, imm. = immature, juv. = juvénile, F-F = site Faune-France, LCN = Loir-et-Cher Nature, SNE = Sologne Nature Environnement, ♂♀ = couple, ♂/♀ = mâle et femelle.

Faits marquants

En migration prénuptiale, un mâle de **Faucon kobez** est observé. La période de nidification est marquée par la première preuve de reproduction de l'**Élanion blanc** en Loir-et-Cher, par la présence au printemps de 2 **Rousserolles turdoïdes**, la reproduction de l'**Échasse blanche**, l'augmentation du nombre de couples nicheurs du **Héron garde-bœufs**, le timide retour du **Butor étoilé** et du **Blongios nain**. La période de migration postnuptiale nous apporte une **Bécassine double** et un rare **Grèbe esclavon**, un beau passage de **Cigognes blanches** et quelques observations de **Pygargue à queue blanche**.

Enfin la Petite Beauce nous apporte en décembre la troisième mention départementale du **Bruant des neiges**.

Aucune observation de Bécasseau sanderling notée en 2020, est-ce l'effet du confinement ?!

Précisions nouvelles

COMPTAGE WETLANDS 19 janvier 2020 (grèbes, anatidés et foulques). Sologne = 27 sites de référence plus étang de Sudais et la Loire (coord. F. Pelsy /SNE).

95 Grèbes castagneux, 86 Grèbes huppés, 158 Grands cormorans, 105 Hérons cendrés, 85 Grandes aigrettes, 58 Aigrettes garzettes, 189 Cygnes tuberculés, 9 Oies cendrées, 4 oies sp, 1 Bernache nonnette, 1 Bernache du Canada, 12 Canards siffleurs, 127 Canards chipeaux, 61 Sarcelles d'hiver, 1 360 Canards colverts, 2 Canards pilets, 161 Canards souchets, 979 Fuligules milouins, 105 Fuligules morillons, 2 Garrots à œil d'or, 1 Fuligule nyroca, 1 Râle d'eau, 24 Gallinules poules-d'eau, 607 Foulques macroules, 6 Chevaliers guignettes, 2 Chevaliers cul-blanc, 2 394 Vanneaux huppés, 149 Pluviers dorés, 20 Goélands leucophées, 281 Mouettes rieuses.

OIE CENDRÉE *Anser anser*

-Nouvelle reproduction d'un ♂♀ qui produira 7 jeunes entre Blois et Saint-Laurent-Nouan.

BERNACHE NONNETTE *Branta leucopsis*

-Marcilly-en-Gault : le 28 octobre (M. Mabilieu).

-Lassay-sur-Croisne : le 28 novembre (F. Pelsy).

-Loreux : le 17 décembre (A. Callet), le 22 décembre (M. Mabilieu).

Origine férale très probable pour ces observations.

TADORNE DE BELON *Tadorna tadorna*

Espèce à surveiller pour la nidification !

-Chémery : le 01 janvier (F. Pelsy).

-Marcilly-en-Gault : ad le 2 janvier (M. Mabilieu).

-Chémery : le 20 janvier (F. Pelsy).

-Naveil : le 01 mars (F. Laurenceau).

-Blois : 2 le 26 avril (L. Fleytou).

-Josnes : 2 le 05 juillet (A. Perthuis).

-Oucques-la-Nouvelle : 1 le 12 juillet (P. Désiré, A. Perthuis).

-Suèvres : le 13 octobre (F. Pelsy).

-Naveil : le 20 novembre (F. Laurenceau).

-Valloire-sur-Cisse : 1 le 30 novembre (G. Vion).

-Chémery : le 18 décembre (A. Bompays).

-Pontlevoy : le 28 décembre (H. Borde).

CANARD CHIPEAU *Anas strepera* (EN)

7 nichées sur 4 étangs = 3 à Millançay, 2/2 sites à Saint-Viâtre et 2 à Fontaines-en-Sologne (M. Mabilieu).

SARCELLE D'HIVER *Anas crecca* (EN)

Reproduction : une nichée à Saint-Viâtre (M. Mabilieu).

SARCELLE D'ÉTÉ *Anas querquedula* (CR)

Reproduction : Année assez moyenne avec 2 ♂♀ installés sur 2 sites mais sans preuve de reproduction (contre 6 ♂♀ en 2019) : 1 ♂♀ à Marcilly-en-Gault et 1 à Neung-sur-Beuvron (coord. F.Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

CANARD SOUCHET *Anas clypeata* (EN)

Seulement une nichée de 4 jeunes à Saint-Viâtre.

NETTE ROUSSE *Netta rufina* (VU)

-Saint-Viâtre : 2♂/♀ le 06 février, ♂ le 11 février, 3♂/♀ le 16 février (A. Callet, M. Mabilieu), ♂ le 28 juillet (A. Callet).

-Marcilly-en-Gault : 2♂/♀ le 07 février (A. Callet).

-Lassay-sur-Croisne : ♂ le 08 février (A. Callet).

-Conan : ♂ le 17 février (A. Perthuis), le 22 mars (H. Borde).

-Fontaines-en-Sologne : 3♂/♀ le 15 mars (H. Borde).

-Soings-en-Sologne : 3♂/♀ le 12 mai (F. Pelsy), 1 ♂ le 6 juin, 3 ♂ le 13 juin, 2 ♂ le 27 juin, 2 ♂ et 1 ♀ le 14 juillet (M. Mabilieu).

-Chémery : ♂♀ le 17 février (M. Mabilieu), ♂ le 07 mars (L. Boussac), ♂♀ du 21 au 26 mai (F. Pelsy), ♂ le 31 mai (A. Pollet), ♂♀ le 6 juin (M. Mabilieu), 3 (dont 1♀) le 10 juin (A. Pollet) et le 13 juin (M. Mabilieu), 2 ♂♀ le 15 juin (A. Pollet).

-Pontlevoy : ♂ le 10 juin (C. Jouve), ♂/♀ le 13 juillet (C. Jouve).

-Saint-Avit : 3♀ le 24 juin (M. Pelletier).

-Saint-Romain-sur-Cher : ♀ du 20 au 23 juillet, 2♀ le 14 octobre (A. Pollet).

-Suèvres : ♂ le 24 octobre (H. Borde), ♂ le 18 décembre (T. Hurtrel).

FULIGULE MILOUIN *Aythya ferina*

63 nichées sur 36 étangs = 15/7 étangs à Marcilly-en-Gault, 13/5 étangs à Saint-Viâtre, 2/2 étangs à Millançay, 11/6 étangs à Neung-sur-Beuvron, 1 à la Marolle-en-Sologne, 1 à Montrieux-en-Sologne, 1 à Dhuizon, 1 à Nouan-le-Fuzelier, 1 à Tour-en-Sologne, 2/2 étangs à Fontaines-en-Sologne, 1 à Loreux, 1 à Romorantin, 1 à Villeherviers, 3/2 étangs à Mur-de-Sologne, 2 à Lassay-sur-Croisne, 1 à Cour-Cheverny, 2 à Soings-en-Sologne et 4 à Chémery (M. Mabillean).

FULIGULE NYROCA *Aythya nyroca*

-Neung-sur-Beuvron : ♂ le 7 janvier (A. Callet), les 11, 12 et 18 janvier (M. Mabillean).

-Vernou-en-Sologne : ♂ les 19 janvier (F. Pelsy), le 24 janvier (A. Callet), le 25 janvier (M. Mabillean), probablement celui de Neung-sur-Beuvron.

-Saint-Viâtre : ♂ le 15 mars (A. Callet).



© Mathieu Mabillean

Neung-sur-Beuvron © Mathieu Mabillean

FULIGULE MORILLON *Aythya fuligula* (VU)

36 nichées sur 23 étangs = 1 à Loreux, 7/4 étangs à Marcilly-en-Gault, 11/5 étangs à Saint-Viâtre, 2 à Millançay, 5/3 étangs à Neung-sur-Beuvron, 1 à Vernou-en-Sologne, 1 à Nouan-le-Fuzelier, 1 à la Marolle-en-Sologne, 1 à Bauzy, 1 à Romorantin, 1 à Lassay-sur-Croisne, 1 à Mur-de-Sologne, 1 à Fontaines-en-Sologne et 2 à Chémery (M. Mabillean).

GARROT À ŒIL D'OR *Bucephala clangula*

-Chémery : 2♂ le 19 janvier (A. Pollet).

-Chémery : ♂ le 20 janvier (L. Boussac).

HARLE PIETTE *Mergellus albellus*

-Millançay : ♂/ 2 de type ♀ le 25 janvier (M. Mabillean), le 30 janvier (A. Callet).

HARLE BIÈVRE *Mergus merganser*

-Vineuil : type ♀ du 19 au 28 septembre (L. Fleytoux, G. Vion G. Fauvet).

Observation précoce !



Vineuil © Gérard Fauvet

OUTARDE CANEPIÈRE *Tetrax tetrax* (CR)

-Oucques-la-Nouvelle : le 28 septembre (P. Désiré).



Oucques-la-Nouvelle © Philippe Désiré

RÂLE d'EAU *Rallus aquaticus* (VU)

Reproduction : Averdon, Conan, Maves, Saint-Romain-sur-Cher.

Très peu de données, effet confinement ?

MARQUETTE PONCTUÉE *Porzana porzana* (CR)

-La Chapelle-Vendômoise : le 06 avril (H. Borde).

-La Chapelle-Vendômoise : le 12 avril (H. Borde).

Deux contacts en suivi de migration nocturne.

GRUE CENDRÉE *Grus grus*

migration prénuptiale : Un petit groupe posé à Nouan-le-Fuzelier fin janvier. Puis la migration commence le 3 février avec en tout 1410 grues observées en 36 vols. Dernier vol le 15 mars.

migration postnuptiale : 1 grue les 13 et 14 septembre à La Chaussée-Saint-Victor.

Le total est de 170 grues en 9 vols entre le 13-9 et le 12 décembre (un vol non compté le 14 novembre et 2 vols de nuit : 10 décembre et 12 décembre).

D'autre part un petit groupe de Grues cendrées est encore observé à Nouan-le-Fuzelier : 14 le 24 décembre : hivernage local ?

-Loreux : le 08 janvier (A. Callet).

GRÈBE ESCLAVON *Podiceps auritus*

-Couffy : le 14 octobre, H1 (J.-P. Jollivet).

GRÈBE À COU NOIR *Podiceps nigricollis* (VU)

Reproduction : Année plutôt mauvaise à moyenne avec 64 à 65 ♂ sur 8 sites (contre 38 ♂ sur 8 sites en 2019). C'est la deuxième année consécutive où aucun ♂ ne se reproduit à l'étang de l'Arche, alors que c'est le site majeur pour cette espèce. Nous avons donc observé : 10 ♂ à Lassay-sur-Croisne, 5 ♂ à Neung-sur-Beuvron, 7 ♂ à Vernou-en-Sologne, 32 ♂ à Nouan-le-Fuzelier, 2 à Saint-Romain-sur-Cher, 6 à 7 à Romorantin-Lanthenay, 1 à Marcilly-en-Gault, 1 à Soings-en-Sologne (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

Données hivernales :

- Neung-sur-Beuvron : 1 le 23 et 25 décembre (A. Callet).

HUÎTRIER PIE *Haematopus ostralegus*

-Ménars : le 06 juin (A. Jeannin).

-La Chaussée-Saint-Victor : 2 le 19 août (J. Vion).

ÉCHASSE BLANCHE *Himantopus himantopus* (CR)

-Billy : 1 mâle et 2 femelles ont construit 2 nids à Billy. Les deux femelles ont pondu et n'ont produit qu'un seul jeune à l'envol. Les dernières nidifications remontent à 2005 et 2015. Il est possible que cette nidification soit à mettre en relation avec une remontée d'oiseaux espagnols (F. Pelsy).

-Naveil : le 13 avril (F. Laurenceau), 2 du 23 au 28 avril (F. Laurenceau).

-Saint-Julien-sur-Cher : 2 le 11 mai et le 19 mai (F. Pelsy)

-Cour-sur-Loire : ♂ le 23 mai (T. Guinebert).

-La Chapelle-Vendômoise : 5 le 12 juin.

-Loreux : 1 imm. le 9 septembre (M. Mabillet).

AVOCETTE ÉLEGANTE *Recurvirostra avosetta*

-Blois : 2 le 07 janvier (H. Borde, M. Morin, F. Pelsy).

-Villiers-sur-Loir : 15 le 20 novembre (F. Laurenceau).

-Boursay : 17 le 08 décembre (M. Pelletier).

VANNEAU HUPPÉ *Vanellus vanellus* (VU)

Noté en période de reproduction : Billy, la Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine, Conan, Françay, Fresnes, Gomerbegean, Marcilly-en-Gault, Naveil, Oucques-la-Nouvelle, Saint-Jean-Froidmentel, Sassay, Selommes, Vallée-de-Ronsard, Vernou-en-Sologne.

PLUVIER ARGENTÉ *Pluvialis squatarola*

-La Chaussée-Saint-Victor : le 22 septembre (F. Pelsy).

-Vineuil : 1 le 29 septembre (F. Pelsy).

-Chémery : 2 le 13 octobre (F. Pelsy, A. Bompays), 1 le 14 octobre (A. Pollet), 2 le 15 octobre (A. Spagnuolo), 3 les 17, 18 et 19 octobre (L. Boussac, M. Mabillet, A. Pollet), 2 le 23 (M. Mabillet), 2 le 24 octobre (L. Boussac), 2 les 26 et 28 octobre (P. Desfontaines, A. Pollet), 3 le 29 octobre (M. Mabillet).

GRAND GRAVELOT *Charadrius hiaticula*

-Pré-nuptial : du 09 avril au 02 juin.

-Post-nuptial : du 17 août au 26 octobre.

COURLIS CORLIEU *Numenius phaeopus*

-Saint-Jean-Froidmentel : le 08 août (A. Perthuis).

COURLIS CENDRÉ *Numenius arquata* (EN)

Reproduction : Theillay, Mennetou-sur-Cher, Selles-Saint-Denis, Loreux, Pontlevoy.

BARGE ROUSSE *Limosa lapponica*

-Blois : le 24 avril (L. Fleytou).

BARGE À QUEUE NOIRE *Limosa limosa*

-Selles-Saint-Denis : 1 ad le 24 février (M. Mabillet).

-la Chaussée-Saint-Victor : le 25 février (F. Pelsy).

-Saint-Viâtre : le 15 mars. Individu équipé d'une balise, nicheur dans le Nord de l'Allemagne, 2 juv le 29 août (M. Mabillet), le 01 septembre (F. Pelsy).

-Vernou-en-Sologne : 1 juv le 29 août et le 5 septembre (M. Mabillet).

-Chémery : 1 imm. le 7 octobre (M. Mabillet).

TOURNEPIERRE À COLLIER *Arenaria interpres*

-Vineuil : du 21 au 22 août (F. Pelsy, G. Vion).

-Saint-Denis-sur-Loire : 3 le 02 septembre (G. Vion).

BÉCASSEAU MAUBÈCHE *Calidris canutus*

-Pontlevoy : les 6 et 10 décembre (F. Pelsy).

Une observation tardive loin des côtes !

BÉCASSEAU COCORLI *Calidris ferruginea*

-Vernou-en-Sologne : 3 imm. le 22 août (F. Pelsy) et le 25 août (M. Mabillet).

-Saint-Julien-sur-Cher : le 08 septembre (T. Chatton).

-Saint-Viâtre : 3 imm. le 9 septembre, 4 imm. le 12 septembre (M. Mabillet).

-Saint-Jean-Froidmentel : le 19 septembre (A. Perthuis).

BÉCASSEAU DE TEMMINCK *Calidris temminckii*

-Saint-Claude-de-Diray : ad. le 16 mai (F. Pelsy).

BÉCASSEAU MINUTE *Calidris minuta*

-La Chaussée-Saint-Victor : le 11 mai (H. Borde, F. Pelsy).

-Chouzy-sur-Cisse : imm. le 11 août (F. Pelsy).

-Saint-Viâtre : 1 le 21 août (M. Mabillet).

-Vernou-en-Sologne : du 02 au 03 octobre (A. Callet, M. Mabillet, F. Pelsy).

BÉCASSINE DOUBLE *Gallinago media*

-Méhers : le 30 août (L. Boussac). (sous réserve d'homologation par le CHN).

CHEVALIER ARLEQUIN *Tringa erythropus*

Données hivernales :

-Pruniers-en-Sologne : le 08 février (A. Callet).

-Pontlevoy : le 13 décembre (F. Pelsy).

-Vernou-en-Sologne : 11 le 24 décembre (M. Mabillet).

-Vernou-en-Sologne : 12 le 31 décembre (M. Mabillet).

MOUETTE RIEUSE *Chroicocephalus ridibundus* (EN)

Reproduction : Sologne : Espèce mal recensée cette année à cause du confinement printanier. 240 ♂ ont été recensés, mais plusieurs colonies importantes n'ont pas été dénombrées précisément (850 ♂ sur 8 sites en 2019) : 49 à Neung-sur-Beuvron, 24 à Saint-Viâtre, 124 à Vernou-en-Sologne, 33 à Lassay-sur-Croisne, 2 à Cour-Cheverny, 8 à Romorantin-Lanthenay.

Les colonies non recensées ont été notées à Chémery, Millançay et Saint-Viâtre (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

Loire : près de 500 couveuses installées aux Tuileries puis noyade le 17 juin. Ilot de l'ancien barrage du lac de Loire (Vineuil) : 85 couveuses en mai, noyade ; succès partiel de la reproduction (coord. J. Vion, Suivi des Laridés sur la Loire).

MOUETTE PYGMÉE *Hydrocoloeus minutus*

-Naveil : le 11 avril (F. Laurenceau).

-La Chaussée-Saint-Victor : imm. du 24 au 26 mai (F. Pelsy).

-Chémery : le 11 octobre (F. Pelsy).

MOUETTE MÉLANOCÉPHALE *Larus melanocephalus*Reproduction :

Loire : Tuileries : 30 couveuses, puis noyade du site.

Ancien barrage Lac de Loire : 4 couveuses (coord. J. Vion, Suivi des Laridés sur la Loire).

GOÉLAND MARIN *Larus marinus*

-Naveil : 1A le 08 août (F. Salmon).

-Blois : le 23 août (L. Fleytoux).

-Vineuil : ad. du 30 au 31 août (F. Pelsy).

GOÉLAND ARGENTÉ *Larus argentatus*

-Blois : ad. le 07 février (H. Borde).



Blois © Henry Borde

GOÉLAND PONTIQUE *Larus cachinnans*

-Blois : 3A le 04 janvier (H. Borde).

GOÉLAND LEUCOPHÉE *Larus michahellis* (VU)Reproduction :

1 ♂ à La Chaussée-Saint-Victor (pile ancien barrage) mais en échec.

3 ♂ à Vineuil (piles ancien pont Sncf) donnant 8 jeunes (coord. J. Vion, Suivi des Laridés sur la Loire).

STERNE CASPIENNE *Hydroprogne caspia*

-Villavard : ad du 13 au 18 juin (A. Perthuis, F. Laurenceau, A. Maurice).

-la Chaussée-Saint-Victor : ad. du 14 au 15 juin (L. Fleytoux et al.).

-la Chaussée-Saint-Victor : le 21 juin (J. Vion).



Villavard © Alain Perthuis

STERNE NAINE *Sternula albifrons*

Reproduction : 2 ♂ à Muides (14 avant la crue du 17 juin), 8 ♂ à Ménars (17 avant la crue), 12 ♂ à La-Chaussée-Saint-Victor (62 avant la crue), 24 ♂ aux Tuileries, 0 ♂ à La Saulas (7 avant la crue) et 0 ♂ à Chaumont-sur-Loire (12 avant la crue) (coord. J. Vion, Suivi des Laridés sur la Loire).

STERNE PIERREGARIN *Sterna hirundo*

Reproduction : Ilot de l'ancien barrage du Lac de Loire : évaluation de 80 ♂ en comptant les premiers ♂ qui s'étaient reproduits et ceux qui se sont réinstallés après la crue, 33 ♂ aux Tuileries (34 avant la crue), 0 ♂ à la Saulas (67 ♂ avant la crue) et 0 ♂ à Chaumont-sur-Loire (20 ♂ avant la crue) (coord. J. Vion, Suivi des Laridés sur la Loire).

Dans le Perche : Naveil : 10 ♂ de Sterne pierregarin, 21 jeunes. Montoire-sur-le-Loir : 1 ♂ de Sterne pierregarin, 2 jeunes. Pezou : 1 ♂ de Sterne pierregarin, 3 jeunes. (F. Laurenceau, A. Perthuis).

GUIFETTE MOUSTAC *Chlidonias hybrida* (EN)

Reproduction : Bonne année avec 228 à 328 ♂ sur 6 sites (contre 205 ♂ sur 7 sites en 2019) : 20 à Soings-en-Sologne, 36 à 40 à Chémery, 32 à 98 à Neung-sur-Beuvron (la pousse de la végétation nous a occasionné des difficultés pour suivre cette colonie précisément, d'où cette fourchette assez large), 85 à Nouan-le-Fuzelier, 35 à 65 à Millançay, 20 à Romorantin-Lanthenay. La colonie de 43 ♂ à Vernou-en-Sologne a été abandonnée (nidification sur jussie) (coord. F.Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

CIGOGNE NOIRE *Ciconia nigra* (CR)

Migration prénuptiale : du 20 avril au 26 mai pour un effectif total de 13 oiseaux.

Observation en juin vers Salbris, Châteauneuf et dans le Perche.

Migration postnuptiale : du 17 juillet au 18 octobre pour un effectif total de 79 Cigognes noires en 26 vols (12 le 30 août à Thoury !).

CIGOGNE BLANCHE *Ciconia ciconia*

Migration prénuptiale : du 4 février au 16 juin pour un total de 321 oiseaux en 29 vols, plus gros vol : 77 cigognes le 16 février à Chémery.

Migration postnuptiale : du 1 juillet au 19 novembre pour un total de 763 oiseaux en 32 vols.

Plus de 360 Cigognes blanches ont stationné sur le secteur de Blois Bas-Rivière et Chailles les 12, 13 et 14 août.

Elles sont toutes reparties en migration le 14 dans un envol spectaculaire. 22 bagues ont été lues (origine : Pays-Bas et Allemagne) (J. Vion).

Données hivernales : 2 le 29 novembre à Maslives (O. Tournillon) et 3 le 10 décembre à Chaumont-sur-Tharonne (S. Fanny).

GRAND CORMORAN *Phalacrocorax carbo*

-Reproduction : Effectifs classiques avec 178 ♂ sur 3 sites (contre 76 ♂ sur 1 site en 2019) : 80 à Marcilly-en-Gault, 64 à Vernou-en-Sologne et 34 à Saint-Viâtre (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

-Hivernage : 1239 à la mi-janvier/ 14 dortoirs fluviaux (Loire, Loir, Cher) (coord. J. Vion/LCN).

SPATULE BLANCHE *Platalea leucorodia*

- Chaumont-sur-Loire : 1A le 02 janvier (H. Borde).
- Chaumont-sur-Loire : 1A le 05 janvier (H. Borde).
- Montlivault : le 26 mai (J.-J. Courthial).
- Nouan-le-Fuzelier : 1 du 09 au 14 juin (A. Callet, M. Mabilieu).
- Vernou-en-Sologne : 1 le 16 juillet (A. Callet).
- Saint-Viâtre : 1 le 27 juillet (A. Callet), 1 imm. du 30 juillet au 11 août, 1 imm. le 5 septembre (M. Mabilieu), 1 le 08 septembre (F. Pelsy). 1 imm. + 1 imm./2 sites le 9 septembre, 1 le 23 septembre, 3 dont 1 imm. les 7, 11 et 14 octobre (les mêmes qu'à Marcilly-en-Gault le 03/10), 2 dont 1 imm. les 18 et 23 octobre (M. Mabilieu).
- Marcilly-en-Gault : 1 le 23 septembre, 3 dont 1 imm. le 3 octobre, 2 les 19 et 20 octobre (les mêmes qu'à Saint-Viâtre les 18 et 23/10) (M. Mabilieu).
- Saint-Laurent-Nouan : 3 le 29 septembre (F. Pelsy).
- Vernou-en-Sologne : 1 du 02 au 07 octobre (A. Callet, M. Mabilieu, F. Pelsy).
- Marcilly-en-Gault : 3 le 03 octobre (F. Pelsy).
- Saint-Viâtre : 3 du 04 au 14 octobre (A. Callet, F. Pelsy).

BUTOR ÉTOILÉ *Botaurus stellaris***(CR)**

- Chaumont-sur-Tharonne : le 27 janvier (J. Heim).
- Saint-Viâtre : cht le 10 mars, (A. Callet).
- Fréteval : 1 le 7 et le 11 avril (A. Perthuis).



Fréteval © Alain Perthuis.

BLONGIOS NAIN *Ixobrychus minutus***(EN)**

- Saint-Romain-sur-Cher : 3 mâles le 27 juin, 1 m les 17 juillet, 22 juillet, 23 juillet (A. Pollet).
- Chémery : 1 m le 18 juillet (M. Mabilieu).
- La Ferté-Saint-Cyr : 1 en migration nocturne le 2 septembre (J. Martinez).



Saint-Romain-sur-Cher © Alain Pollet

BIHOREAU GRIS *Nycticorax nycticorax***(VU)**

Reproduction : Année avec des effectifs habituels : 83 à 85 ♂ sur 12 sites (contre 16 à 17 ♂ sur 4 sites en 2019) : 11 à 12 à Saint-Viâtre (3 sites), 9 à Lassay-sur-Croisne (3 sites), 2 à Loreux, 2 à Contres, 1 à 2 à Neung-sur-Beuvron, 2 à Nouan-le-Fuzelier, 50 à Veilleins et 6 à Fontaines-en-Sologne. La grosse colonie de Saint-Viâtre n'a pas été dénombrée (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

Données hivernales :

- Saint-Avit : 1 du 24 au 31 décembre (M. Pelletier et al.).
- Valloire-sur-Cisse : 27 le 31 décembre (G. Vion).

HÉRON GARDE-BŒUFS *Bubulcus ibis***(VU)**

Reproduction : Année exceptionnelle pour l'espèce : 158 ♂ sur 6 sites alors que le maximum noté jusqu'à présent était de 20 à 21 ♂ en 2016 (2 ♂ sur un site en 2019) : 2 ♂ à Marcilly-en-Gault, 4 ♂ à Saint-Viâtre (2 sites), 128 (!) à Veilleins, 14 à Contres, 9 à Vernou-en-Sologne. Il est probable que de nombreux individus aient quitté leurs sites asséchés en Espagne pour trouver de meilleures possibilités de nidification dans notre région (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

HÉRON POURPRÉ *Ardea purpurea***(VU)**

Reproduction : Enfin une année avec de bons effectifs : 19 à 22 ♂ sur 12 sites (contre 4 ♂ en 2019, qui était une année catastrophique) : 9 à Saint-Viâtre (2 sites), 3 et 1 possible à Neung-sur-Beuvron (2 sites), 2 à Chémery (2 sites), 1 à 2 à Lassay-sur-Croisne, 1 à Fontaines-en-Sologne, 1 à Vernou-en-Sologne, 1 à Nouan-le-Fuzelier, 1 probable à Pruniers en Sologne et 1 à Veilleins (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

AIGRETTE GARZETTE *Egretta garzetta*

Reproduction : Meilleure année jamais enregistrée pour l'espèce avec 47 à 50 ♂ sur 11 sites (contre 8 ♂ sur 2 sites en 2019) : 2 à Marcilly-en-Gault, 10 à Lassay-sur-Croisne (2 sites), 15 à 18 à Saint-Viâtre (2 sites), 3 à Contres, 4 à Vouzon, 1 à Neung-sur-Beuvron, 2 à Nouan-le-Fuzelier, 8 à Veilleins et 2 à Fontaines-en-Sologne (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

SUIVIS ÉCHANTILLONS RAPACES DIURNES NICHEURS

Carré central de la carte 2021-O de Herbault (LCN, coordination D. Hémerly).

Nombre de couples par espèces / 2500 ha	Carte 2021-O	
	Certains et probables	possibles
Bondrée apivore	1	1
Busard Saint-Martin	2	1
Autour des palombes	1	1
Epervier d'Europe	1	
Buse variable	1	13
Faucon crécerelle	4	
Faucon hobereau		2

Observateurs : H. Borde, G. Fauvet, P. Hervat, D. Hémerly, A. Pollet, G. Vion, J. Vion.

BALBUZARD PÊCHEUR *Pandion haliaetus* (EN)

Reproduction : Chambord : 1 ♂ non reproducteur et 6 ♀ reproducteurs dont un en échec. 11 jeunes produits dont 3 sont prélevés pour le programme de réintroduction aquitain.

En Sologne : 16 sites dont 3 non occupés, 3 ♂ non reproducteurs, 10 ♀ reproducteurs (6 sur pylônes), 19 jeunes envolés.

ÉLANION BLANC *Elanus caeruleus*

-Maves : le 05 mai (J.-J. Courthial), 1 imm. 13 août (H. Borde).

-Monthou-sur-Bièvre : le 29 mai (M. Liaigre).

-Sougé : le 27 juillet (Faune-France).

-Thenay : nidification d'un ♂ (découverte du nid le 20 septembre, 3 jeunes observés, envol des 2 premiers jeunes le 11 octobre (F. Pelsy).

-Suèvres : le 22 octobre (A. Perthuis).

-Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine (La) : le 28 novembre, les 17 et 18 décembre (J.-J. Courthial).

-Suèvres : le 01 décembre (J.-J. Courthial).



Thenay © Frédéric Pelsy

CIRCAËTE JEAN-LE-BLANC *Circaetus gallicus* (VU)

Reproduction : 20 sites de reproduction contrôlés en 41. Au moins 16 occupés en Sologne dont 3 nouveaux sites. Le ♂ du massif de Fréteval est noté absent cette année. 12 nids découverts produisent autant de jeunes. Rien de neuf en Beauce où plusieurs oiseaux sont présents cet été sans indices de reproduction. (coord. A. Perthuis, Mission rapaces LPO).

AIGLE BOTTÉ *Aquila pennata* (EN)

Reproduction :

Année classique avec 8 aires connues et suivies : 4 ♂ à Chambord produisent 5 jeunes, 2 ♀ à Boulogne produisent 1 jeune (1 ♂ en échec), 1 ♂ dans les Bois de Saint-Lomer produit 2 jeunes et 1 ♂ dans le controi produit 2 jeunes. L'espèce est en progression lente depuis quelques années (D. Hacquemand).

AUTOUR DES PALOMBES *Accipiter gentilis* (VU)

Noté en période de reproduction (début mars à mi-juillet) : Busloup (A. Perthuis), Châtillon-sur-Cher (L. Boussac), Chémery (H. Borde), Cheverny (A. Perthuis), Choussy (F. Pelsy, A. Perthuis), Fontaine-les-Coteaux (A. Perthuis), Fréteval (A. Perthuis), Herbault (H. Borde), La Chapelle-Enchérie (A. Perthuis), Lancôme (D. Hémerly), Mehers (L. Boussac, A. Pollet), Monthou-sur-Cher (A. Perthuis), Pontlevoy (D. Hémerly), Saint-Aignan-sur-Cher (A. Pollet), Salbris (A. Callet, G. D'Autichamp), Souesmes (G.

D'Autichamp), Thenay (F. Pelsy), Viévy-le-Rayé (A. Perthuis), Villebout (A. Perthuis).

BUSARD DES ROSEAUX *Circus aeruginosus* (EN)

Reproduction :

ZPS Petite Beauce : 20 ♀ certains, plus 4 probables et 4 possibles. 19 jeunes à l'envol (G. Michelin, Cdpne).

En dehors de la ZPS Petite Beauce : 2 ♂ certains, plus 2 probables et 1 possible. 0 jeune à l'envol. (F. Bourdin).

Rien en Sologne, ♂ en échec à Pontlevoy (F. Pelsy).

BUSARD SAINT-MARTIN *Circus cyaneus*

Reproduction :

ZPS Petite Beauce : 65 ♀ certains, plus 17 probables et 16 possibles. 94 jeunes à l'envol (dont 56 sur intervention humaine) (G. Michelin, Cdpne).

En dehors de la ZPS Petite Beauce : 8 ♂ certains, plus 6 probables et 8 possibles. 17 jeunes à l'envol (donc 9 sur intervention humaine) (F. Bourdin).

Dortoir hivernal :

Rhodon 2 ♀ et 3 ♂. (H. Borde).

La Madeleine-Villefrouin : 3 de type ♀ (JP. Jollivet).

BUSARD PÂLE *Circus macrourus*

-Séris : ♂ le 28 mars (fide H. Borde).

BUSARD CENDRÉ *Circus pygargus* (VU)

Reproduction :

ZPS Petite Beauce : 18 ♀ certains, plus 2 probables et 2 possibles. 58 jeunes à l'envol (tous sur intervention humaine) (G. Michelin, Cdpne).

En dehors de la ZPS de Petite Beauce : 5 ♂ certains, plus 2 possibles. 14 jeunes à l'envol (tous sur intervention humaine) (F. Bourdin).

MILAN ROYAL *Milvus milvus*

-Mur-de-Sologne : 3 le 28 janvier, tous 2A, (F. Pelsy).

-Soings-en-Sologne : le 15 mars (H. Borde).

-Theillay : 2 le 18 mars (I. Beaudoin).

-Salbris : le 24 mars (A. Callet).

-Chaon : le 29 mars (P. Roger).

-Noyers-sur-Cher : le 4 avril (A. Pollet).

-Theillay : le 5 avril (I. Beaudoin).

-Châtillon-sur-Cher : le 14 mai (Bruno Riotton-Roux).

-Saint-Julien-sur-Cher : le 19 mai (A. Bompays).

-Orchaise : le 20 mai (H. Borde).

-Pezou : le 21 mai (C. Germond).

-Lancé : le 22 août (A. Maurice).

-Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine (La) : 2 le 27 septembre, le 04 octobre (J.-J. Courthial).

-Oucques : le 3 octobre (L. Fleytou).

-Saint-Sulpice-de-Pommeray : 14 le 16 octobre (G. Vion).

-Vineuil : 29 le 16 octobre (M. Morin).

-Pierrefitte-sur-Sauldre : 50 le 16 octobre (F. Spinnier).

-Pruniers-en-Sologne : le 17 octobre (S. Talhoët).

-Mennetou-sur-Cher : 5 le 17 octobre (S. Talhoët).

-Chémery : les 16, 17 et 18 octobre (L. Boussac, Bruno Riotton-Roux).

-La Chaussée-Saint-Victor : 3 le 17 octobre (G. Vion).

-Saint-Claude-de-Diray : 5 le 17 octobre (4 ad et un 1A), (H. Borde).

-Noyers-sur-Cher : 10 le 17 octobre (A. Pollet).

-Lunay : le 17 octobre (S. Tessier).

-Boursay : 1A le 18 octobre (H. Borde).

-Fossé : 1A le 19 octobre (H. Borde).

-Chambord : 3 le 19 octobre (M. Mabilieu).

- Marolles : le 22 octobre (G. Vion).
- Orchaise : 2 le 23 octobre (D. Hémary).
- Pezou : le 31 octobre (M-C. Montchatre).
- Oucques-la-Nouvelle : 4 le 3 novembre (P. Désiré).
- Monthou-sur-Bièvre : le 13 novembre (M. Liaigre).
- La-Chapelle-Vendômoise : le 18 novembre (T. Hutrel).
- Couëtron-au-Perche : 2 le 25 novembre (F. Beauchamp).
- Onzain : le 22 décembre (J. Freulon).



Soings-en-Sologne © Frédéric Pelsy

MILAN NOIR *Milvus migrans* (VU)

Reproduction : Sologne 4 à 5 ♂ élèvent au moins 5 jeunes (coord. F. Pelsy/SNE, suivi des espèces patrimoniales).

-Couffy : ♂ nicheur (A. Pollet).

PYGARGUE À QUEUE BLANCHE *Haliaeetus albicilla*

-Saint-Viâtre : 1 H2 le 20 septembre (F. Pelsy, M. Mabilieu).

-Lunay : le 17 octobre (S. Tessier).

-Fresnes : un imm. le 17 novembre (F. Pelsy).



Saint-Viâtre © Frédéric Pelsy

CHOUETTE HULOTTE *Strix aluco*

-Noyers-sur-Cher : nidification rupestre, un jeune au nid le 13 mai (A. Pollet).



Noyers-sur-Cher © Alain Pollet

HIBOU DES MARAIS *Asio flammeus* (CR)

-Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine (La) : le 12 janvier (H. Borde), le 11 février (F. Pelsy), 2 le 20 septembre et 10 courant décembre (J.-J. Courthial).

-Oucques-la-Nouvelle : le 24 septembre (P. Désiré).

-Boisseau : 4 le 28 septembre (J.-J. Courthial).

-Josnes : 2 le 19 décembre (J.-P. Jollivet).

-La Madeleine-Villefrouin : le 20 décembre J.-P. Jollivet).

-Rhodon : 2 le 20 décembre (H. Borde).



Oucques-la-Nouvelle © Philippe Désiré

GUÊPIER D'EUROPE *Merops apiaster* (VU)

Reproduction :

-Soings-en-Sologne : 3 ♂ (F. Pelsy).

-Sassay : 12 à 14 ♂ à Sassay (2 sites) (F. Pelsy).

-Contres : 1 à 3 ♂ (3 sites) (F. Pelsy).

-Selles-sur-Cher : 13 ♂ (A. Bompays, M et P. Hervat, A. Pollet).

-Noyers-sur-Cher : 1 ♂ (A. Pollet).

-Muides-sur-Loire : 3 ♂ (J. Guillemart), première reproduction sur la Loire depuis 1990.

Au passage :

-Fréteval : 5 le 8 mai, 10 le 31 mai (A. Perthuis).

-Molineuf : le 6 mai (D. Hémary).

-La Chaussée-Saint-Victor : le 8 mai 5G Vion)

-Gombergean : le 17 mai (P. Volant).

-Orchaise : le 21 mai (D. Hémary).

-Chailles : 14 le 22 mai (G. Vion).

-Fresnes : 100 le 16 août (F. Pelsy).

-Méhers : 41 le 31 août (F. Pelsy).



© Frédéric Pelsy

Fresnes © Frédéric Pelsy

TORCOL FOURMILIER *Jynx torquilla* (VU)

- Thoury : le 7 avril et le 17 juin (D. Hacquemand).
- Saint-Gervais : le 16 avril (J. Vion).
- Noyers-sur-Cher : le 24 avril (A. Pollet).
- Fresnes : le 27 avril (F. Pelsy).
- Salbris : le 29 avril (A. Callet).
- Neuvy : le 12 mai (D. Hacquemand).
- Vernou-en-Sologne : le 15 mai (L. Fleytou).
- Chambord : le 24 mai (L. Fleytou).
- Mareuil-sur-Cher : le 4 juin (B. Boulay).
- Pontlevoy : le 23 juin (F. Pelsy).
- Maves : le 13 août (H. Borde).
- Blois : le 26 août (A.-L. Paul).
- Sambin : le 15 septembre (F. Pelsy).
- La Chaussée-Saint-Victor : le 22 septembre (F. Pelsy).



Sambin © Frédéric Pelsy

PIC CENDRÉ *Picus canus* (EN)

- Neuvy : le 5 janvier (H. Borde), le 6 mars et le 17 mars (D. Hacquemand), le 3 juillet (A. Callet).
- Chaon : le 21 janvier, le 15 février, le 7 mars, le 28 mars, le 8 avril (P. Roger).
- Marcilly-en-Gault : 26 janvier (M. Mabilieu).
- Saint-Viâtre : le 29 janvier (A. Callet).
- Tour-en-Sologne : le 2 mars (D. Hacquemand), 2 le 15 mars (L. Fleytou).
- Dhuizon : le 4 mars, le 8 avril (D. Hacquemand).
- Orçay : 2 le 8 mars (A. Callet).
- Blois : le 11 mars (J. Vion).
- Thoury : le 18 mars, 3 le 27 juin (O. Tournillon).
- Huisseau-sur-Cosson : le 20 mars (D. Hacquemand).
- Salbris : le 18 avril, le 6 mai, le 8 juillet (A. Callet).
- Fontaines-en-Sologne : le 23 avril (O. Tournillon).
- Saint-Gervais-la-Forêt : le 5 mai (J. Vion).

-Chambord : le 13 juillet (O. Tournillon), le 17 juillet (M. Mabilieu).

FAUCON KOBEZ *Falco vespertinus*

-Vineuil : ♂ le 7 mai (P. Chevrier).

FAUCON ÉMERILLON *Falco columbarius*

- Chémery : le 10 janvier (A. Pollet).
- Villefrancœur : le 11 janvier (H. Borde).
- La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine : le 12 janvier (H. Borde), ♂ le 27 septembre (J.-J. Courthial).
- Nourray : le 26 janvier (P. et I. Volant).
- Orchaise : le 26 mars (D. Hémerly).
- Villefrancœur : le 23 septembre (G. Vion).
- Muides : le 28 septembre (J.-P. Jollivet).
- Rhodon : le 1 octobre (H. Borde).
- Baigneaux : ♀ le 1 octobre (H. Borde).
- Vineuil : le 10 octobre (M. Morin), le 18 octobre (D. Hémerly).
- Villiers-sur-Loir : le 14 octobre (F. Laurenceau).
- Averdon : le 14 octobre (G. Vion).
- Naveil : le 19 octobre (J. Niel).
- Rocé : le 5 décembre (P. et I. Volant).
- Mulsans : ♂ le 20 décembre (G. Vion).
- Valaire : le 30 décembre (D. Hémerly).

FAUCON PÈLERIN *Falco peregrinus* (EN)

- Le ♂♀ de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-Nouan a élevé 4 jeunes cette année (O. Tournillon).
- A Blois, la femelle stationne toujours sur le site d'Axéreal : le 11 et le 23 janvier (J. Vion), le 24 avril et le 3 octobre (F. F).
- Faye : le 29 janvier (A. Maurice).
- Champigny-en-Beauce : le 30 janvier (F. Laurenceau), le 22 mars et le 19 décembre (H. Borde).
- Villefrancœur : le 23 février (G. et J. Vion), le 14 juin (H. Borde).
- Selles-sur-Cher : les 25 et 28 mars (A. Bompays).
- Landes-le-Gaulois : le 30 mai, 03, 5, 13 et 17 juin, 12, 20 et 28 août, 6, 13, 16, 20 et 24 septembre, 10 et 14 novembre, 16 décembre (H. Borde, D. Hémerly, A. Maurice, T. Montchâtre, A. Perthuis, G. Vion, J. Vion, P. Volant).
- Villerbon : le 23 août, 4 le 6 décembre (G. Vion).
- Josnes : imm. le 16 septembre (J.-P. Jollivet).
- Villerrmain : ad le 19 septembre (J.-P. Jollivet).
- Suèvres : le 2 octobre (G. Vion).
- Chouzy-sur-Cisse : le 4 octobre (G. Vion).
- La Chaussée-Saint-Victor : le 9 octobre (G. Vion).
- Chémery : le 11 octobre (F. Pelsy), le 28 novembre (A. Pollet).
- Boursay : le 10 novembre (F. Beauchamp), le 30 novembre (M. Pelletier).
- Sainte-Gemmes : le 17 octobre (J.-J. Courthial).
- Vendôme : le 14 février, le 19 novembre, le 20 décembre (T. Hurtrel), 22 décembre (F. Salmon).
- Maves : le 4 décembre (G. Vion).
- Mulsans : les 6 et 20 décembre (G. Vion).
- Marolles : le 6 décembre (G. Vion).
- Oucques : le 15 décembre (J. Vion).
- Soings-en-Sologne : le 25 décembre (F. Pelsy).
- Champigny-en-Beauce : le 31 décembre (Laurenceau).



Vendôme © Franck Salmon

PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR *Lanius collurio*

Noté en période de reproduction à : Artins, Baillou, Bauzy, Billy, Busloup, Cellé, Chambord, Couffy, Courbouzon, Courmemin, Cour-sur-Loire, Crucheray, Danzé, Feings, Fontaines-en-Sologne, Fougères-sur-Bièvre, Huisseau-sur-Cosson, La Madeleine-Villefrouin, Les Roches-l'Evêque, Loreux, Marcilly-en-Gault, Maves, Méhers, Millancay, Monthou-sur-Cher, Montrieux-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Noyers-sur-Cher, Périgny, Pontlevoy, Prunay-Cassereau, Pruniers-en-Sologne, Saint-Aignan, Saint-Amand-Longpré, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Firmin-des-prés, Saint-Jacques-des-Guérets, Saint-Viâtre, Sargé-sur-Braye, Savigny-sur-Braye, Seigy, Soings-en-Sologne, Sougé, Ternay, Thenay, Thoury, Tour-en-Sologne, Vallée-de-Ronsard, Vernou-en-Sologne, Vineuil.

(J. Coignet, J.-J. Courthial, P. Désiré, F. Laurenceau, M. Mabilieu, A. Maurice, T. Monchâtre, J. Niel, F. Pelsy, A. Perthuis, A. Pollet, F. Salmon, O. Tournillon, P. Volant).

CHOUCAS DES TOURS *Corvus monedula*

Reproduction : Blois ((L. Fleytou), La Ferté-Beauharnais (A. Fleixas), Saint-Aignan (A. Pollet), Saint-Viâtre (A. Callet), Salbris (A. Callet), Selles-sur-Cher (A. Callet), Theillay (I. Beaudoin), Vendôme (T. Hurtrel),

CORBEAU FREUX *Corvus frugilegus*

Reproduction : Contres 8+ nids (A. Pollet), Fresnes 32 nids (F. Pelsy), Fréteval (T. Montchâtre, A. Perthuis), La Chapelle-Vendômoise 25 nids (H. Borde), Menetou-sur-Cher 15 nids (R. Le Roy), Mer (A. Perthuis), Noyers-sur-Cher 65 nids (A. Pollet), Pontlevoy 15 nids (A. Pollet), Saint-Aignan 25 nids (A. Pollet), Salbris (A. Callet), Thenay 70 nids (A. Pollet), Villebarou 18 nids (H. Borde), Villiers-sur-Loir 5 nids (F. Florenceau).

COCHEVIS HUPPÉ *Galerida cristata* (VU)

-Chapelle-Vendômoise (La) : le 4 janvier, 4 le 18 janvier, 2 le 25 janvier, le 24 février (H. Borde), le 15 mars (J. Vion), 2 le 26 mars, 25 avril et 7 mai, le 21 mai (H. Borde), le 23 mai (C. Charton, M. Gervais).

-Saint-Amand-Longpré : 3 le 2 février, le 28 mars, 3 avril, le 1 juin (P. Volant), les 14 et 21 juin, 14 septembre, 10 et 17 octobre, 2 le 29 novembre (A. Maurice).

-Villeromain : le 15 mars (A. Maurice).

-Soings-en-Sologne : 2 le 15 mars (H. Borde).

-Naveil : le 15 mars (P. Volant), le 2 mai (C. Charton), 22 mai (C. Charton), 2 le 3 octobre (J. Vion), 6 décembre (T. Hurtrel), 28 octobre (J. Vion).

-Oigny : 2 le 17 mars (M. Pelletier), 2 le 12 avril (F. Jallu), le 8 octobre (M. Pelletier), le 12 octobre (F. Beauchamp).

-Couëtron-au-Perche : 2 le 17 mars (M. Pelletier), le 12 octobre (F. Beauchamp).

-Herbault : le 17 mars (H. Borde), 2 le 17 juin (A. Maurice).

-Huisseau-en-Beauce : le 3 avril (P. Volant).

-Maves : le 17 mai (A. Perthuis).

-Saint-Gourgon : 2 le 17 mai (P. Volant).

-Villebarou : 2 le 17 mai (G. Vion).

-Boisseau : le 7 mai (H. Borde), 2 le 30 mai (A. Perthuis).

-Coulommiers-la-Tour : le 15 juin (A. Perthuis).

-Ouzouer-le-Doyen : le 16 juin (A. Perthuis).

-Villiersfaux : le 17 juin (A. Maurice).

-Houssay : le 30 juin (A. Maurice, M. Caron).

-Marcilly-en-Beauce : le 6 juillet (A. Maurice).

-Villerable : 2 le 16 juillet (A. Maurice).

-Oucques-la-Nouvelle : le 23 août, 5 le 26 octobre, 2 le 10 décembre (A. Perthuis).

-Troo : le 7 octobre (F-F).

-Sougé : le 7 octobre (F-F).

-Suèvres : 3 le 19 octobre (L. Sicsic).

-Courbouzon : le 19 octobre (L. Sicsic).

-Vendôme : 2 le 20 novembre (T. Hurtrel).

-Maves : le 7 décembre (J-P. Jollivet).

-Sougé : le 23 décembre (F-F).



Oigny © Maxence Pelletier

RÉMIZ PENDULINE *Remiz pendulina*

-Blois : 2 ad le 4 janvier (F. Deblaise), 2 le 6, 3 le 7 janvier (F. Pelsy), 3 le 10 janvier (L Fleytou), 2 le 12 janvier (C. Delaleu, S. Colas).



Blois © Florian Deblaise

HIRONDELLE DE RIVAGE *Riparia riparia*

Reproduction : Artins 15 nids (A. Perthuis), Blois (L. Fleytou, J. Montoire-sur-le-Loir (A. Maurice), Muides-sur-Loire 70 nids (L. Fleytou, J. Vion), Noyers-sur-Cher 140 nids (A. Pollet), Ouchamps 88 nids (F. Pelsy), Saint-Jean-Froidmentel 80 nids (A. Perthuis), Sargé-sur-Braye 40 nids (A. Perthuis), Sassay 487 nids (F. Pelsy), Seigy 25 nids (A. Pollet), Villavard 30 nids (F. Laurenceau, A. Maurice, A. Perthuis).

POUILLOT SIFFLEUR *Phylloscopus sibilatrix* (VU)

Noté en période de nidification (mai, juin) à : Busloup (A. Perthuis), Chambord (L. Fleytou, M. Pelletier), Châtillon-sur-Cher (A. Bompays), Chaumont-sur-Tharonne (H. Borde), Cellettes (J. Vion), Couëtron-au-Perche (A. Perthuis), Fontaine-les-Coteaux (A. Perthuis), Fontaine-Raoul (A. Perthuis), Fontaines-en-Sologne (L. Fleytou), Lassay-sur-Croisne (F. Pelsy), Le Temple (A. Perthuis), Marcilly-en-Gault (A. Fleixas, O. Tournillon), Millancay (F. Pelsy, M. Mabillean), Montoire-sur-le-Loir (A. Perthuis), Neuzy (L. Fleytou, J. Vion), Renay (A. Maurice, A. Perthuis), Saint-Jean-Froidmentel (A. Perthuis, T. Montchâtre), Saint-Hilaire-la-Gravelle (A. Perthuis), Saint-Viâtre (A. Fleixas), Salbris (A. Callet), Seur (J. Vion), Souesmes (G. d'Autichamp), Theillay (I. Beaudoin), Thésée (F. Pelsy), Thoury (H. Borde, O. Tournillon, J. Vion), Valaire (A. Perthuis).

ROUSSEROLLE TURDOÏDE *Acrocephalus arundinaceus* (CR)

-Chémery : du 11 mai au 6 juin, 2 le 16 et le 21 mai (F. Pelsy).
-Saint-Claude-de-Diray : le 17 mai (O. Tournillon), le 24 mai (O. Tournillon, F. Pelsy).



Saint-Claude-de-Diray © Frédéric Pelsy

PHRAGMITE DES JONCS *Acrocephalus shoenobaenus* (VU)

Noté en période de nidification à : Marcilly-en-Gault, Saint-Viâtre, Neung-sur-Beuvron, Millancay, Vernou-en-Sologne, Pontlevoy, Chambord, Chémery (F. Pelsy, M. Mabillean et O. Tournillon).
Egalement noté en période de nidification à : Fréteval (A. Perthuis).

CISTICOLE DES JONCS *Cisticola juncidis*

-Fréteval : le 16 février (T. Montchâtre).
-Saint-Viâtre : 3 le 3 mai (F. Pelsy).
-Chambord : le 14 et 31 mai (O. Tournillon), le 22 mai (J-L Rousseau), le 5 juillet (L. Fleytou), le 8 juillet (M. Mabillean), le 12 juillet (O. Tournillon), le 17 juillet (M. Mabillean), 2 août (O. Tournillon).
-Orchaise : le 17 mai (D. Hémerly).

-Champigny-en-Beauce : le 24 mai (G. Vion).

-Averdon : le 27 mai (A. Perthuis).

-Vernou-en-Sologne : le 27 juin, le 8 juillet, le 17 juillet, les 17 et 23 août, du 14 au 20 septembre (M. Mabillean).

-Millancay : les 10 et 29 juillet, le 9 août (M. Mabillean).

-Neung-sur-Beuvron : les 10 et 29 juillet, le 9 août (M. Mabillean).

-Romorantin-Lanthenay : les 11, 17 et 27 juillet (M. Mabillean).

-Sassay : le 26 juillet (L. Boussac), le 16 août (P. Adlam).

-Coubouzon : le 29 juillet (L. Sicsic), le 7 août (V. Chartendault).

-Méhers : le 11 août, 2 le 24 août (L. Boussac).

-Marcilly-en-Gault : les 11, 18 et 23 août, du 05 au 20 septembre (M. Mabillean).

-Veilleins : le 1 septembre (F. Pelsy).

-Thoré-la-Rochette : le 12 septembre (A. Perthuis).

-Blois : le 19 septembre (M. Liaigre).

FAUVETTE BABILLARDE *Sylvia curruca* (VU)

Noté en période de nidification (mai, juin) à : Fréteval (A. Perthuis, T. Montchâtre), Le Temple (A. Perthuis), Meusnes (A. Pollet), Morée (A. Perthuis), Pezou (M. Gervais, A. Perthuis), Sargé-sur-Braye (A. Perthuis), Sougé (A. Perthuis).

FAUVETTE PITCHOU *Sylvia undata* (VU)

-Neuzy : le 5 janvier (H. Borde).

-Saint-Romain-sur-Cher (Forêt de Gros-Bois) : le 16 mai (A. Pollet).

-Méhers (Forêt de Gros-Bois) : le 18 mai (A. Pollet).

-Thoury : le 18 mai, 1 jeune le 27 juin, 2 jeunes le 11 juillet (O. Tournillon).

-Choussy (Forêt de Choussy) : 2 le 19 juillet (A. Perthuis), 2 le 26 juillet (F. Pelsy).

-Orçay : ♂ le 22 octobre (F. et H. Soulon).

MERLE À PLASTRON *Turdus torquatus*

-Salbris : le 20 mars (A. Callet).

-Gièvres : 2 le 1 avril (M. et P. Hervat).

-Pierrefitte-sur-Sauldre : 1 le 12 avril (R. Picard).

-Valloire-sur-Cisse : 1 le 14 avril (A. Blo).

-Fresnes : 2 le 19 avril, le 25 mai (F. Pelsy).



Fresnes © Frédéric Pelsy

GORGEBLEUE À MIROIR *Luscinia svecica*

-Saint-Viâtre : les 8 et 10 août (M. Mabillean).

GOBEMOUCHE NOIR *Ficedula hypoleuca* (EN)

En période de nidification (mai-juin) :

Forêt de Boulogne : 5 niohirs occupés sur les 20 (2 en échec).

Forêt de Russy : 0 niohir occupé sur les 20.

Forêt de Blois : : 0 niohir occupé sur les 12 (posés tardivement à cause du confinement).

(Suivi de J. Vion).

TARIER DES PRÉS *Saxicola rubetra* (CR)

Noté en période de nidification (mai, juin) à :

-Saint-Bohaire : le 5 mai (H. Borde).

-Mennetou-sur-Cher : le 6 mai (H. Terrones).

-Cheverny : le 8 mai (A. Prévost de Harchies).

-Huisseau-sur-Cosson le 8 mai (O.Tournaillon).

MOINEAU FRIQUET *Passer montanus* (EN)

-Oucques-la-Nouvelle : 2 le 9 mars (A. Perthuis).

-Azé : 2 le 15 avril (A. Blo).

-Autainville : 3 le 27 mai (A. Perthuis).

-Moisy : 2 le 28 mai (A. Perthuis).

-Oucques-la-Nouvelle : le 3 et 22 juin, 2 et 23 août (A. Perthuis), 65 le 28 septembre (A. Perthuis, T. Montchâtre), 8 le 13 octobre (A. Perthuis).

-Epiais : le 3 juin (A. Perthuis).

-Baigneaux : le 8 juin (H. Borde), 2 le 12 juin (L. Fleytou).

-Moisy : le 7 juillet (A. Perthuis, A. Loubière).

-Vendôme : 2 le 11 juillet (F. Salmon).



Oucques-la-Nouvelle © Alain Perthuis

BERGERONNETTE DE YARRELL *M. alba. yarrellii*

-Blois : le 25 février (H. Borde).

-Thoré-la-Rochette : 5 le 19 octobre (F. Salmon).

-Villiers-sur-Loir : 3 le 25 décembre, 5 le 26 décembre (F. Salmon).

-Fontaines-en-Sologne : 2 le 29 décembre (H. Borde).

PIPIP ROUSSELINE *Anthus campestris*

-Sougé : 4 le 17 août (F-F).

BOUVREUIL PIVOINE *Pyrrhula pyrrhula* (VU)

Noté en période de nidification (avril-juillet) à :

Blois M. Duvoux), Busloup (A. Perthuis), Fréteval (A. Perthuis, T. Montchâtre), Lunay (F. Salmon), Marcilly-en-Gault (A. Callet), Neuvi (A. Callet), Saint-Gourgon (A. Perthuis), Salbris (A. Callet), Theillay (I. Beaudoin, C. Voisin), Vineuil (M. Morin), Vouzon (A. Perthuis).

BEC-CROISÉ DES SAPINS *Loxia curvirostra*

-Saint-Viâtre : le 5 janvier (A. Callet), le 8 janvier (H. Borde), le 12 janvier, le 3 et 6 février (A. Callet).

-Souesmes : le 10 janvier (G. d'Autichamp), le 17 décembre (A. Callet).

-Vernou-en-Sologne : 4 le 10 janvier (J-N. Rieffel).

-Theillay : le 5 février (A. Callet).

-Chambord : 2 le 19 février (A. Desnos).

-Salbris : le 21 mars et le 19 novembre (A. Callet).

-Cour-Cheverny : le 28 octobre (P. Defontaines).

BRUANT DES NEIGES *Plectrophenax nivalis*

-Marchenoir : le 7 décembre (M. Kerdal). Troisième mention départementale (Etoc-novembre 1904, Perthuis-novembre 2000).



Marchenoir © Emilie Decorde

BRUANT DES ROSEAUX *Emberiza schoeniclus* (VU)

Noté en période de nidification (mai, juin) à :

Artins (F. Salmon), Averdon (A. Perthuis), Blois (L. Fleytou, F. Pelsy), Boisseau (H. Borde), Champigny-en-Beauce (H. Borde), Chouzy-sur-Cisse (L. Fleytou, P-Y Henry), Conan (A. Perthuis), Herbault (D. Hémerly), Landes-le-Gaulois (H. Borde, A. Maurice), Marchenoir (H. Borde), Montlivault (O.Tournaillon), Neung-sur-Beuvron (M. Mabilieu), Saint-Bohaire (H. Borde), Saint-Claude-de-Diray (F. Pelsy, L. Fleytou, O.Tournaillon, J. Vion), Saint-Cyr-du-Gault (D. Hémerly), Saint-Dyé-sur-Loire (J-L. Rousseau), Saint-Lubin-en-Vergonnois (D. Hémerly), Sainte-Gemmes (H. Borde), Saint-Viâtre (F. Pelsy), Savigny-sur-Braye (A. Perthuis), Selommes (D. Hémerly, H. Borde), Valloire-sur-Cisse (F. Pelsy), Villefrancœur (H. Borde), Vineuil (M. Morin).

Henry BORDE et Alain POLLET

CALENDRIER MIGRATOIRE DEPARTEMENTAL 2020

ESPECES NICHEUSES :

	1 ^{ère} obs.	Dern.obs		1 ^{ère} obs.	Dern.obs
Grèbe à cou noir	08-févr	28-oct	Guêpier d'Europe	19-avr	31-août
Bihoreau gris	02-mars	16-sept	Hirondelle de rivage	16-mars	06-oct
Héron pourpré	02-mai	06-oct	Hirondelle rustique	08-mars	09-nov
Sarcelle d'été	16-févr	20-déc	Hirondelle de fenêtre	22-mars	13-oct
Bondrée apivore	29-mars	09-sept	Pipit des arbres	31-mars	16-sept
Milan noir	15-mars	12-sept	Bergeronnette printanière	05-avr	22-sept
Circaète Jean-le-blanc	05-mars	08-oct	Rossignol philomèle	21-mars	11-sept
Busard cendré	10-avr	03-sept	Rougequeue à front blanc	21-mars	03-oct
Balbusard pêcheur	02-mars	05-oct	Tarier des prés	10-mars	01-oct
Faucon hobereau	22-avr	03-oct	Locustelle tachetée	17-avr	27-juin
Caille des blés	21-mars	07-oct	Phragmite des joncs	19-avr	30-août
Outarde canepetière		28-sept	Rousserolle effarvatte	15-avr	12-sept
Oedicnème criard	23-févr	31-oct	Hypolaïs polyglotte	16-avr	24-août
Petit gravelot	13-mars	13-oct	Fauvette grisette	06-avr	20-sept
Sterne pierregarin	04-avr	06-oct	Fauvette des jardins	05-avr	29-août
Sterne naine	23-avr	01-sept	Pouillot de Bonelli	05-avr	10-juil
Guifette moustac	13-avr	20-sept	Pouillot siffleur	10-avr	04-août
Guifette noire	20-avr	08-sept	Pouillot fitis	28-mars	13-sept
Tourterelle des bois	05-avr	28-sept	Gobemouche gris	18-avr	30-sept
Coucou gris	17-mars	21-sept	Gobemouche noir	11-avr	30-sept
Engoulevent d'Europe	07-mai	23-août	Pie-grièche écorcheur	01-mai	08-sept
Martinet noir	05-avr	21-sept	Loriot d'Europe	18-avr	25-août
Huppe fasciée	14-mars	01-sept			

ESPECES DE PASSAGE :

	pré-nuptial			post-nuptial	
	1 ^{ère} obs.	Dern.obs		1 ^{ère} obs.	Dern.obs
Oie cendrée	11-janv	20-mai	Oie cendrée	17-juil	29-déc
Bécasseau variable	20-févr	24-mai	Bécasseau variable	01-août	29-nov
Combattant varié	29-avr	12-mai	Combattant varié	28-juin	29-oct
Chevalier gambette	06-mars	21-juin	Chevalier gambette	08-août	12-oct
Chevalier aboyeur	11-avr	30-mai	Chevalier aboyeur	22-juil	19-oct
Chevalier arlequin	06-mars	01-mai	Chevalier arlequin	05-juil	29-oct
Traquet motteux	14-mars	07-mai	Traquet motteux	16-août	09-oct

ESPECES HIVERNANTES :

	Dern.obs	1 ^{ère} obs.
	hiver précéd	cet hiver
Canard siffleur	04-avr	05-sept
Canard pilet	03-avr	05-sept
Faucon émerillon	26-mars	23-sept
Pluvier doré	21-mai	08-oct
Grive litorne	30-avr	13-oct
Grive mauvis	09-avr	12-oct
Pinson du nord	06-avr	13-oct
Tarin des aulnes	21-avr	10-oct
Pipit farlouse	24-mai	20-sept
Pipit spioncelle	11-avr	26-sept

MIGRATEUR (ne pas prendre les hivernants) :

	1 ^{ère} obs.	Dern.obs
	pré-nupt	post-nupt
Busard des roseaux		30-nov
Rougequeue noir	23-mars	24-nov
Tarier pâle		
Fauvette à tête noire	15-mars	
Pouillot véloce	13-mars	
Chevalier guignette	31-mars	28-oct

Observateurs : ceux des Sites Faune-France, Obs 41, Sirff et J. Freulon, M. Mabillean, A. Pollet.



2021 : une année compliquée pour les Busards en ZONE NATURA 2000 PETITE BEAUCE mais, sauvée par une DREAL Centre Val de Loire très réactive.

Ce document est pour partie, extrait du compte rendu établi en réponse aux dispositions de l'article 5 (Durée et suivi) de l'arrêté du 22 septembre 2021 signé de la Préfète de la Région Centre Val de Loire accordant à Loir-et-Cher Nature, une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 2500 € pour assurer, de début juillet à fin août 2021, la fin de campagne de protection des nichées et de suivi de la dynamique des populations des trois espèces de busards (BC, BSM et BRX) dans la Zone Natura 2000 Petite Beauce.

De 2017 à 2020

Après sa décision fin 2016 de ne plus s'engager contractuellement avec la Zone Natura 2000 Petite Beauce, LCN avait néanmoins continué à apporter une contribution non formalisée au suivi de la dynamique des 3 espèces de busards, la considérant comme essentielle au regard de son objet, l'étude et la protection de la nature en Loir-et-Cher avec en corollaire, une aide importante apportée aussi à la recherche des nids dont la protection par cage était assurée par les partenaires contractants : Le Comité Départemental de protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher (CDPNE), la Ligue de Protection des Oiseaux Centre Val de Loire (LPOCVL) et l'Office Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage de Loir-et-Cher (O.N.C.F.S).

Pour cela, elle a maintenu sur le terrain le noyau de ses fidèles bénévoles tous spécialistes passionnés et très rôdés pour ce travail. Retraités, ils ont donné de leur temps, mis à disposition leurs véhicules, leur matériel d'optique, de photographie tout en faisant don du montant d'une partie de leurs frais kilométriques à LCN pour une action reconnue d'intérêt général ce qui leur permettrait ensuite de bénéficier de la part des services des impôts de l'Etat, d'une réduction d'impôts de 66% du montant calculé forfaitairement de leurs frais kilométriques engagés.

L'ensemble du système avait assez bien fonctionné avec aucun nid de busard cendré détruit par moisson, des envols de jeunes record et dans le même temps, une très bonne approche de la dynamique des populations des 3 busards (BC, BSM et BRX) dans la ZPSPB.

En 2021 et pour 2022, au sein de la ZPS, un nouveau marché pour 2 ans était mis en appel d'offre. Seuls sont restés professionnellement partenaires : le CDPNE et La LPOCVL mais sans Henry Borde démissionnaire. Quant à l'O.N.C.F.S devenu entre-temps, Office Français de la Biodiversité (O.F.B), il s'est dégagé de ses obligations contractuelles mais a continué, dans le cadre de ses missions habituelles de terrain, à participer à l'opération. LCN, elle n'a rien changé à ses habitudes.

Mais en 2021, la situation se gâta avec au 1^{er} juillet, très peu de nids trouvés et encore moins axés. Diverses causes qui ne seront pas toutes évoquées ici, ont conduit à ce constat. Déjà la forte pluviométrie de la fin de printemps et du début d'été avec des précipitations au m² de 107 litres en mai, 111 en juin et 95 en juillet, avait rendu les chemins impraticables pour les berlines de ville des acteurs de terrain. Ensuite, l'inexpérience de certains, leur sous-estimation de la durée en temps et en constance à passer sur le terrain pendant 4 mois pour faire un travail sérieux sur 53 000 ha, n'arrangèrent pas les choses. Eux-mêmes ont reconnu aussi s'être sentis abandonnés et insuffisamment préparés pour un tel travail avec au final, un certain découragement qui s'installa.

Heureusement, les mêmes aléas climatiques ont fait que les moissons se sont trouvées retardées de 3 semaines, ce qui nous laissa un peu de battement pour réagir.

C'est là que le hasard fit bien les choses. Au 1^{er} juillet Henry BORDE, aussi membre de LCN, en stage de formation professionnelle hors département de juillet 2020 à fin juin 2021 et qui avait un peu participé au suivi busards lors des suspensions de stage cause COVID au printemps, est venu rejoindre le groupe LCN. Comme à son habitude, il s'est complètement investi sur le terrain de l'aube au crépuscule jusqu'à fin août avec mise à disposition de son drone personnel. En 15 jours, il redressa rapidement la situation et sauva la mise.

Pour le bilan suivant :

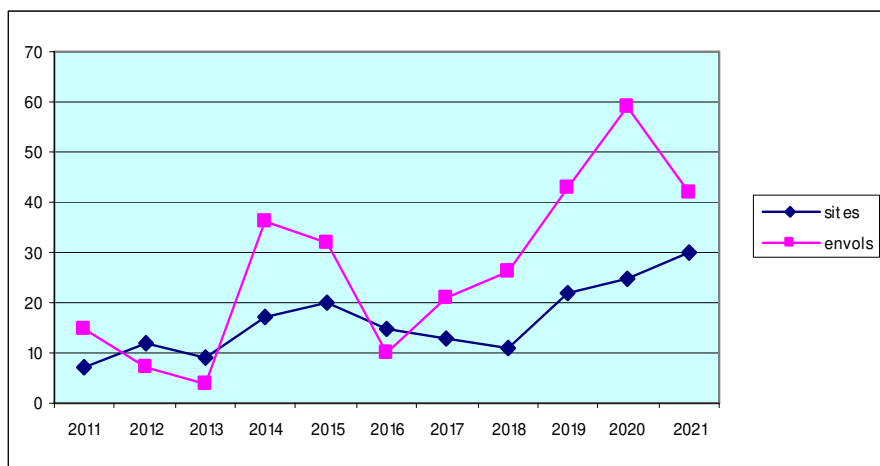
BUSARD CENDRE



Inventeur	Commune	Lieu-dit	C	Pb	Ps	Culture	jvbc	Eac	JV int	ZPS	ZPS périph
OFB	Boisseau/Rhodon	Chaillou sud, Les Tremblais			1	?				1	
LPO, LCN	Champigny en Beauce	Les Croûtes sèches, la Vallée Mulot, La Masnière			1	blé?				1	
LCN, LPO	Champigny-en-Beauce	Foirault	1			blé	2		2	1	
LPO	Conan	Les Cantineries	1			orge	0	1	0	1	
OFB	Concriers	Terre des Heaumes	1			orge	0	1	0	1	
LCN	Josnes	La Butte de La Motte	1			blé	3		3		1
LCN	Lancôme	La Blausière			1	?				1	
LCN	Lorges	Chantier du Chemin d'Isy, La Sablonnière	1			?	2		0		1
OFB, LCN	Maves	La Motte	1			orge	0	1		1	
OFB	Maves	L'Arc Bœuf sud, la Mimouée N	1			seigle	1		1	1	
LCN	Mulsans	La Petite Saison	1			blé	2		0	1	
LCN	Mulsans	La Petite Saison	1			blé	3		0	1	
LPO, LCN	Oucques-la-Nouvelle	L'Erable NW, Les Bordes	1			orge	2		2	1	
LPO, LCN	Oucques-la-Nouvelle	Le Four à Chaux SW	1			blé	4		0	1	
LPO, LCN	Oucques-la-Nouvelle	Le Four à Chaux SW			1	?				1	
LCN	Saint-Leonard-en-Beauce	Grand Clesle SE, Les Grouets W	1			orge	0	1	0	1	
LCN	Saint-Leonard-en-Beauce	Sainte Catherine	1			blé	5		5	1	
LCN	Séris	Les Bouillons			1	orge	0			1	
OFB	Suèvres	Balâtre N, Le Chemin haut		1		blé	0	1		1	
OFB	Suèvres	Les Fontenelles		1		orge	0	1			1

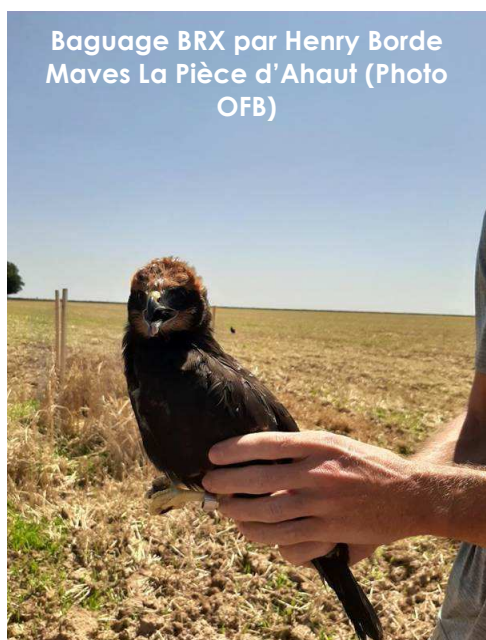
Inventeur	Commune	Lieu-dit	C	Pb	Ps	Culture	jvbc	Eac	JV int	ZPS	ZPS périph
LCN	Talcy	Le Chemin Haut Sud		1		blé	0	1		1	
LCN	Tourailles	Lamon	1			blé	3			1	
LCN	Villefrancoeur	La Fosse aux chevaux	1			seigle	3		0	1	
OFB, LPO	Villemardy	La Grande Chintre	1			blé	3		3	1	
OFB	Villemardy	Milhaudoin, Gerbault sud	1			orge	0	1	0	1	
LCN	Villemardy	Les Vaux	1			blé	1		1	1	
LCN	Villemardy	Budan N, Solier	1			blé	3		3	1	
LCN	Villeneuve-Frouville	La Butte	1			blé cuivré	3		3	1	
LCN, OFB	Villeromain	L'Ormeau Peret		1		?	0	1			1
LCN	Villetrun	La Haute Borne	1			blé	2		3	1	
			21	4	5	0	42	9	26	26	4
			30								

ZPSPB et périphérique 2011-2021 BC		
	sites	envols
2011	7	15
2012	12	7
2013	9	4
2014	17	36
2015	20	32
2016	15	10
2017	13	21
2018	11	26
2019	22	43
2020	25	59
2021	30	42



Conclusions BC : Plus de couples présents en 2021 pour seulement 42 jeunes volants dont 26 jeunes sur intervention avec 9 échecs sur nids certains : mortalité au nid cause ? (3 juv de 18 j), destruction moisson (1), abandons ou prédateurs (7).

BUSARD DES ROSEAUX



Inventeur	Commune	Lieu-dit	C	Pb	Ps	Culture	jvrx	Eac	JV int	ZPS	ZPS périph
LCN	Averdon	Les Grands Marais			1	marais, roselière				1	
CDPNE	Averdon	Saint Jacques SE	1			marais, roselière	2			1	
LCN	Boisseau	Chaillou sud	1			blé	3		3	1	
LCN	Champigny-en-Beauce	Les Courtils			1	marais, roselière	?			1	
LCN	Champigny-en-Beauce	Marais de Mouille Soupe			1	marais, roselière	?			1	
LPO, LCN	Champigny-en-Beauce	Les Mergers	1			blé poilu	5		5	1	
LCN, OFB	Conan	Marais de Parture, Marais de Molinas N	1			marais, roselière	3			1	
LCN, OFB	Conan	Marais de Vénuel		1		marais, roselière				1	
LCN, LPO	Conan	Les Cantineries, les Grandes Planches		1		blé ou orge	0	1		1	
LCN	Conan	Bellevue SW, Les Grandes Fontaines NE	1			jachère	2			1	
LCN	Conan	Le Poirier Rond	1			orge	0	1		1	
LCN, CDPNE	Crucheray	La Coquetterie SE, La Fosse Bigot		1		?					1
LCN, CDPNE	Crucheray	Fosse Barbier		1		blé ?	0	1			1
LCN	Françay	L'Epinglerie, Les Mesliers S	1			orge	0	1			1
LCN	Josnes	Le Clos Bureau, Les Echelons	1			?	1				1
LCN	Josnes	Les Petites Noues, Les Grands Champs	1			blé	1				1
LCN	Josnes	Les Hauts d'Ouche, Les Viviers	1			?	1				1
LCN	Josnes	Prenay est, Les Grenouillères, Le Bas du Chemin de Vendôme	1			blé	2				1
LCN	Josnes	Josnes E, Origny SE, Le Chemin de Beaugency		1							1
LCN	Josnes	Terres de Toupénay, Cerqueux			1						1
LCN	La Chapelle-Saint Martin-en-Plaine	Le Villiers NW, Pomelet NE			1	blé				1	
LCN	La Chapelle-Saint Martin-en-Plaine / La Madeleine-Villefrouin sud	Le Villiers N, le Moulin de La Madeleine S		1		orge	0	1		1	

Inventeur	Commune	Lieu-dit	C	Pb	Ps	Culture	jvr	Eac	JV int	ZPS	ZPS périph
LCN	La Chapelle-Saint Martin-en-Plaine / La Madeleine-Villefrouin sud	Le Villiers N, le Moulin de La Madeleine S		1		orge	0	1		1	
LCN	La Chapelle-Saint Martin-en-Plaine /Villexanton	Champ Coulon, Les Bertrées	1			?	2			1	
LCN	La Madeleine-Villefrouin/ Le Plessis-l'Echelle	Les Brosses, La Rivodière	1			blé	1			1	
LCN	La Madeleine Villefrouin/Talcy	Le Chemin Haut	1			blé	3			1	
LCN	Landes- le-Gaulois	Etang Gonvin		1		roselière				1	
LCN	Landes- le-Gaulois	La Fuye	1			blé		1		1	
LCN	Lorges	Les Epalis, La Blandinière			1					1	
LCN	Marchenoir	La Mouise	1			blé ou colza	?			1	
OFB	Maves	La Motte			1	?				1	
OFB	Maves	La Pièce d'Ahaut	1			orge	3		3	1	
OFB	Maves	Charleville ouest	1			orge	5		5	1	
LCN	Mulsans	La Vallée Coudriou	1			?	?			1	
LCN	Oucques la Nouvelle	Frouville SE, Les Grandes Vignes	1			orge	2			1	
LCN, LPO	Rhodon	Les Tremblais Est	1			orge	4			1	
LCN	Rhodon	Les Tremblais , Chaillou sud	1			blé	2			1	
LCN	Roches	Les Brossins	1				1			1	
LCN	Saint-Bohaire	Marais de Volleyrans			1	roselière				1	
LCN	Séris	Vallée de Panne			1					1	
OFB, LPO, LCN	Villemardy	Milhaudoin N, Ronflard	1			orge	2		2	1	
			24	8	9		45	7	18	32	9
				41							

Données BRX LCN ZPSPB 2011 2021 sauf 2018		
années	sites	envois
2011	6	1
2012	3	4
2013	9	9
2014	12	15
2015	9	2
2016	9	8
2017	20	10
2019	25	17
2020	29	19
2021	41	45



Conclusions BRX : En 2021 confirmation d'une implantation grandissante des BRX dans la ZPSPB. La population en roselière a été probablement un peu sous-estimée suite à la disparition d'Alain Perthuis qui suivait de près les marais de Haute-Cisse

BUSARD SAINT-MARTIN



Jolie photo après moisson d'un site BSM hélas abandonné à Champigny-en-Beauce (Photographie F Bourdin)

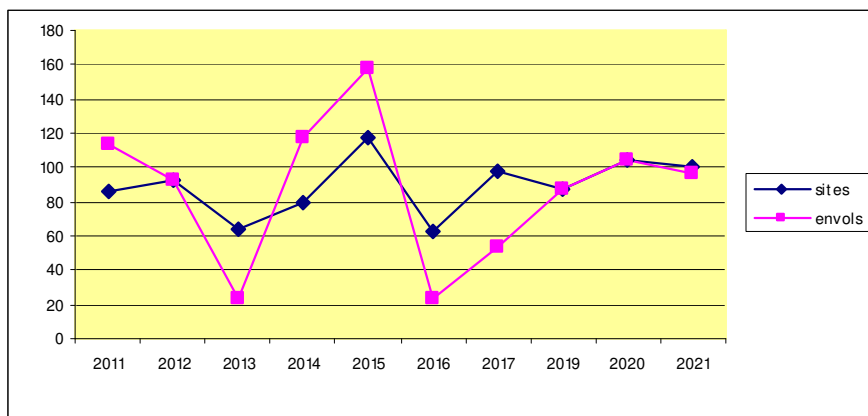
Inventeur	Commune	Lieu-dit	C	Pb	Ps	Culture	jvsm	Eac	JV int	ZPS	ZPS périph
LCN, CDPNE	Averdon	Bergeriou SE	1			blé	3			1	
LCN	Briou	La Fosse aux Renards, Autry SW			1	culture ou forêt					1
LCN	Briou	Moulin de Briou, Pièce de la Blandinière	1			blé	1				1
LPO, LCN, CDPNE	Champigny-en-Beauce	Les Fontenys	1			blé		1		1	
LCN, LPO	Champigny-en-Beauce	La Masnière N, La Fontenelle est	1			blé	4		4	1	
LCN	Conan	Le Poirier Rond	1			?	2			1	
LCN	Concriers	Moulin Brûlé N, Terre des Heaumes	1			?	2			1	
LCN	Concriers	La Sablonnière, Les Génétières	1			?	2			1	
LCN	Crucheray	La Fosse Rouge, La Vallée du Guignier	1			blé	2				1
LCN	Crucheray	Malignas sud	1			blé	1				1
LCN	Crucheray	Fosse Barbier		1		blé		1			1
LCN	Françay	Villeneuve		1							1
LCN	Françay	La Tombe		1		bois					1
LCN	Françay	La Montagne sud		1		bois					1
LCN	Françay	La Métairie, Etang de la Tombe N		1		bois					1
LCN	Françay	Bois de Barday, La Bescaudière		1		bois					1
LCN	Herbault	Plaine de Fort Ecu, Les Mergers S	1			?	1				1
LCN	Josnes	Les Hauts d'Ouche, Les Viviers	1			?	2			1	
LCN	Josnes	Petite Garenne, Les Echelons	1			?	2			1	
LCN	Josnes	Petit Messily, La Borde	1			?	2			1	
LCN	Josnes	Terre de Toupenay	1			?	1				1
LCN	Josnes	Les Grandes Noues			1						1

Inventeur	Commune	Lieu-dit	C	Pb	Ps	Culture	jvsm	Eac	JV int	ZPS	ZPS périph
LCN	Josnes	Petites Noues, Les Maigrettis,		1							1
LCN	Josnes	Buisson La Canne, Pièce de Cerqueux E	1			blé	1				1
LCN	Josnes	Le Clos Bureau	1			?	1				1
LCN	Josnes	La Folie			1						1
LCN	Josnes	le Chemin de Beaugency	1			?	1				1
LCN	Josnes/Cravant45	Les Terres Blanches sud, Les Tremblays	1			orge	1				1
LCN	Josnes/Séris	L'Aubépin, Les Guignas	1			blé	1			1	
LCN	Josnes/Tavers45	Les Moreaux	1			blé arrosé	?				1
LCN	Josnes/Tavers45	Ferme Les Molinières NE	1			blé	?				1
LCN, CDPNE	La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine	Mauchamp, La Vallée de l'Homme Mort, les Godets, Les Ravoirs	1			orge	1			1	
OFB, LCN	La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine	Villefrieu sud, La Garenne N		1		?				1	
LCN	La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine	Morvilliers E, Les Grandes Tournures, Le Fougerai	1			blé	2			1	
LCN	La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine /Villexanton/Talcy	Champ Fournier, Champ Aigre, Champ Besnard	1			blé	2			1	
LCN	Lancôme	Bois de Rinçay			1	bois				1	
LCN	Lancôme	Boulomer		1		bois				1	
LCN	Lancôme	Bois de la Fuselière		1		bois				1	
LCN	Lancôme	La Barre	1			blé ou orge	0	1		1	
LCN	Landes-le-Gaulois	Etang Gonvin Se, Le Chêneau		1		bois				1	
LCN	Le Plessis-l'Echelle	le Bois de Norgueux			1	?				1	
LCN	Le Plessis-l'Echelle	La Desboiserie N	1			?	2			1	
LCN	Lestiou	Les Marmones		1		?					1
LCN	Lorges	Les Hauts Croupions	1			blé	3			1	
LCN	Lorges/Cravant 45	La Butte de La Motte	1			blé	1				1
LCN	Lorges/Josnes	Messilly NE, les Malvaux		1							1
CDPNE	Marolles	L'Etang N		1		blé	?			1	
LCN	Marolles	Les Millièrès		1		orge	0	1		1	
OFB, LCN	Maves	La Pièce d'Ahaut	1			orge	2		2	1	
OFB, LCN	Maves	Villetard N, Villetroche, La Varaille ouest	1			?	2			1	
LCN	Maves	Moulin de Métivier W, Les Gâtines N, veneaux N	1			orge?	1			1	
LCN	Maves	Les Taupinières			1	colza ou blé				1	
LCN	Maves	Le Chemin de Suèvres	1			blé	2			1	
OFB, LCN	Maves	La Mimouée N	1			blé	3		3	1	
OFB	Maves	Le Bas des Cerfs	1			blé	3		3	1	

Inventeur	Commune	Lieu-dit	C	Pb	Ps	Culture	jvsm	Eac	JV int	ZPS	ZPS périph
LPO, LCN,	Mulsans	la Petite Saison, Bonpuits W		1		blé				1	
LCN	Orchaise	Maison de Pescheux		1		bois					1
LCN	Orchaise	Bois Blanc		1		bois					1
LCN	Orchaise	La Garenne S		1		bois					1
LPO	Oucques-la-Nouvelle	La Pièce des Rues, Villegomblain S			1	?				1	
LCN, LPO	Oucques-la-Nouvelle	Le Four à Chaux SW	1			orge	2			1	
LPO, LCN	Oucques-la-Nouvelle	Marcon N, l'Erable S			1	blé ou colza	0	1		1	
LPO, LCN	Oucques-la-Nouvelle	Croix de Bergeron N, Les Bordes	1			blé	0	1		1	
LCN, LPO	Rhodon	La Sologne N, Les Bas Berts sud	1			blé	1			1	
LCN	Rhodon	Les Brunelières			1	blé		1		1	
LCN, LPO	Rhodon	Les Bas Berts E, La Fontaine S	1			blé	2			1	
LCN	Rhodon	Les Tremblais W	1			blé		1		1	
LCN	Rocé	LA Croix de Jumeau, Bois de l'Ormeau			1	bois					1
LCN	Roches	Les Brossins	1			?	1			1	
LCN	Roches	La Grande Vove sud, Les Coulées NW	1			blé	2			1	
LCN	Saint-Bohaire	Les Bois de Saint Bohaire SW, Sérouin NW			1	bois?				1	
LCN	Saint-Denis-sur-Loire	Villefolet E	1			blé	0	1			1
LCN	Saint-Léonard-en- Beauce	Poil à Loup N, Le Grand Clesle sud	1			blé	3		3	1	
LCN	Saint-Léonard-en- Beauce	Bardy ouest, le Grand Muid est			1	seigle				1	
CDPNE, LCN	Selommes	La Futaye	1			?	2			1	
LCN	Selommes	Fleurinet sud, La Bloterie	1			?	2			1	
LCN	Séris	Vallée de Panne, L'Aubépin	1			?	3			1	
LCN	Séris	Les Bouillons, Les Vaux Caillards	1			?	2			1	
LCN	Séris	Les Nouées	1			blé	1			1	
LCN	Séris/Concriers	Les Deux Pochettes, Les Lutaines	1			blé ?	2			1	
OFB	Suèvres	Balâtre nord	1			blé	1			1	
LCN	Suèvres	Les Grands Herbages			1	?					1
LCN	Talcy	Malgrappe, La Justice S, La Passe	1			?	4			1	
LCN	Talcy	Le Chemin Haut	1			?	3			1	
LCN	Talcy	Champ Bourreau	1			?	1			1	
LCN	Talcy/Roches	Talcy N, Les Fonds, Le Ponreau	1			?	2			1	
LCN	Tourailles	Frileuse sud, les Hautes Frèches	1			orge	0	1		1	
LCN	Vievy-Le-Rayé	Neray			1						
LCN	Vievy-Le-Rayé	Neray			1						
LCN	Vievy-Le-Rayé	Les Terrages		1							

Inventeur	Commune	Lieu-dit	C	Pb	Ps	Culture	jvsm	Eac	JV int	ZPS	ZPS périph
LPO	Villefrancoeur	Cuparent			1	blé	0			1	
LPO	Villefrancoeur	Budan sud			1					1	
LPO	Villefrancoeur	Bois de Freschines		1		bois				1	
LCN	Villefrancoeur	La Fosse aux Chevaux	1			seigle	2			1	
OFB, LCN	Villemardy	Les Réages Tors	1			orge	0	1		1	
LPO, OFB	Villemardy	Le Grand Marshais	1			blé	0	1		1	
LCN	Villerbon	Les Champeaux	1			orge	0	1		1	
PERCHE NATURE, LCN, OFB	Villeromain	Fosse Mineuse	1			?	0	1			1
LCN	Villexanton	Le Bignon, La Demi Mouée	1			?	1			1	
LCN	Villexanton	les Bertrées, Champ Coulon	1			?	3			1	
LCN	Villexanton	Champ au loup, chemin Haut	1			?	2			1	
			63	21	17		96	14	15	67	31
				101							

Données BSM LCN ZPSPB 2011-2021 sauf 2018		
	sites	envols
2011	86	113
2012	93	93
2013	64	23
2014	80	117
2015	117	158
2016	63	23
2017	98	53
2019	87	87
2020	104	104
2021	101	96



Conclusions BSM : Stabilité remarquable avec des transferts de sites au sein de la ZPSPB d'une zone à l'autre et des débordements en périphérie. Quelques nichées furent sauvées de la moisson mais la réussite de la reproduction est surtout liée à la non précocité des moissons et surtout aux pluies de juillet qui les ont retardées.

c = nicheur certain	jvbc = jeunes volants busard cendré	mapev = mort après envol
pb = nicheur probable	jvrx = jeunes volants busard des roseaux	JV int = jeunes volants sur intervention
ps = nicheur possible	jvsm = jeunes volants busard Saint-Martin	Eac = Echec accidentel supposé (moisson, prédation, maladie...etc)

Les intervenants bénévoles de Loir-et-Cher Nature furent :

	TEMPS (heures)			KM effectués
	surveillance	réunions	administratif	
François BOURDIN	245,75	22,75	145	6276
Jean Pierre JOLLIVET	198,5		21,5	4074
Dominique HEMERY	46,25	3	6,5	692
Gilles VION	8			150
Jacques VION	11			144
Henry BORDE	315	4	12	4562
	824,5	29,75	185	15898
	1029,25			

Pourquoi la demande de subvention exceptionnelle de fin de campagne de LCN à la DREAL Centre Val de Loire ?

C'est la situation particulière de Henry BORDE qui posait problème. En fin de stage de formation, il ne bénéficiait que des minima sociaux. Non imposable, il ne pouvait bénéficier des possibilités de déductions fiscales accordées aux autres surveillants bénévoles retraités pour les dépenses en frais kilométriques. Vu le rôle important qu'il allait devoir jouer dans l'urgence en fin de campagne, LCN se devait de trouver une solution pour au moins lui payer au mieux, ses frais kilométriques réels. C'est le pourquoi de la démarche de solliciter la DREAL Orléans pour une demande de subvention exceptionnelle tardive qui ne pouvait se prévoir lors des dépôts de projets de demande de subventions 2021, fin 2020 surtout que du côté suivi professionnel de la ZPSPB, les crédits pour les 2 ans à venir venaient d'être sensiblement abondés. Heureusement M. Hauteville de la DREAL a su de suite réagir, en nous accordant la somme demandée.

ESTIMATION DU COÛT DE L'ACTION LCN 2021 (€)

Descriptif	Quantité (heures et km)	Coût (€)
Temps terrain passé	824,5	13604*
Animation, coordination, suivi administratif, rapports	214,75	3544
KM parcourus (pour le recensement des sites, la découverte des nids, la recherche des exploitants des parcelles, la protection des nichées, le suivi après intervention, le recensement des jeunes volants).	15898	9125**
Amortissement matériel personnel d'optique, de photographie ; d'informatique et drone mis à disposition		1400
TOTAL		27673

*Valorisation du coût brut de l'heure de bénévolat calculée sur la base CESU (chèque emploi service) pour un emploi sans qualification particulière (abattements charges et congés compris) : **16,50 €**.

base barème fiscal 2020 moyen retenu pour le calcul des frais de déplacements réels avec un véhicule 6 CV pour moins de 5000 km parcourus individuellement annuellement : **0,574 € du km.

Remarque :

Si LCN s'appliquait les tarifs à la journée retenus par les chargés de mission professionnels qui tournent autour de 550 €, le coût de l'opération menée par LCN uniquement, serait alors de **82025€ soit 477€ par site suivi**.



CONCLUSION : Dans la ZPSPB Petite Beauce, l'année busards 2021, plutôt mal engagée, s'est, par chance, mieux terminée. Elle peut être finalement qualifiée de satisfaisante grâce à la réactivité de LCN début juillet complétée par l'écoute attentive de la DREAL Centre Val de Loire. Cette expérimentation périlleuse n'est pas à renouveler.

François BOURDIN

La Couleuvre helvétique

Natrix helvetica

« Anciennement couleuvre à collier »

Nom :

La Couleuvre helvétique, est une espèce de serpent de la famille des Natricidae. Elle a été longtemps considérée comme une sous-espèce de *Natrix natrix* sous le nom de *Natrix natrix helvetica* avant d'être élevée au rang d'espèce en 2017.



Taille :

Ce serpent est de taille moyenne, les adultes atteignant en général moins du mètre. Toutefois, les femelles, qui tendent à être plus grandes que les mâles, peuvent atteindre exceptionnellement une longueur totale de 140 cm.

Diagnose :

Serpent svelte, à queue longue et effilée et tête peu distincte du cou. La coloration dorsale est vert-olive, grise ou brun clair, parfois uniforme, mais souvent avec une série de barres sombres sur les flancs, voire la présence de taches dorsales également.



Elle présente typiquement un collier clair, blanc, jaune, parfois orangé. Ce collier est très marqué chez les jeunes individus et tend à s'estomper, voire disparaître, chez certaines vieilles femelles en particulier. Le ventre est de couleur claire vers l'avant et sombre vers l'arrière ; entre les deux, on observe un système de taches claires et sombres en alternance plus ou moins régulier. La pupille est ronde et l'iris de couleur gris-blanc, orangé, parfois rouge. La tête est recouverte par de grandes écailles (=plaques), et les écailles dorsales sont nettement carénées.



Détermination :

Cette espèce est facile à identifier sur photographie.

Espèces proches :

Les individus présentant un collier marqué (du stade juvénile à celui de jeune adulte) peuvent être confondus avec les jeunes de deux autres espèces de couleuvre, la Couleuvre verte-et-jaune et la Couleuvre d'Esculape. Toutefois, la Couleuvre helvétique se distingue aisément de ces deux espèces, car c'est la seule à avoir des écailles dorsales carénées.

Période d'observation :

Cette espèce est fondamentalement diurne, mais il n'est pas rare qu'elle s'active de nuit, notamment en période de reproduction des anoues, une nourriture de choix pour ce serpent.

Biologie-éthologie :

On peut observer ce serpent très commun une bonne partie de l'année, du mois de mars à octobre. Il est ovipare ; les pontes sont annuelles et se déroulent vers le mois de juillet. Une femelle peut pondre entre 5 et 70 œufs selon sa taille, qui éclosent après 4 et 8 semaines d'incubation.



Chasseur / chassé :

Ce serpent se nourrit de petits vertébrés, et principalement d'amphibiens (crapauds, grenouilles, tritons). Il capture aussi des poissons, des Orvets et plus rarement des micromammifères qu'elle chasse aussi bien à terre que dans l'eau.

Il est aussi la proie d'autres animaux comme le Héron, les Grèbes et les rapaces (dont évidemment le Circaète-Jean-le-Blanc), mais aussi de petits carnivores comme le Blaireau, la Loutre ou la Fouine.

Biogéographie et écologie :

C'est une espèce très répandue à travers l'Europe ; elle est aussi présente dans le nord-ouest de l'Afrique et dans une partie de l'Asie (Chine, Mongolie). Elle occupe une grande variété

d'habitats souvent en lien avec la proximité de milieux humides, roselières, bords d'étangs... mais peut s'aventurer loin de l'eau en forêt ou plus rarement dans des endroits secs et broussailleux.



Elle peut aussi s'accommoder de milieux plus artificiels, bord de voies ferrées, jardins et même certaines zones de culture.

Menaces, et mesures de protection

Cette espèce ainsi que tous les reptiles sont protégés en France. Sur la liste rouge des reptiles de la région Centre (listé *Natrix natrix* (Linnaeus, 1758)

Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

Textes et photographies : Gérard Fauvet



Cet article a été rédigé à l'aide de la fiche descriptive de l'INPN (<https://inpn.mnhn.fr/>) et de la bibliographie : Vacher, J.-P. & Geniez, M. 2009. *Les Reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Collection Parthénope. Biotope, Mèze. 544 pp.

Suivi du Gobemouche noir sur les massifs forestiers de BOULOGNE, RUSSY, et BLOIS



Les 8 nichoirs qui restaient à installer pour le gobemouche noir sur le massif forestier de BLOIS ont été posés le 03 février 2021, ce massif est maintenant équipé de 20 nichoirs comme le sont également les deux massifs de BOULOGNE et RUSSY.

Aucun contact de mâle chanteur ni aucune occupation de nichoir sur les massifs de RUSSY et BLOIS, les gobemouches noirs de la forêt de BLOIS connus encore voilà quelques années, auraient-ils disparu ?

L'occupation des nichoirs par le gobemouche noir en forêt de BOULOGNE paraît stable et très semblable à 2020, cependant une petite prospection sur ce massif m'a permis de repérer deux autres secteurs avec chacun au moins un mâle chanteur relativement proches du noyau connu.

Confirmation d'une forte occupation des nichoirs par les mésanges sur les trois massifs forestiers.

Année 2021 massif de BOULOGNE

Le 20 mai contrôle de 10 nichoirs : du n° 1 au n° 10 dont 5 sont occupés par le gobemouche noir, 4 avec réussite de reproduction et 1 avec une possible prédation.

Les nichées sont dans l'ensemble un peu moins en avance qu'en 2020.

Les arbres de sous-étage sur lesquels les nichoirs 1 et 2 étaient accrochés sont morts, j'ai donc été obligé de les déplacer d'une vingtaine de mètres.

Le 21 mai contrôle de 5 nichoirs : du n° 11 au n° 15 tous occupés par les mésanges mais aucun par le gobemouche noir qui semble avoir disparu de ce secteur, et contrôle des 5 nichoirs restants du n° 16 au n° 20 tous occupés par les mésanges.

Si au printemps 2022 ces 5 nichoirs qui seront dans leur cinquième année de pose ne sont pas occupés par le gobemouche noir, j'envisage de les déplacer lors du nettoyage de l'automne.

J'ai trouvé une prédation plus importante cette année sur les nichoirs de ce massif.

Année 2021 massif de RUSSY

Le 18 mai contrôle de 13 nichoirs : du n° 25 au n° 27, du n° 31 au n° 35, et n° 36 au n° 40 avec 11 sur 13 occupés par les mésanges.

Le 20 mai contrôle de 7 nichoirs : du n° 21 au n° 24, et du n° 28 au 30 avec 5 sur 7 occupés par les mésanges.

Lors du nettoyage du 9 novembre le nichoir n° 34 n'a pas pu être nettoyé en raison d'un nid de frelon européen important (intérieur et extérieur) encore actif.

Année 2021 massif de BLOIS

Le 25 mai contrôle des 20 nichoirs : du n° 1 au n° 20 avec 19 nichoirs sur 20 occupés par les mésanges.

Les 17 et 19 novembre nettoyage des 20 nichoirs.

Je réaliserai si possible de nouvelles prospections sur ce massif en 2022 pour confirmer ou non l'absence du gobemouche noir.

Conclusion :

Le bilan 2021 des nichoirs occupés par le gobemouche noir est de 5 sur 20 posés en forêt de BOULOGNE avec la certitude de réussite de reproduction sur seulement 4 d'entre eux, et de zéro sur 20 posés en forêt de RUSSY, ainsi qu'en forêt de BLOIS.

Jacques VION

Suivi du gobemouche noir en forêt domaniale de BOULOGNE

N° nichoir	Date	Espèce	Commentaires
1	20/05/2021	Gobemouche noir	Nichée en cours, jeunes de qlqs jours
	15/11/2021		Nettoyage, confirmation nichée envolée
2	20/05/2021	Mésange	Nid prédaté, mousse retournée et sortie du nichoir
	15/11/2021		Confirmation de reproduction mais prédatée
3	20/05/2021	Gobemouche noir	Nichée en cours, jeunes de 3 à 4 jours
	15/11/2021		Confirmation reprod. peu de végétaux dans le nichoir ?
4	20/05/2021	Gobemouche noir	Nichée en cours, jeunes d'environ 1 semaine
	15/11/2021		Nettoyage, confirmation nichée envolée
5	20/05/2021	Mésange	Nichée envolée, ou prédatée avant l'envol
	15/11/2021		Nettoyage, confirmation nichée prédatée
6	20/05/2020	Mésange	Nichée envolée ? Traces de prédation
	15/11/2021	Mésange bleue	Confirmation de prédation, plumes d'adulte
7	20/05/2021	Gobemouche noir	Nichée en cours, jeunes de 4 à 5 jours
	15/11/2021		Nid en mauvais état, prédation possible
8	20/05/2021	Mésange charb.	Restent 2 jeunes prêts à l'envol qui ont échappé à la préda.
	15/11/2021		Confirm. préd. sur une partie de la nichée, reste 1 œuf
9	20/05/2011	Gobemouche noir	Nichée en cours, 5 œufs
	15/11/2021		Nettoyage, confirmation nichée envolée
10	20/05/2021	Mésange bleue	nich. prédatée, reste 1 jeune mort à qlqs jours de l'envol
	15/11/2021		Nettoyage, confirmation prédation
11	21/05/2021	Mésange	Nichée envolée, nettoyage (fond du nichoir très humide)
	15/11/2021		Fond du nichoir recouvert de fientes, sert de dortoir
12	21/05/2021	Mésange charb.	Nichée envolée, reste 1 œuf
	15/11/2021		Nettoyage, confirmation des obs du 21/05
13	21/05/2021	Mésange charb.	Nouvelle ponte en cours ? 5 œufs sur ancien nid
	15/11/2021		Nettoyage, confirmation 2ème nichée, sert de dortoir
14	21/05/2021	Mésange charb.	Nichée prédatée, nid retourné plumes sur le toit du nich.
	15/11/2021		Nettoyage, confirmation prédation, sert de dortoir
15	21/05/2021	Mésange	Nichée prédatée, plumes à l'extérieur du nichoir
	15/11/2021		Nettoyage, confirmation prédation
16	21/05/2021	Mésange	1 nichée envolée, apport de mousse sur vieux nid
	18/11/2021		Nettoyage, confirmation 2ème nichée envolée
17	21/05/2021	Mésange charbo	Ponte de 6 œufs sur vieux nid, 2ème nichée probable
	18/11/2021		Nettoyage, confirmation 2ème nichée envolée
18	21/05/2021	Mésange charb.	Nichée prête à l'envol
	18/11/2021		Nettoyage, confirmation 1 nichée envolée
19	21/05/2021	Mésange charb.	Nichée envolée, restent 2 œufs, nouvelle ponte ?
	18/11/2021		2ème nichée en échec, restent 6 œufs
20	21/05/2021	Mésange charbo	1 nich. envolée, nouvel apport de mousse, alarme adul.
	18/11/2021		Nettoyage, confirmation 2ème nichée envolée

Nichoir N° 1 déplacé de 20m à l'ouest le 15/11/21 (arbre mort)

Nichoir N° 2 déplacé de 20m à l'est le 15/11/21 (arbre mort)

Suivi du gobemouche noir en forêt domaniale de RUSSY

N° nichoir	Date	Espèce	Commentaires
21	19/05/2021		Nichoir vide, fond recouvert de fientes
	03/11/2021		Nettoyage, reste de mousse sans trace de reprod.
22	19/05/2021	Mésange	Nichée envolée ?
	03/11/2021		Nettoy. restent 3 œufs, sans trace de reprod. prédat.
23	19/05/2021	Mésange	Nichée envolée, nettoiy. fond du nichoir très humide
	03/11/2021		Nettoyage, nouveau nid, 2ème nichée envolée
24	19/05/2021	Mésange	Nichée envolée, nouvel apport de mousse
	03/11/2021		Nettoyage, 2ème nichée envolée
25	18/05/2021	Mésange bleue	Nichée envolée
	09/11/2021		Nettoyage, confirmation 1 nichée
26	18/05/2021	Mésange	Nichée en cours, jeunes d'une semaine
	09/11/2021		Nettoyage, confirmation 1 nichée envolée
27	18/05/2021	Mésange	Nichée envolée
	09/11/2021		Nettoyage, confirmation 1 nichée
28	19/05/2021		Nichoir vide, sert de dortoir fientes sur le fond
	03/11/2021		Nettoyage, confirmation des obs du 19/05
29	19/05/2021	Mésange	Nichée envolée, nettoiy. fond du nichoir très humide
	03/11/2021		Nettoyage, sert de dortoir, 2 cm fientes sur le fond
30	19/05/2021	Mésange	Nichée envolée, nouvel apport de mousse
	03/11/2021		Nettoyage, 2ème nichée envolée, restent 2 œufs
31	18/05/2021	Mésange charb.	Nichée en cours, nourrissage, nichoir non ouvert
	09/11/2021	Mésange bleue	Nichée en échec, restent 9 œufs (puces)
32	18/05/2021		Nichoir vide
	09/11/2021		Nettoyage, sert de dortoir, fientes sur le fond
33	18/05/2021	Mésange bleue	Nichée en cours à une semaine de l'envol
	09/11/2021		Nettoy. confirmation 1 nichée envolée (puces)
34	18/05/2021		Nichoir vide
	09/11/2021		Nid de frelon int/ext. encore actif, non nettoyé
35	18/05/2021	Mésange	Ponte prédaturée, reste 1 œuf
	09/11/2021		Nettoy. confirmation prédation (petit nid de frelon)
36	18/05/2021	Mésange charbo.	Nichée en cours à qlqs jours de l'envol
	09/11/2021		Nettoyage, confirmation 1 nichée envolée
37	18/05/2021	Mésange charb.	Nichée en cours, ponte
	09/11/2021		Nettoyage, ponte de 13 œufs abandonnée
38	18/05/2021	Mésange charbo.	Nichée prête à l'envol
	09/11/2021		Nettoyage, confirmation 1 nichée envolée (puces)
39	18/05/2021	Mésange bleue	Nichée s'envole à l'ouverture du nichoir
	09/11/2021	Mésange charb.	Nettoy. 1 nichée envolée, restent 3 œufs (puces)
40	18/05/2021	Mésange charbo.	Nichée à 1 semaine de l'envol
	09/11/2021		Nettoy. confirmation 1 nichée envolée (puces)

Nichoir n°31 déplacé d'environ 20m le 09/11/2021 (arbre mort)

Suivi du gobemouche noir en forêt domaniale de BLOIS

N° nichoir	Date	Espèce	Commentaires
1	25/05/2021	Mésange	1 nichée envolée
	17/11/2021		Nettoy. 2ème nichée probable envolée (nid de frelon)
2	25/05/2021	Mésange charb.	3 œufs sur nid tassé, 2ème nichée en cours ?
	17/11/2021		Nettoy. confirm. 2ème nichée envolée, reste 1 œuf
3	25/05/2021	Mésange charb.	Nichée en cours, 6 œufs visibles
	17/11/2021		Nettoy. 2ème nichée envolée prob.
4	25/05/2021	Mésange charb.	Nichée envolée, restent 2 œufs
	17/11/2021		Nettoy. confirm. des obs du 25/05
5	25/05/2021	Mésange charb.	Nichée en cours, 7/8 œufs
	17/11/2021		Nettoy. 2ème nichée envolée, restent 2 œufs
6	25/05/2021	Mésange bleue	Nid retourné, prédation, restent 2 œufs
	17/11/2021		Nettoy. confirm. des obs du 25/05
7	25/05/2021	Mésange bleue	Nichée envolée, reste une plume bleue
	19/11/2021		Nettoy. confirmation des obs du 25/05
8	25/05/2021	Mésange	Nichée prédatée ? (insectes nécrophages)
	19/11/2021		Nettoy. confirmation des obs du 25/05
9	25/05/2021	Mésange bleue	Nichée envolée, restent 2 œufs
	19/11/2021		Nettoy. 2ème nichée possible
10	25/05/2021	Mésange bleue	Nichée envolée, reste 1 œuf
	17/11/2021		Nettoy. confirmation des obs du 25/05 (nid de frelon)
11	25/05/2021	Mésange bleue	Nichée en cours, 6 œufs visibles (puces)
	19/11/2021		nichée en échec, nid non tassé avec qlqs herbes ?
12	25/05/2021		Nichoir vide
	19/11/2021		Nichoir vide
13	25/05/2021	Mésange bleue	Nichée en cours, jeunes à qlqs jours de l'envol
	19/11/2021		Nettoy. confirmation d'une 2ème nichée envolée
14	25/05/2021	Mésange	1 nichée envolée
	19/11/2021		Nettoy. confirm. des obs du 25/05 (puces)
15	25/05/2021	Mésange bleue	Nichée en cours, jeunes à qlqs jours de l'envol
	19/11/2021		Nettoy. confirm. Nichée envolée (puces)
16	25/05/2021	Mésange bleue	nichée en cours, 6 œufs visibles
	17/11/2021		1ère nich. envolée, 2 nich. en échec, restent 6 œufs
17	25/05/2021	Mésange charb.	Nichée en cours, 6 œufs visibles
	17/11/2021		Nich. envolée, nid de mousse et qlqs herbes (puces)
18	25/05/2021	Mésange charb.	Nid en désordre, prédation, 6 œufs visibles
	17/11/2021		1 nich. envolée, 2ème nich. prédatée, restent 8 œufs
19	25/05/2021	Mésange bleue	Nichée en cours, jeunes de 1 à 2 jours
	17/11/2021		1 nich. envolée, 2ème nich. prédatée, restent 6 œufs
20	25/05/2021	Mésange bleue	Nichée en cours, femelle sur le nid ne bouge pas
	17/11/2021		1 nichée envolée, reste 1 œuf

Nichoirs du n° 13 au n° 20 posés le 03/02/2021

Où en est le démantèlement des deux anciens réacteurs nucléaires de Saint-Laurent-des-Eaux ?

Article à l'usage de ceux que la technologie ne rebute pas trop

Présentation de la CLI

Les Commissions Locales d'Information (CLI) ont été créées par la loi relative à la Transparence et à la Sécurité Nucléaire de 2006 (dite loi « TSN »), renforcées par la loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissante Verte de 2015 et sont inscrites dans le code de l'Environnement. Voilà pour la définition officielle.

En France, auprès de toute installation nucléaire de base (INB) ou tout groupe d'INB comme les centrales, le président du Conseil départemental a obligation de créer une Commission Locale d'Information.

Instances de débat et de vigilance, les CLI assurent une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités du site nucléaire sur les personnes et l'environnement. C'est à ce titre que Loir-et-Cher Nature y a un siège.

Représentatives des populations riveraines de ou des installations nucléaires suivies, les CLI rassemblent, toutes opinions confondues, des élus locaux, des associations environnementales, des délégués syndicaux, des experts et des représentants du monde économique.

Les CLI sont présidées par le président du Conseil départemental ou un élu nommé parmi les membres. Elles assurent une large diffusion des résultats de leurs travaux sous une forme accessible au plus grand nombre.

Information au public



Les deux caissons des réacteurs nucléaires graphite de la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux (Loir-et-Cher). ASN

La Commission locale d'information (CLI) de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux organisait une réunion publique le mercredi 8 décembre à la halle de Mer. Contrairement aux autres réunions qui se tiennent au Conseil départemental en présence des instances institutionnelles, cette réunion était accessible à tous et avait pour ordre du jour le projet de « désilage » des silos du site, dont le démantèlement est programmé à l'horizon 2030 et non le démantèlement des réacteurs proprement dits.

A ce propos, il y a eu une erreur de communication. Si la presse avait bien énoncé le sujet de cette réunion, à savoir le « désilage » et « ré-ensilage » du graphite encore sur place, le flyer distribué à la population autour de la centrale informait que le sujet du jour était le démantèlement des réacteurs ce qui a perturbé le déroulement des échanges.

En tant que membre de droit depuis de nombreuses années à cette commission, j'y représentais Loir-et-Cher Nature. Même si le sujet intéresse peu les naturalistes, il nous paraît important en tant qu'association de protection de la nature de suivre les évolutions des sites sensibles et pouvant potentiellement représenter un danger sérieux pour la santé et l'environnement.

Le site de Saint-Laurent intègre deux silos d'entreposage de chemises de graphite provenant de l'exploitation des anciens réacteurs EDF4 et EDF5. Ce graphite au cœur du réacteur servait de régulateur et de fourreau aux barres d'uranium. Il représentait une masse de 2572 tonnes dans le réacteur EDF4 et 2440 tonnes dans le réacteur EDF5 du temps de leur fonctionnement (voir tableaux).

Le démantèlement de ces deux silos semi-enterrés, en cours de fragilisation et dont l'étanchéité fait défaut, qui stockent actuellement 3000 tonnes environ de graphite radioactif, est donc prévu pour 2030. Il s'accompagnera de la construction d'un nouveau bâtiment d'entreposage des « chemises graphite », dans l'attente de l'ouverture d'un centre de stockage dédié à ces déchets et qui reste encore à déterminer, peut-être Bure ?

L'objet de cette réunion était d'expliquer comment se fera le transfert du graphite des anciens silos vers les nouveaux. Le planning des opérations est arrêté et dès accord des autorités, les travaux commenceront en 2022 pour une fin de l'opération à l'horizon 2030. Le nouveau stockage, aujourd'hui en vrac, se fera dans des containers en vue de faciliter le transport. Au moment de l'arrêt des centrales, un vent d'optimisme supposait un démantèlement total et rapide des deux imposantes structures. Le stockage des « chemises graphite » devait donc être court et le bâtiment devant les recevoir de conception légère. L'espoir d'une opération rapide ayant disparu, les deux silos au bout de 30 ans sont en fin de vie et doivent être remplacés par d'autres silos, eux aussi provisoires dont EDF n'a pas pu ou voulu nous communiquer le coût.

Saint-Laurent-des-Eaux totalement démantelée en 2100 ?

Après un exposé par un agent d'EDF, étayé par une rétroprojection sur le déroulement envisagé du transfert des déchets (graphite, filins d'acier aujourd'hui entreposés en vrac dans les cuves des silos), la discussion qui a suivi s'est vite orientée sur le démantèlement des deux réacteurs à l'arrêt.

Quel est le contexte ? EDF envisage de fortement retarder le démantèlement de ses anciens réacteurs. A Saint-Laurent-des-Eaux, cela veut dire que le chantier sur les réacteurs graphite-gaz, à l'arrêt depuis 25 ans, serait prolongé de 70 ans.

Ces deux réacteurs sont donc totalement à l'arrêt mais cela ne veut pas dire qu'ils sont sans danger. Ils contiennent encore de fortes doses de radioactivité et leur démantèlement s'annonce particulièrement complexe.

Les réacteurs à la technologie uranium graphite-gaz (UNGG) sont devenus rapidement obsolètes. Seuls 9 réacteurs de ce type ont été mis en exploitation.

Les centrales en fonction actuellement comptent toutes des réacteurs à eau pressurisée qui ont remplacé les réacteurs de première génération, dont ceux de Saint-Laurent-des-Eaux, A1 et A2, c'est le nom qui leur a été donné localement, et ils sont nommés EDF4 et EDF5 (qui sera le dernier de ce type construit en France) par l'exploitant. Ils ont été construits vers la fin les années 60 et ont fermé, respectivement, en avril 1990 et mai 1992.

Ce n'est qu'à l'issue de la fin du démantèlement des réacteurs EDF1, EDF2 et EDF3 de Chinon qu'EDF reprendra le chantier de démantèlement des autres centrales, dont celle de Saint-Laurent-des-Eaux. Ce qui amènerait la fin du démantèlement à 2100 !

L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité administrative française qui assure, au nom de l'État, les missions de contrôle de la sûreté nucléaire entre autres, doit maintenant donner son accord mais son chef de division à Orléans met en garde EDF : Il y a des exigences applicables en termes de démantèlement. La règle c'est le démantèlement dans les délais les plus courts possibles. La stratégie d'EDF c'est un report très conséquent, plusieurs dizaines d'années.

Ce report demandé par EDF soulève de nombreuses inconnues. Car l'industrie nucléaire ne peut pas se traiter comme n'importe quelle autre industrie en raison de la haute dangerosité de l'uranium, notamment.

Si d'aventure c'était la stratégie retenue, il faudrait s'assurer que les structures des bâtiments résistent sur des durées aussi longues.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire a donc demandé à EDF des éléments de justification détaillés, avant d'accorder ou non son feu vert. Cela risque de prendre plusieurs mois.

Pour les ornithologues du département, le seul point positif des retards successifs au démantèlement complet de ces deux structures est le maintien d'un des rares sites de nidification du faucon pèlerin dans la région Centre-Val-de-Loire. Cette espèce est nicheuse depuis de nombreuses années dans l'entrelacs des poutrelles métalliques tout en haut des bâtiments.

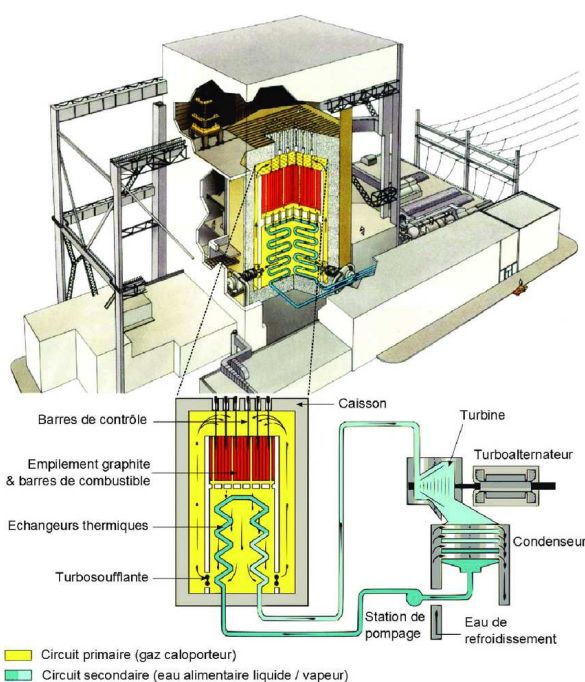
Caractéristiques générales des réacteurs nucléaires UNGG français.										
Site nucléaire		Marcoule ¹			Chinon			Saint-Laurent-des-Eaux		Bugey
Réacteur		G1	G2	G3	EDF1	EDF2	EDF3	EDF4	EDF5	Bugey-1
Dates	Divergence	1956	1958	1959	1963	1965	1966	1969	1971	1972
	Arrêt	1968	1980	1984	1973	1985	1990	1990	1992	1994
Puissance thermique (MWt)		46	260		300	850	1580	1650	1700	1920
Puissance brute (MWe)		5	43		80	230	480	500	530	555
Puissance nette (MWe)		2	39	40	70	180	360	390	465	540
Facteur de charge (%)						74				
Coût du kWh (c francs) ²					22.52	8.79	7	8.32	7.54	

Caractéristiques du cœur des réacteurs nucléaires UNGG français

Site nucléaire	Marcoule			Chinon ⁸			Saint-Laurent-des-Eaux		Bugey
Coeur	G1	G2	G3	EDF1	EDF2	EDF3	EDF4	EDF5	Bugey-1
Orientation	Horizontale			Verticale					
Longueur (m)		9,05		10,02	8,4		10,2		
Diamètre (m)		9,53 ^d		9,5	12,2		16		
Masse de graphite (t)	1200	1300		1120	1650	2350	2572	2440	2039
Nombre de canaux		1200		1148	1977				852
Température du gaz (°C)	230	400		360	390	410	430	470	450
Pression du gaz (bar) ⁹	1	15		25		27		29	43

Rendements d'une centrale nucléaire de type UNGG : Si on s'en tient à ces tableaux, dans le cas de EDF5, la centrale la plus puissante de Saint-Laurent-des-Eaux, à l'optimum de son fonctionnement, le réacteur délivre une puissance thermique de 1700 mégawatts convertis en vapeur qui fait tourner une turbine délivrant 530 mégawatts électriques et qui en sortie sur le réseau ne correspondent plus qu'à 465 mégawatts électriques soit un rendement de 27,35%.

Historique de la filière dite UNGG (Uranium Naturel Graphite Gaz)



Le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique) souhaitait baser l'avenir des UNGG sur un Chinon-3 (EDF3), progressivement amélioré, qui aurait permis de poursuivre un double usage du parc : civil et militaire. En effet, à la suite d'une série d'accords signés au début des années 1960, EDF doit irradier une partie du combustible de ses réacteurs de Chinon selon des critères précis définis par le CEA, qui le lui rachète.

Ces réacteurs offraient l'avantage de ne pas avoir à enrichir l'uranium au moment où la France ne disposait pas encore d'installations d'enrichissement par diffusion gazeuse. D'abord développée pour produire du plutonium à usage militaire, cette filière le fut ensuite pour des réacteurs civils.

L'électricien, pour qui la compétitivité prime, ne l'entend pas de la sorte et engage un design radicalement différent devant augmenter la durée de vie et donc la période d'amortissement de ses futures centrales.

A Saint-Laurent-des-Eaux, cette nouvelle conception s'exprime avec SL-1 (EDF4), dont le chantier débute alors que Chinon-1 (EDF1) entre tout juste en service. Le nouveau réacteur ne sera pas plus puissant que le précédent mais désormais ses échangeurs de chaleur et ses soufflantes,

faissant circuler le gaz carbonique, seront intégrés dans le caisson en béton précontraint directement sous le cœur en graphite, et les échangeurs, disposés

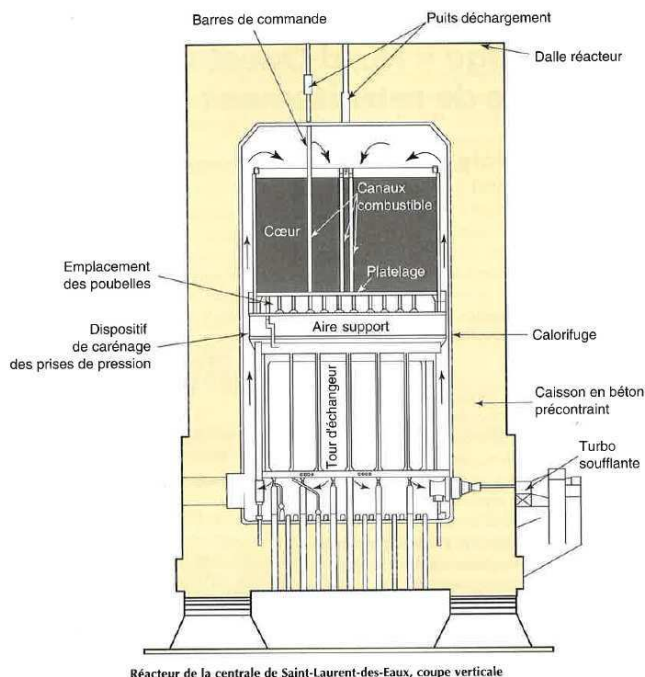
l'un au-dessus de l'autre, offrant une fiabilité et une sécurité accrues à l'ensemble. Environ 3 000 canaux verticaux comportant chacun 15 éléments combustibles sont disposés dans l'empilement de graphite ; leur refroidissement est assuré par une circulation dans le sens descendant de gaz carbonique entraîné par l'intermédiaire de 4 turbosoufflantes.

Cette disposition particulière fait prendre aux UNGG la forme d'une tour de béton haute de plus de 50 mètres. SL-2 (EDF5) copie SL-1 pour former une première série homogène et permettre des économies d'échelle. À terme, EDF souhaite que l'augmentation de la puissance se fasse par paliers, comme pour ses centrales thermiques.

Pour simplifier son rôle de coordinateur, EDF rassemble des compétences pour former les grands lots : « chaudière nucléaire », « groupe turboalternateur » et « maîtrise d'ouvrage », comme pour ses centrales thermiques. Les entreprises peuvent ainsi se regrouper en consortium pour soumettre leurs offres et acquérir l'expérience requise pour exporter leurs produits

Lorsque la construction de Bugey-1 commence, en 1965, sa puissance n'est pas arrêtée. Ce réacteur devait être un nouveau prototype ouvrant la voie vers les 1 000 MWe* de puissance pour concurrencer les réacteurs américains à eau légère, mais le combustible qui le permettrait, à âme de graphite, n'est pas encore au point. Après une année d'indécision qui retarde d'autant le chantier c'est finalement un réacteur de 540 MWe qui est construit, amélioré par un nouveau type de combustible de forme annulaire (INCA) développé à grand frais. Bugey-1 devait être la première d'une série de six centrales identiques. Mais alors que le chantier progresse, apparaissent les limites physiques de la technologie graphite-gaz qui n'aura pas de suite.

Les déchets du démantèlement des réacteurs UNGG proviennent principalement du graphite qui servait de modérateur. Le graphite devait être d'une grande pureté en carbone pour réduire les captures intempestives des neutrons. Du fait de ces captures, la masse de graphite est devenue, aux cours des années d'exploitation, faiblement radioactive.



Réacteur de la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux, coupe verticale



Le dernier réacteur à uranium naturel arrêté en France a été celui de Saint-Laurent-des-Eaux en 1994. Ces réacteurs avaient pour particularité un cœur volumineux. La masse importante du graphite à démanteler explique que le tonnage des déchets graphiteux soit en proportion. Les principaux éléments radioactifs présents sont le cobalt-60 et le carbone-14 dont la période est de 5 700 ans. Pour cette raison, les déchets graphiteux sont considérés comme de faible activité à vie longue (FAVL). Au 31 décembre 2002, les déchets graphites sortis des réacteurs représentaient 8 842 mètres cubes.

« Chemise graphite »

Les « chemises graphite » sont des enveloppes cylindriques creuses en graphite qui entouraient l'élément combustible des premières centrales nucléaires françaises. La production de ces chemises s'est arrêtée en 1994. L'élément combustible était retiré de la chemise lors du déchargement du combustible du réacteur. Des fils de selle, fils en inox utilisés pour le maintien mécanique de l'élément combustible, sont à l'origine d'une activité significative en Cobalt 60. Environ 360 000 chemises, en général accompagnées des fils de selles, sont entreposées dans deux silos semi-enterrés d'AREVA

(*) MWe : Mégawatts électriques

Le cas particulier de la centrale de Brennilis, dans le Finistère

Le site nucléaire de Brennilis héberge l'ancienne centrale nucléaire équipée du réacteur nucléaire EL4 (eau lourde n° 4), un réacteur à eau lourde refroidi au gaz carbonique qui fonctionnait à l'uranium non enrichi.

En décembre 1966, le réacteur est mis en service, l'alternateur — d'une puissance de 75 mégawatts électriques, délivrant 5 à 6 fois moins de puissance que les réacteurs de Saint-Laurent — est couplé au réseau en juillet 1967. Cette centrale

expérimentale est arrêtée en 1985, la France abandonnant cette filière au profit d'une technologie jugée plus stable, plus industrielle et plus rentable : le réacteur à eau pressurisée. C'est la première centrale nucléaire de France où a été entreprise une procédure de démantèlement (en cours depuis 1985 et prévu jusqu'en 2040, soit 55 ans).

Initialement, c'est cette « petite » centrale qui devait servir de prototype au démantèlement des autres centrales qui arriveraient au terme de leur exploitation.

Mais l'électricien français a souhaité revoir sa stratégie : il veut d'abord démanteler complètement les anciens réacteurs de la centrale de Chinon, qui fonctionnaient sur le même principe que ceux de Saint-Laurent, pour bénéficier d'un retour d'expérience.

Aujourd'hui, le coût du démantèlement complet de la centrale nucléaire de Brennilis dans le Finistère est estimé à 850 millions d'euros, dont 40% pour le démantèlement du bloc réacteur.

"Le coût de chaque opération est estimé sur la base de contrats, de retour d'expérience d'opérations similaires, de devis et d'études techniques", précise le conseil départemental dans un communiqué rendant compte de la dernière Commission locale d'information (CLI) du Finistère qui s'est tenue le 1er juillet 2021.

Dans un rapport paru en 2005, la Cour des comptes faisait état d'un coût de 482 millions d'euros, 20 fois plus déjà qu'estimé en 1985. *"Hors inflation, l'augmentation est de 30%"*, a expliqué EDF à l'AFP, justifiant cette hausse par les frais d'exploitation lors des interruptions de travaux, entre 2008 et 2012 suite à l'annulation du décret de démantèlement complet, et entre 2019 et 2023, soit entre la fin du démantèlement partiel et le début attendu des opérations de démantèlement complet.

On n'ose extrapoler sur les dérives budgétaires qui pourraient advenir lors du démantèlement à venir des autres 56 réacteurs de différents niveaux de puissance constituant un parc réparti sur l'ensemble du territoire.

L'ASN a donc demandé à EDF des éléments de justification détaillés, avant d'accorder ou non son feu vert. Cela risque de prendre plusieurs mois.

Saint Laurent, lieu des accidents nucléaires les plus graves en France

Ces deux réacteurs, A1 et A2, ont été impliqués dans des accidents nucléaires les plus graves, qu'ait connu la France. En 1969 et 1980, tous les deux ont été classés niveau 4 (sur, une échelle comptant 7 niveaux).

Le 17 octobre 1969, une mauvaise manipulation lors du chargement du cœur sur le réacteur A1 entraîne la fusion de 50 kilos d'uranium. C'est le premier de l'un des plus graves accidents nucléaires jamais survenus en France. Pourtant, quarante-deux ans plus tard, l'événement reste quasi inconnu du grand public.

Une dizaine de jours après l'accident, des centaines de "Nettoyeurs" entrent en action. Pour intervenir, il a fallu attendre que le combustible nucléaire refroidisse. Les intervenants avaient une corde autour de la taille. Au bout de deux minutes de « Nettoyage », on tirait trois fois dessus pour qu'ils ressortent. Pour pénétrer dans le bâtiment du réacteur, les Nettoyeurs doivent se hisser dans l'enceinte, par un trou d'homme percé dans une plaque d'acier de 30 centimètres. L'uranium fondu était raclé avec des outils bricolés à la hâte. C'était d'autant plus dur qu'ils travaillaient avec un masque et trois combinaisons de protection enfilées les unes sur les autres alors qu'il faisait plus de 40 °C dans l'enceinte. Les déchets radioactifs étaient mis dans des petites poubelles en plomb qu'il fallait ensuite redescendre. Pour travailler le plus vite possible, chacun s'est entraîné sur une maquette grandeur nature construite pour l'occasion. Cela ne demandait pas de compétences particulières, mais de la rapidité. Ils avaient pour rôle soit de gratter l'uranium, soit de le ramasser.

Un avant-goût de ce qui allait se passer, en pire, à Tchernobyl 17 ans plus tard.

Comme si le sort s'acharnait sur la centrale de Saint-Laurent, onze ans plus tard, le 13 mars 1980, à 17 h 40, les alarmes se déclenchent. Une nouvelle fusion se produit, cette fois sur le réacteur A2. Un morceau de tôle vient d'obstruer une partie du circuit de refroidissement. La température fait un bond, ce qui provoque la fusion de plus de 20 kilos d'uranium et entraîne l'arrêt d'urgence du réacteur.

D'après la liste établie à l'époque par EDF, ce sont plus de 500 personnes qui sont intervenues pour Nettoyer et remettre en état de marche le réacteur. Des salariés de l'entreprise, mais aussi beaucoup de sous-traitants. Même si la quantité de combustible est moins importante qu'en 1969, l'accident est plus grave parce que l'uranium qui a séjourné dans le réacteur près de deux ans est beaucoup plus radioactif.

Pour faire écran aux radiations, des tonnes de plomb doivent être transportées dans le bâtiment réacteur. C'était des sacs de 20 kilos remplis de billes. Il faudra vingt-neuf mois pour Nettoyer et réparer l'installation. Le bâtiment réacteur restera longtemps contaminé par les poussières d'uranium qui se sont dispersées à l'intérieur. Les 352 sous-traitants, chaudronniers, soudeurs ou mécaniciens, recrutés pour remettre en état le réacteur, se retrouveront particulièrement exposés à la radioactivité. Trente ans plus tard, que sont devenus ces centaines de Nettoyeurs et de sous-traitants ? Ont-ils fait l'objet d'un suivi médical particulier ? Combien d'entre eux ont développé des cancers liés aux radiations ? Mystère. A l'époque, les doses autorisées pour les travailleurs du nucléaire étaient deux fois et demie plus élevées qu'aujourd'hui.

Dans un document interne à la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux, on découvre que, en 1980, 71 personnes ont été traitées à l'infirmerie pour contamination, contre 7 seulement en 1969.

L'accident a-t-il menacé les riverains de la centrale ? Officiellement, non. Sauf qu'avant d'intervenir dans le bâtiment réacteur il a fallu "vidanger", c'est-à-dire relarguer dans l'atmosphère les 200 tonnes de gaz carbonique qu'il contenait et qui avaient été contaminées par l'uranium en fusion. Sept mois après l'accident, la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux a dépassé son quota annuel de rejets radioactifs. Le directeur de la centrale de l'époque demande alors une autorisation exceptionnelle pour des rejets supplémentaires. Un feu vert aussitôt accordé par le directeur du Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI), Pierre Pellerin, qui symbolisera en 1986 aux yeux des Français le mensonge sur le nuage de Tchernobyl. Peu de temps après l'accident, le professeur Pellerin est venu voir les élus pour leur expliquer que tout ça n'était pas grave, raconte Michel Eimer, ancien conseiller général de Loir-et-Cher, aujourd'hui vice-président de la commission locale d'informations sur le nucléaire. Le réacteur a pourtant été arrêté pendant trois ans et demi et l'accident a été porté au niveau 4 de l'échelle internationale des événements nucléaires ; c'est à ce jour le plus grave jamais répertorié en France.

Ces accidents présentés comme peu dangereux et maîtrisés, la « panne à la centrale » de 1980, pas plus que « l'incident » de 1969, ne paraissent inquiéter les journalistes ni même l'opinion publique. On est loin à cette époque de la frénésie médiatique qu'un événement comme l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen a provoquée ces dernières années en France. C'est la catastrophe de Fukushima qui conduit à rouvrir les vieux dossiers du nucléaire français. Le 22 mars 2011, *Le Point* publie un article sur les accidents de Saint-Laurent, intitulé « Le jour où la France a frôlé le pire ». Puis suit, en mai 2015, la diffusion sur Canal+ de « Nucléaire, la politique du mensonge ? », un documentaire qui parvient à faire bouger les lignes ; on y explique que les deux événements survenus à Saint-Laurent-des-Eaux ont été cachés et leurs conséquences environnementales minimisées.

Alors ministre de l'Écologie, Ségolène Royal répond en constituant une mission d'enquête dont les conclusions sont rendues dans un rapport de plus de cent pages. Selon ce document, la santé du public et l'environnement n'ont jamais été menacés et les rejets, essentiellement gazeux, ont été effectués sans dépasser les limites alors en vigueur ; une faible pollution de la Loire a été observée, ce que confirmeront les travaux de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) ; les événements n'ont pas été dissimulés, même si les pratiques en matière de transparence et de communication étaient très différentes à l'époque.

Après la parution de ce rapport plutôt rassurant, Saint-Laurent retombe dans l'oubli. Curieuse amnésie quand tant de personnes s'interrogent sur la possibilité d'un accident nucléaire en France... Le public connaît mieux les catastrophes de Tchernobyl et de Fukushima du fait de leur ampleur. Les accidents de Saint-Laurent relèvent toutefois bien d'une perte de mémoire. Ils renvoient en cela à des événements dont notre culture du risque n'a pu s'imprégner et tirer profit.

Le magazine LE POINT du 22 mars 2011, est en mesure d'affirmer que, pour Nettoyer l'uranium fondu dans les réacteurs 1 et 2 de Saint-Laurent, EDF mobilisera 411 de ses employés. C'est l'une des dernières fois qu'EDF exposera en nombre ses propres salariés aux radiations et aux risques de contamination. Aujourd'hui, la quasi-totalité des interventions en "zone chaude" sont sous-traitées.

Références :

Les informations sur les 2 accidents de la centrale de Saint-Laurent-des-Eaux sont extraites d'un article « [Le jour où la France a frôlé le pire](#) » publié par le magazine LE POINT le 22 mars 2011 par Jean-Michel DECUGIS, Christophe LABBE et Olivia RECACENS d'après les témoignages d'intervenants directs ou d'anciens agents EDF.

AFP – Article de Catherine DEUNF sur Brennilis publié le 16 juillet 2021

Internet – WIKIPEDIA pour les tableaux

CLI du Loir-et-Cher – Comptes rendus des différentes sessions

Nucléaire, la politique du mensonge ? » ([Documentaire HD3/YouTube, 2016](#))

Thèse de Doctorat soutenue par Ludivine VENDE le 26 octobre 2012 à l'Université Nantes Angers Le Mans « [Comportement des déchets graphite en situation de stockage : relâchement et répartition des espèces organiques et inorganiques du carbone 14 et du tritium en milieu alcalin](#) » téléchargeable sur <https://www.theses.fr>

Jean PINSACH

L'Anax empereur

Anax imperator



L'Anax empereur une l'une de nos libellules les plus courantes et aussi l'une des plus imposantes

Taille :

Longueur de l'abdomen : environ de 49-64 mm, pour une longueur de 66 à 85 mm.

Couleurs :

Le thorax vert et l'abdomen bleu et noir. Sur cet abdomen on observe une ligne médiodorsale noire épaisse. Parfois l'abdomen est vert et noir chez certaines femelles.

Détermination :

L'espèce est simple à reconnaître.

Espèces proches :

L'espèce peut être confondue avec l'Anax parthénopée et l'Anax porte-selle, plus petits et avec le thorax brun. Elle peut aussi être confondue avec les mâles de l'Aesche bleue qui a le thorax vert mais les dessins de l'abdomen sont différents.

Période d'observation :

Les adultes sont observés d'avril à début novembre.

Biologie-éthologie :

Cette espèce a une génération par an dans le nord de la France et en montagne. On observe deux générations dans le sud. Les larves sont aquatiques et carnivores. Les adultes émergent au printemps. Ils sont aussi carnivores et s'éloignent fortement du milieu de développement larvaire, dès l'émergence. Au moment de la reproduction, les mâles ont un comportement territorial sur une surface très variable.

Après l'accouplement :



Les femelles pondent seules.



Elles insèrent leurs œufs dans les plantes aquatiques proches de la surface de l'eau, ici dans de la Jussie ce qui m'a fait appeler cette photo « l'Empereur de Jussie »

Les larves :



Larve d'Aeschnid

Après la ponte les larves carnivores se développeront pendant une période pouvant aller de 3/4 mois à 2 ans. Une grande partie des larves ayant atteint leur stade terminal entrent en diapause à la fin de l'été et émergent toutes en 2 ou 3 jours au printemps suivant.



L'émergence :

J'ai assisté à une douzaine d'émergences simultanées dans une mare du Domaine de Chambord en 2021. Un moment inoubliable.

Avec ce spectacle, mais aussi la satisfaction d'être au bon endroit au bon moment.

La libellule sort de l'eau et grimpe le long d'une tige, s'immobilise en cramponnant bien le support, craque son exuvie sur le haut du thorax, sort la tête puis les pattes toutes ensemble, se renverse en arrière et reprend son souffle en attendant que ses pattes durcissent. Elle se redresse, accroche avec ses pattes sa vieille peau et sort son abdomen de cette dernière.



Les ailes :

L'insecte gonfle alors ses ailes et les déploie en faisant circuler son hémolymphe dans les canaux délimitant chaque cellule, puis elle laisse sécher quelques minutes. Elle ouvre alors ses ailes et est prête à s'envoler.



Sur la tige il ne reste plus que l'exuvie totalement vide et abandonnée que les odonatologues recherchent en vue d'identification et de confirmation de l'espèce sur le site recensé.

Manger ou être mangé :

Dans sa vie aérienne son seul objectif est de se reproduire, mais bien des prédateurs l'attende.

Les oiseaux comme les guêpiers, les foulques, les bergeronnettes et même le Faucon hobereau raffolent des libellules, mais aussi les grenouilles et autres reptiles et batraciens comme ci-dessous. La grenouille devant rouvrir la gueule pour ressaisir sa proie, la belle en profitera pour s'écclipser.



Elles se mangent même entre elles, ci-dessous notre Anax empereur dévore une Crocothémis écarlate.



Biogéographie et écologie :

L'espèce est présente en Europe, en Afrique du Nord et de l'Asie-Mineure à l'ouest de l'Inde. Elle fréquente de nombreux types d'habitat d'eaux stagnantes et faiblement courantes. Elle est observée jusqu'à 1 600 m d'altitude.

Textes et Photographies .
Gérard FAUVET



Bibliographie :

Grand, D. & Boudot, J.-P. 2006. *Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg*.

Collection Parthénope. Biotope, Méze : 480 p.

Dijkstra, K.-D. B. 2007. *Guide des libellules de France et d'Europe*. Les guides du naturaliste. Delachaux & Niestlé, Paris.

Ornithologie 2021 en Loir-et-Cher

Voici le bilan d'une année d'activité du groupe ornithologique :

Comme chaque année nous faisons le comptage des **Grands Cormorans** au dortoir : le samedi 16 janvier (coordinateur J. Vion) : Perche : coordination Jean Niel, Loire : coordination Jacques Vion, Cher : coordination Alain Pollet.

Vallée du Cher		Vallée de la Loire		Perche	
St-Julien-sur-Cher	16	Avaray	83	Le Plessis-Dorin	46
Châtillon-sur-Cher	74	Cour-sur-Loire	51	Lavardin	60
Noyers-sur-Cher	120	Montlivault	43	Tréhet	36
Pouillé	9	Blois-Tuileries	115	Naveil	157
Saint-Julien-de-Chédon	72	Chouzy-sur-Cisse	192	Fréteval	21
		Veuves	153	Couture-sur-Loir	45
Total	291	Total	637	Total	365

Saint-Romain-sur-Cher (Etang Moulin-le-Comte) : 12.

Landes-le-Gaulois (Etang Gonvin) : 25.

L'OFB a compté les dortoirs en Sologne : sur 6 dortoirs, seuls 5 étaient occupés avec un total de 701 oiseaux (contre 451 en 2018 et 634 en 2015).

Le total du département est donc de 2 031 Grands Cormorans en 2021 contre 1368 en 2008 et 1451 en 2015 lors des précédents recensements nationaux.

L'arrêté du 27 août 2019 autorise le tir de 2125 Grands Cormorans en pisciculture et 375 sur les eaux libres, soit un total de 2500 pour le Loir-et-Cher.

Merci à tous les participants, dans le froid et la boue des chemins.....

Et le lendemain le **Comptage Wetlands** (coordination F. Pelsy) /SNE) : Bilan du 17 janvier 2021 sur les 27 sites de référence + la Loire + Sudais :

49 Grèbes castagneux, 113 Grèbes huppés, 245 Grands Cormorans, 136 Hérons cendrés, 62 Grandes Aigrettes, 13 Aigrettes garzettes, 36 Bihoreau gris, 14 Hérons garde-boeufs, 4 oie sp, 133 Bernaches du Canada, 403 Cygnes tuberculés, 179 Canards siffleurs, 123 Canards chipeaux, 343 Sarcelles d'hiver, 1 606 Canards colverts, 36 Canards pilets, 676 Canards souchets, 401 Fuligules milouins, 127 Fuligules morillons, 1 Garrot à œil d'or, 26 Gallinules poules-d'eau, 683 Foulques macroules, 1 Chevalier cul-blanc, 1 Chevalier guignette, 4 814 Vanneaux huppés, 43 Goélants leucophées, 265 Mouettes rieuses, 4 Busards des roseaux.

La troisième activité a été le suivi de la migration de la **Grue cendrée** (réseau national, coord. A. Pollet).

Migration pré-nuptiale : La migration a débuté en Loir-et-Cher le 14 février.

Les vents du sud décalent le couloir migratoire vers le nord : ainsi nous avons eu de très beaux passages sur notre département : 13 000 grues le 20 février et 4 500 le lendemain.

Le total est au minimum de 27 000 grues en près de 200 vols. Dernières grues le 11 mars.

Rappel : le record est de 30 000 grues au printemps 2013 dont 16 300 le 4 mars 2013.

Migration post-nuptiale : Huit grues sont observées le 18 septembre à Saint-Laurent-Nouan.

Le total est de 537 grues en 11 vols entre le 13-9 et le 1 décembre.

Le 19 décembre, 2 grues sont observées à Souesmes, 3 le 21 décembre à Nouan-le-Fuzelier, puis 13 le 31 décembre à Saint-Viâtre : grues en migration en provenance d'Allemagne ou hivernantes locales ? mystère ! (Car il y a eu des départs d'Allemagne les 17 et 20 décembre puis du 25 au 29 décembre).

Rappel : vous pouvez rentrer en ligne vos observations de Grues cendrées sur une des bases de données (Obs'Sologne, Obs 41, Faune-France) ou sur le site de la Lpo Champagne-Ardenne :

<http://champagne-ardenne.lpo.fr/grue-cendree/migration-et-hivernage/transmettre-vos-observations-de-grues-cendrees/saisir-vos-observations-de-grues-cendrees>

Sur le site de la L.P.O. Champagne-Ardenne vous pouvez également suivre au jour le jour la migration des grues : <http://champagne-ardenne.lpo.fr/grue-cendree/migration-et-hivernage/la-migration-des-grues-cendrees-au-jour-le-jour>

Nous avons dû annuler la **14^{ème} Nuit de la Chouette** le 6 mars 2021 car elle n'a pas pu être préparée en raison du couvre-feu.

La nidification du **Faucon pèlerin** a été contrôlée (coord. A. Pollet) :

-Site de Saint-Laurent-Nouan : envol de deux jeunes. Un jeune a été trouvé affaibli le 14 juillet, transporté par l'O.F.B. à Sauve qui Plume, puis relâché à la cathédrale de Blois le 20 août.

-Rien à Maves et à Saint-Romain-sur-Cher.

-Une recherche collective sur le pourtour sud de la forêt de Marchenoir a eu lieu : le 27 février, un Faucon pèlerin a été observé. Aucune observation le 3 juin lors de la deuxième matinée. Henry Borde a observé une femelle le 12 juillet à Saint-Léonard en Beauce, posée puis se dirigeant vers la forêt de Marchenoir.

-Recherche sur la ligne THT qui longe l'autoroute. Quatre secteurs sont définis d'ouest en est :

secteur 1 : de la limite départementale ouest jusqu'à la route menant de Saint-Lubin-en-Vergonnois à Landes-le-Gaulois : Dominique Hémary. Un couple le 16 mars, puis il disparaît après.

secteur 2 : de la route menant de Saint-Lubin-en-Vergonnois à Landes-le-Gaulois jusqu'à la départementale 924-route de Châteaudun : J. Vion et L. Fleytoux.

secteur 3 : de la départementale 924-route de Châteaudun jusqu'à la route menant de Suèvres-Dizier à La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine : G. Vion. Un couple le 15 mars, puis le couple disparaît vers la fin mars.

Secteur 4 : de la route menant de Suèvres-Dizier à La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine jusqu'à la limite départementale est : J-P. Jollivet.

Nous participons à l'**Atlas des Oiseaux de France** (2021-2024).

Dès le printemps 2021, la LPO lance la mise à jour de l'Atlas des Oiseaux de France. Cet atlas se veut permanent, il concernera les saisons de reproduction (mars à juillet) et d'hivernage (décembre et janvier) de janvier 2019 à décembre 2024. La LPO préconise la saisie par liste complète sur le site Faune-France. Des liens devraient être créés entre les bases Obsnat et la plateforme Atlas de restitution (en restant à la maille de 10 km de côté en Lambert 93).

Il tient compte également de toutes les autres enquêtes : Stoc, Epoc, Shoc, Limat, Observatoire Rapaces, suivi Busard, Gisom...

Les résultats sont visibles sur le site de restitution des données : <https://www.oiseauxdefrance.org/>

Relevés STOC (coord. D. Hémary) :

-STOC-EPS : Suivi Temporel des Oiseaux Communs-Echantillonnages Ponctuels Simples. La méthode consiste en un dénombrement de l'avifaune par un observateur qui reste stationnaire pendant 5 minutes exactement. Il réalise dix points d'écoute également répartis dans un carré de 2 km de côté. Trois passages doivent être réalisés, le 1er courant mars, le second courant avril, le troisième un mois plus tard.

Dans le département 8 relevés sont faits : 3 par PN, 3 par LCN, 2 par l'ONF.

Depuis 2004, nous participons à l'**Observatoire Rapaces** (LPO, coord. A. Pollet). Nous devons recenser tous les couples de rapaces diurnes dans le carré central de 5 km de côté d'une carte au 1/25000 de notre département.

-Perche Nature a fait le carré central de la carte 1920-O (Montoire-sur-le-Loir), sous la coordination de P. Volant. Voici les résultats :

Espèce :	Nb de couples certains ou probables	Nb de couples possibles
Bondrée apivore	1	
Epervier d'Europe	4	3
Autour des palombes	1	1
Busard Saint-Martin	2	
Buse variable	11	3
Faucon crécerelle	7	1

Observateurs : M. Dhaussy, C. Lahoreau, P. Lahoreau, A. Maurice, T. Montchâtre, A. Perthuis (†), M. Tripogney, P. Volant.

-Le suivi sur le carré central de la carte 2021-O (Herbault) sous la coordination de D. Hémary a donné les résultats suivants :

Espèce :	Nb de couples certains ou probables	Nb de couples possibles
Bondrée apivore	1	
Epervier d'Europe	1	1
Autour des palombes	1	
Busard Saint-Martin	2	1
Buse variable		10
Faucon crécerelle	4	2
Faucon hobereau		1

Observateurs : G. Fauvet, F. Frazier, J. Freulon, P. Hervat, D. Hémary, J-P. Jollivet, A. Pardessus, G. Vion, J. Vion.

Relevés EPOC-ODF (coord. H. Borde) : L'Atlas des Oiseaux de France est basé aussi sur l'EPOC-ODF : la maille de 10 km de côté est partagée en 25 carrés de 2 km de côté. 10 carrés (de 2 km de côté) seront tirés au hasard par la coordination nationale ; 5 pour l'Epoc-Odf et 5 en réserve si un des 5 premiers est inaccessible. L'observateur se place au centre de cette petite maille et fait 3 Epoc de 5 minutes chacun successivement en chaque point. Il fera cela lors de 3 passages : au minimum 30 jours entre deux passages. Passage 1 : du 1er mars au 31 mars. Passage 2 : du 1er avril au 8 mai. Passage 3 : du 9 mai au 15 juin.

Le relevé de terrain pour un EPOC-ODF est le même que pour un EPOC classique : point d'écoute de 5 minutes, comptage précis de tous les individus détectés, évaluation de la distance entre l'individu détecté et l'observateur, en temps réel à localisation précise sur le fond de carte (Saisie via Naturalist) ou sur carnet de terrain à classes de distance (idem pour un relevé STOC, saisie via Faune-France). Participation de : A. Bompays, H. Borde, T. Hurtrel, M. Morin, A. Pollet, P. Roger (5 Epoc-ODF).

De plus un **Epoc-ODF Hiver** est proposé : un seul passage entre le 1 décembre et le 31 janvier. Mêmes points que ceux faits au printemps.

Enquête Busards-Milans 2019-2020, Groupe d'Etude pour les Busards-GEPB (coord. H. Borde).

Cette enquête vise à produire une nouvelle estimation des effectifs et la tendance nationale sur les 20 dernières années des populations pour les 5 espèces de busards et milans nicheuses en France (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Milan noir, Milan royal). Le protocole est le même que celui de l'Observatoire Rapaces. Il restait 3 carrés à faire :

Carré 2223-O de Mennetou-sur-Cher : 0 busard, 0 milan.

Carré 2122-O de Cour-Cheverny : 0 busard, 1 couple de Milan noir probable.

Carré 2022-E de Contres : 2 ou 3 couples de Busard Saint-Martin, 0 milan.

Suivi des busards.

Dans la ZPS de Petite Beauce (coord. CDPNE et F. Bourdin-LCN) :

- o Busard cendré : 21 couples certains, plus 4 probables et 5 possibles. 42 jeunes à l'envol (dont 27 sur intervention humaine).
- o Busard Saint-Martin : 62 couples certains, plus 21 probables et 18 possibles. 95 jeunes à l'envol (dont 12 sur intervention humaine).
- o Busard des roseaux : 24 couples certains, plus 8 probables et 8 possibles. 45 jeunes à l'envol (dont 18 sur intervention humaine).

En dehors de la ZPS de Petite Beauce (coordination F. Bourdin-LCN) :

- o Busard cendré : 1 couple certain, plus 3 probables et 5 possibles. 6 jeunes à l'envol.
- o Busard Saint-Martin : 8 couples certains, plus 11 probables et 19 possibles. 7 jeunes à l'envol.
- o Busard des roseaux : 2 couples certains, plus 5 probables et 7 possible. 3 jeunes à l'envol.

Enquête Limicoles et Anatidés nicheurs 2021-2022. (LIMAT) (coord. A. Pollet).

-Prospections « exhaustives » pour les espèces rares, localisées : pour nous le Courlis cendré, avec 2 passages sur chaque site de reproduction connu, le premier entre le 20 et le 30 mars et le second entre le 1 et le 10 avril. Ainsi dans les prairies du Fouzon, le nombre de couples est passé de 6 couples en 2005 à 2 couples en 2021, soit une diminution de 66% en 16 ans !

-Prospections sur des mailles échantillonnage pour les espèces plus répandues. Maille de 500 m de côté fournie par la coordination nationale, 3 passages au cours du printemps (vers le 1 avril, 1 mai et 1 juin). 58 mailles à faire : 29 par l'OFB et 29 par les associations.

33 mailles ont été faites cette année : 17 par l'OFB, 5 par LCN, 3 par PN, 3 par SNE, 4 par la FDC et 1 par la LPO-41.

--**Œdicnème criard** : Dans le cadre de l'enquête sur les limicoles et les anatidés nicheurs (LIMAT), la LPO et l'OFB, en collaboration avec le programme national Œdicnème, ont proposé un comptage national des sites de rassemblements postnuptiaux de l'espèce. En effet, ce limicole, dès sa reproduction achevée, se rassemble en groupe parfois important sur des secteurs souvent réutilisés d'année en année, avant d'entamer sa migration qui mènera beaucoup d'individus dans le sud de l'Espagne ou au Maghreb.

L'objectif de cette enquête « Œdicnème », pour l'automne 2021, était de recenser les effectifs sur les sites de rassemblements connus, mais également de prospecter des zones favorables à la recherche de nouveaux rassemblements. L'année 2021 est donc une année de préparation pour le comptage « officiel » qui se déroulera en 2022 et 2023.

Il y a eu un suivi au 15-9, 30-9 et 15-10 des rassemblements postnuptiaux connus :

Commune	15-9	30-9	15-10	Observateur
Conan	0	26	54	H. Borde
Saint-Dyé-sur-Loire	0	22		O. Tournillon
Autainville	114	77	63	J. Guy
Chémery	0	0	46	A. Bompays
La Chapelle-Vendômoise	32	33	68	H. Borde
Fontaines-en-Sologne	2	0	0	J-P. Jollivet
Oucques	0	0	0	P. Volant

-La LPO avait demandé que des mailles supplémentaires (carrés de 10 km de côté) soient prospectées, pour trouver d'éventuels rassemblements : H. Borde (E058N674, un rassemblement de 48 œdicnèmes), F. Bourdin et L. Boussac (E056N670), L. Fleytou (E057N672, zéro œdicnème), D. Hémerly (E055N672, un rassemblement de 94 œdicnèmes), F. Pelsy (E057N670, un rassemblement de 58 œdicnèmes), A. Pollet (E057N669, 0 œdicnème), G. Vion (E058N673).

Remarque : non participation de l'OFB, de PN, du groupe LPO-41.

6^{ème} Recensement national des oiseaux marins de France métropolitaine (Gisom, relais A. Pollet).

Période 2020-2022. Nous sommes concernés pour les espèces suivantes : Grand Cormoran, Mouette mélanocéphale, Mouette rieuse, Goéland leucophaea, Sterne pierregarin, Sterne naine, Guifette moustac et Guifette noire.

-Perche Nature a envoyé ses résultats en juin 2020.

-Pour la Loire : nous avons finalement décidé de faire comme la LPO Touraine c'est-à-dire d'envoyer les résultats de mai 2020 (nombre de couples installés avant la crue du 17 juin 2020). Cette année 2021 il y eut 2 crues de la Loire !

-Pour la Sologne : nous avons envoyé les résultats de la nidification 2021. Le confinement de 2020 avait empêché de compter toutes les colonies de Mouette rieuse.

Recensement National des Grands Cormorans nicheurs (coordination F. Pelsy) /SNE).

Effectifs classiques avec 196 nids comptés sur 4 sites (contre 192 couples sur 4 sites en 2020) : 65 à Marcilly-en-Gault, 91 à Vernou-en-Sologne, 33 à Saint-Viâtre et 7 à Chémery.

Le **Suivi des espèces patrimoniales des étangs de Sologne** (coord. F.Pelsy/SNE) a donné les résultats suivants :

Grèbe à cou noir : Excellente année avec au moins 172 nids ou nichées sur 11 sites (contre 66 à 67 couples sur 9 sites en 2020). C'est la meilleure année jamais enregistrée pour cette espèce depuis 1995. Nous avons donc observé : 48 nichées à Chémery, 42 nichées à Neung-sur-Beuvron (2 sites), plusieurs nids à Lassay-sur-Croisne, 23 nids à Marcilly-en-Gault, 2 nids à Saint-Romain-sur-Cher, 37 nids à Nouan-le-Fuzelier (2 sites), 6 nichées à Pruniers-en-Sologne, 1 nichée à Fontaines-en-Sologne, 13 nids à Saint-Viâtre,

Spatule blanche : Pas de preuve de nidification.

Butor étoilé : Aucune observation pendant la nidification.

Blongios nain : Plusieurs observations sans nidification certaine sont à noter pendant la période de reproduction : 1 individu à Chémery, 1 à Fontaines-en-Sologne et 1 à Romorantin-Lanthenay.

A noter que dans le Loiret proche 4 couples étaient présents à Cerdon. (1 à 2 couples à Cerdon en 2020).

Grande Aigrette : Aucune preuve de reproduction.

Héron pourpré : Mauvaise année avec 7 à 8 nids sur 5 sites (19 à 22 couples sur 12 sites en 2020) mais la colonie principale de l'espèce n'a pas pu être recensée de manière exhaustive : 1 à 2 couples à Neung-sur-Beuvron, 1 à Fontaines-en-Sologne, 2 à Veilleins et 2 à Millançay. Sur la colonie de Saint-Viâtre, des individus ont été entendus et nous n'avons noté qu'un seul couple, mais il est probable que plusieurs couples aient niché (8 en 2020). La colonie n'est plus visible même depuis un arbre. Il faut un décompte par le ciel (en avion en 2020).

Bihoreau gris : Année moyenne avec 66 nids sur 6 sites (90 à 92 couples sur 13 sites en 2020) : 14 à Saint-Viâtre (3 sites), 2 à Contres, 40 à Veilleins, 10 à Fontaines-en-Sologne.

Aigrette garzette : Année bien faible après la très bonne année 2020 : 20 nids observés sur 6 sites (62 à 65 couples sur 11 sites en 2020) : 2 à Marcilly-en-Gault, 3 à Saint-Viâtre (3 sites), 13 à Veilleins, 2 à Fontaines-en-Sologne.

Héron garde-bœuf : Année record après l'explosion de l'année dernière : 191 nids comptés sur 7 sites (158 couples sur 7 sites en 2020) : 5 nids à Marcilly-en-Gault, 2 couples à Saint-Viâtre (2 sites), 143 (!) à Veilleins, 12 à Contres, 11 à Fontaines-en-Sologne et 18 à Chémery.

Sarcelle d'été : Très bonne année avec 6 couples installés sur 4 sites avec une production d'au moins 27 jeunes (2 couples en 2020) : 1 couple à Marcilly-en-Gault, 1 couple à Soings-en-Sologne, 1 à Vernou-en-Sologne produisant 7 jeunes, 3 couples à Chémery (20 jeunes).

Nette rousse : Aucune donnée de reproduction malgré la présence d'au moins 2 couples et quelques mâles pendant une partie du printemps.

Busard des Roseaux : Aucune donnée de reproduction, comme tous les ans depuis 2013. En limite de Sologne, le couple de Pontlevoy est présent mais ne semble pas avoir réussi sa nidification.

Milan noir : 5 à 6 couples élèvent au moins 2 jeunes (4 à 5 couples en 2020 qui ont produit au moins 5 jeunes) : 1 à Marcilly-en-Gault, 1 à Chémery, 1 à 2 à Soings-en-Sologne, 1 à Loreux, 1 à Fontaines-en-Sologne. L'espèce est en nette progression et de nombreux couples doivent nous échapper.

Elanion blanc : Le couple de Thenay a pondu début mars, mais abandonne rapidement son nid (le 6 mars) probablement à cause de la prédation des œufs par des corneilles. Le couple ne sera plus revu par la suite.

Echasse blanche : 2 mâles et 4 femelles ont construit 3 nids à Billy. Un nid à 6 œufs est probablement le résultat de plusieurs pontes (de plusieurs femelles ?). 5 jeunes seront produits.

Mouette rieuse : Mauvaise année pour l'espèce avec environ 1000 couples sur 11 sites (390 couples en 2020 mais le recensement avait été partiel) : 531 à 532 couples à Chémery, 283 à 325 à Neung-sur-Beuvron, 1 à Nouan-le-Fuzelier, 40 à 41 à Saint-Viâtre (2 sites), 62 à 63 à Millançay, 13 à Pruniers-en-Sologne, 19 à Lassay-sur-Croisne, 3 à Cour-Cheverny, 1 à Romorantin-Lanthenay, 1 à Marcilly-en-Gault. L'espèce est en déclin constant depuis plusieurs décennies.

Mouette mélanocéphale : 1 couple produit au moins un jeune à Chémery.

Guifette moustac : Très bonne année avec 389 nids sur 6 sites (228 à 328 couples sur 6 sites en 2020) : 33 nids à Chémery, 13 à Neung-sur-Beuvron, 31 à Nouan-le-Fuzelier, 89 à Millançay, 28 à Saint-Viâtre, 195 à Marcilly-en-Gault. Deux colonies de 41 couples à Nouan-le-Fuzelier et de 13 nids à Saint-Romain-sur-Cher ont été abandonnées (non comptabilisées).

Guifette noire : Aucun indice de reproduction.

Sterne pierregarin : Aucun nicheur.

Cisticole des joncs : L'espèce continue sa progression : 22 chanteurs ont été contactés (10 à 11 en 2020) à Billy, Chambord, Chémery, Cour-Cheverny, Marcilly-en-Gault, Méhers, Neung-sur-Beuvron, Romorantin-Lanthenay, Saint-Viâtre, Sassay et Vernou-en-Sologne.

Bouscarle de Cetti : L'espèce continue sa progression avec 34 chanteurs répertoriés (17 chanteurs en 2020) à Bauzy, Chambord, Chémery, Fontaines-en-Sologne, Fresnes, Marcilly-en-Gault, Millançay, Mur-de-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Pruniers-en-Sologne, Saint-Romain-sur-Cher, Saint-Viâtre, Sambin, Romorantin-Lanthenay, Soings-en-Sologne et Vernou-en-Sologne.

Rousserolle turdoïde : Les oiseaux de Chémery ne sont pas revenus.

(En Loiret : 3 couples à Cerdon sur le site habituel depuis 2016).

Merci à tous les observateurs pour la transmission de leurs données : Christian Gambier, Didier Hacquemand, Mathieu Mabilieu, OFB, Alain Pollet, Alexandre Roubalay, Maurice et Eva Sempé.

Voici les résultats du **suivi du Guépier d'Europe** (coord. A.Pollet) :

-Secteur de Sassay-Soings-en-Sologne : Année avec des effectifs classiques avec 18 à 20 couples (16 à 20 couples en 2020) : 8 à Sassay (2 sites) et 10 à 12 à Soings-en-Sologne (F. Pelsy).

-Selles-sur-Cher : minimum d'un couple (5 en 2018, 8 en 2019, 13 en 2020), manque de suivi en juillet. (A. Bompays, P. Hervat).
-Noyers-sur-Cher : 4 couples (1 en 2020, 3 en 2019) (A. Pollet).
-Muides-sur-Loire : 5 à 7 couples (3 couples en 2020) (J. Guillemart).

Les **espèces patrimoniales forestières** ont également été suivies :

-Aigle botté : Année classique avec 8 aires connues et suivies (8 en 20) : 4 couples à Chambord produisent 8 jeunes, 2 couples à Boulogne produisent 2 jeunes (1 couple en échec), le couple dans les Bois de Saint-Lomer est en échec et 1 couple dans le Controis produit 2 jeunes (D. Hacquemand et F. Pelsy).

-Balbuzard pêcheur : 22 couples présents dont 2 couples sans reproduction avérée.

Les 20 couples reproducteurs se répartissent ainsi : 16 couples dans le Loir-et-Cher, 1 dans le Loiret et 3 dans le Cher. Ces 20 couples reproducteurs ont produit 35 jeunes à l'envol (1,75 jeunes par couple), 3 couples étant en échec. 5 couples avec 1 jeune, 6 couples avec 2 jeunes et 6 couples avec 3 jeunes.

7 couples sont sur pylône. Deux nouvelles ébauches découvertes en fin de saison sur pylône (D. Hacquemand).

(An dernier : 20 couples dont 4 non reproducteurs, Sur les 20 : un couple en échec. 30 jeunes à l'envol).

-Cigogne noire : Première nidification avérée de la cigogne noire dans le nord du département avec 4 jeunes à l'envol en 2021. Ce site a déjà fonctionné l'an passé avec jeunes à l'envol observés dans un champ (pas de nombre exact). Le découvreur du nid a informé les services de l'état cette année. Un contact a été pris avec le propriétaire de la forêt, les mesures de protection de l'espèce pratiquées par le groupe cigogne noire ONF/LPO lui ont été présentées. Le propriétaire fera le nécessaire pour préserver la quiétude du site.

La sortie de recherche d'indices de cantonnement de la Cigogne noire sur la forêt de Brouard du 13 mars (LPO37-LCN et SNE) a permis l'observation d'un couple très au sud-est de la forêt de Brouard, dans l'Indre.

Nous avons effectué aussi le suivi des **Laridés sur la Loire**. (coord. J. Vion) :

-Sterne pierregarin : 111 en amont de l'ancien barrage du Lac de Loire (réussite de 30 couples après la crue du 2 juillet), 70 couples aux Tuileries (réussite de 3 couples après la crue du 2-7), 21 couples à la Saulas (réussite de 3 couples après la prédation par les sangliers le 23 juin et la crue du 2-7), 6 couples à Chaumont-sur-Loire (réussite 0 après la crue).

Données de Perche-Nature : 10 couples à Naveil et un couple à Montoire.

-Sterne naine : 22 couples à Menars (noyés le 2 juillet), 73 couples à La-Chaussée-Saint-Victor (réussite de 20 couples après la crue du 2-7), 20 couples aux Tuileries (réussite 0 après la crue) et 8 couples à Chaumont-sur-Loire (réussite 0 après la crue).

-Mouette rieuse : 200 couples à La Chaussée-Saint-Victor (réussite 0 après les 2 crues), 260 couples aux Tuileries (réussite de 5 couples après les 2 crues), 100 couples (estimation) à la Saulas (prédation par les sangliers le 23 juin) et 47 couples à Chaumont-sur-Loire (réussite 0 après les 2 crues).

-Mouette mélanocéphale : 100 couples à La Saulas (prédation par les sangliers, 2 crues, que 35 jeunes), 15 couples à Vineuil (noyés le 16 mai) et 0 à Chaumont-sur-Loire car noyés.

-Goéland leucophaée : 3 couples sur les piles de l'ancien pont Sncf à Vineuil et un couple sur une pile de l'ancien barrage du Lac de Loire. A Blois : un couple à la Résidence Anne-de-Bretagne et un couple sur la terrasse d'un immeuble entre l'église Saint-Joseph et l'avenue de France.

L'Arrêté de protection de biotope pour l'île de l'ancien barrage du Lac de Loire a été signé le 16 décembre 2020.

Suivi du Gobemouche noir. (coord. J. Vion).

Forêt de Boulogne : 5 nichoirs occupés sur 20 (5 en 2020, 6 en 2019).

Forêt de Russy : 0 nichoir occupé sur 20 (0/20 en 2019 et en 2020).

Forêt de Blois : 0 nichoir occupé sur 20 (0 en 2020).

En accord avec Indre Nature nous avons fait le **Recensement des mâles d'Outarde canepetière** de la commune de Chabris (Indre) (coord. J.-P. Jollivet) :

La recherche collective le 6 juin nous a permis de compter 3 mâles d'Outarde canepetière (4 en 2020). Observateurs : Annick Bompays, Monique et Pierre Hervat, Jean-Pierre Jollivet, Alain Pollet, Pierre Roger.

Suivi de la migration du Guignard d'Eurasie. (coord. A. Pollet) : Aucun Guignard n'a été observé lors des quelques recherches individuelles.

Oiseau de l'année : le Coucou gris (coord. J.-P. Jollivet) : Loir-et-Cher Nature et les associations LPO-41, Maison de la Loire, Perche Nature, Sologne Nature Environnement ont programmé au printemps 2021 l'enquête concernant la répartition du Coucou gris dans notre département. Voir le bilan dans ce bulletin.

Alain POLLET

Le Sud

Le Sud, un endroit qui ressemble au Midi.

Avant d'arriver à Fleury d'Aude, nous avions de Sologne, des Vosges ou des Pyrénées Orientales, consulté Mme Soleil. Elle ne s'est pas trompée. Elle nous a dit « Hello, le soleil brille » et ça va durer ! Vous aurez « le ciel, le soleil et la mer ». (Et les oiseaux eux aussi étaient présents).

Accueil stressant avec quelques péripéties, mais amical, dans un logis typique de la région, ayant été une maison de vigneron. Sympa, agréable (oublions l'escalier juste bon pour passer une bouteille de Fitou). Bon, les « encombrements de Paris » se retrouvent en campagne et il serait bon de réduire les voitures pour qu'on puisse se garer « peinard ».

C'est dans ce coin de l'Aude que nous espérons « vendanger » moult observations, devoir d'ornitho oblige. En cas d'échec ? Devinez ! Seuls vont échapper à nos recherches l'Aigle de Bonelli (hélas cent fois), la Talève sultane (hélas mille fois) et surtout le Coucou Geai (hélas infini). Mais où est-il passé cet oiseau rare : « Coucou Geai rare », tu nous as bien eus ! Pas vu, pas pris. Était-il présent au temps de Tautavel ? Ou bien a-t-il eu peur des smartphones, jumelles, longues-vues ? A-t-il voulu mettre au défi qui s'était engagé à le voir ? Faune-France attendra.

Bien sûr, en tout cas pour moi, je ne verrai pas tous les oiseaux du Paléarctique (quoique ?), mais quel plaisir de découvrir le Faucon crécerellette, le Martinet pâle, le Rollier d'Europe, les Cochevis... Pipit Rousseline, Hirondelle Rousseline (et son nid sous un pont) ... enfin voyez vous-même la liste jointe.

Mais changer de région, c'est changer d'air. C'est l'odeur de la garrigue qui monte au fur et à mesure que le soleil se lève, ce sont les plantes au chant du Midi (Clématite brûlante, Figuier de Barbarie, folle Avoine...), c'est un Agave en fleur, ce sont des arbres aux noms qui bercent nos oreilles (Micocoulier, Amandier, Mûrier- platane, Chêne vert, Pin d'Alep...) Ce sont des paysages changeants : ici les ha de vignes, là des rizières, de la forêt, la montagne de la Clape, les falaises de Vingrau, les étangs de la Palme, de Leucate...

Dois-je faire la liste des insectes rencontrés ? et « toujours le même refrain », le chant des cigales.

C'est le souvenir qui remonte à la mémoire, celui d'un stage « ornitho » sous la tutelle du Ministre de l'Environnement à la Falaise de la Franqui (la rencontre des frères Terrasse...) « Souvenirs, souvenirs », c'est ce qui restera, autant qu'ils soient agréables !

Bien sûr que casquette et bouteille d'eau sont indispensables. Mais que dire de cette eau qui coule à une fontaine, toute fraîche encore, malgré le chemin parcouru depuis sa source dans les Pyrénées.

Mais que dire d'une bière bien fraîche, assis à l'ombre face à la Méditerranée !

« Souvenirs, souvenirs, je vous retrouve en mon cœur »

C'était une semaine bien courte dans les Corbières et le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée !

C'était beau, c'était chaud, trop chaud, trop sec... dans les heures qui ont suivi, l'homme ou/et la Nature ont embrasé ce milieu. C'était le premier feu de l'été.

Gérard REVOLTE

Grèbe huppé	Hirondelle rousseline
Grand Cormoran	Hirondelle de fenêtre
Bihoreau gris	Hirondelle rustique
Héron garde-bœufs	Hirondelle de rochers
Aigrette garzette	Pipit rousseline
Grande Aigrette	Bergeronnette printanière
Héron cendré	Bergeronnette grise
Héron pourpré	Troglodyte mignon
Cigogne blanche	Accenteur mouchet
Ibis falcinelle	Rougegorge familier
Spatule blanche	Rossignol philomèle
Flamant rose	Rougequeue noir
Cygne tuberculé	Rougequeue à front blanc
Tadome de Belon	Tarier pâtre
Canard colvert	Traquet oreillard
Canard souchet	Merle de roche
Fuligule milouin	Merle noir
Fuligule morillon	Merle bleu
Milan noir	Grive musicienne
Vautour fauve	Grive draine
Vautour moine	Bouscarle de Cetti
Circaète Jean-le-Blanc	Cisticole des joncs
Busard des roseaux	Phragmite des joncs
Epervier d'Europe	Rousserolle effarvatte
Buse variable	Rousserolle turdoïde
Faucon crécerellette	Fauvette mélanocéphale
Faucon crécerelle	Fauvette grisette
Râle d'eau	Fauvette orphée
Gallinule poule-d'eau	Fauvette à tête noire
Foulque macroule	Roitelet à triple bandeau
Huitrier pie	Gobemouche gris
Echasse blanche	Mésange bleue
Avocette élégante	Mésange charbonnière
Petit Gravelot	Sittelle torchepot
Gravelot à collier interrompu	Loriot d'Europe
Mouette rieuse	Pie-grièche écorcheur
Goéland leucophaée	Pie-grièche à tête rousse
Goéland railleur	Geai des chênes
Sterne naine	Pie bavarde
Sterne pierregarin	Choucas des tours
Sterne caugek	Grand corbeau
Pigeon biset	Etourneau sansonnet
Pigeon ramier	Etourneau roselin
Tourterelle turque	Moineau domestique
Tourterelle des bois	Moineau friquet
Coucou gris	Moineau soulcie
Martinet noir	Pinson des arbres
Martinet à ventre blanc	Serin cini
Martinet pâle	Verdier d'Europe
Guêpier d'Europe	Chardonneret élégant
Rollier d'Europe	Linotte mélodieuse
Huppe fasciée	Bruant zizi
Alouette calandrelle	Bruant des roseaux
Cochevis huppé	Bruant proyer
Cochevis de Thékla	Bruant jaune
Alouette lulu	Oie cendrée

Les 4 saisons

Les 4 saisons ? Vivaldi les a mises en musique. Pour les poètes, c'est aussi varié : automne, hiver, printemps, été ; pour les ornithos, printemps / automne pour les migrations. Avec l'hiver, c'est souvent les surprises, seul ou bien à trois et même à deux, l'aventure amène à la découverte d'oiseaux de passage, voire à des surprises, et l'été, je plane dans les Pyrénées.

Ainsi, en ce matin de Février, la Sologne nous attend. Dégivrage de pare-brise, puis brume solognote épaisse, enfin destination la Vernotière. Il fait frais et même plus : la brume ne permet pas de réelles observations, mais après un bon thé chaud, la « chaleur » reprend le dessus et nous allons faire quelques observations « sympathiques ».

Quel silence ! Quelle tranquillité ! Qu'elle est belle cette Sologne !

On se croirait à la naissance du monde. En Sologne (pas sur un tableau de Courbet).

Quelques rencontres sympathiques comme vous le lirez sur la liste jointe dans ce milieu, dans ce bruit silencieux. Le calme !

Jamais, depuis quelques années, je n'avais vu autant de grues cendrées sur l'axe ligérien, direction leur lieu de nidification. Quel spectacle magnifique !

Que la Nature est belle quand elle est vivante, libre ! A cela, un constat terrible, de moins en moins de « piafs » sur nos mangeoires, mais avec en plus un Gros bec et un Pic épeiche.

Demain ? Un printemps silencieux !

Aurons-nous encore la chance de nous trouver nez à nez avec une Bernache nonnette un matin d'hiver frileux, quelques plaques de glace ici ou là et les marques de la montée des eaux en Loire. En ce dimanche matin, il fait frais. Nous espérons bien sûr « tomber » sur un oiseau venu « récupérer » sur cette Loire, dernier fleuve sauvage de France.

La liste jointe est la marque de présences agréables et sympathiques en ce matin-là.

Enfin, en attendant le printemps, une petite escale vers les Lacs du Der ou de la Forêt d'Orient.

D'abord, un paysage inattendu pour moi. Je pensais retrouver les plateaux champenois aux noms militaires (Sissonne, Mourmelon...) Mais c'est plutôt le piémont des Vosges. Des maisons à l'architecture typique, les églises à pans de bois, des fermes aux souvenirs chargés de travaux agricoles, enfin la surprise. Et ma première nuit sera calme et reposée (enfin) dans cette maison si accueillante, aux habitants si chaleureux.

Le lendemain, c'est le froid, le vent du nord ou de l'est, enfin froid, celui qui rend les joues rouges, le nez aussi (non, on ne commente pas).

Et c'est la surprise avec le Lac du Der. Immensité d'eau ! Des kms et des heures pour en faire le tour. Imaginez : entre Octobre et Mars, 220 000 Grues cendrées se posent là le soir pour s'envoler ensemble et se disperser pour la journée. Ce ne sera pas notre cas à 5 jours près (le WE prévu initialement, les routes... étaient impraticables) Quelle richesse ornithologique ! (Voir lista jointe) Des heures d'observations, de surprises, de plaisirs... Et la Forêt d'Orient nous emmène vers un autre milieu, avec la

présence humaine plus présente. Alors ?

Alors, sûr, je reviendrai, mes amis(es)

Gérard REVOLTE

Cygne Tuberculé	Râle d'eau
Oie cendrée	Chevalier arlequin
Canard Colvert	Chevalier culblanc
Canard Pilet	Pigeon biset
Canard Souchet	Chevêche d'Athéna
Sarcelle d'hiver	Pic mar
Fuligule milouin	Alouette des champs
Harle bièvre	Alouette lulu
Grèbe huppé	Pipit farlouse
Grand Cormoran	Pipit spioncelle
Héron cendré	Bergeronnette grise
Grande Aigrette	Bergeronnette printanière
Aigrette garzette	Bergeronnette de yarell
Milan noir	Accenteur mouchet
Buse variable	Troglodyte mignon
Faucon crécerelle	Rougegorge familier
Circaète Jean-le-Blanc	Grive musicienne
Grue cendrée	Pouillot véloce
Vanneau huppé	Mésange boréale
Bécasseau variable	Mésange à longue queue
Chevalier guignette	Sittelle torchepot
Courlis cendré	Grimpereau des jardins
Goéland leucopnée	Geai des chênes
Mouette rieuse	Linotte mélodieuse
Pigeon ramier	Verdier d'Europe
Tourterelle turque	Chardonneret élégant
Pic vert	Grosbec casse-noyaux
Merle noir	Bruant des roseaux
Mésange bleue	Mésange nonnette
Mésange charbonnière	Roitelet à triple bandeau
Pie bavarde	Pic épeiche
Etourneau sansonnet	Tarin des aulnes
Corneille noire	Garrot à œil d'or
Moineau domestique	Canard siffleur
Pinson des arbres	Petit Gravelot
Fuligule milouin	Bécasseau variable
Fuligule milouinan	Tournepierré à collie
Nette rousse	Grive draine
Plongeon catmarin	Cingle plongeur
Grèbe castagneux	Choucas des tours
Milan royal	Goéland pontique

PYRENE*

Quant aux premiers rayons de soleil,
dans la montagne, la neige fond,
alors éclosent de la terre, ces merveilles
de la Nature, parant de leurs couleurs
les monts et les sentiers. Il est à l'heure.
Le printemps, sur les hommes, fond.
Les premières cariolettes sortent.
Les chants des passereaux résonnent.
La vie reprend son cours.
Et après ?
L'été voit la chaleur arriver,
morte saison pour les vacanciers,
préférant le froid sur les sommets.
Et pourtant, cette saison propice aux
randonnées,
n'est pas sans intérêt pour qui le veut.
Alors ?
Alors, progressivement changent les couleurs,
Les premiers migrateurs de l'automne
annoncent, de cette saison, la venue prochaine.
Sur le spot d'Eyne, et sous la tramontane
les ornithos d'ici et d'ailleurs, comptent des amis,
ceux de la gent ailée venus d'ici ou là,
par la vallée de la Têt ils foncent vers l'au-delà.
On apprend mieux à les distinguer par leur
silhouette.
Qu'il fait froid sur ce spot cerdan.
Le vent très fort les porte, les transporte.
Ils passent sans voir cette vallée des fleurs.
Nos yeux en pleurs distinguent tout là-haut,
un balbu, un kobez, des cigognes noires...
C'est à qui verra, c'est à qui comptera.
Et ?
Et les colchiques s'ouvrent dans les prés
pour laisser les corolles s'ouvrir exprès
et le safran s'épanouir aux quatre vents.
Sur les pistes à la nuit, ça cogne.
Seul le grand Cerf sortira vainqueur
de cette lutte naturelle pour la reproduction.
Planque toi jolie Marmotte !
L'Aigle royal a encore faim
et ferait de toi un festin.
Car bientôt va venir l'hiver
et la nature se taire.
Alors ?
Alors la neige couvrira les monts.
Le silence sera le bruit de la vie.
Les sommets vont se colorer de blanc
comme les hommes en vieillissant.
La Rhune, le Carlit, le Canigou,
(ron-ron)
le pic d'Anie, le Néouvielle, le Batoua
(un cri pour un homme)
vont retrouver leur solitude.
Les vallées des Aldudes, de la Lladure, du
Rioumajou
(ici tu apprends à vivre, là tu disparaïs)
vont voir les torrents s'endormir,
pour mieux se réveiller.
La vallée de la Gela va s'enneiger
et attendre « un fou » pour Barroude.

Ici, où dans les Pyrénées je suis né,
dans ces vallées, ancien fief de l'Ours
(Merci à celui qui m'y a emmené)
j'y ai beaucoup appris comme dans un cours
(le cours de la vie)
c'est ici dans cette vallée d'Aure
qu'est née ma passion des Pyrénées,
c'est ici que je trouve la sérénité
(que je suis autre)
c'est ici que j'aime randonner
c'est ici que je partage l'amitié
de Nantes, du Centre, de Montpellier,
toujours je vous y espérais.
« Ce pays est un monde »
ce pays est mon monde
à ceux qui m'ont accompagné,
à celle qui m'y a protégé
également ? Ô Pyrénées !
Ô Pyrénées, je découvre à dix ans
le Vautour fauve « mangeur d'enfants ».
Ô Pyrénées, tel Obélix, je suis né dedans.
Ô Pyrénées, c'est en vous que je finirai,
Mais jamais je ne pourrai oublier
ce jour où je suis ressuscité.
Passant sous le fil frontalier
je suis à 2500m (en entier) arrivé,
enfin pour me rassurer
car cette altitude m'est le max autorisé.
Comment oublier le refuge de « las cojones »,
les kilomètres ajoutés dans les nuages,
le sentier agréable pour marcher
et à l'arrière l'objectif fixé,
trois pluviiers guignards attendaient.
Passage de la frontière, comme des
contrebandiers,
pour observer ces oiseaux des steppes. Ressuscité !
Comment pourrais-je oublier
toutes ces journées passées
dans cette montagne à randonner ?
L'Ourdissetou sous la neige
le Néouvielle à la peine
et ses lacs pour s'y baigner
le Vignemale et son glacier ;
la convivialité à partager
À Barroude après sa muraille « grimpee » ?
Combien de moments ainsi rassemblés
famille, amis et autres retrouvés
comme mes jambes sur un sommet ?
Mon cœur ? Je l'ai oublié
un beau jour de l'été.
Montagne magique Ô Pyrénées !
Je vais continuer de rêver
et attendre pour nous y retrouver.
Pyrénées

Geai...rare 12/2021

*Pyrène : dans la mythologie grecque elle est la
fille de Bébryx. Elle fut séduite par Héraclès qui
lui éleva un tombeau dans les montagnes qui
prirent le nom de Pyrène...Pour devenir plus
tard les Pyrénées.

Effraie à « Bout » :

2 nichées, 8 jeunes à l'envol en 2021 !

Courant 2014, LCN s'était engagée, notamment Jacques Vion, dans un programme de construction de nichoirs spécifiques à l'Effraie des clochers. Trop fainéant pour en fabriquer, j'avais demandé à Jacques de m'en réserver un. En effet, juste avant l'application des enduits extérieurs sur ma maison neuve à Vallières-les-Grandes lieu-dit « Bout », j'avais fait percer, au grand dam du maçon, le pignon de mon garage en prévision d'une installation de ce type, vu la fréquentation régulière des lieux par l'oiseau depuis des années.



Mais pour quel bilan au 28/12/2021 ?

Année	Nb de naissances	Nb Jeunes à l'envol	Date de l'envol	Remarques
2015	4	4	18 juillet	
2016	0	0		
2017	3	2	23 juillet	1 jeune mort le 17 juillet
2018	3	3	27 juillet	1 œuf non éclos
2019	2	2	5 juillet	
2020	2	2	17 juillet	
2021	5	5	17 juillet	Première nichée, 2 œufs non éclos
2021	5	3	17 novembre	Deuxième nichée, 2 œufs non éclos
Total à l'envol		21		



Le baguage et Henry Borde

C'est un petit plaisir qu'Henry Borde, bagueur agréé auprès du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris-CRBPO (**C**entre de **R**echerche sur la **B**io**l**ogie des **P**opulations d'**O**iseaux), m'a offert. Le 15 octobre, Il est venu baguer les 3 petites dernières, une semaine avant l'envol estimé, dans le cadre d'un programme « Effraie » mis en place dans d'autres départements et qu'il a étendu à mes protégées vu le contexte et la facilité du travail. Ces bagues normalisées sont en aluminium, d'un diamètre variable selon le type et l'âge de l'oiseau (diamètre du tarse) et porte les initiales de l'organisme scientifique référent complété du nom de la Ville par exemple « MNHN Paris » pour la France. C'est un vrai travail de professionnel qui n'est pas à la portée de tous d'où l'agrément obligatoire.



On leur tira le portrait et on les différençia ainsi :



La Grosse : bague N°508922



La Moyenne : bague N°508921



La Petite : bague N°508920

Que vont-elles devenir, elles qui n'ont quitté le nid que le 17 novembre alors que le matin, depuis le 27 octobre, le thermomètre voisinait avec le 0°C ? Heureusement, une période de relative sécheresse a suivi.

Elles restèrent quelques jours à crier famine en début de nuit dans mes haies environnantes puis, plus rien.

Les chances de survie de cette nichée tardive sont bien évidemment très diminuées par rapport à celle de 5, envolée le 18 juillet, en plein été.

Le baguage nous donnera une possibilité d'en savoir un peu plus mais j'espère que non, car souvent chaque bague trouvée est signe de mortalité. Trouver une bague est une chance, la renvoyer au muséum d'origine est un acte responsable important pour la connaissance des comportements et de la dynamique des diverses espèces d'oiseaux.

Les pelotes et Michel Gervais

Le 19 novembre, je décidais de Nettoyer le nichoir. J'en retirais 2 « seaux à veau » de 12 litres remplis de pelotes en plus ou moins bon état. Une partie, en bouillie, partit fertiliser mon jardin, l'autre, fruit d'un long et minutieux tri à la main de ma part, vint rejoindre celles que j'avais trouvées au pied du pignon et que j'avais précieusement conservées et promises à Michel Gervais de Perche Nature, mammalogiste confirmé.

Ce dernier est venu récupérer les 2 précieux sacs.

Le 28/11/21 12:34, il m'adressait le message suivant :

« Bonjour,

Je démissionne devant la quantité de pelotes que tu as récupérées. J'en ai analysé 135.

Les pelotes ont une texture poilue, collante et humide que je n'ai pas l'habitude de rencontrer. Elles sont peu compactées, quelquefois sans proie. Il n'est pas rare dans une grosse pelote de ne trouver que 2 proies, là où 5-6 seraient l'habitude ! Je pense donc que ces pelotes sont celles des jeunes dont les sucs n'attaquent pas assez les tissus. J'ai même quelquefois retrouvé de la chair attestant que les jeunes organismes ne compactent pas les résidus comme un adulte.

Le cortège de proies plutôt monotone, qui me semble bien établi avec ces 135 pelotes étudiées, fait penser à celui que je trouve en campagne cultivée. Il manque les espèces des zones de friches avec de hautes herbes, ainsi que celles des bois.

- 231 campagnols de champs (70%)
- 59 mulots sylvestres (18%)
- 23 crocidures musettes (7%)
- 7 campagnols roussâtres (2%)
- 6 campagnols agrestes (2%)

Notons en plus :

- 1 mulot à collier qui manquait dans la partie ouest du département.
- 2 lézards des murailles (mal digérés !). C'est la première fois que je trouve cette proie.
- au moins 2 oiseaux (1 petit bréchet d'un petit oiseau et un crâne style merle !).

Je conserve le reste de pelotes au cas où il me viendrait l'envie de continuer l'analyse. Mais il faut que je consacre mon temps à la rédaction maintenant...

Merci pour ton aide

Michel

Finalement, l'étude ne révolutionne pas les connaissances mais :

La découverte de la présence du mulot à collier à Vallières-les-Grandes, est intéressante. Elle semble correspondre à peu près à la limite occidentale de répartition retenue pour l'espèce en Europe, hors Royaume-Uni.

Apodemus flavicollis (melchior 1834)

est une espèce de rongeurs de la famille des muridés. Il est appelé Mulot à collier, Mulot à collier roux ou Mulot fauve. C'est un petit mammifère sylvestre, nocturne et volontiers arboricole. Il se distingue des autres mulots par une tache jaune sous et parfois autour du cou.

(Sources Wikipédia)



La présence du lézard des murailles, (Podarius muralis), reptile avide de soleil, dans les proies de l'Effraie des clochers, oiseau qui chasse plutôt au crépuscule et à l'aube, est pour moi une surprise.



Les sites d'Effraies à Vallières Les Grandes

D'après mes observations et ma collecte de données sur les 4000 hectares de la commune depuis novembre 2014, date de mon emménagement, je peux dire qu'elle est bien présente avec au moins 13 couples dont 8 nicheurs certains. (**N** : Nicheur certain (jeunes entendus ou vus). **NP** : Nicheur probable (couple observé ou entendu en période de reproduction).

Lieu-dit	N	NP
Bout	1	
Grand Lay (environs)	1	1
La Belle Etoile	1	
La Billetterie, Les Monnaies	1	
Le Petit Prinçay	1	
La Genaudière sud		1
Le Plessis (environs)		1
La Gendrie est, La Bruyère		1
Centre bourg près cimetière	1	
La Hutterie	1	
Fardeau	1	
La Petite Carte		1
Total	8	5

Pour ma part, je ne regrette pas d'avoir invité l'Effraie des clochers chez moi. Elle a occupé de suite le logement proposé. Fidèle au site depuis 7 ans, elle sera aussi ma compagne jusqu'à la fin de mes jours (elle ou sa descendance). C'est un vrai cadeau rassurant et sans nuisances notables. Chaque soir, quand je sors un peu précipitamment sur ma terrasse, elle réagit par un faible chuintement ou parfois par un cri terrifiant, mais je sais qu'elle est là, rassurante, pas très loin à me surveiller discrètement. Sauvage, libre et très proche à la fois, je suis très heureux d'héberger la dame blanche. Je souhaite à tous, ce grand privilège.

François BOURDIN





Photographie F Bourdin

Nous avons appris par l'Office Français de la Biodiversité de Loir-et-Cher (ex O.N.C.F.S) qu'une procédure délictuelle avait été établie à **X** en novembre 2020 après la découverte par les inspecteurs de l'environnement, disposés autour d'un plan d'eau, de pièges prohibés et d'un appât peut-être empoisonné au Carbofuran, tous destinés à la destruction de la faune sauvage et notamment aux espèces protégées rapaces.

De ce fait, les administrateurs de Loir-et-Cher Nature par délibération de son conseil d'administration du 11 janvier 2021 en audioconférence par SKYPE, avaient mandaté leur **vice-président** François BOURDIN, pour défendre ce qui portait préjudice à son objet et à ses intérêts et ont domicilié leur association chez lui, au 8 Bout 41400 Vallières-Les-Grandes.

Le 13 février 2021, François Bourdin au nom de Loir-et-Cher Nature, portait plainte contre **T** domicilié **X** à **X** pour les délits de :

Tentative de destruction d'espèces animales non domestiques protégées au sens de l'article L415-3 du code de l'environnement (**peines prévues 3 ans de prison, 150 000 € d'amendes**).

Chasse à l'aide d'un engin, d'instrument, mode ou moyen prohibé et d'emploi de drogues et appâts de nature à enivrer le gibier ou à le détruire au sens de l'article 428-4 du code de l'environnement (**2 ans d'emprisonnement et de 30 000 Euros d'amende**).

LCN se réservait aussi, dans l'attente des résultats d'analyse confirmant comme suspecté, la présence de CARBOFURAN dans l'appât et dans les micro-granulés de couleur bleue utilisés, le droit de porter **plainte aussi** pour les délits de :

De détention d'un produit phytopharmaceutique au sens de l'article L 253-1 du code rural et de la pêche maritime, interdit en France à la détention tel **que prévu** à L'article L 253-17 II paragraphes 1°, 2°, 3° et 4° du code rural et de la pêche maritime, passible de **6 mois d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende**.

D'utilisation d'un produit phytopharmaceutique au sens de l'article L 253-1 du **même code**, interdit en France à l'utilisation agricole ou non agricole, tel **que prévu** à son 'article L 253-17 II paragraphes 1°, 2°, 3° et 4° passible de **6 mois d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende**.

Loir-et-Cher Nature (LCN) a obtenu l'agrément départemental d'association pour la protection de l'environnement en Loir-et-Cher le 30 mars 1978, renouvelé à plusieurs reprises dont le dernier pour 5 ans, le 5 juillet 2018, cela selon les dispositions du code de l'environnement. A ce titre, elle peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elle a pour objet de défendre.

LES FAITS

Monsieur **T** piégeur agréé, né le **X** et domicilié **X** à **X** a fait l'objet d'une convocation (COPJ) devant le Tribunal Judiciaire de Blois de la part des inspecteurs du Service Départemental de l'Agence Française de la Biodiversité de Loir-et-Cher (O.F.B) ex Office National de la Chasse et de La Faune Sauvage du Loir-et-Cher (O.N.C.F.S) pour une audience le 8 juin 2021 13 h 30, puis reportée au 9 juin même heure et finalement au **25 janvier 2022 13 heures 30**.

Le dossier dont le N° d'enregistrement parquet est **21-106-32**, avait été adressé au greffe du Tribunal judiciaire de Blois le 23 mars 2021.

Les 24 et 25 novembre 2020, suite à une information d'une personne désirant garder l'anonymat, les inspecteurs de l'OFB ont constaté, autour et sur la digue d'un étang situé au milieu d'une plaine de cultures céréalières entrecoupée de petits bosquets, au **lieu-dit X** situé sur la commune de **X** :

- ❖ Que des pièges avaient été tendus par **T** sans que son N° d'agrément de piégeur ne soit indiqué et surtout, que certains étaient prohibés depuis de nombreuses années dont un à palettes et à mâchoire dentée fixé au sommet d'une mue grillagée contenant un pigeon domestique vivant à l'intérieur en guise d'appât,
- ❖ Qu'un demi-lapin de garenne recouvert de granulés de couleur bleu-vert, avait été déposé au sol, à découvert, sans précautions particulières. L'analyse a révélé ensuite que l'appât et les granulés contenaient du CARBOFURAN (un produit phytosanitaire insecticide jadis destiné à la désinfection des sols), interdit à la détention et à l'utilisation depuis 2008 du fait de sa toxicité importante. Ce produit détourné de son utilisation agricole initiale, était manifestement destiné à tout animal susceptible de le consommer et notamment à la destruction des rapaces (espèces protégées).

LCN ET LES RAPACES

Loir-et-Cher Nature ex « SEPN de Loir-et-Cher », œuvre sans relâche, depuis sa création voici 52 ans, dans le domaine de la protection de la nature. **Les rapaces n'ont pas été son moindre souci.**

Elle a assuré un suivi régulier de ces espèces en Loir-et-Cher et a participé directement aux observations, aux études préalables et pour certains à la rédaction d'articles voire de documents importants relatifs à l'avifaune du Loir-et-Cher **dont les rapaces.**

- **L'ATLAS DES OISEAUX DE FRANCE METROPOLITAINE DE NIDAL ISSA ET YVES MULLERE. NIDIFICATION (2005-2012) et PRESENCE HIVERNALE (2009-2013)**
- L'ouvrage « **RAPACES NICHEURS DE FRANCE : DISTRIBUTION, EFFECTIFS ET CONSERVATION 2000-2002** ».
- La revue « **RECHERCHES NATURALISTES EN REGION CENTRE N°13 OCTOBRE 2004** intitulée « **LES RAPACES DIURNES DE LOIR-ET-CHER, STATUT, REPARTITION, ECOLOGIE** ».
- « **L'AVIFAUNE DE LOIR-ET-CHER, INVENTAIRE COMMUNAL 1997-2002** » « **LES OISEAUX DU LOIR-ET-CHER** ».

Elle a aussi entrepris des actions de terrain pour connaître et protéger les rapaces.

- Le recensement en 1987 DES AIRES DE NIDIFICATION DE **LA BUSE VARIABLE** EN FORET DE RUSSY AU SUD DE BLOIS (travail d'Alain HARDY membre de Loir-et-Cher Nature).
- Depuis 1976, la protection des **3 espèces de busards** en plaine de grande culture du Loir-et-Cher **qui sont** des rapaces qui nichent au sol dans les céréales à paille (blé, orge, seigle) et dont les nichées sont directement menacées par la moisson.
- Certains de ses membres ont aussi assuré à l'occasion et suivant leurs lieux de résidence, le suivi des rapaces diurnes et nocturnes dans certains secteurs. Ainsi, de 1991 à ce jour, dans le rayon de 5 km autour du **lieu-dit X** à **X** où ont été faites les constatations de l'OFB des observations ont été réalisées, Réparties sur les 6 parties de communes environnantes A, B, C, D, E, F, elles sont regroupées dans les 6 tableaux qui suivent :

A																			
Autour des palombes	N97	N16																	
Balbusard pêcheur	X09	X16																	
Bondrée apivore	X97	X99	X02																
Busard cendré	N91	N02	X03	N05	N08	N09	N10	N11	N12	N13	N14	N15							
Busard des roseaux	N91	N93	X94	X97	X00	X01	X03	N04	X09	X10	X12	N13	X15	X16	N18	X19			
Busard Saint-Martin	X95	N97	X98	N99	X00	N02	X03	N04	N05	N06	N09	N10	N11	X11	N12	N13	X14	N15	X16
Buse variable	N97	X00	N01	N02	X03	X04	X05	X08	X09	X10	X11	N12	X13	N15	N16	N17	X18	X19	D19
Chevêche d'Athéna	N99	N02	X09	N10	X11	N12	X13	N15	N16	X19	N20								
Circaète Jean-le-blanc	X02	X10	N11																
Effraie des clochers	X92	X91	X91	X97	X98	X00	X01	X02	X03	X04	X05	X06	X07	X08	X10	X11	X12	X15	X19
Epervier d'Europe	N97	X00	N02	X10	X11														
Faucon crécerelle	X00	X91	N97	X01	N02	X03	X04	N05	X07	X08	N09	X10	N11	N12	X13	N15	N16	X17	X19
Faucon hobereau	X97	X01	X02	X11	X13	X19													
Hibou moyen-duc	N12	X16	N19																
Elanion Blanc	X20																		

B											
Bondrée apivore	X97	X02	X04								
Busard cendré	X04	X09	X13								
Busard des roseaux	X97										
Busard Saint-Martin	X93	N96	N97	N00	N04	X05	N08	N10	N11	N12	X13
Buse variable	X97	X01	X04	X16							
Chevêche d'Athéna	N04	N07									
Chouette hulotte	N07										
Effraie des clochers	X97	X02									
Faucon crécerelle	N97	N02	X01	X03	X05	X17					
Faucon pèlerin	X91	X97	X12								
Hibou moyen-duc	X04	N07									
Elanion blanc	N20										

C																
Autour des palombes	X16															
Balbusard pêcheur	X09															
Bondrée apivore	X13															
Busard cendré	X10															
Busard des roseaux	X10	X16														
Busard Saint-Martin	X89	X92	X94	N97	N98	N00	X02	X03	X05	X10	N11	X13				
Buse variable	X93	X02	N97	X03	X04	X10	X11	X12	X13	X16	X19					
Chevêche d'Athéna	N10	X11														
Chouette hulotte	X93	N17	N18													
Effraie des clochers	X92	X91	X97	X98	X00	X01	X04	X08								
Epervier d'Europe	X97	X02														
Elanion Blanc	X20															
Faucon crécerelle	X97	X01	X02	X03	X04	X05	X08	X09	X10	X11	N12	X15	X16	X17	X19	
Faucon hobereau	X11	X12														
Hibou moyen-duc	N97	X10														

D							
Bondrée apivore	X97	X02					
Busard Saint-Martin	N93	X97	X02	X04	X05	X18	X20
Buse variable	N97	N02	X91	X00	X11		
Faucon crécerelle	X97	X02	X05	X10			

E											
Balbusard pêcheur	X84	X97	X02								
Busard Saint-Martin	N93	X97	X02	X09							
Buse variable	X97	X99	X00	X01	X02	X05	X10	X12	X17		
Chevêche d'Athéna	N97	N02									
Chouette hulotte	X97	X02									
Effraie des clochers	N97	N02	X04	X05	X17	X18					
Epervier d'Europe	X97	X99	X02								
Faucon crécerelle	N97	X99	X01	N02	X08	X10	X15	X16	X18	X19	
Hibou moyen-duc	N97	N02									

F																			
Balbusard pêcheur	X89	X97	X02	X01	X04	X07	X09	X10	X14	X16	X18								
Bondrée apivore	X97	X99	X02	X19															
Busard cendré	X05	X09																	
Busard des roseaux	X98	X02																	
Busard Saint-Martin	X92	N93	X94	X95	X97	N02	X98	N00	N01	N03	X04	N05	X06	N07	X08	X11	X16	X17	X19
Buse variable	X89	X91	N93	N97	N00	N01	N02	X04	X06	X07	X08	X09	X10	X11	X12	X13	X15	X18	X19
Chevêche d'Athéna	X15	X16	X19																
Chouette hulotte	N02	X03	X14	X15	X16	X19													
Effraie des clochers	N97	X99	X00	X01	X02	N03	X04	X05	X06	X07	X10	X11	X12	X13	X14	X15	X16	X17	X19
Epervier d'Europe	X02	X15																	
Faucon crécerelle	N97	N00	X01	N02	X03	X04	X05	X06	X08	X09	X10	X11	X12	X13	X15	X16	X18	X19	
Faucon hobereau	N97	N02																	
Hibou moyen-duc	N97	N99	X02	N04	X08	X09	X12	X13											
Milan noir	X00	X02	N12	X13	N14	X19													

(X = présence, N = Nicheur, le nombre associé correspond à l'année d'observation).

Ainsi, depuis 1991, il a été au moins vu dans un rayon de 5 km autour du lieu-dit X à X, les 17 espèces de rapaces diurnes et nocturnes suivantes :

Faucon hobereau (Falco subbuteo).
Faucon pèlerin (Falco peregrinus).
Balbusard pêcheur/Balbusard fluviatile (Pandion haliaetus).
Bondrée apivore (Pernis apivorus).
Elanion blanc (Elanus caeruleus).
Milan noir (Milvus migrans).
Circaète Jean-le-blanc (Circaetus gallicus).
Busard des roseaux/Busard harpaye (Circus aeruginosus).
Busard Saint-Martin (Circus cyaneus).
Busard cendré (Circus pygargus).
Epervier d'Europe (Accipiter nisus).
Autour des palombes (Accipiter gentilis).
Buse variable (Buteo buteo).
Effraie des clochers (Tyto alba).
Chouette hulotte (Strix aluco).
Chevêche d'Athéna (Athene noctua).
Hibou moyen-duc (Asio otus).

Par conséquent, en utilisant des méthodes de piégeage et d'empoisonnement susceptibles de mettre en danger 17 rapaces protégés, T a agi sans se soucier des éventuels dommages et mises en danger de mort qu'il pouvait causer à la faune protégée qui l'entourait et ainsi directement contrecarrer l'action de LCN qui s'était notamment donné mission, de les défendre. Cette façon irresponsable et inacceptable, de se comporter surtout de la part d'un chasseur, piégeur agréé, nous habilite à agir et à demander à T réparation du préjudice moral causé.

LES DELITS

CODE DE L'ENVIRONNEMENT

L'Article L 411-1 du code de l'environnement stipule :

« Lorsqu'un intérêt scientifique particulier, le rôle essentiel dans l'écosystème ou la préservation du patrimoine naturel, justifient..... la conservation d'espèces animales non domestiques ..., sont interdits...sur tout le territoire et en tout temps, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle ...d'animaux de ces espèces ... ».

L'article L 415-3 précise

✚ **Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende**, le fait de porter atteinte à la conservation d'espèces animales non domestiques, à l'exception des perturbations intentionnelles ...

✚ **La tentative des délits prévus ...est punie des mêmes peines.**

L'arrêté du 29 octobre 2009 fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Il stipule notamment en son article 3 :

« Pour les espèces d'oiseaux dont la liste est fixée ci-après, sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps : - **La destruction.... Des oiseaux dans le milieu naturel** : Dans cette liste **figurent notamment les 17 espèces qui fréquentent le site et ses abords.**

Comme évoqué précédemment, leur tentative de destruction est tout aussi punissable. Ce sont donc bien **17 espèces** au moins de rapaces qui fréquentant ou pouvant fréquenter le lieu-dit **X à X** ont pu être victimes depuis des années, des agissements de **T**.

LE CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME

Les articles L 253-1 et suivants du Code rural et de la Pêche Maritime constituent les mesures d'application dans le droit français du règlement n°1107/2009 du parlement européen et du Conseil de l'Europe du 21 octobre 2009 relatif à la mise sur le marché des produits phytosanitaires dans l'Union Européenne).

L'Article L 253-17 II paragraphes 1°, 2°, 3° et 4° du même code stipule notamment : « Est puni de six mois d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende

1° Le fait **d'utiliser** un produit défini à l'article L. 253-1 s'il ne bénéficie pas d'une autorisation ;

2° Le fait pour l'utilisateur final **de détenir** en vue de l'application un produit défini à l'article L. 253-1 s'il ne bénéficie pas d'une autorisation.

3° Le fait d'utiliser un produit défini à l'article L. 253-1 en ne respectant pas les mentions portées sur l'étiquette ;

4° Le fait de ne pas respecter les conditions d'utilisation d'un produit fixées par l'autorité administrative »

Un avis aux fabricants, distributeurs et utilisateurs de produits phytopharmaceutiques contenant les substances carbosulfan, carbofuran, diuron, cadusafos, haloxyfop-R est paru au J.O. 204 du 4 septembre 2007 et stipule :

septembre 2007 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 144 sur 158

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Avis aux fabricants, distributeurs et utilisateurs de produits phytopharmaceutiques contenant les substances carbosulfan, carbofuran, diuron, cadusafos, haloxyfop-R

NOR : AGR0704210V

Conformément aux dispositions prévues par les articles L. 253-1 à L. 253-17 du code rural relatifs à la mise sur le marché des produits antiparasitaires à usage agricole, en application des décisions de la Commission n° 2007/415/CE du 13 juin 2007, n° 2007/416/CE du 13 juin 2007, n° 2007/417/CE du 13 juin 2007, n° 2007/428/CE du 18 juin 2007 et n° 2007/437/CE du 19 juin 2007, le ministre de l'agriculture et de la pêche décide du retrait des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant au moins une des substances carbosulfan, carbofuran, diuron, cadusafos ou haloxyfop-R pour tous les usages agricoles et non agricoles. Les dates de retrait des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant ces substances actives sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Les retraits sont effectués dans les conditions suivantes :

Les dates limites d'écoulement des stocks et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant les substances carbosulfan, carbofuran, diuron, cadusafos ou haloxyfop-R sont indiquées dans le tableau ci-après :

	RETRAIT AMM	DATE LIMITE D'ÉCOULEMENT DES STOCKS (*)	
		A la distribution	A l'utilisation
Carbosulfan.....	1 ^{er} décembre 2007	30 mai 2008	13 décembre 2008
Carbofuran.....	1 ^{er} décembre 2007	31 août 2008	13 décembre 2008
Diuron.....	1 ^{er} décembre 2007	30 mai 2008	13 décembre 2008
Cadusafos.....	1 ^{er} décembre 2007	30 mai 2008	13 décembre 2008
Haloxyfop-R.....	1 ^{er} décembre 2007	30 mai 2008	13 décembre 2008

(*) En matière phytosanitaire, les délais indiqués dans la présente avis ont sans préjudice de l'application des directives fixant les limites maximales applicables aux résidus de ces substances.

Les décisions individuelles de retrait d'autorisation de mise sur le marché de chaque produit sont notifiées aux sociétés détentrices.

Les spécialités concernées détenues par les distributeurs après la date limite de commercialisation et par les utilisateurs après la date limite d'utilisation sont des déchets. Le détenteur de ces déchets est responsable de leur élimination et est tenu de procéder à leur élimination conformément à l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

« Conformément aux dispositions prévues par les articles L. 253-1 à L. 253-17 du code rural relatifs à la mise sur le marché des produits antiparasitaires à usage agricole, en application des décisions de la Commission no 2007/415/CE du 13 juin 2007, no 2007/416/CE du 13 juin 2007, no 2007/417/CE du 13 juin 2007, no 2007/428/CE du 18 juin 2007 et no 2007/437/CE du 19 juin 2007, le ministre de l'agriculture et de la pêche décide du retrait des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant au moins une des substances carbosulfan, **carbofuran**, diuron, cadusafos ou haloxyfop-R pour tous les usages agricoles et non agricoles. Les dates de retrait des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques contenant ces substances actives sont indiquées dans le tableau ci-dessous. Les retraits sont effectués dans les conditions suivantes Les dates limites d'écoulement des stocks et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant les substances carbosulfan, **carbofuran**, diuron, cadusafos ou haloxyfop-R sont indiquées dans le tableau ci-après :

Par conséquent, le fait d'avoir utilisé pendant des années, même à des fins non agricoles, un produit phytopharmaceutique à base de Carbofuran, dépourvu d'autorisation de mise sur le marché (AMM) et interdit à la détention depuis le 15 décembre 2008, constitue bien l'élément légal du délit susvisé.

Les éléments légaux des délits de tentative de destruction d'espèces protégées et de détention et d'utilisation de produits phytosanitaires contenant du Carbofuran interdit en France depuis 2008, sont constitués.

IDENTITE DU RESPONSABLE

- **T** est piégeur agréé N° **X**
- Les inspecteurs ont bien constaté le dépôt d'une déclaration de piégeage en mairie de **X** au lieu-dit « **X** » à **X** sur un terrain de 75 ha appartenant à l'indivision **T**, c'est-à-dire à sa mère et à lui-même, suite au décès de son père.
- Le 25 novembre 2020 à 18 heures, **T** interpellé sur les lieux des constatations alors qu'il est affairé à décharger des branchages, reconnaît rapidement être l'auteur des infractions constatées : piégeage avec des engins prohibés et pose d'appât empoisonné. A cette occasion, il remet aux enquêteurs un seau contenant des granulés gris bleu contenant un produit phytosanitaire de marque commerciale : CURATER ou TEMIK.

Par conséquent, l'auteur des faits est parfaitement identifié.

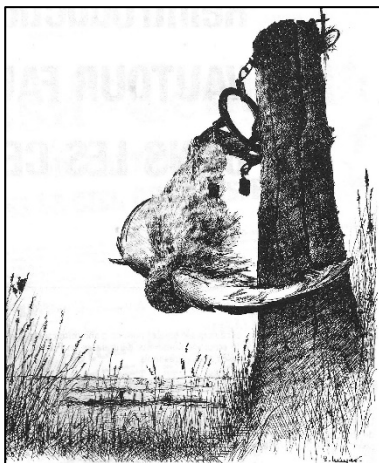
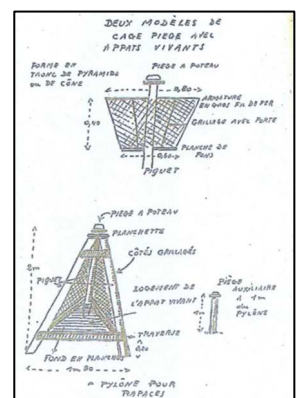
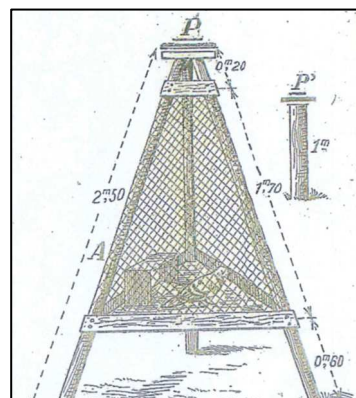
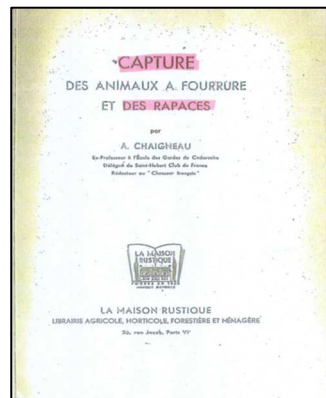
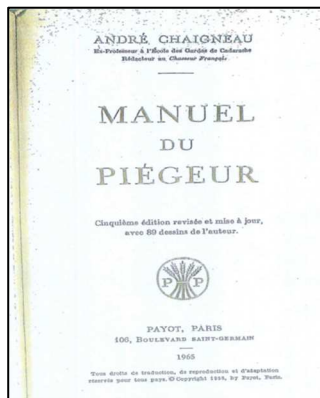


Le piège à palettes et à mâchoire dentée fixé au sommet d'une mue grillagée contenant un pigeon domestique vivant à l'intérieur en guise d'appât, avait été posé à découvert sur la digue d'un étang.

Ce type d'engin bricolé artisanalement était manifestement destiné **aux rapaces aujourd'hui tous protégés.**

La documentation ancienne jointe au dossier par les inspecteurs de l'OFB et parue à une époque où les rapaces n'étaient pas encore protégés, en atteste.

Le « Guide de capture des animaux à fourrure et rapaces » et « Le Manuel du Piégeur » tous deux rédigés par A CHAIGNEAU ex-professeur à l'école des gardes de Cadarache, rédacteur au journal « Le Chasseur Français » et édités respectivement, par la Maison Rustique et Payot, sont explicites. Pour ce type de piège, selon le type d'appât utilisé, étaient ciblés : **les milans, les busards, les autours et éperviers, les faucons, la buse** Si le piège était détendu avant le crépuscule, seuls les rapaces diurnes étaient piégés. Si tel n'était pas le cas, **les rapaces nocturnes en faisaient aussi les frais.**



Ce type de piège est aussi à rapprocher des pièges à poteaux qui durant des années, ont broyé les pattes de dizaines de milliers de rapaces diurnes et nocturnes jusqu'à leur protection en 1968.

L'appât constitué d'un demi-lapin de garenne recouvert de micro-granulés bleus stockés dans un seau remis par T aux enquêteurs, avait été déposé au sol.

Après saisies du contenu du seau et de l'appât et envois à l'analyse, il s'est avéré que le produit utilisé était un produit phytopharmaceutique (insecticide agricole) qui contenait du **CARBOFURAN**, une matière active de la famille des carbamates, très dangereuse jadis utilisée pour le traitement des sols en agriculture et interdite à la détention et à l'utilisation en France depuis décembre 2008.

Les résultats des analyses effectuées le 25/02/2021 sur les divers scellés réalisés par les inspecteurs de l'O.F. B et les conclusions du responsable Philippe BERNY de l'expertise toxicologique du laboratoire Campus Vétérinaire de Lyon, 1, Avenue Claude Bourgelat 69280 Marly l'Etoile, n'ont laissé aucun doute là-dessus.

Date de l'analyse : 25/02/2021

Carbamates sur Appât (POSITIF)

(Référence produit suspect)

Intitulé de l'analyse	Résultat	LQ	Commentaires	VU*/Tox*C
Aldicarbe (HPLC)	< 5 µg/g		Négatif	-
Méthiocarb (HPLC)	< 5 µg/g		Négatif	-
Carbofuran (HPLC)	4757 µg/g		Positif	-

Date de l'analyse : 25/02/2021

Carbamates sur Appât (POSITIF)

(Référence morceau de cadavre)

Intitulé de l'analyse	Résultat	LQ	Commentaires	VU*/Tox*C
Aldicarbe (HPLC)	< 5 µg/g		Négatif	-
Méthiocarb (HPLC)	< 5 µg/g		Négatif	-
Carbofuran (HPLC)	2280,5 µg/g		Positif	-

La conclusion était : « Les analyses permettent de confirmer la présence de CARBOFURAN... ».

LE CARBOFURAN

C'était le composant de la famille des carbamates pour certains produits phytopharmaceutiques à usage d'insecticide agricole. Jusqu'en 2008, il avait obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM) par le Ministère de l'agriculture et de la pêche pour le traitement des sols.

En France, du fait de son extrême toxicité pour les animaux (mammifères, poissons notamment...), tous les produits phytopharmaceutiques contenant du CARBOFURAN ont vu le retrait de leur AMM par ce même ministère. Un avis aux fabricants, distributeurs et utilisateurs de produits phytopharmaceutiques contenant les substances carbofuran, **CARBOFURAN**, diuron, cadusafos, haloxyfop-R avait fait l'objet d'une parution au JORF du 4 septembre 2007. Il fixait la date d'écoulement des stocks à la distribution au 31 août 2008 et la limite d'utilisation au 13 décembre 2008 pour tous les usages agricoles ou non agricoles.

La violence du poison CARBOFURAN est bien connue des agriculteurs chasseurs « anti-rapaces ». Les produits commerciaux à bases de carbamates vendus sous le nom de TEMIK et CURATER, sont régulièrement impliqués en France dans la plupart des dossiers d'empoisonnements dont certains de rapaces prestigieux. C'est pourquoi, ils le conservent soigneusement et le cachent depuis son interdiction plutôt que de le restituer aux organismes collecteurs.

Pour étayer ces propos, voici les cas connus de LCN, de destructions volontaires de rapaces en Loir-et-Cher au Carbofuran.

Commune	Identité responsable	Objet	Date
LORGES	T P Président de Société de chasse	Empoisonnement d'un Busard cendré mâle par détournement d'emploi de TEMIK (insecticide à base d'Aldicarbe Rhône Poulenc)	14/05/1992
BOISSEAU	X ?	Empoisonnement de 2 milans noirs avec appâts imprégnés de Carbofuran (détournement emploi de CURATER Bayer).	23/04/1995
MOLINEUF	H S chasseur	Empoisonnement d'une Buse variable par détournement emploi TEMIK OU MEVINPHOS	Mai-1995
SAINT-ROMAIN-SUR-CHER	C.C chasseur	Empoisonnement de 3 buses variables par détournement d'utilisation Temik (Aldicarbe)	07/04/2001
BOISSEAU	X	Empoisonnement d'1 Milan royal par détournement d'utilisation de Mévinphos (insecticide organo-phosphoré)	3/06/2011
Fossé	M L garde-chasse particulier et piéteur agréé	Empoisonnement de 2 buses au Carbofuran en Zone Natura 2000 Petite Beauce	Mars à avril 2017

Fin 2020, la Ligue nationale de Protection des oiseaux (LPO) a remis le sujet au cœur de l'actualité avec sa campagne pour la sauvegarde des milans royaux. **Le Carbofuran y est toujours pointé du doigt** malgré son interdiction à la détention depuis 2008



Il est bon de rappeler que les organismes revendeurs de produits phytosanitaires organisaient chaque année, notamment en Loir-et-Cher (AXEREAL Blois, PHYTOSERVICE Maves ...), en début de saison (janvier), des opérations de collecte des emballages vides qui contiennent des résidus de produits dangereux mais aussi le retrait des produits inutilisables qui ont perdu leur autorisation de mise en marché (AMM) comme le CARBOFURAN. **En conservant de son père exploitant agricole, ce pesticide agricole interdit à la détention et à l'utilisation depuis 2008 alors qu'il n'a jamais été agriculteur, T chasseur et piégeur agréé, savait donc parfaitement ce qu'il faisait.**

Cet appât exposé sans précautions particulières pour éviter que des espèces protégées ne le consomment était aussi manifestement destiné aux rapaces.

Commentaires

Il n'est pas possible qu'au lieu-dit « X » à X, situé :

- à 2 km de l'Etang X où nichent les busards des roseaux,
- à 2 km du plateau céréalier de X où nichent busards cendrés, Saint Martin et roseaux, faucons crécerelles et hobereaux...
- à proximité de nombreux bois et bosquets abritant buses, autours, éperviers.
- et où dans un rayon de 5 km autour depuis 1991, 17 espèces de rapaces plus ou moins charognards, ont été observées

que nombre de ces espèces, la plupart nicheuses, n'aient pas été victimes, au cours du temps, des pratiques illégales de T, sans parler de celles migratrices de passage, en haltes migratoires pré et postnuptiales pour leur repos et leur subsistance, (milans notamment).

Cela est d'autant plus vraisemblable, que selon les dires de T, les animaux piégés, capturés et empoisonnés, étaient brûlés au fur et à mesure.

Les éléments matériels (pièges + poison) des délits de tentative de destruction d'espèces protégées et de détention et d'utilisation de produits phytosanitaires contenant du CARBOFURAN interdit en France depuis 2008, sont constitués.

ELEMENTS MORAUX

Il faut remarquer que c'est grâce à la dénonciation d'une personne choquée par les agissements de T et qui a souhaité garder l'anonymat que la pratique a cessé. T a été entendu dans les locaux de l'OFB de Blois le 3 décembre 2020 à 16h05 :

Il ressort de cette audition :

Sur le piégeage

Qu'il n'est pas un novice en matière de chasse et de piégeage. Il a passé son permis de chasser en 1976, il chasse depuis 1977 et est piégeur agréé depuis l'année 2000 sous le N° X.

Qu'il s'occupe depuis des années personnellement de la régulation des prédateurs sur la copropriété qu'il possède avec sa mère afin que les populations de petit gibier se développent.

Qu'il capturait annuellement une vingtaine de renards, 3 ou 4 martres et une vingtaine de corvidés et **qu'il incinère ses prises sous des branchages.**

Qu'il utilise certains pièges maintenant illégaux fabriqués jadis par son père décédé.

Qu'il se contredit à propos du piège à palettes et à mâchoires, en disant dans un premier temps qu'on lui a donné depuis longtemps et déclare après, le posséder depuis environ un an.

Qu'il sait que ce type de piège détenu par lui depuis très longtemps mais qu'il prétend n'utiliser seulement que depuis 3 semaines, était interdit depuis de nombreuses années.

Qu'il reconnaît que ce type de piège peut faire office de perchoir pour un oiseau et être plus efficace pour un prédateur venu des airs.

Qu'il dit ne pas savoir si le fait de mettre un pigeon vivant pouvait inciter un rapace à venir.

Qu'il prétend n'avoir jamais capturé de rapace avec ce piège.

Sur l'appât empoisonné au Carbofuran

- Que le demi-lapin de garenne imprégné de CARBOFURAN était destiné à l'élimination des renards et qu'il était en place depuis 3 semaines avant le constat des inspecteurs de l'OFB.
- Que ce n'est pas la première fois qu'il pratiquait ainsi.
- Que la méthode employée lui avait été enseignée par son père exploitant.
- Que saupoudrer l'appât était simple et rapide et que le prédateur mourait sur le coup.
- Que le fait de poser l'appât à 50 m d'un chemin de grande randonnée (GR) n'était pas préoccupant pour lui et que toute façon, les chiens n'avaient pas à traîner sans leur maître.
- Que son père utilisait les spécialités commerciales CURATER ou TEMIK pour empoisonner les renards alors que ces insecticides étaient normalement homologués pour la désinfection des sols pour la culture des betteraves **alors que son père n'avait jamais pratiqué cette culture.**

Par conséquent, bien que **T** s'en défende et même s'il n'est pas de préjudice direct constaté faute de cadavres de rapaces découverts lors des interventions des 24 et 25 novembre 2020, il a bien continué à perpétuer les techniques illégales enseignées par son père et jadis préconisées par les experts en destruction de rapaces, à une époque où ils n'étaient pas encore protégés. Ce qui est d'ailleurs tout à fait en accord avec ses convictions, lui qui, interrogé par l'enquêteur sur la protection des rapaces, a répondu, « qu'il y a du bon et du mauvais, que certaines espèces ont disparu à cause des rapaces, qu'ils devraient faire l'objet d'une gestion comme le gibier ».

Le fait que **T** n'ait pas pris les mesures drastiques indispensables pour que les rapaces ne soient pas victimes du piège à mâchoires et du poison, est bien la preuve qu'ils étaient visés. Il n'en éprouve d'ailleurs aucun regret, aucun remords, aucune culpabilité.

On doit souligner aussi, la non sélectivité des pratiques et le manque de précautions prises à l'égard des animaux de compagnie pouvant échapper à la vigilance de leurs maîtres lors des promenades sur le chemin GR tout proche.

Également, on ne peut que s'indigner :

De l'acquisition de produits phytosanitaires à base de CARBOFURAN, homologués à l'époque à des fins agricoles sans en avoir d'ailleurs l'emploi, pour les détourner comme poisons à l'égard de la destruction de la faune sauvage.

De la conservation et de la transmission de génération en génération de ces mêmes produits devenus interdits à la détention et à l'utilisation depuis 2008 alors qu'il y avait eu, en son temps et du fait de leur extrême dangerosité, des opérations de collecte pour leur élimination des circuits. Donc cet usage n'était pas le fait du hasard et sous-entendait obligatoirement des pratiques d'un autre âge héritées semble-t-il du père pour "traiter les problèmes" à la sauce familiale. Que de tels agissements relèvent d'un piègeur agréé depuis 2000 et qu'ils ne peuvent se résumer à un flagrant délit ponctuel de tentative de destruction de rapaces. On est en droit de penser que **T** a toujours pratiqué ainsi et qu'il a régulièrement mis en danger et de façon concomitante et constante, les rapaces depuis toujours. Cette capacité de nuisance sans limites, du siècle dernier inspire autant le rejet que le dégoût dans un monde où la biodiversité a tant de peine à se maintenir...

Pour nous, la mauvaise foi de **T** saute aux yeux. Au final, heureusement que les inspecteurs de l'environnement sont intervenus pour faire cesser ce petit manège vicieux qui durait depuis longtemps et qui aurait pu continuer encore pendant des années au détriment des espèces de rapaces menacées de disparition et pour lesquelles nous faisons tout pour leur survie

Les éléments moraux des délits de tentative de destruction de rapaces protégés par piégeage et empoisonnement et de détention et d'utilisation de produits phytosanitaires contenant du CARBOFURAN interdit en France depuis 2008, sont bien constitués.

En conclusion, les éléments (légal, matériel et intentionnel) des délits de tentative de destruction d'espèces protégées rapaces et de détention et d'utilisation de produits phytosanitaires contenant du Carbofuran interdit en France depuis 2008, sont réunis pour qu'ils soient parfaitement constitués.
--

LES PEINES

Il n'appartient pas à la partie civile demanderesse de demander une application sévère de la loi seule prérogative du ministère public, toutefois Loir-et-Cher-Nature rappelle que le délit de tentative de destruction d'espèce protégée, selon l'article L 415-3 du code de l'environnement, est punissable de trois ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

Celui de détention illégale et d'utilisation de Carbofuran, selon l'article L 253-17 II paragraphes 1°, 2°, 3° et 4° du code rural et de la pêche maritime, de 6 mois d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

En complément, LCN souhaiterait comme le prévoit l'article L 415-5 du même code que le jugement de condamnation ordonne l'affichage ou la publication d'un extrait du jugement.

Également LCN souhaiterait que **T** soit condamné **au retrait à vie** de son agrément comme piégeur agréé.

LE PREJUDICE SUBI ET SA REPARATION

Le travail important réalisé par Loir-et-Cher Nature sur le suivi et la protection des populations de rapaces en Loir-et-Cher a entraîné des coûts réels en déplacements, achats de matériel d'optique, de photographie. A cela, il faut ajouter des frais de communication, d'impressions et de publications et préciser que, bien que ce travail ait été le fruit du bénévolat, il a été réalisé par des gens hyperspécialisés et compétents et est donc inestimable.

Loir-et-Cher Nature ne peut tolérer ce type d'agissement qui bafoue ses valeurs liées au respect de la vie et des lois. Elle demande réparation pour son préjudice moral. Elle a évalué son préjudice en tenant compte des atteintes graves portées à ses intérêts statutaires, aux actions engagées pour promouvoir, encourager la préservation des rapaces en Loir-et-Cher. Cela d'autant plus que le prévenu a agi en toute connaissance de cause, en déposant des pièges et en utilisant un pesticide dangereux interdits en France, tout cela en se dissimulant derrière son statut de piégeur agréé.

Nous tenons à affirmer que le seul intérêt que nous avons dans cette affaire, est l'attachement à la préservation de la diversité biologique de notre patrimoine naturel mais nous ne pouvons pas laisser pareil constat sans réagir.

C'est pourquoi, pour la tentative de destruction par des moyens illégaux, des rapaces évoluant autour du lieu-dit « **X** » à **X**, nous demandons l'attribution, **à titre de préjudice moral, d'une somme de 5000 €**

Également LCN demande le remboursement de ses frais engagés au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale :

Bénévolat valorisé : Temps passé pour dépôt de plainte à Blois rédaction conclusions pour l'audience COPJ du 9/05/2021 + relecture et corrections	53 h x 12,00 €	636,00 €
KM pour dépôt de plainte à Blois	60 x 0,56	33,60
Frais d'envoi R.A.R. des conclusions LCN	6,80	6,80
Photocopies des pièces jointes (plainte, statuts, agrément, conclusions, divers articles) en 2 exemplaires.	50 pages	50 €
Déplacements F Bourdin de Vallières les Grandes à Montrichard pour photocopies + dépôt R + AR conclusions 3/06/21	20 km x 0,56	11,20 €
Déplacements F Bourdin de Vallières-les-Grandes à Blois le 9 juin 2021 pour audience Tribunal correctionnel de Blois CRPC	66 x 0,56	36,96
Frais parking jour audience du 9 juin 2021		10
TOTAL		784,50 €

Une des activités de Loir et Cher Nature étant l'information, la publicité donnée au jugement à venir serait de nature à pallier le mauvais exemple laissé par **T**. Elle est fondée à solliciter la publication du jugement.

PAR CES MOTIFS

De condamner **T**, en complément des sanctions pénales à :

Réparer le préjudice moral subi par la partie civile en accordant la somme de **5 000** euros à Loir-et-Cher Nature.

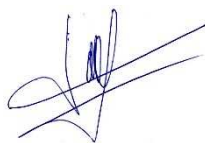
La publication, aux frais du prévenu, de la décision à intervenir dans l'édition du Loir-et-Cher de la « Nouvelle République du Centre Ouest » dans la limite de **500** euros.

Accorder à LOIR-ET-CHER NATURE **784,50 €** au titre de l'article 475-1 du CPP.

Au retrait à vie pour **T** de son agrément de piégeur.

Accorder les dépens.

SOUS TOUTES RESERVES.



Pour LOIR-ET-CHER NATURE

François BOURDIN

Jugement du Tribunal judiciaire de Blois (audience correctionnelle) du 25 janvier 2022

PENAL

	Peines encourues	Réquisition parquet	Jugement
Délit 1 : Tentative de destruction d'espèce protégée (Code de l'Environnement).	3 ans de prison, 150000 €	700 €	1000 € dont 500 € avec sursis
Délit 2 : Utilisation d'un produit phyto-pharmaceutique (insecticide) contenant du Carbofuran, matière active interdite depuis 2008 (Code rural et de la pêche maritime).	6 mois de prison, 30000 €		
Contravention 1 : Chasse à l'aide d'un engin, instrument, mode ou moyen prohibé (Code de l'Environnement).	1 500 €	100 €	200 €
Contravention 2 : Emploi de drogue, appât ou substance de nature à détruire le gibier et les animaux nuisibles (Code de l'Environnement).	1 500 €	100 €	100 €

DOMMAGES ET INTERETS

Parties Civiles	demandés	Jugement
LCN	5000 € + 784,50 € + 475-1 CPP + parution jugement	250 € + 200 € (475-1 CPP)
ASPAS	2000 € + 700 € 475-1 CPP	250 € + 200 € (475-1 CPP)
FDC 41	1000 € + 500 € 475-1 CPP	250 € + 500 € (475-1 CPP)

(475-1 CPP) : Article 475-1 du Code de Procédure Pénale (frais d'avocat).

Tribunal de Blois : un chasseur condamné pour avoir posé un piège à rapaces et de l'appât empoisonné

Publié par La Nouvelle République le 29/01/2022 à 06:25 | Mis à jour le 29/01/2022 à 09:01

Le mis en cause a assuré que son piège ne visait que des nuisibles et non des rapaces protégés.

Un chasseur a été condamné à 800 € d'amendes pour avoir posé un piège destiné à capturer des rapaces ainsi que de l'appât empoisonné.

Tribunal correctionnel de Blois : L'instinct de propriété et le souci de préserver les espèces animales en danger ne font pas toujours bon ménage. Un homme d'une soixantaine d'années a comparu mardi 25 janvier pour répondre principalement d'une tentative de destruction d'espèce protégée en l'occurrence des rapaces. Comme l'a rappelé à l'audience la présidente Julie Rouvet, tout commence le 23 novembre 2020 à **Sambin** quand un promeneur aperçoit, près d'un étang privé, un piège grillagé doté de mâchoires contenant un pigeon vivant. Alertés, les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) interviennent dès le lendemain et neutralisent l'engin non conforme destiné à capturer des rapaces. Ils découvrent autour du plan d'eau d'autres pièges autorisés ceux-là mais ne portant pas l'identification réglementaire.

« Les pièges à trappes ne fonctionnaient pas » Le lendemain, les agents reviennent et constatent que le piège a été réinstallé. Ils découvrent également un autre piège au sol contenant un appât, en l'occurrence un demi-lapin de garenne truffé de granulés bleus empoisonnés. Entendu par les agents, le prévenu qui chasse sur cette propriété familiale reconnaît avoir posé les pièges, une déclaration a d'ailleurs été déposée en mairie, et admet également détenir du Curater, un puissant insecticide agricole contenant du carbofuran, produit interdit depuis 2008.

À la barre, le sexagénaire qui chasse depuis son adolescence reconnaît les faits, mais assure qu'il voulait détruire des prédateurs comme les martres ou les renards mais en aucun des cas des rapaces. « *J'essaie de préserver les canards et les faisans qui vivent sur la propriété, j'en découvrerais tous les jours morts et déplumés.* »

S'appuyant sur un vieux manuel de piégeage, la présidente indique que le piège en forme de perchoir est destiné à capturer des rapaces et non des martres. « *Je n'en ai jamais pris, insiste le prévenu, je reconnais que ce piège est illégal mais les autres moyens comme les pièges à trappes ne fonctionnaient pas.* » Quant aux produits insecticides, il affirme les détenir de son père et s'en servait pour empoisonner les renards. L'homme s'étonne : « *La personne qui m'a dénoncé se promenait en plein confinement et a pris des photos sur une propriété privée.* »

François Bourdin, ardent défenseur de la cause des rapaces, s'est porté partie civile au nom de l'association Loir-et-Cher Nature, pour qui il réclame 5.000 € en réparation. « *Il existe 17 espèces de rapaces répertoriées dans ce secteur. Il n'est pas possible que le prévenu n'en ait pas tué. C'est est piègeur agréé par la préfecture, il connaît parfaitement la réglementation. Il n'avait pas le droit de conserver cet insecticide, des collectes ont été organisées pour récupérer ces produits et leurs emballages quand l'interdiction est entrée en vigueur en 2008.* »

L'avocat de la fédération départementale de chasseurs, Me Christian Quinet, estime que le mis en cause « *se moque du monde* » et demande un total de 1.700 €. « *Il est évident que ce piège perchoir est destiné à tuer des oiseaux. Il y a un sentier communal à proximité, et si le chien d'un promeneur avait mangé le lapin qui servait d'appât empoisonné ?* »

Dans ses réquisitions, le procureur Frédéric Chevallier précise que la tentative de destruction de rapaces protégés est un délit passible de 3 ans d'emprisonnement ferme. « *Ces pratiques sont désolantes et vont à l'encontre des valeurs des chasseurs. C'est qui est inquiétant c'est que c'est vous qui sélectionnez qui a le droit de vivre dans votre écosystème.* » Le représentant du ministère public a requis une amende de 400 € à titre principal et une suspension du permis de chasse pendant 1 an.

En défense, Me Najda Agzanay monte au créneau : « *cette affaire angoisse beaucoup mon client qui n'est pas un tueur de rapaces. Son comportement est répréhensible mais il ne visait que des nuisibles pour protéger les canards et les faisans de la propriété sur laquelle il a appris à chasser avec son père. C'est un chasseur respectueux à qui la fédération a confié des missions de comptage de perdreaux.* » L'avocate a demandé au tribunal de débouter les parties civiles de leurs demandes qui selon elle n'ont subi aucun préjudice.

Le tribunal a reconnu le prévenu coupable de l'ensemble des infractions et l'a condamné à une amende délictuelle de 1.000 € dont la moitié avec sursis pour la tentative de destruction d'espèce protégée, deux amendes contraventionnelles de 200 € pour l'emploi du poison et 100 € pour le piège non autorisé. L'homme devra verser 250 € de préjudice moral aux trois parties civiles.

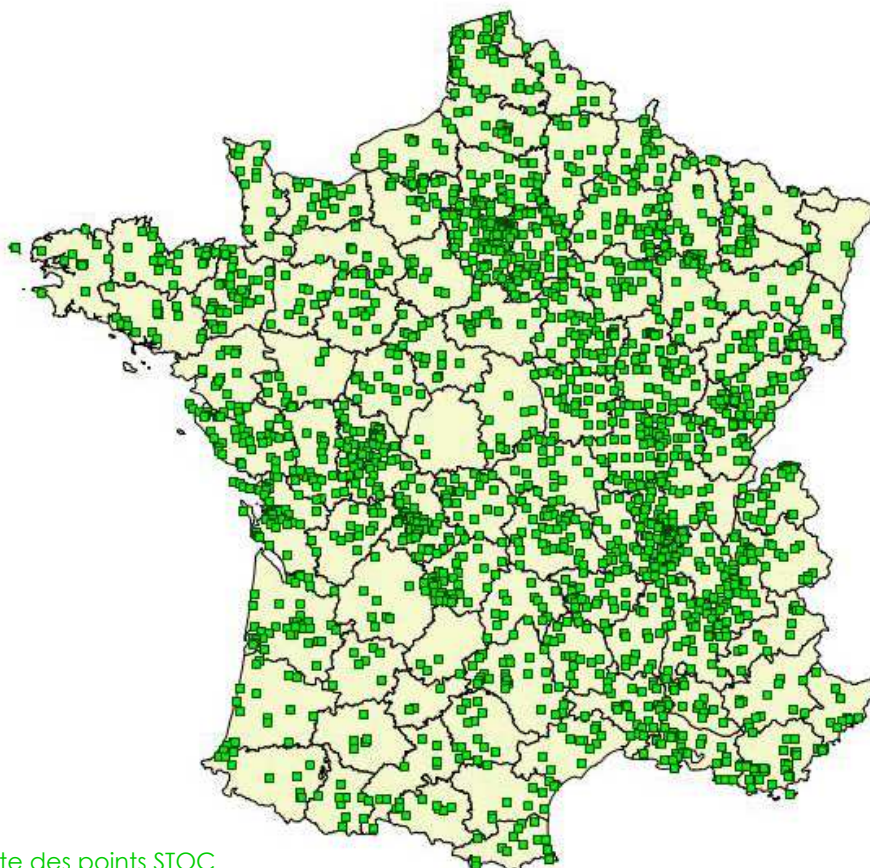
Lionel Oger

VIGIE NATURE : programmes de Sciences Participatives

-
- **STOC (suivi temporel des Oiseaux communs)**

Fondé par le Muséum National d'Histoire Naturelle il y a 32 ans, il a pris son essor à l'arrivée d'Internet. Il y avait d'abord le programme **STOC capture** : suivi temporel des oiseaux communs par le baguage effectué par des bagueurs volontaires pendant la période de reproduction des oiseaux au printemps. L'objectif est de suivre la dynamique des populations d'oiseaux communs nicheurs par le baguage. Puis le MNHN a proposé aux ornithologues amateurs de participer au **STOC EPS** (suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnage ponctuel simple). Ce programme est coordonné par le CRPBO (Centre de recherche sur la biologie des populations d'oiseaux) et animé par l'Office Français de la Biodiversité et la LPO). Chaque volontaire se voit proposer 2 carrés de 2x2 kms tirés au sort au maximum à 10 km de son domicile, un principal et un second de remplacement si le premier est peu accessible. Il doit répartir 10 points de comptage de manière homogène et proportionnellement aux milieux présents. Il doit ensuite faire 2 passages au printemps avec 4 semaines entre chaque passage, avec le 8 mai comme date charnière. Depuis 2011, il est demandé un 3ème passage 4 semaines avant, en mars.

Sur chaque point, le naturaliste devra compter, identifier tous les oiseaux vus et entendus pendant 5 minutes et bien sûr, noter toutes ces observations. Il devra aussi faire un relevé des habitats autour de chaque point. C'est donc de 2 à 3 matinées de terrain plus une demi-journée de saisie sur le site Faune France ! L'intérêt de ce protocole est de le répéter chaque année aux mêmes dates afin d'avoir des données qui permettront aux chercheurs du Muséum d'étudier les évolutions des populations d'oiseaux.



Carte des points STOC

Dans le Loir-et-Cher, 3 carrés sont effectués par des ornithologues de Loir et Cher Nature, 3 par Perche Nature et 1 par Sologne Nature Environnement. Ces chiffres sont variables car certains abandonnent et d'autres commencent. L'Office National des Forêts participe aussi avec le même protocole dans le cadre de son Réseau Biodiversité.

- **SHOC (suivi hivernal des oiseaux communs)**

C'est le petit frère du STOC mais hivernal. Il doit lui aussi aider à suivre les variations temporelles des oiseaux communs en hiver. Il est basé sur le recensement des espèces et de leurs effectifs le long d'un parcours de 3 km au sein d'un carré de 2km de côté sélectionné par un tirage aléatoire autour de la commune de l'ornithologue. Il faut définir 10 transects d'environ 300 m bout à bout. Un premier passage est à faire courant décembre puis le second courant janvier avec au minimum 2 semaines entre les 2 passages.

Le comptage consiste à identifier et compter tous les oiseaux entendus ou vus en précisant à quelle distance ils sont de l'observateur (0-25m ; 25-100m ; 100-200m plus de 200m et survol). Cela peut paraître compliqué mais il y a peu d'oiseaux en hiver !

Donc chaque SHOC prend 2 petites matinées puis ½ journée de saisie. Pour l'instant, il n'y a qu'un participant dans le Loir-et-Cher.

Il existe beaucoup d'autres programmes/observatoires dans Vigie Nature :

- Comptage des oiseaux du jardins
- Observatoire des Bourdons
- Opération Papillons
- Opération Escargots
- Sauvages de ma Rue
- SPIOLL (suivi photographique des insectes pollinisateurs)
- Suivi temporel des Libellules
- ...

Suivez ce lien pour en savoir plus : <https://www.vigienature.fr/fr>

Mais il existe d'autres programmes auxquels des ornithologues de LCN participent !

- **EPOC (estimation des populations d'oiseaux communs)**

Coordonné par le Muséum national d'Histoire naturelle et la LPO France, c'est le programme le plus léger et le plus simple, non chronophage. Il faut par contre, avoir un smartphone avec l'application Naturalist et savoir reconnaître les oiseaux communs à la vue et à l'oreille. Le naturaliste où qu'il soit et quand il veut, effectue un point d'écoute de 5 mn pendant lequel il identifie, dénombre et pointe sur la carte tous les oiseaux vus et entendus. Entre le 1 juillet et le 28 février, ces points d'écoute passent à 10 mn. La répétition et la multiplication de ces EPOC permet de faire une veille sur les populations nationales de nos oiseaux communs.

- **EPOC-ODF (estimation des populations d'oiseaux communs- Oiseaux de France)**

L'Atlas des Oiseaux de France est un projet ambitieux en cours, qui s'appuie sur la puissance des sciences participatives. Il vise à mettre à jour et à diffuser en ligne l'état de la connaissance de l'avifaune française en métropole et en outremer !

Un des outils est l'EPOC-ODF. En métropole, les cartes seront restituées selon le maillage utilisé par les précédents atlas des oiseaux, à savoir des mailles de 10 x 10 km. En outre-mer, le grain de restitution pourra varier selon les contextes locaux. Des carrés seront tirés au hasard par la coordination nationale pour une application locale ; 5 pour l'EPOC-ODF et 5 en réserve si une des 5 premières est inaccessible. L'observateur se place au centre de cette petite maille et fait 3 EPOC de 5 minutes chacun successivement en chaque point. Il fera cela lors de 3 passages : au minimum 30 jours entre deux passages. Passage 1 : du 1er mars au 31 mars. Passage 2 : du 1er avril au 8 mai. Passage 3 : du 9 mai au 15 juin. Le relevé de terrain pour un EPOC-ODF est le même que pour un EPOC classique : point d'écoute de 5 minutes, comptage précis de tous les individus détectés, évaluation de la distance entre l'individu détecté et l'observateur, en temps réel à localisation précise sur le fond de carte (Saisie via Naturalist) ou sur carnet de terrain à classes de distance (idem pour un relevé STOC, saisie via Faune-France). 3 EPOC-ODF ont été réalisés en Loir-et-Cher en 2021 par LCN.

Si vous êtes intéressé par l'un ou l'autre de ces programmes, n'hésitez pas à nous joindre !

Dominique HEMERY

Réussir les couvées, protéger les nichées, obsessions des oiseaux et des ornithologues

Les numéros 1, 2, 3, ... renvoient à la page illustrations

Fin juillet, j'ai lu que les travaux sur les quais rive gauche à Blois pour consolider les digues allaient être un peu différés pour ne pas déranger les oiseaux protégés y nichant. Il s'agit bien sûr des hirondelles de rivage qui utilisent les intervalles entre les pierres des parapets et du pont pour élever leurs petits. Les sternes quant à elles ont encore eu à subir les caprices du niveau de la Loire. Je pars pour la Bretagne.



Première étape, le Morbihan intérieur, avec une petite pointe vers la côte et le marais de Kervillen à la Trinité-sur-Mer, les amateurs de nature ont une affection particulière pour les zones humides – douces ou salées -. C'est un ancien marais salant désaffecté et réhabilité depuis quelques années. Les avocettes y élèvent d'ordinaire leurs jeunes mais pas cette année où les sternes sont nombreuses, et il y a deux gravelots à collier interrompu peut-être davantage mais j'en ai vu deux).

Tout ce petit monde pêche – de manière différente – les premières en plongeant et les autres en arpentant la vase. A côté des « œillets » se trouve un grand bassin avec deux îles où d'autres sternes nichent encore. Ici la protection se fait toute seule : le marais totalement entouré de canisses et de clôtures est en contrebas des chemins et de la dune. Les variations du



niveau de l'eau sont faibles (sauf en hiver. Tout va bien semble-t-il. Il y a quand même des panneaux d'information à propos des oiseaux que l'on peut voir au cours des saisons – et ils sont nombreux -.

Cap encore plus à l'ouest pour Léchiagat – tout près du Guilvinec -. Je vous ai déjà parlé de son marais⁰ et de ses richesses ornitho, mais cette année, c'est la dune qui m'a davantage intéressée. Sur quelques kilomètres étaient placés des panneaux différents indiquant



la présence possible de nids de gravelots à collier interrompu, oiseaux protégés¹ et qu'en conséquence l'accès aux enclos délimités par des rubalises était interdit, tant aux plagistes qu'aux chiens. De toutes façons, l'accès à toutes les plages du département – le Finistère – est interdit à ceux-là, même tenus en laisse, en été. Las ce n'est pas toujours respecté, loin de là !

Dans un premier temps, à défaut de voir les oiseaux, j'ai photographié les pancartes² en longeant la côte, espérant voir aussi des hirondelles de rivage, si toutefois les dernières tempêtes n'avaient pas fait effondrer la dune ! C'est qu'elle est très fragilisée cette dune. Une zone a même été totalement « reconstruite »³ après inondation avec d'énormes blocs de granite où le sable s'est un peu redéposé côté terre et où des troncs verticaux⁴ placés en chicane sont censés diminuer



l'impact des vagues de marée haute. Mais que peut-on faire contre la puissance de l'océan déchaîné en hiver ?

Surprise le 27 juillet à Squvidan (Skividen en Breton), une nuée d'oiseaux se presse autour de nombreux nids⁵ – des terriers dans le sable fin de la dune – comme pour encourager le vol des jeunes, tout en surveillant d'éventuels prédateurs. En effet, les goélands argentés longent souvent en vol le haut de la dune à la recherche d'une proie. J'ai pu longuement observer ces hirondelles de rivage à partir du bas de plage, d'autant plus que la luminosité était parfaite et le soleil bien placé !



Les jours suivants c'était beaucoup plus calme, chacun volant pour son propre compte. Ne revenaient vers les nombreux nids entre les racines d'oyats que les parents de jeunes non encore volants et j'en ai observé jusqu'au quinze Août. La protection est ici indirecte. Ce sont des piquets avec de la rubalise, plantés en bas de la paroi verticale (un peu en décalé) pour empêcher le passage sous l'aplomb. Simple question de sécurité, et grimper dans la pente raide de sable fin dissuade même les chiens plus que l'interdiction de leur présence sur la plage. Mais cela a valeur de protection du site et donc des couvées, situation très favorable !

Beaucoup plus difficile est celle du gravelot à collier interrompu car à force d'arpenter le bas de plage quasi-désert le matin, même par beau temps⁶, j'ai constaté que les panneaux d'information n'étaient pas périmés, ce que je pensais au premier abord. En effet, un matin, le 2 Août, en regardant les algues à marée basse à l'ouest de la plage du Léhan, je vois un peu plus haut un petit oiseau couché



dans un trou de sable, comme s'il nichait. Le simple fait de regarder dans les jumelles – même de si loin – l'a fait lever découvrant deux petites boules duveteuses⁷. Tout ce petit monde s'est éloigné vers le haut et les plantes. J'ai quand même tenté – à distance – une ou deux photos.



Ce que j'ignorais, c'est que j'allais les revoir tous les jours ces gravelots à collier interrompu⁷, un adulte et deux jeunes, l'un plus gros que l'autre, courant sur la plage, faisant fi des limites qu'on leur avait accordées, s'aplatissant dans le sable, picorant dans la laisse de mer, s'abritant dans les touffes de fleurs (*Cakile maritima*, une Brassicacée).

Le 19 Août il n'y avait plus qu'un jeune quasiment apte à voler vu le développement de sa livrée. Je n'ai pas été la seule à observer ces oiseaux. Certains incrédules munis d'optique plus performante que la mienne m'ont demandé ce que je regardais, tant ils savent être discrets. En fait nous avons tous été étonnés de ce développement si tardif.



En Août je n'ai jamais vu de surveillance, si ce n'est indirecte par le loueur de paddles et kayaks de mer, qui appelle ses clients à la vigilance, surtout en remontant leur embarcation sur le sable – dans une zone dédiée -. Si je résume, que l'on soit au bord de la Loire en Loir-et-Cher ou sur le littoral breton, les méthodes de protection restent les mêmes : **6617**

- Information par des panneaux après découverte des nids,
- Dissuasion par des « clôtures »,
- Surveillance si c'est possible.



Quant aux hirondelles de rivage blésoises, maintenant que le chantier est terminé, j'ai constaté que leurs zones de prédilection pour nicher n'avaient pas été touchées par les travaux. Un point positif pour ceux qui les ont faits !

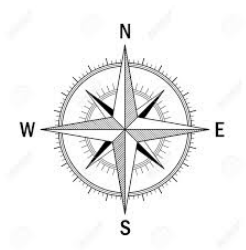


Schéma du site De Léchiagat (Commune de Treffragat)



Environ 2,5 km en vol d'oiseau et 3 km par le bas de la plage

Noël à la Creusille

Quoi de plus naturel en ce début d'après-midi du 25 Décembre, que d'aller rendre visite à la Loire et ses habitants ? Premiers oiseaux rencontrés, trois gardeboeufs dans le vaste pré de la Boire, cherchant une éventuelle provende, plus sous forme d'escargots ou limaces que d'insectes en cette fin d'année humide.



La Loire est plus haute que ces derniers temps et charrie de l'eau couleur chocolat ou caramel – c'est Noël – Il reste des zones d'herbe juste touchées par l'eau, terrain de chasse pour certains volatiles, d'observation pour certains bipèdes.

Les premiers à se montrer, deux cygnes majestueux bientôt suivis de foulques et de poules d'eau. Ce sont – comme moi – des habitués



du lieu. Quelques canards colverts passent au large : ce n'est pas le grand amour avec les cygnes apparemment. En face, aux Tuileries, l'îlot est couvert de mouettes, cormorans bientôt rejoints par une aigrette garzette : Les juvéniles de cormorant, au ventre blanc, sont nombreux. Un héron cendré vient se poser à l'affût, tout près, bien obligé de pêcher à partir de la



rive, les îlots ayant disparu rive gauche en cette saison. Il y a de la concurrence sous forme d'un grèbe castagneux qui plonge comme un ludion. L'eau froide semble lui convenir, même pas très claire. Un ragondin cherche des plantes à se mettre sous la dent. Quand il trouve du pain, il s'en accommode et le saisit entre ses pattes antérieures pour le ronger avec ses incisives orange, comme une marmotte. Et là, soudain vient se poser sur une plante herbacée de la rive, à contre-jour comme toujours, un petit oiseau au bec long et pointu. On dirait un martin-pêcheur. En changeant doucement de place pour éviter ce contre-jour, je le vois dans toute sa splendeur, bleu métallique et orange lui aussi. Dans les jumelles, on voit aussi ses pattes orange (j'aime bien cette couleur). Il est passé longuement de grande tige herbacée en arbuste comme pour bien se montrer, mais entre-temps il a plongé quelques fois. Sa présence était plus motivée par la faim que par le désir de se montrer ... Est-ce le même que l'an dernier à pareille époque, qui se laissait photographier comme la star qu'il était ? Ne l'ayant pas bagué, je ne sais et ne le saurai jamais mais qu'importe ! Il est beau, et de beauté nous en avons besoin. Il est sauvage et sa présence n'en a que plus de valeur.



Ma méditation s'est arrêtée avec son envol vers la rive droite et l'arrivée d'un autre hôte de ces lieux, un rouge-gorge, oiseau discret s'il en est un, sauf par sa tache ... orange et par son chant mais ce n'était pas son heure. Il cherchait de menues proies dans les herbes sèches qui n'ont de sèches que le nom !

Que de cadeaux de Noël en cet après-midi où je vais rentrer lire un autre cadeau « Destruction et protection de la nature » de Roger Heim, un vieux classique de 1952 plus que jamais d'actualité et reparu en 2020, en appréciant le bonheur d'avoir si près de chez moi

un tel trésor que la Loire.

Sylvette LESANT

Mes photos ont toutes été prises à la Creusille mais pas forcément en hiver et pas ce 25 Décembre, je n'avais pas pris d'appareil, juste les jumelles.

Des nouvelles – pas forcément bonnes – de mon jardin d'oiseaux



Cela fait plusieurs hivers déjà que mes mangeoires sont désertées, tournesol, cacahuètes, millet, boules de graisse, bio ou pas, boudés. Même par terre, aucun oiseau pour gratter dans les feuilles sous le noisetier, à la recherche de larves de balanin. D'ailleurs mes noisettes sont beaucoup plus trouées qu'avant !

Aux meilleurs jours d'observation de l'hiver 2020-2021, j'ai vu un verdier, un rouge-gorge, deux chardonnerets, un merle et sa merlette, deux mésanges charbonnières, quelques mésanges bleues, une mésange noire, deux pinsons (mâle et femelle), deux sansonnets et des moineaux. Un vrai



désert, un vrai désastre ! Rien à voir avec mes observations relatées dans le bulletin 2009. Et si mes observations ne sont pas convaincantes, la consommation de graines, elle, ne fait aucun doute. Au lieu d'une boîte de tournesol par jour (elle est commode pour remplir les mangeoires) j'en suis plutôt à une boîte tous les quinze jours, tous les huit jours quand les moineaux viennent. Au début que j'habitais ici, ils ne mangeaient pas de tournesol entier et se contentaient des épluchures laissées par les verdiers et les chardonnerets.



Trouver les raisons de cette hécatombe ?

- Il y a eu des zoonoses chez les merles et les verdiers, c'est sûr,
- les chats ? il n'y en a pas plus qu'avant, pas moins non plus, mais j'ai placé mes mangeoires encore plus haut pour éviter ce problème,
- les produits utilisés dans les jardins alentour, cela ne tient pas la route, les différents voisins n'en utilisent pas,
- le nombre de cachettes et de perchoirs est resté à peu près le même dans le quartier à part un épicéa qui abritait des hulottes, mais il en reste deux.



Et si c'était un problème plus global ? Lié par exemple à la raréfaction des insectes au printemps, compromettant des couvées fructueuses (même les granivores nourrissent leurs jeunes d'insectes). L'air que nous respirons tous, y compris les insectes, véhiculerait-il leur arrêt de mort ? Ou bien – et – les modifications climatiques seraient-elles en cause, par exemple en faisant éclore les couvées de mésanges avant les insectes ? Ou tout cela à la fois, ou encore d'autres raisons ?

Une petite lueur d'espoir en cette fin d'année 2021. Pour Noël j'ai vu dans la même matinée six chardonnerets ensemble – bien que se querellant – trois verdiers, une mésange noire (je ne sais si c'est toujours la même, elle est toujours seule), six mésanges bleues, trois charbonnières, une sittelle – toujours la même ? – des sansonnets, une tourterelle, un rouge-gorge, des pinsons, des merles, et depuis quelques temps, je remets une boîte (toujours la même) de tournesol par jour.



Mais ... cette petite embellie ne doit pas masquer la triste réalité que nous constatons tous. Si je reprends mon « inventaire » 2009, je ne vois plus depuis, les gros becs, pinsons du nord, tarins, serins cinis, troglodytes, accenteur mouchet, rougequeue noir. Même les pigeons et les ramiers ne viennent plus, eux qui se posaient volontiers au bord du toit comme les hirondelles rustiques. Et je n'entends plus jamais les chevêches ni les hulottes. Quant à l'épervier je ne l'ai jamais revu mais la haie de thuyas a été remplacée par une haie champêtre plus aérée et puis il y a aussi moins d'oiseaux à guetter. Lui aussi se retrouve victime de la situation.

Alors, que faire ?

- Continuer à nourrir les oiseaux en hiver pour qu'ils survivent plus facilement. C'est bien, mais largement insuffisant, cela ne s'attaque pas aux causes.
- Clamer par tous les moyens que les habitants de cette planète peinent à survivre, c'est ce que font bon nombre d'associations dont Loir-et-Cher Nature, mais il y a beaucoup de gens sourds et pour l'heure pas beaucoup de progrès en vue. Il faut d'autant plus les soutenir et agir avec elles.
- Ne rien faire, c'est suicidaire alors pour ma part, à défaut de réussir à convaincre, je continue à faire ma part, celle du colibri, cher à Rabhi.

Dernière minute ...

Le 18 Janvier, un épervier femelle s'est posé quelques instants sur le charme. Et depuis le 25 janvier (nous sommes le 3 Février) un pinson du nord fréquente les mangeoires. 2022 sera peut-être favorable aux oiseaux ...



Sylvette LESAINT